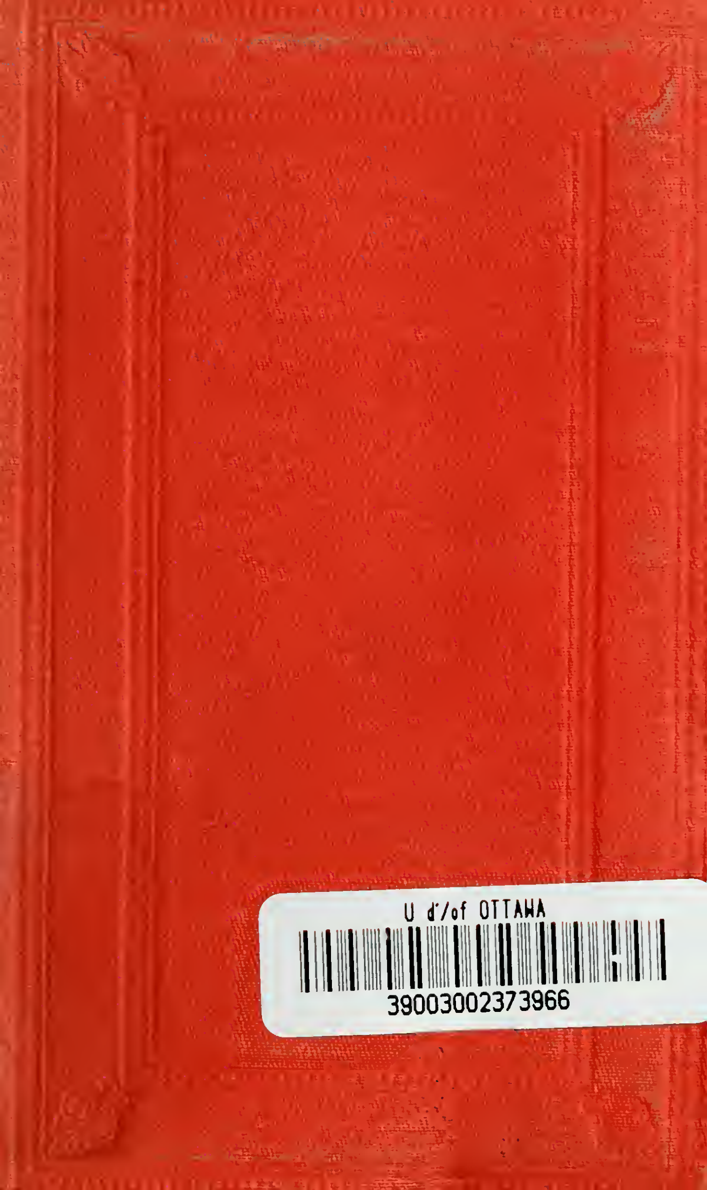
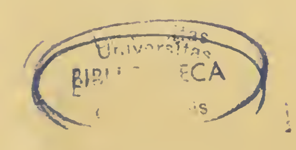

U d'/of OTTAWA
39003002373966



OEUVRES COMPLETES

DE

P. CORNEILLE

PRÉLIMINAIRES

Paris, impr. GUIRAUDET et JOUAUST, rue S.-Honoré, 338.

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

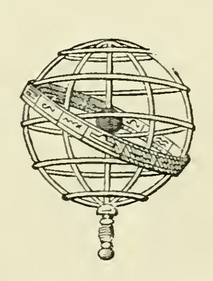
P. CORNEILLE

PAR

M. J. TASCHEREAU

SECONDE ÉDITION, AUGMENTÉE

> La France lui donne le nom de Grand, non seulement pour le distinguer de son frère, mais du reste des hommes.
>
> VOLTAIRE.





PARIS

Chez P. JANNET, Librai

M DCCC LV





AVERTISSEMENT

DE L'HISTOIRE DE P. CORNEILLE,

Édition de 1829.

Nous avons lu quelque part, et l'expérience semble avoir démontré, que les ouvrages qui font connaître la vie, les penchants et les habitudes des grands hommes, sont, après les productions de leur génie, ceux qui offrent le plus d'attrait au lecteur. Il aime à suivre de près leurs secrets mouvements et à les voir figurer sur une scène moins idéale. L'amour-propre pourrait bien n'être pas étranger à cet intérêt. Quelle consolation, ou plutôt quel triomphe, de retrouver en eux quelque trait qui nous soit commun, fût-ce un ridicule, un défaut! Parce-qu'on est distrait comme La Fontaine, ou trompé par sa femme comme Molière, cela ne veut pas dire sans doute qu'on ait le génie de l'auteur du Misanthrope *ou celui du Fabuliste; mais cela prouve qu'on pourrait l'avoir néanmoins, et c'en est assez pour l'humaine faiblesse.*

C'est à ce sentiment peut-être, mais plus encore

a l'intérêt du sujet et à l'indulgence du public, que nous devons l'accueil bienveillant qu'ont reçu les deux éditions de notre Histoire de Molière. *Nous avons la confiance d'espérer que l'ouvrage que nous publions aujourd'hui ne trouvera pas les lecteurs plus sévères. Si Corneille a mené une vie plus* intérieure, *elle est, par cela même, beaucoup moins connue, et les détails que nous sommes parvenu à réunir sur lui offriront à la curiosité un attrait plus nouveau.*

Nous aimons à répéter ici ce que nous avons dû dire plus d'une fois dans les notes de ce volume: outre les obligations nouvelles que nous avons contractées envers MM. Beuchot et de Soleinne, qui ont, avec leur bonne grâce accoutumée, mis à notre disposition les trésors de leur savoir et le fruit de leurs utiles recherches, nous ne saurions trop reconnaître encore que notre travail, s'il offre quelque intérêt, le doit presque tout aux obligeantes communications d'un descendant de notre tragique.

Aîné de sa famille, M. P.-A. Corneille, ancien élève de cette Ecole Normale qu'on a pu détruire, mais qu'on ne fera jamais oublier, professe l'histoire avec distinction au collége royal de Rouen. Son nom, le souvenir religieux conservé à la mémoire de son aïeul dans les lieux qu'il habite, tout lui faisait une loi de se vouer à l'étude d'une vie trop ignorée. Ses fonctions, les autres travaux qu'elles lui imposent, l'ont empêché de disposer les

matériaux qu'il avait amassés. Il s'est empressé de nous les transmettre, et, en en faisant usage, nous avons plus d'une fois senti qu'ils perdaient beaucoup à n'être pas mis en œuvre par celui qui avait su les réunir sous l'influence de traditions glorieuses et chères.

1855. — *Vingt-six ans se sont écoulés depuis l'époque où nous écrivions la préface qu'on vient de lire. Nous n'avons pas un instant suspendu nos recherches, et nous avons consulté tout ce que nous avons trouvé de livres ou de manuscrits qui nous semblaient pouvoir, même par hasard, fournir un renseignement sur Corneille. Nous devons notre plus ample, notre plus riche moisson, à la* Correspondance *inédite* de Chapelain *possédée par M. Sainte-Beuve, qui a eu l'obligeante bonté de la mettre à notre disposition. Malheureusement cette précieuse copie autographe est incomplète d'un volume* (1641 à 1658), *qu'il serait bien regrettable d'avoir à considérer comme perdu pour toujours.*

L'éditeur de la Collection Elzevirienne, *M. Jannet, nous ayant demandé de donner des soins à une édition des* OEuvres complètes de Corneille, *et de réimprimer, en tête de cette édition, notre Histoire de la vie de l'auteur, nous avons coordonne*

notre travail primitif et les nombreuses additions que nos recherches nous avaient mis à même d'y faire. C'est ce travail nouveau que nous soumettons aujourd'hui au public.



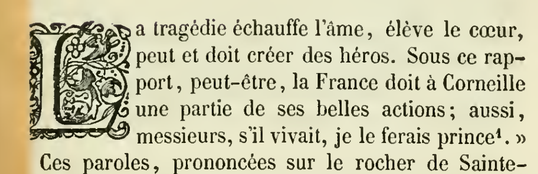


HISTOIRE
DE LA VIE ET DES OUVRAGES
DE
CORNEILLE

LIVRE PREMIER

1606—1636

> Ces comédies, faibles essais du talent de Corneille, furent quelques années des chefs-d'œuvre, et, s'il eût cessé d'écrire, elles l'auraient été long-temps.
>
> M. Victorin Fabre.



La tragédie échauffe l'âme, élève le cœur, peut et doit créer des héros. Sous ce rapport, peut-être, la France doit à Corneille une partie de ses belles actions; aussi, messieurs, s'il vivait, je le ferais prince[1]. »

Ces paroles, prononcées sur le rocher de Sainte-

1. *Mémorial de Sainte-Hélène* (26 février 1816), t. II, p. 304, édit. e 1823.

Hélène par un homme auquel la fortune et le malheur avaient appris à bien connaître les hommes, sont un éloge de Corneille aussi vrai que vivement exprimé, mais ne sont pas tout son éloge. Si la puissance de son génie s'est manifestée par l'influence qu'elle a pu avoir sur nos caractères, elle ressort plus vivement encore rapprochée de l'inhabileté de ses prédécesseurs. Corneille s'est créé lui-même, et, de toutes les œuvres immortelles qu'il a enfantées, il est la plus grande.

Pierre Corneille naquit à Rouen (1), le 6 juin 1606 (2), de Pierre Corneille, avocat du roi à la table de marbre de Normandie, maître particulier des eaux et forêts en la vicomté de Rouen, et de Marthe Le Pesant de Boisguilbert, sa femme, dont la famille se trouva long-temps en possession de charges importantes. Aîné de sept enfants, dont le dernier naquit vingt-trois ans après lui, Corneille fut de bonne heure destiné à la robe. Elevé à Rouen, chez les Jésuites, pour la Société desquels il conserva une vive reconnaissance, il passa, au sortir du collége, aux graves études du barreau[1]. Il fut reçu avocat et prêta serment en cette qualité au Parlement de Rouen, le 18 juin 1624 (3). Sans doute il recherchait peu les causes et se voyait à son tour peu recherché par les plaideurs; aussi, à la fin de 1628, son père lui acheta-t-il les charges d'avocat du roi aux siéges généraux de l'Amirauté, et des eaux et forêts de la Normandie en la table de marbre du Palais de Rouen, fonctions plus honorables qu'exigeantes et que lucratives (4).

1. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, t. II, p. 332 des *Œuvres de Fontenelle*, Paris, Belin, 1818. — VIE DES POËTES FRANÇAIS; *Vie de Corneille*, par M. Guizot, p. 174, note. — Th. Corneille, *Dictionnaire universel, géographique et historique*, art. ROUEN.

On s'est généralement accordé à dire que ce fut l'amour qui vint l'enlever aux travaux du Palais, et lui révéler sa vocation pour la poésie; mais les historiens du théâtre et ses biographes ne sont pas tous d'accord sur l'occasion et l'époque de cette révélation.

Fontenelle, neveu du grand écrivain dont nous avons entrepris d'écrire la vie, et qui lui a consacré une notice non moins spirituelle que toutes les autres productions de cet esprit universel, Fontenelle a dit : « Un jeune homme mène un de ses amis chez une fille dont il était amoureux; le nouveau-venu s'établit chez la demoiselle sur les ruines de son introducteur; le plaisir que lui fait cette aventure le rend poète, il en fait une comédie, et voilà le grand Corneille[1]. . *Mélite* fut jouée en 1625... La demoiselle qui en avait fait naître le sujet porta pendant long-temps dans Rouen le nom de Mélite, nom glorieux pour elle, et qui l'associait à toutes les louanges que reçut son amant[2]. » L'anecdote était assez piquante pour qu'elle fût accueillie avec empressement. Sous la plume d'un neveu elle acquérait de plus un caractère de vraisemblance, mérite surabondant pour les auteurs d'*ana*. Cependant l'autorité de Fontenelle était loin de devoir être regardée comme irrécusable, et l'erreur qu'il commettait déjà en indiquant la date de 1625 comme celle de la représentation de cette première comédie aurait bien dû éveiller les soupçons des biographes qui venaient après lui, et les faire hésiter à ajouter quelque confiance à toute cette par-

1. *Histoire du Théâtre français* de Fontenelle, t. II, p. 331 de l'édition de ses *Œuvres*, Paris, Belin, 1818.
2. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 332.

tie du récit. Né cinquante-un ans après son oncle (1657), Fontenelle n'avait recueilli dans sa famille que des traditions incertaines, que des souvenirs effacés, sur la jeunesse et les premiers essais de celui qui, d'avocat malgré lui, devint poète immortel. Sa mère et Thomas Corneille, beaucoup plus jeunes que leur frère, n'avaient pu lui être que d'un bien faible secours pour des particularités qu'ils n'avaient pas connues par eux-mêmes (5); et si, par la suite, nous avons occasion de faire ressortir dans son récit des assertions au moins hasardées, il nous paraît certain qu'en cette circonstance il méritait moins encore qu'en toute autre de voir sa version adoptée.

Corneille a dit dans son *Excuse à Ariste* :

J'ai brûlé fort long-temps d'une amour assez grande,
Et que jusqu'au tombeau je dois bien estimer,
Puisque ce fut par là que j'appris à rimer...
J'adorai donc Philis, et la secrète estime
Que ce divin esprit faisait de notre rime,
Me fit devenir poète aussitôt qu'amoureux;
Elle eut mes premiers vers, elle eut mes premiers feux.

Or, un de ses éditeurs les plus soigneux, qui a fait connaître de lui plusieurs morceaux ignorés, rétabli le texte altéré dans plusieurs autres, et démontré l'inexactitude d'un grand nombre des assertions de ceux qui avaient raconté sa vie, dit, à l'occasion de ces vers : « Il avait aimé très passionnément une dame de Rouen, nommée madame Du Pont, femme d'un maître des comptes de la même ville, parfaitement belle. Il l'avait connue toute petite fille *pendant qu'il étudiait à*

Rouen, au collége des Jésuites, et fit pour elles plusieurs petites pièces de galanterie qu'il n'a jamais voulu rendre publiques, quelques instances que lui aient faites ses amis; il les brûla lui-même environ deux ans avant sa mort. Il lui communiquait la plupart de ses pièces avant de les mettre au jour, et, comme elle avait beaucoup d'esprit, elle les critiquait fort judicieusement, en sorte que M. Corneille a dit plusieurs fois qu'il lui était redevable de plusieurs endroits de ses premières pièces[1]. » Ceci s'accorde parfaitement avec les vers de Corneille, qu'on expliquerait difficilement à l'aide du passage de Fontenelle. En vain objecterait-on, pour la défense de l'anecdote de ce dernier, qu'un cœur de poète n'est pas moins changeant qu'un autre, et que Mélite aurait bien pu succéder à madame Du Pont. Corneille rejette lui-même cet accommodement, et établit l'unité de son amour, en ajoutant à ce que nous avons déjà cité :

Après beaucoup de vœux et de soumissions,
Un malheur rompt le cours de nos affections;
Mais, toute mon amour en elle consommée,
Je ne vois rien d'aimable après l'avoir aimée :
Aussi n'aimai-je plus, et *nul objet vainqueur*
N'a possédé depuis ma veine ni mon cœur.

Comme il écrivait cette *Excuse à Ariste* vers 1637, après le succès du *Cid*, ses amours romanesques tombent d'eux-mêmes, et avec eux la révélation impromptu de son génie poétique (6).

1. *Œuvres diverses de P. Corneille* (publiées par l'abbé Granet), Paris, 1738, p. 144, note.

A la suite de *Clitandre*, imprimé en 1632, se trouvent seize pièces diverses que l'on peut regarder comme antérieures à sa première comédie, peut-être même à l'année 1625[1]. Dans une courte préface, l'auteur dit au lecteur : « Quelques unes de ces pièces te déplairont; sache aussi que je ne les justifie pas toutes, et que je ne les donne qu'à l'importunité du libraire, pour grossir son livre. » Cet avis n'était pas une précaution inutile, et l'on ne sait guère d'autre gré aux sollicitations du libraire que celui de nous avoir fait connaître le point de départ de Corneille.

Dans la première, qui est adressée à un ami pour l'engager à secouer le joug de l'amour, notre auteur, qui affecte une grande liberté de cœur, ce qui quelquefois ne prouve rien et plus souvent prouve le contraire, avoue qu'il a eu le même travers, et, d'accord avec ce qu'il a dit plus haut, ajoute :

> Par là je m'appris à rimer,
> Par là je fis, sans autre chose,
> Un sot en vers d'un sot en prose;
> Et Dieu sait alors si les feux,
> Les flammes, les soupirs, les vœux,
> Et tout ce menu badinage,
> Servaient de rime et de remplage.

Des quinze dernières, quelques unes sont des traductions ou des bouquets à Phylis et Amynte (7), l'éternel amour des poètes; d'autres font allusion à des amusements oubliés depuis long-temps. Enfin on y trouve un sonnet au cardinal de Richelieu, dans lequel l'auteur

1. Préface des *Œuvres diverses de P. Corneille*, 1738.

faisait des vœux pour qu'il devînt pape; ce saint prélat, jugeant mieux sa vocation, prit le parti de se faire général d'armée.

Fontenelle, nous l'avons déjà dit, s'est trompé en assignant au premier essai de la muse dramatique de Corneille la date de 1625. Les historiens du Théâtre français, les frères Parfait, dont l'exactitude est presque toujours à citer, fixent la première représentation de *Mélite* à l'année 1629[1], et cette date se trouve confirmée par l'autorité d'un contemporain. Mairet, dans son épître dédicatoire des *Galanteries du duc d'Ossonne*, après avoir cité Rotrou, Scudéry, Corneille et Du Ryer, dit qu'il vient de les nommer d'après l'ordre de leurs débuts dans la carrière dramatique. Or, Rotrou, qui était de trois ans plus jeune que Corneille, mais que celui-ci appelait son maître, parcequ'il le devança sur la scène, ne donna sa première pièce, *l'Hypocondriaque*, qu'en 1628, et Scudéry son *Lygdamon et Lydias* qu'en 1629 (8). Corneille remit son œuvre à une troupe de comédiens qui se trouvait à Rouen; mais le chef, qui était le célèbre Mondory (9), la jugeant digne d'un autre parterre, se rendit à Paris pour l'y faire jouer[2].

A la première représentation de *Mélite*, le public, qui ne retrouvait plus ses valets bouffons, ses parasites et ses docteurs, enfin tous les personnages de théâtre ayant alors le privilége exclusif de le faire rire, le public demeura quelque temps incertain, et l'accueil qu'il fit à la pièce se ressentit un peu de son dépayse-

1. *Histoire du Théâtre français* (par les frères Parfait), t. IV, p. 461 et 462, note, et p. 430.

2. *Histoire de la poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, in-12, p. 216.

ment; mais il apprécia bientôt la supériorité de cette comédie sur celles qui l'avaient précédée. « Quand je considère, dit Corneille[1], le peu de bruit qu'elle fit à Paris, venant d'un homme qui ne pouvait sentir que la rudesse de son pays, et tellement inconnu qu'il était avantageux d'en taire le nom; quand je me souviens, dis-je, que ses trois premières représentations ensemble n'eurent pas tant d'influence que la moindre de celles qui les suivirent dans le même hiver! »

Les auteurs de l'*Histoire de la ville de Paris* s'accordent également à dire que « le succès en fut alors si prodigieux......., que l'on jugea que Corneille allait remettre la comédie en crédit. Le concours y fut si grand, ajoutent-ils, que les comédiens, qui avaient été réduits encore une fois, faute de spectateurs, au seul théâtre de l'hôtel de Bourgogne, se séparèrent de nouveau et établirent la troupe du Marais du Temple[2]. » Hardy, l'auteur banal du théâtre, était associé avec les comédiens pour une part, même dans les pièces qui n'étaient pas de lui. Comme le succès de *Mélite* augmenta considérablement sa part de bénéfices, il y vit une espèce d'allégement aux peines qu'en pouvait ressentir son amour-propre. Aussi, le conciliant en quelque sorte avec la reconnaissance à laquelle il devait être tenu, il avait l'habitude de dire, en recevant son contingent des produits de *Mélite : Bonne farce!*[3] (10).

1. *Epître dédicatoire à M. de Liancourt*, en tête de *Mélite*.

2. *Histoire de la ville de Paris* par Félibien, augmentée et mise au jour par Lobineau, liv. XIX, Paris, 1725, 5 vol in-fol. — Corneille. *Examen de Mélite*.

3. *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 539. — *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 333.

Toutefois ce succès productif et ceux dont il était le présage, en relevant la position des auteurs, firent regretter aux comédiens le temps où ils commandaient une pièce à leurs ouvriers dramatiques. La comédienne Beaupré disait quelques années après : « Monsieur Corneille nous a fait un grand tort. Nous avions ci-devant des pièces de théâtre pour trois écus, que l'on nous faisait en une nuit ; on y était accoutumé, et nous gagnions beaucoup ; présentement, les pièces de M. Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous gagnons peu de chose[1]. »

Ce succès ne fit pas seulement courir toute la ville, il fit connaître l'auteur à la cour[2]. On s'empressa autour du poète qui venait de signaler ses vingt trois ans par un triomphe. C'est également à vingt-trois ans que Racine et Voltaire entrèrent dans la carrière. Aussi M. de l'Empyrée s'écrie-t-il :

On m'ignore, et je rampe encore à l'âge heureux
Où Corneille et Racine étaient déjà fameux.

Mais on a fait observer avec raison que Racine, débutant en 1664, avait eu devant les yeux les chefs-d'œuvre de Corneille et les secours qu'un écrivain peut trouver à Paris, tandis que le père de notre théâtre vivait retiré en province, et ne pouvait rien se proposer pour modèle[3].

1. *Segraisiana*, 1721, 1re part., p. 191. « Il est vrai, ajoute Segrais, que ces vieilles pièces étaient misérables ; mais les comédiens étaient excellents, et ils les faisaient valoir par la représentation. »

2. *Examen de Mélite*.

3. *L'Esprit du grand Corneille*, par M. François de Neufchateau, p. 36, et 254, note.

Corneille dit dans son *Examen de Mélite :* « Elle fut mon coup d'essai et elle n'a garde d'être dans les règles, puisque je ne savais pas alors qu'il y en eût. Je n'avais pour guide qu'un peu de sens commun, avec les exemples de feu Hardy [1], dont la veine était plus féconde que polie, et de quelques modernes qui commençaient à se produire et qui n'étaient pas plus réguliers que lui..... Ce sens commun, qui était toute ma règle, m'avait fait trouver l'unité d'action pour brouiller quatre amants par une seule intrigue, et m'avait donné assez d'aversion pour cet horrible dérèglement qui mettait Paris, Rome et Constantinople sur le même théâtre, pour réduire le mien dans une seule ville. »

En effet, les règles d'Aristote, converties depuis en dogme religieux, étaient alors fort peu respectées. Transgressées sans le moindre scrupule et observées comme par hasard, les unités ne s'étaient trouvées réunies que dans un très petit nombre de compositions dramatiques dont les auteurs les avaient plus d'une fois violées depuis. Nous verrons de même Corneille les enfreindre encore après qu'il aura appris à les connaître. Du reste Segrais assure, et nous le croyons sans peine, que notre auteur n'avait pas lu la Poétique d'Aristote lorsqu'il fit ses meilleurs ouvrages [2]. Ce n'est point ainsi que plus tard en agissait un homme qui se crut son rival, l'abbé d'Aubignac. Il se vantait d'avoir, pour sa *Zénobie*, suivi Aristote de point en point. « Je

1. Hardy était mort quand Corneille écrivait cet *Examen*, mais il vivait lors de la représentation de *Mélite*. Il ne mourut qu'en 1630 environ.

2. *Segraisiana*, 1733, première partie, p. 55. — *Histoire de la poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, p. 206.

vous sais bon gré, lui répondit le grand Condé, d'avoir suivi Aristote ; mais je ne pardonne pas à Aristote d'avoir fait faire une si mauvaise tragédie à l'abbé d'Aubignac. » En effet, *Zénobie* était tombée, mais tombée dans les règles.

Mélite nous offre donc des principes d'économie dramatique révélés à l'auteur par son génie. Si l'on peut désirer dans l'action plus de vraisemblance, et dans sa conduite plus de justesse, du moins on y chercherait vainement la bizarrerie extravagante des drames de cette époque. Si plus tard, comme nous le dirons, l'auteur crut devoir en faire disparaître quelques passages un peu libres, c'est qu'il avait soumis la scène aux lois, jusqu'à lui inconnues, de la plus sévère bienséance ; mais même avant ces retranchements, aucune pièce du temps ne pouvait lui être comparée, même de bien loin, pour la retenue. « Le théâtre, dit Fontenelle, y est sans comparaison mieux entendu, le dialogue mieux tourné, les mouvements mieux conduits, les scènes plus agréables ; surtout (et c'est ce que Hardy n'avait jamais attrapé) il y règne un air assez noble, et la conversation des honnêtes gens n'y est pas mal représentée. Jusque là on n'avait guère connu que le comique le plus bas, ou un tragique assez plat : on fut étonné d'entendre une nouvelle langue [1]. » Ajoutons avec Gaillard [2] que cette *Mélite* si imparfaite dont Corneille nous a depuis autorisés à rougir pour lui est aussi supérieure à la meilleure pièce de Hardy que *Tartuffe* ou *le Misanthrope* est supérieur à *Mélite*.

1. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 333.
2 *Eloge de Corneille.*

Nous avons déjà appris de Corneille lui-même que le *sens commun, qui était toute sa règle*, lui avait fait trouver l'unité d'action et l'unité de lieu, fort ignorées alors, ou du moins complétement oubliées depuis l'école de Jodelle, bien que la première soit seule indispensable, et que la seconde soit moins utile encore que l'unité de temps. Quant à celle-ci, quelques uns, comme Hardy, la méprisaient; un plus grand nombre se soumettait rigoureusement à son joug, prescrit par Vauquelin de la Fresnaye dans son *Art poétique :*

Le théâtre jamais ne doit être rempli
D'un argument plus long que d'un jour accompli (11).

Mais, soit que le nouvel auteur ne sentît pas, ce qui s'explique aisément, l'avantage de borner la durée d'une action à une journée plutôt que de lui consacrer un mois entier quand son développement l'exige, soit même qu'il y vît des inconvénients, cette troisième unité ne lui fut pas, comme les deux autres, révélée par son bon sens. Ce ne fut que dans un voyage qu'il fit à Paris pour voir le succès de *Mélite* qu'il apprit, selon son expression, qu'elle n'était pas dans les vingt-quatre heures [1]. Il semble du reste avoir éprouvé peu de regrets de la licence que son ignorance l'avait laissé prendre. Dans la préface de sa seconde pièce, imprimée en 1632, il dit : « Que si j'ai renfermé cette pièce dans la règle d'un jour, ce n'est pas que je me repente de n'y avoir point mis *Mélite*, ou que je me sois résolu à m'y attacher dorénavant. Aujourd'hui quelques uns adorent cette règle, beaucoup la méprisent; pour moi, j'ai voulu seu-

(1) *Examen de Clitandre.*

lement montrer que, si je m'en éloigne, ce n'est pas faute de la connaître[1]. »

« J'entendis, ajoute-t-il ailleurs, que ceux du métier blâmaient *Mélite* de peu d'effet, de ce que le style en était trop familier. Pour la justifier contre cette censure par une espèce de bravade, et montrer que ce genre de pièces avait les vraies beautés du théâtre, j'entrepris d'en faire une régulière, c'est-à-dire dans ces vingt-quatre heures, pleine d'incidents, et d'un style plus élevé, mais qui ne vaudrait rien du tout; en quoi je réussis parfaitement[2]. »

La tragi-comédie de *Clitandre ou l'innocence délivrée*, représentée en 1632, fut le résultat de cette prétendue préméditation. L'auteur ne nous trompe pas en disant qu'elle obtint un grand succès ; mais est-il également digne de confiance lorqu'il prétend qu'il ne fit un mauvais ouvrage qu'à bon escient? Nous avons quelque peine à le croire. Qu'eût signifié cette leçon? Par qui aurait-elle été comprise? Quand Molière voulut se moquer du mauvais goût du public, et chercha à l'en corriger, il fit débiter à Oronte un sonnet plein des traits brillantés de la poésie d'alors, et après que Philinte et le parterre y eurent applaudi avec enthousiasme, Alceste, sans plus de ménagement pour l'un que pour l'autre, fit ressortir le ridicule d'un semblable arrêt, et s'écria :

Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.

1. *Préface de Clitandre.*
2. *Examen de Clitandre.*

Chacun là put s'apercevoir du piége où il avait été pris, et reconnaître son erreur. Mais à qui aurait pu profiter la leçon de Corneille? Il eût été lui-même assez embarrassé pour le dire, car chacun dut alors prendre son ouvrage au sérieux. Tranchons le mot, il l'y prit lui-même, quoi qu'il en dise dans son Examen. Sans doute, lorsqu'il écrivit ce morceau, trente ans environ après la représentation de *Clitandre*, Corneille ne put se dissimuler la bizarrerie monstrueuse de cette tragi-comédie; mais alors il était l'auteur du *Cid*, de *Cinna* et d'*Horace*, alors il savait *du faux avec le vrai faire la différence*, et, par une illusion qu'il ne cherchait pas à dissiper, parcequ'elle flattait son amour-propre, il se persuadait que ces défauts ne lui avaient jamais échappé.

Le peu de fondement de l'assertion de Corneille résulte encore de la préface dont il fit précéder *Clitandre*. Le silence qu'il y garde sur les défauts les plus choquants de cet ouvrage, tandis qu'il en avoue quelques autres, prouve bien qu'il ne les apercevait pas. Cela semble démontré d'ailleurs par l'empressement qu'il mit à faire imprimer ce second ouvrage immédiatement après sa représentation (1632), tandis que *Mélite*, jouée dès 1629, ne fut livrée aux lecteurs qu'en 1633. Enfin, dans un petit avis qui précédait les Mélanges poétiques, dont nous avons déjà parlé, imprimés à la suite de la première édition de *Clitandre*, Corneille disait au lecteur : « Je ne crois pas cette tragi-comédie si mauvaise que je me tienne obligé de te récompenser par trois ou quatre bons sonnets. » Rien dans ce ton, rien dans ces démarches, ne laisse croire qu'il eût la conscience de la faiblesse de sa *tragi-comédie*.

C'est le titre qu'il donna d'abord à *Clitandre*, titre

alors fort à la mode. « C'était un genre mêlé, a dit Fontenelle, où l'on mettait un assez mauvais tragique avec du comique qui ne valait guère mieux. Souvent cependant on donnait ce nom à de certaines pièces toutes sérieuses, à cause que le dénoûment en était heureux. La plupart des sujets étaient d'invention et avaient un air fort romanesque; aussi la coutume était de mettre au devant de ces pièces de longs arguments qui les expliquaient [1]. » Certes, ce soin n'était pas superflu pour *Clitandre*, qui ne devint pas plus clair alors même qu'il prit le titre de tragédie dans l'édition de 1663.

Nous n'entrerons point ici dans le détail des bizarreries sans nombre qui en forment le monstrueux ensemble; nous nous bornerons seulement à rappeler, non comme une des plus folles alors, mais comme une des plus étonnantes aujourd'hui, la scène où Pymante veut faire violence à Dorise (acte IV, scène Ire). Celle-ci, qui peut-être ne juge pas le lieu très convenable, ne trouve pas d'autre moyen de se défaire de lui qu'en lui crevant un œil avec une des aiguilles qui tiennent ses cheveux, et là-dessus notre amoureux, devenu borgne, se met à faire la leçon à l'aiguille :

O toi qui, secondant son courage inhumain,
Loin d'orner ses cheveux déshonores sa main,
Exécrable instrument de sa brutale rage,
Tu devais pour le moins respecter son image :
Ce portrait accompli d'un chef-d'œuvre des cieux,
Imprimé dans mon cœur, exprimé dans mes yeux,
Quoi que te commandât une âme si cruelle,
Devait être adoré de ta pointe rebelle.

1. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 333.

Un des éditeurs de Corneille (Joly) a pensé que cette longue apostrophe avait bien pu donner naissance au proverbe : *Discourir sur la pointe d'une aiguille* [1]. Nous sommes porté à croire qu'elle n'a pas même ce singulier avantage (12).

La situation plus que hardie de Pymante et de Dorise nous amène naturellement à parler de la licence du théâtre du temps, dont les deux premiers ouvrages de Corneille n'avaient pu se préserver entièrement. Les pensées libres et les baisers étaient deux moyens de comique auxquels on avait souvent recours. Les législateurs de la scène d'alors n'étaient pas très rigoureux sur ce point. Vauquelin de la Fresnaye se bornait à recommander aux poètes dramatiques de ne point exposer aux yeux des jouissances amoureuses ; de les mettre seulement en récit ; de donner à l'amant un confident auquel il raconte

Qu'ayant la vesture
Et d'un eunuque pris la grâce et la posture,
Il a d'une pucelle, au naturel déduit,
Cueilli la belle fleur [2].

En vérité ce n'est pas trop demander. On verra cependant tout à l'heure que les auteurs comiques semblaient y trouver encore de l'exigence.

Mélite offrait quelques traits empreints de la liberté alors régnante. Tircis y soutenait par exemple que

La beauté, les attraits, le port, la bonne mine,
Echauffent bien les draps, mais non pas la cuisine,

1. *Le Théâtre de P. Corneille*, édit de 1747, t. I, p. vij.
2. *Annales poétiques*, t. IX. — *L'Esprit du grand Corneille*, p. 99.

et plusieurs autres vérités aujourd'hui assez malsonnantes ; Corneille les retrancha depuis. *Clitandre* renfermait également un bon nombre d'inconvenances, qu'il ne put faire disparaître entièrement, parceque plusieurs tenaient au fond même de la pièce.

« Le théâtre, a dit Fontenelle, était encore assez licencieux. Grande familiarité entre les personnes qui s'aimaient. Dans le *Clitandre* de Corneille, Caliste vient trouver Rosidor au lit : il est vrai qu'ils doivent être bientôt mariés ; mais un honnête spectateur n'a que faire des préludes de leur mariage ; aussi cette scène ne se trouve que dans les premières éditions de la pièce. Rotrou, en dédiant au roi *la Bague de l'Oubli*, sa seconde pièce, se vante d'avoir rendu sa muse *si modeste, que, si elle n'est belle, au moins elle est sage, et que d'une profane il en a fait une religieuse* ; et dans sa *Céliane*, postérieure de deux ans, on voit une Nise dans le lit, dont l'amant la vient trouver, et n'est embarrassé que dans le choix des faveurs qui lui sont permises ; car il y en a quelques unes réservées pour le temps du mariage :

Que dois-je donc choisir, puissant maître des dieux,
De la bouche, du sein, de la joue ou des yeux ?

A la fin l'amant se détermine (et ce n'est ni pour les yeux, ni pour la joue, ni pour la bouche) ; et comme il a délibéré long-temps, il jouit long-temps aussi de ce qu'il a préféré. Nise a le loisir de dire vingt vers, au bout desquels seulement (car cela est indiqué en marge par un jeu de scène) Pamphile tourne le visage du côté des spectateurs. Il semble que cette muse, qui s'était faite religieuse, se dispensait un peu de ses vœux,

ou, pour mieux dire, on ne trouvait pas que cela y fût contraire. Peut-être Rotrou croyait-il avoir tout raccommodé par la sagesse des vingt vers que dit Nise dans le temps qu'elle n'est pas trop sage. Elle débite une très sublime morale au mépris de la matière et à la louange de l'esprit..... ; et Pamphile, qui n'a pas trop paru profiter d'un si beau discours, dit pourtant à la fin que sans ce *louable entretien* il serait mort de plaisir : tant la morale bien placée a de pouvoir ! Dans une autre pièce, *les Galanteries du duc d'Ossone*, de Mairet, on voyait une femme recevoir son amant dans son lit, en lui recommandant toutefois d'être sage ; et la toile, se baissant après cette condition, empêchait le spectateur de savoir si elle était tenue. Il n'en faut pas douter, car, dans l'épître dédicatoire de cette comédie, l'auteur faisait ressortir la décence du théâtre, si bien épuré, disait-il, de son ancienne grossièreté, que les honnêtes femmes fréquentaient l'hôtel de Bourgogne avec aussi peu de scrupule et de scandale qu'elles feraient celui de Luxembourg. »

« Rien n'est plus ordinaire dans les pièces de ce temps-là, ajoute Fontenelle, que de pareilles libertés. Les sujets les plus sérieux ne s'en sauvent pas. Dans la célèbre *Sophonisbe* de Mairet, lorsque Massinisse et Sophonisbe arrêtent leur mariage, ils ne manquent pas de se donner des arrhes. Syphax avait auparavant reproché à Sophonisbe l'*adultère* et l'*impudicité*, grosses paroles qui aujourd'hui feraient fuir tout le monde.

» Pendant que le théâtre était sur ce pied-là, *Lucrèce* n'était pas un sujet à rebuter; aussi Du Ryer l'a-t-il traité sans scrupule. Rotrou a fait une *Chrysante*, qui

est une autre héroïne violée par un capitaine romain dont elle est prisonnière. Aujourd'hui ces sujets-là ne seraient pas soufferts. Est-ce que nos mœurs sont plus pures? Il est bien sûr que non. C'est seulement que nous avons l'esprit plus raffiné. L'esprit seul suffit pour nous donner le goût des bienséances; mais le goût de la vertu, c'est autre chose. Une des plus grandes obligations que l'on ait à Corneille est d'avoir purifié le théâtre. Il fut d'abord entraîné par l'usage établi; mais il y résista bientôt après; et depuis *Clitandre*, sa seconde pièce, on ne trouve plus rien de licencieux dans ses ouvrages. Tout ce qui y reste de l'ancien excès de familiarité dont les amants étaient ensemble sur le théâtre, c'est le tutoiement. » Nous aurons occasion d'en reparler.

On ne saurait trop remarquer combien Corneille était en avant de son siècle. Ce parti de bienséance qu'il prit immédiatement après son second ouvrage, représenté en 1632, n'avait pas été adopté vingt ans et plus après, par des hommes faits cependant pour le comprendre, Quinault (13) et La Fontaine. Ce dernier, dans son *Eunuque*, joué en 1654, fait dire par Chrémès, qui veut porter la main au sein de Pythie :

Si veux-je, pour le coup, que ma main se hasarde.

PYTHIE.

Il vous faut des tétons! vraiment, on vous en garde!

CHRÉMÈS.

Mauvaise! laisse-m'en au moins un à tenir.

PYTHIE.

Arrêtez-vous, Monsieur; j'entends quelqu'un venir.

On a déjà fait observer que ce quelqu'un-là venait fort à propos.

Après *Clitandre*, Corneille livra aux lecteurs sa *Mélite ou les Fausses lettres*, qu'il qualifia de *pièce comique*. Sa préface nous apprend qu'alors imprimer une œuvre de théâtre, c'était l'exposer à perdre presque tout le prix que pouvait lui prêter la curiosité du spectateur. « Je sais bien, y dit-il, que l'impression d'une pièce en affaiblit la réputation ; la publier, c'est l'avilir. » Il ajoute : « Il s'y rencontre un particulier désavantage pour moi, vu que, ma façon d'écrire étant simple et familière, la lecture fera prendre mes naïvetés pour des bassesses. Aussi beaucoup de mes amis m'ont toujours conseillé de ne rien mettre sous la presse, et ont raison, comme je crois ; mais, par je ne sais quel malheur, c'est un conseil que reçoivent de tout le monde ceux qui écrivent, et pas un d'eux ne s'en sert. Ronsard, Malherbe et Théophile l'ont méprisé, et, si je ne les puis imiter en leurs grâces, je les veux du moins imiter en leurs fautes, si c'en est une que de faire imprimer. »

L'auteur d'un écrit sur *le Cid* [1], dont nous parlerons à l'occasion de cette tragédie, se prononce également contre l'usage assez peu général alors de l'impression des productions dramatiques. « Ces sortes de pièces, dit-il, qui se récitent dans les lieux publics, ne veulent pas être considérées de si près ; elles n'ont besoin que d'un certain éclat, et il ne nous importe qu'il soit trompeur, pourvu qu'il plaise ; comme ce serait fo

1. *Le Jugement du Cid*, composé par un bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse, 1637, in-8.

lie, dans les habits de ballets, d'employer de l'or fin, puisque le faux y paraît tout autant. C'est la raison pour laquelle Corneille ne devait point faire imprimer *le Cid*; il devait se contenter d'avoir été si applaudi, sans souffrir que l'on l'examinât; et nous n'avons point encore vu de pièces de théâtre qui puissent souffrir l'épreuve d'une censure si rigoureuse, telle qu'il la devait attendre de l'envie. Je ne suis point ennemi des auteurs; au contraire, je les honore tous; mais qu'ils se contentent d'être ouïs, s'ils veulent un général applaudissement, ou qu'ils pensent mieux à leurs affaires, s'ils veulent être lus »

Ce préjugé contre la publication des pièces représentées fut long-temps à s'effacer entièrement. Molière, qui avait vu la province et Paris applaudir pendant six ans et plus son *Étourdi* et son *Dépit amoureux*, n'avait rien fait imprimer encore en 1660, lorsqu'une circonstance fortuite le contraignit à publier ses *Précieuses ridicules*. Aussi a-t-il grand soin de l'expliquer et de dire : « J'avais résolu de ne les faire voir qu'à la chandelle, pour ne point donner lieu à quelqu'un de dire le proverbe [1], et je ne voulais pas qu'elles sautassent du théâtre de Bourbon dans la galerie du Palais [2]. » Ces scrupules ne tardèrent pas à être levés, et l'on serait mal venu à vouloir les faire revivre aujourd'hui que les Corneilles sont cependant assez rares, et les Molières peu nombreux.

La Veuve, ou le Traître puni, fut représentée en 1633, avec un grand succès. Cette comédie, troisième

1. *Elle est belle à la chandelle, mais le grand jour gâte tout.*
2. Préface des *Précieuses ridicules*.

production de notre auteur, lui assurait, dès lors, une grande supériorité sur tous ses rivaux. L'intrigue en est plus raisonnable, le style plus franc, que ceux des précédentes.

Corneille la fit imprimer en 1634, et dans sa préface il revient sur les règles et la question de leur utilité, déjà agitée dans la préface de *Clitandre*. Il dit de *la Veuve* qu'il ne l'a mise « ni dans la sévérité des règles, ni dans la liberté qui n'est que trop ordinaire sur le théâtre français : l'une est trop rarement capable de beaux effets, et on les trouve à trop bon marché dans l'autre, qui comprend quelquefois tout un siècle pour la durée de son action, et toute la terre habitable pour le lieu de sa scène.... J'ai donc cherché quelque milieu pour la règle du temps, et me suis persuadé que, la comédie étant disposée en cinq actes, cinq jours consécutifs n'y seraient point mal employés. Ce n'est pas que je méprise l'antiquité, mais... on épouse malaisément des beautés si vieilles... »

Dans son Examen il exprime son aversion pour les *à parte*. Cette opinion, à nos yeux très fondée, était vivement partagée par La Fontaine. « Rien, disait-il un jour en soupant avec Boileau, Molière et quelques autres de ses amis, rien n'est plus contraire au bon sens. Quoi! le parterre entendra ce qu'un acteur n'entend pas, quoiqu'il soit à côté de celui qui parle ! » Boileau, voyant qu'il s'échauffait et qu'il était absorbé par cette discussion, se mit à dire à haute voix : « Il faut que La Fontaine soit un grand coquin, un grand maraud. » Il répéta plusieurs fois cette même apostrophe sans que son antagoniste en entendît rien ; mais à la fin Boileau, Molière et les autres convives partirent d'un

éclat de rire; La Fontaine en demanda le sujet, et en rit avec eux[1].

Le bon sens, qui faisait reconnaître à Corneille cet abus, ne pouvait laisser échapper à ses yeux le ridicule d'un usage alors consacré, celui de faire débiter aux acteurs, dans chaque pièce, de longs monologues en stances. Ils rappelaient ces odes que les chœurs chantaient entre les scènes sur le théâtre grec et dans la première enfance du nôtre. Cette mode dura cent années, et *la Thébaïde* de Racine en offre un des derniers exemples. Corneille n'avait pas attendu jusque là pour sentir l'inconvenance de soliloques qui suspendaient l'action, et le peu de naturel d'une mesure métrique qui venait rompre celle du reste de la pièce. Il nous apprend dans l'*Examen de Clitandre* qu'il ne les accordait qu'aux sollicitations des comédiens, *qui croyaient y paraître avec plus d'avantage*. Ainsi c'est au caprice d'un acteur que nous devons les stances de Rodrigue.

Du reste, tous les efforts de Corneille tendaient alors au naturel et à la franchise du dialogue. « Je tâche, dit-il dans la préface, de ne mettre en la bouche de mes acteurs que ce que diraient vraisemblablement en leur place ceux qu'ils représentent, et de les faire discourir en honnêtes gens, et non pas en auteurs. Ce n'est qu'aux ouvrages où le poète parle qu'il faut parler en poète. » Il fait très bien sentir cette différence dans *la Veuve*, en deux vers fort remarquables pour le temps. Une mère, s'enquérant des progrès que fait sa fille sur le cœur d'un jeune homme qu'elle voudrait

1. *Histoire de la poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, p. 267.

lui faire épouser, craint que ses déclarations ne soient qu'une plaisanterie, parcequ'elles sont toujours pleines de comparaisons empruntées à l'Olympe ; son agent dissipe ses craintes en lui disant :

C'est un homme tout neuf, que voulez-vous qu'il fasse ?
Il dit ce qu'il a lu.

Corneille savait donc déjà distinguer clairement le style des livres du langage de la nature.

C'est ici l'occasion de parler d'une autre coutume de ce temps, et que l'amour-propre ou le calcul a voulu faire revivre de nos jours. Un auteur, avant de publier son ouvrage, allait mendier les éloges rimés de ses amis, et ne le faisait paraître que précédé de ce passeport de contrebande accordé à charge de revanche. On pense bien que l'hyperbole était la figure la plus fréquemment employée dans ces panégyriques, et, comme si la langue française ne fournissait pas assez de termes laudatifs, on avait souvent recours pour ces sortes d'hommages au grec et au latin. Furetière a dit dans sa satire du *Jeu de boule des procureurs* :

Je tâchais d'achever un sonnet de commande,
Qu'un auteur, dans le goût de se faire estimer,
Au devant de son livre allait faire imprimer :
Car on a maintenant cette sotte coutume
Par des vers mendiés de grossir son volume,
De quêter de l'encens chez des amis flatteurs,
D'avoir diversité de langues et d'auteurs,
Et de vouloir prétendre une gloire authentique
Qu'on ne devrait trouver que dans la voix publique.

Ce ridicule ne pouvait échapper à Molière, et, s'il ne l'a pas signalé dans quelque comédie, il en a fait justice dans la préface de ses *Précieuses*. S'excusant d'avoir été forcé d'en précipiter l'impression, il dit au lecteur : « J'aurais... parlé à mes amis, qui, pour la recommandation de ma pièce, ne m'auraient pas refusé, ou des vers français, ou des vers latins. J'en ai même qui m'auraient loué en grec; et l'on n'ignore pas qu'une louange en grec est d'une merveilleuse efficacité à la tête d'un livre. »

Jamais Corneille n'eut besoin de descendre à ces honteuses sollicitations. Mais quelques uns de ses amis et un assez grand nombre de ses confrères crurent sans doute qu'ils lui devaient un semblable hommage, et les vers qu'ils lui adressèrent pour sa *Veuve* sont placés en tête de la première édition de cette pièce, publiée en 1634. Nous devons nous empresser d'ajouter que c'est la seule fois que Corneille céda à ce travers. On voit de petites pièces de lui figurer près de trente ans encore après au devant des ouvrages de plusieurs de ses contemporains, et notamment des *Chevilles* de Maître Adam Billaut[1]; mais pour aucune autre de ses propres compositions il n'eut recours à ce pitoyable renfort.

Bois-Robert, D'Ouville, Du Ryer, d'autres auteurs dont les noms sont moins connus, mais avant tous Scudéry et Claveret, qu'on verra bientôt refuser leur admiration à l'auteur du *Cid*, l'accordèrent tout entière à l'auteur de *la Veuve* : ils ne le croyaient sans doute pas encore digne de leur envie. Scudéry surtout ne trouve

1. *Chevilles du Menuisier de Nevers*, édit. de Paris, 1644, in 4.

pas d'images assez grandes pour rendre son enthousiasme :

> Le soleil est levé, retirez-vous, étoiles,

s'écria-t-il emphatiquement : car *la Veuve* semble un soleil à celui qui ne saura voir qu'un faux éclat dans Rodrigue et Chimène. Rotrou, dont le suffrage, plus flatteur pour Corneille, lui était aussi plus doux, dit à son ami :

> Juge de ton mérite, à qui rien n'est égal,
> Par la confession de ton propre rival.

Mais de tous ces éloges, le plus gracieusement exprimé est sans contredit celui de Mairet, auquel le succès constant de sa *Sophonisbe* assignait alors le premier rang ; son madrigal est adressé à *M. Corneille, poète comique, sur sa* VEUVE :

> Rare écrivain de notre France,
> Qui, le premier des beaux-esprits,
> As fait revivre en tes écrits
> L'esprit de Plaute et de Térence,
> Sans rien dérober des douceurs
> De *Mélite* ni de ses sœurs,
> O Dieu ! que ta Clarisse est belle,
> Et que de veuves à Paris
> Souhaiteraient d'être comme elle
> Pour ne manquer pas de maris !

Après *la Veuve* vinrent, en 1634, *la Galerie du Palais, ou l'Amie rivale*, puis *la Suivante*. Ces comédies furent

non moins bien reçues que les précédentes. Quelques défauts de moins, quelques qualités de plus, leur donnaient droit à cet accueil.

La Galerie du Palais obtint surtout la vogue (14). « Si ce n'est la meilleure, a dit Corneille, c'est la plus heureuse[1]. » Le titre et le spectacle en étaient piquants, car le Palais-Royal n'existait pas, et le Palais-de-Justice, garni de magasins très fréquentés, était alors le centre des étrangers, des curieux et des badauds. L'auteur a, en divers endroits de sa pièce, retracé plusieurs des scènes dont cette galerie était le théâtre; et les conversations des marchands, personnages de cette comédie, nous donnent quelques détails sur les usages et les goûts du temps. La lingère nous apprend, par exemple, que la gaze de soie était alors une nouveauté de vogue[2]. Le libraire, de son côté, auquel on dit :

Mais on ne parle plus qu'on fasse de romans;
J'ai vu que notre peuple en était idolâtre,

répond, pour notre instruction :

La mode est à présent des pièces de théâtre;

et son interlocuteur, ou plutôt Corneille, ajoute :

De vrai, chacun s'en pique, et tel y met la main
Qui n'eut jamais l'esprit d'ajuster un quatrain[3].

1. *Epître dédicatoire de* la Galerie du Palais *à madame de Liancourt.*

2. Acte I, scène IV.

3. Acte I, scène VI.

Un peu plus loin, un personnage dit à un autre, en parlant de littérature :

Ton goût, je m'en assure, est pour la Normandie [1].

Pour l'explication de ce vers, nous dirons avec Fontenelle qu'en 1635 on imprima un *Hippolyte*, par le sieur de La Pinelière, Angevin [2]. Dans son avis *Au Lecteur*, l'auteur dit « qu'il est bien hardi d'avoir osé mettre le nom de son pays en gros caractères au frontispice de son ouvrage... Que, comme pour être estimé autrefois poli dans la Grèce il ne fallait que se dire d'Athènes, pour avoir la réputation de vaillant il fallait être de Lacédémone, maintenant, pour se faire croire excellent poète, il faut être né dans la Normandie. » Il convient que « elle avait fait admirer, du temps de nos pères, le grand cardinal Du Perron, Monsieur Bertaut et Monsieur de Malherbe, et, à cette heure, Monsieur de Bois-Robert, Monsieur de Scudéry, Monsieur de Corneille, Monsieur de Rotrou, Monsieur de Saint-Amand et Monsieur de Benserade. » Mais ensuite il prétend que l'Anjou n'est pas situé au delà du cercle polaire ni dans les déserts d'Arabie, et ne ressemble pas à ces îles qui ne sont habitées que de magots, de monstres et de barbares. Enfin, il étale tout ce qui peut servir à la gloire de l'Anjou, jusqu'aux restes des amphithéâtres des Romains... « Il est assez remarquable, ajoute fort plaisamment Fontenelle, qu'il y ait eu un temps où l'on se soit cru obligé de faire ses excuses au public de ce qu'on n'était pas Normand [3]. »

1. Scène VII.
2. Paris, 1635, in-8°.
3. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 335.

C'est de la représentation de *la Galerie du Palais* que date une réforme que les convenances et la vérité théâtrale avaient indiquée à Corneille. Dans presque toutes les pièces se trouvait une nourrice, reste de la comédie latine. Les propos tenus par ce personnage allaient ordinairement jusqu'à la licence; aussi ce ton obligé, et le manque d'actrices sur les théâtres d'alors, avaient-ils fait confier ces rôles à un acteur nommé Alizon, qui les jouait sous le masque. En rendant le dialogue décent, Corneille leva une partie de ces difficultés : on trouva des actrices pour se charger de l'emploi de suivante, substitué à celui de nourrice. Alizon s'en tint à certains caractères de vieilles et de ridicules. Cet usage de faire paraître des hommes sous des habits de femmes s'est conservé du reste long-temps encore. Hubert, qui avait joué d'original *la Comtesse d'Escarbagnas* et d'autres rôles de femme des pièces de Molière, remplit avec un succès fou celui de *la Devineresse* de Thomas Corneille et de Visé, 1679. Ce ne fut qu'après sa retraite, arrivée en avril 1685, que ces mascarades cessèrent entièrement [1].

Ce nouveau personnage de suivante donna son nom à une nouvelle comédie de Corneille, dont nous avons déjà mentionné le succès. En la lisant, on se rend assez difficilement compte de l'espèce de prévention favorable qu'il témoigne pour elle dans son Examen. Sans doute elle a un avantage peu commun. « Je m'y suis asservi, dit Corneille, à faire les actes si égaux, qu'aucun n'a pas un vers plus que l'autre. » Mais, en vérité, il n'y a guère

1. Corneille, *Examen de la Galerie du Palais*.—*Histoire du Théâtre français* (par MM Parfait), t. V, p. 94 et 95.

la matière à prédilection, et l'auteur, du reste, le reconnaît lui-même. A nos yeux, ce qu'il y a de plus remarquable dans *la Suivante*.... c'est l'épître dédicatoire : elle est pleine de naturel et de bon sens; Corneille nous y apprend qu'il *faisait de son mieux* et *laissait dire tout le monde*. « Ceux qui se font presser à la représentation de mes ouvrages m'obligent infiniment; ceux qui ne les approuvent pas peuvent se dispenser d'y venir gagner la migraine : ils épargneront de l'argent et me feront plaisir. » Quittant bientôt ce ton assez peu révérencieux pour ses censeurs, il passe à ses rivaux, et dit, avec autant d'âme que de convenance pour un auteur alors en butte à tous les traits de l'envie :

Je vois d'un œil égal croître le bien d'autrui,
Et tâche à m'élever aussi haut comme lui,
Sans hasarder ma peine à le faire descendre.
La gloire a des trésors qu'on ne peut épuiser;
Et, plus elle en prodigue à nous favoriser,
Plus elle en garde encore où chacun peut prétendre.

Plus loin il revient à la question des règles, souvent agitée alors, comme deux siècles plus tard, et déclare, dussent les d'Aubignac du temps et les d'Aubignac futurs s'en révolter, que, « loin de se rendre l'esclave des règles, il les élargit et les resserre selon le besoin qu'en a son sujet..... Savoir les règles, ajoute-t-il, et entendre le secret de les apprivoiser adroitement avec notre théâtre, ce sont deux sciences bien différentes, et peut-être que pour faire maintenant réussir une pièce ce n'est pas assez d'avoir étudié dans les livres d'Aristote et d'Horace. J'espère un jour traiter ces matières plus à fond,

et montrer de quelle espèce est la vraisemblance qu'ont suivie ces grands maîtres des autres siècles en faisant parler des bêtes et des choses qui n'ont point de corps. Cependant mon avis est celui de Térence. Puisque nous faisons des poëmes pour être représentés, notre premier but doit être de plaire à la cour et au peuple, et d'attirer un grand monde à leurs représentations. Il faut, *s'il se peut*, y ajouter les règles, afin de ne déplaire pas aux savants, et recevoir un applaudissement universel; mais surtout gagnons la voix publique. »

En 1634, la *Gazette* prononça pour la première fois le nom de Corneille. Il est vrai que ce ne fut d'abord que dans un *erratum*; mais, quoi qu'il en soit, la faveur peut encore être considérée comme assez peu commune, car Molière, dans sa carrière toute de succès, ne vit jamais ce journal, si élogieux pour les beaux esprits de cour, inscrire son nom dans ses colonnes, silence obstiné dont Alceste le vengea en disant, dans *le Misanthrope*:

D'éloges on regorge, à la tête on les jette,
Et mon valet de chambre est mis dans la *Gazette*.

Dans l'Extraordinaire du 30 novembre 1634 (p. 527), au compte-rendu de la fête donnée à l'Arsenal et honorée de la présence de la reine, pour les noces du duc de La Valette, de Puylaurens et du comte de Guiche, il était dit : « La comédie qui fut représentée en vers fût la *Mélite* de Scudéry, où vingt violons jouèrent aux intermèdes. » Le numéro du 15 décembre suivant se termina (p. 564) par ces lignes : « Vous serez avertis,

pour la fin, qu'au récit des trois noces dernièrement faites à l'Arsenal, la comédie en prose était du sieur Scudéry, et la *Mélite*, en vers, du sieur Corneille : ne voulant attribuer à l'un, comme il s'est fait erronément en l'imprimé, ce qui est de l'autre. »

Nous avons vu le succès de *Mélite* déterminer le rétablissement d'une seconde troupe de comédiens à Paris ; l'attrait donné au théâtre par les autres pièces de Corneille amena encore une révolution plus notable. Bien que le roi eût cru, au commencement de décembre 1634, devoir renforcer l'Hôtel de Bourgogne, dirigé par Bellerose, par la jonction de six des principaux acteurs du Marais : l'Espy, Le Noir, Jodelet, La France ou Jaquemin Jadot, Alizon et mademoiselle Le Noir, régénération qui fit, le 10 de ce mois, « trouver l'Hôtel de Bourgogne trop petit à l'affluence du peuple », Mondory, ajoute la *Gazette* du 15, « ne désespéra pas du salut de sa petite république », et il eut raison, car le même journal imprimait, le 6 janvier suivant :

« Le soin des plus grandes choses n'empêchant » pas aussi Sa Majesté de penser aux moindres, et » sachant que la comédie, depuis qu'on a banni des » théâtres tout ce qui pouvait souiller les oreilles » plus délicates, est l'un des plus innocents divertisse» ments, et le plus agréable à sa bonne ville de Paris, » sa bonté est telle, qu'il y veut entretenir trois bandes » de comédiens, la première à l'Hôtel de Bourgogne, la » deuxième aux Marais du Temple, de laquelle Mon» dory ouvrit le théâtre dimanche dernier, et la troi» sième au faubourg Saint-Germain. »

Nous avons déjà vu que les *bandes* de comédiens, tout en obtenant des recettes jusque là inespérées,

éprouvaient un vif dépit d'avoir à les partager avec les auteurs dont le talent les leur procurait. Nous voyons, en 1634, un laquais poète, qui adressait aux belles dames de son temps des épîtres intéressées, dire, pour plaire sans doute aux acteurs et en obtenir également des pourboires :

Corneille est excellent, mais il vend ses ouvrages ;
Rotrou fait bien les vers, mais est poète à gages.

Ce passage est à citer, comme l'a fait observer M. Nodier, « parcequ'il est le premier peut-être où la littérature qui courait alors ait fait mention de Corneille, et puis parcequ'il n'est pas inutile de faire voir dans l'occasion comment les grands hommes qui débutent sont traités par les laquais[1]. »

Le soin que prenait Corneille de plaire aux spectateurs lui avait déjà fait, comme nous l'avons dit, choisir pour titre et pour lieu de scène d'une de ses pièces la galerie du Palais, alors très fréquentée. Voyant qu'il ne s'était pas trompé en employant ce moyen de piquer la curiosité publique, il y eut bientôt recours de nouveau. La Place-Royale, dont Henri IV avait fait commencer les constructions, terminées en 1612, et qui était la promenade favorite de la société la plus recherchée, donna son nom à une comédie qu'il fit représenter en 1635, et qui fut également heureuse. Du reste, ce titre fut regardé comme si ingénieux, que, lorsque le succès du *Cid* l'eut brouillé avec Claveret, celui-ci lui

1. *Œuvres du sieur Gaillard*, Paris, 1634, in-8°, p. 33. — *Bibliographie des fous. De quelques livres excentriques*, par M. Ch. Nodier; Paris, novembre 1835, p. 38.

reprocha de le lui avoir dérobé. « J'entends parler de votre *Place-Royale* (disait-il dans un malheureux pamphlet adressé à Corneille, et dont nous aurons bientôt occasion de parler), que vous eussiez aussi bien appelée *la Place-Dauphine*, ou autrement, si vous eussiez pu perdre l'envie de me choquer ; pièce que vous vous résolûtes de faire dès que vous sûtes que j'y travaillais, ou pour satisfaire votre passion jalouse, ou pour contenter celle des comédiens que vous serviez[1]. »

Il faudrait avoir la bosse du vol bien prononcée pour se laisser aller à dérober quoi que ce fût à Claveret : nous regardons Corneille comme à l'abri de tout reproche de ce côté ; mais il en mériterait sans doute quelques uns pour les inconvenances et les invraisemblances que son ouvrage renferme ; toutefois, comme il a été tout le premier à le reconnaître dans l'Examen dont il l'a fait suivre, nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

Le héros de la pièce débite des propos assez peu flatteurs pour les femmes. On a dit que quelques unes avaient témoigné du dépit de la manière dont elles y étaient traitées[2] ; l'épître dédicatoire, adressée à un anonyme, a en effet l'air d'une réparation déguisée : « Un poète, y dit Corneille, n'est jamais garant des fantaisies qu'il donne à ses acteurs ; et si les dames trouvent ici quelques discours qui les blessent, je les supplie de se souvenir que j'appelle extravagant (15) celui dont ils partent, et que, par d'autres poèmes, j'ai assez relevé leur gloire et soutenu leur pouvoir, pour effacer

1. *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy disant auteur du* CID, Paris, 1637, p. 10.

2. *Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1747, t. I, p. xij.

les mauvaises idées que celui-ci leur pourra faire concevoir de mon esprit. » Il nous a bien l'air de vouloir conjurer ici les cabales de ses adversaires, et de se rappeler en tremblant le

. . . . . notumque furens quid fœmina possit.

En 1634, Richelieu et Louis XIII, nous les rangeons dans l'ordre de leur puissance, visitant la Normandie, passèrent par Rouen. M. de Harlay, archevêque de cette ville, chargea Corneille de célébrer, au nom des muses normandes, leur arrivée dans la province (16). Celui-ci s'excusa d'obéir à cet ordre dans une élégie latine, car cette langue était alors regardée comme plus digne que la nôtre des sujets nobles et relevés, et cette excuse remplissait parfaitement les intentions du prélat, quoique l'auteur eût l'air de s'en défendre [1] : louanges pour M. de Harlay, louanges pour le cardinal, louanges pour le roi, louanges pour tout le monde enfin, et pour l'auteur lui-même; car, ainsi que nous aurons bientôt occasion de le faire voir, les poètes ne s'oubliaient jamais, et alors leur charité était, selon le proverbe, très bien entendue. Toutefois Corneille y dit que, bien qu'au théâtre il n'ait que peu d'émules et ne connaisse pas de maître, il lui faudrait être, pour s'acquitter dignement d'une entreprise si imposante....., un Chapelain..... ou un Godeau ! Richelieu trouva sans doute que, sans être un Godeau ou un Chapelain, il s'en était fort bien tiré, et quelque temps après il le comprit dans les *cinq auteurs*. Nous croyons devoir entrer dans quelques détails

1. *L'Esprit du grand Corneille*, par M. François de Neufchâteau, p. 402 et suiv.

à ce sujet : l'historien de l'Académie nous en fournira plusieurs.

Richelieu était passionné pour les plaisirs de la scène. « Aussi tous les auteurs, dit Pelisson, qui se sentaient quelque génie, ne manquaient pas de travailler pour le théâtre : c'était le moyen d'approcher des grands et d'être favorisé du premier ministre, qui, de tous les divertissements de la cour, ne goûtait que celui-là[1]. » L'historien oublie sans doute, ou peut-être veut oublier que le cardinal s'en permettait d'autres encore : témoin ses dernières faveurs échangées contre les premieres de Ninon de l'Enclos[2].

« Non seulement, ajoute le discret Pelisson, il assistait avec plaisir à toutes les comédies nouvelles, mais il était bien aise d'en conférer avec les poètes, de voir leur dessein en sa naissance, et de leur fournir lui-même des sujets. Que s'il connaissait un bel esprit qui ne se portât pas par sa propre inclination à travailler en ce genre, il l'y engageait insensiblement par toute sorte de soins et de caresses. Ainsi, voyant que M. Desmarets en était très éloigné, il le pria d'inventer du moins un sujet de comédie qu'il voulait donner, disait-il, à quelqu'autre pour le mettre en vers; M. Desmarets lui en porta quatre bientôt après. Celui d'Aspasie, qui en était l'un, lui plut infiniment; mais, après lui avoir donné mille louanges, il ajouta « que celui-là seul qui avait été capable de l'inventer serait capable de le traiter dignement », et obligea M. Desmarets à l'entreprendre

1. *Histoire de l'Académie française*, par MM. Pelisson et d'Olivet, édit. de 1743, t. I, p. 104 et suiv.

2. *Œuvres de Voltaire, Mélanges littéraires*, t. XLVII, p. 354, édit. de Lequien.

lui-même, quelque chose qu'il pût alléguer. Ensuite ayant fait représenter solennellement cette comédie devant le duc de Parme, il pria M. Desmarets de lui en faire tous les ans une semblable; et, lorsque celui-ci pensait s'en excuser sur le travail de son poème héroïque de *Clovis*, dont il avait déjà fait deux livres, et qui regardait la gloire de la France (c'est Pelisson qui parle) et celle du cardinal même, le cardinal répondait qu'il aimait mieux jouir des fruits de sa poésie autant qu'il serait possible, et que, ne croyant pas vivre assez longtemps pour voir la fin d'un si long ouvrage, il le conjurait de s'occuper pour l'amour de lui à des pièces de théâtre dans lesquelles il pût se délasser agréablement de la fatigue des grandes affaires. De cette sorte il lui fit composer l'INIMITABLE comédie des *Visionnaires* (c'est toujours Pelisson), la tragi-comédie de *Scipion*, celle de *Roxane*, *Mirame* et l'*Europe*. Il est certain même qu'une partie du sujet et des pensées de *Mirame* étaient de lui; et de là vint qu'il témoigna des tendresses de père pour cette pièce, dont la représentation lui coûta deux ou trois cent mille écus, et pour laquelle il fit bâtir une grande salle dans son palais (17).

» Personne ne doute aussi qu'il n'eût lui-même fourni le sujet de trois autres comédies, qui sont *les Thuileries* (représentées en 1635), *l'Aveugle de Smyrne* et *la Grande Pastorale*..... (en 1637 [1]) (18)... Il faisait composer les vers de ces pièces, qu'on nommait alors les *pièces des cinq auteurs*, par cinq personnes différentes, distribuant à chacune un acte, et achevant par ce moyen une comédie en un mois. Ces cinq personnes étaient MM. de

1. *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 97.

Boisrobert (abbé de Châtillon-sur-Seine, aumônier du roi et conseiller d'état), Colletet (qui épousa ses trois servantes), de L'Estoile (fils du grand-audiencier qui nous a laissé des Mémoires), Corneille et Rotrou (19)... Il faisait représenter ces comédies des cinq auteurs devant le roi et devant toute la cour, avec de très magnifiques décorations de théâtre. Ces messieurs avaient un banc à part, en un des plus commodes endroits; on les nommait même quelquefois avec éloge, comme on fit à la représentation des *Thuileries*, dans un prologue fait en prose, où, entre autres choses, l'invention du sujet fut attribuée à M. Chapelain, qui pourtant n'avait fait que le réformer en quelques endroits; mais le cardinal le fit prier de lui prêter son nom en cette occasion, ajoutant qu'en récompense il lui prêterait sa bourse en quelque autre (20). »

Les Thuileries furent représentées pour la première fois à l'Arsenal, devant la reine, dans la soirée du 4 mars 1635. C'est la *Gazette* du 10 qui nous apprend le succès de cette comédie, dont elle ne sait pas encore le nom, « mais qui a mérité celui d'excellente par la bonté de ses acteurs, la majesté de ses vers, composés par cinq fameux poètes, et la merveille de son théâtre. » Et dans son numéro du 21 avril suivant, le même journal annonce que « le 14, le cardinal-duc vint de Ruel ici, où Leurs Majestés se rendirent de Saint-Germain le 16, auquel jour Monsieur voulut souper en l'hôtel de Son Eminence et entendre la fameuse comédie des cinq auteurs, qui fut dignement représentée. »

Richelieu se montrait fort généreux envers les cinq collaborateurs. Outre la pension ordinaire qu'il leur donnait, il prodiguait ses libéralités à ceux d'entre eux

qui réussissaient à son gré. Nous aurons bientôt occasion de dire que Corneille n'était pas du nombre de ces derniers. Mais Colletet, qui avait fait le monologue des *Thuileries*, contenant la description de ce jardin, ayant été le lui soumettre, Richelieu fut soudain transporté, à la lecture de ces vers, de la description du carré d'eau :

A même temps j'ai vu sur le bord d'un ruisseau
La canne s'humecter de la bourbe de l'eau,
D'une voix enrouée et d'un battement d'aile
Animer le canard qui languit auprès d'elle,
Pour apaiser le feu qu'ils sentent nuit et jour
Dans cette onde plus sale encor que leur amour,

Et, par suite de ce transport que quelques esprits difficiles ne s'expliqueront peut-être pas bien, il lui donna soixante pistoles, en lui disant *que c'était seulement pour ces vers qu'il avait trouvés si beaux, et que le roi n'était pas assez riche pour payer tout le reste.* C'est cette dernière restriction qui faisait dire à Colletet, alléché par un marché semblable :

Armand, qui pour six vers m'a donné six cents livres,
Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes livres[1] !

Prodigue de récompenses assez mal entendues, le cardinal l'était également de conseils qui n'étaient pas toujours plus éclairés. Il tenait beaucoup à ce que, dans le passage que nous venons de citer, au lieu de

La canne *s'humecter* de la bourbe de l'eau,

1. *Histoire de l'Académie française* (1743), t. I, p. 107 et 108.

Colletet mît :

La canne *barbotter* dans la bourbe de l'eau.

Nous ignorons pourquoi le poète ne voulut pas lui donner cette satisfaction, car son vers fût resté également mauvais; mais il s'en défendit comme trouvant trop bas le mot *barbotter*, et, non content des raisons qu'il lui en donna immédiatement, à peine de retour chez lui il lui écrivit pour traiter de nouveau cette importante question, peut-être avec un peu plus de liberté. Le cardinal achevait de lire sa lettre lorsqu'on introduisit quelques uns de ses courtisans qui venaient le complimenter à l'occasion d'un succès des armes du roi, lui disant que *rien ne pouvait résister à Son Éminence.* — Vous vous trompez, leur répondit-il en riant, je trouve dans Paris même des personnes qui me résistent [1] », et ils ne revinrent un peu de leur surprise de tant de témérité qu'en apprenant qu'il s'agissait d'une querelle de mots.

Chapelain fut l'acteur d'une autre scène. Des trois pièces des cinq auteurs, deux seulement furent imprimées; la troisième, *la grande Pastorale*, dans laquelle le cardinal avait fait près de cinq cents vers, ne jouit pas de cet honneur ; Pelisson en expose ainsi le motif :

« Lorsqu'il fut dans le dessein de la publier, il voulut que M. Chapelain la revît, et qu'il y fît des observations exactes. Ces observations lui furent rapportées par M. de Boisrobert ; et, bien qu'elles fussent écrites avec beaucoup de discrétion et de respect, elles le cho-

1. *Histoire de l'Académie française* (1743), t. I, p. 108 et 109.

quèrent et le piquèrent tellement, ou par leur nombre, ou par la connaissance qu'elles lui donnaient de ses fautes, que, sans achever de les lire, il les mit en pièces. Mais, la nuit suivante, comme il était au lit et que tout dormait chez lui, ayant pensé à la colère qu'il avait témoignée, il fit une chose sans comparaison plus estimable que la meilleure comédie du monde, c'est qu'il se rendit à la raison, car il commanda que l'on ramassât et que l'on collât ensemble les pièces de ce papier déchiré, et, après l'avoir lu d'un bout à l'autre et y avoir fait grande réflexion, il envoya éveiller M. de Boisrobert pour lui dire qu'il voyait bien que messieurs de l'Académie s'entendaient mieux que lui en ces matières, et qu'il ne fallait plus parler de cette impression [1]. »

Mais Corneille, qui n'avait été adjoint que le dernier à cette réunion, Corneille pour le talent duquel tous ceux qui la composaient, à l'exception toutefois de Rotrou, ne professaient aucune estime, et auquel le cardinal en accordait sans doute beaucoup moins qu'à Boisrobert, qu'à L'Estoile, Corneille ne vit jamais ses vers payés comme ceux de Colletet, et ses observations écoutées comme celles de Chapelain. Nous avons dit déjà que Richelieu avait trouvé le sujet et disposé les scènes des *Thuileries* comme des deux autres pièces citées. Plus docile à son génie que souple aux volontés d'un premier ministre, Corneille crut devoir changer quelque chose dans le troisième acte, qui lui avait été confié. Cette liberté estimable fut envenimée par deux

1. *Histoire de l'Académie française* (1743), t. I, p. 106 et 107.
2. *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 101 et 102, édit. Lequien.

de ses confrères jaloux, et déplut beaucoup au cardinal, qui lui déclara qu'il *fallait avoir un esprit de suite*. Il entendait par cette sorte d'esprit la soumission qui suit aveuglément les ordres d'un supérieur[1]. Notre auteur, ne se sentant pas en effet ce genre de mérite, prétexta que sa charge et des affaires d'intérêt le rappelaient à Rouen, son habituel séjour, et abandonna pour quelque temps un travail qui lui attira sans aucun doute plus d'ennemis qu'il ne lui valut de gloire[2].

Quand on lit les misérables rapsodies dont les cinq auteurs se rendirent coupables, quand on songe que Corneille était déjà l'auteur du *Cid* lorsque parurent les deux dernières, peut-être plus détestables encore que leur aînée, on est tenté de croire que Fontenelle a voulu se railler lorsqu'il a dit dans sa *Vie de Corneille* : « Nous voici dans le temps où le théâtre devint florissant par la faveur du grand cardinal de Richelieu. Les princes et les ministres n'ont qu'à commander qu'il se forme des poètes, des peintres, tout ce qu'ils voudront, et il s'en forme. Il y a une infinité de génies de différentes espèces qui n'attendent, pour se déclarer, que leurs ordres, ou plutôt leurs grâces ; la nature est toujours prête à servir leurs goûts. » Quand il exprimait cette assertion si étrange, Fontenelle était sans doute dans un de ces moments où il craignait d'ouvrir la main aux vérités. Pour nous, nous craindrions d'en soutenir une devenue triviale à force d'être éprouvée et reconnue, en démontrant que la protection des grands est toujours plus funeste aux lettres et aux arts qu'elle ne saurait leur être utile. Quel homme de génie les encouragements

1. *Œuvres de Voltaire*, p. 101 et 102.
2. *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 66, édit. Lequien.

du pouvoir ont-ils fait éclore? Que le pouvoir s'en tienne à des récompenses. On naît poète, on naît artiste, c'est l'ouvrage de la nature, et non le fait d'une ordonnance. On naît avec le talent, avec le besoin de créer, et une gratification ne peut suppléer à ces dons naturels. En vain on nous objectera l'argument de la pauvreté, qui a toujours servi à soutenir ce préjugé déjà bien vieux. La pauvreté n'étouffe pas plus le génie que la fortune ne le développe; elle n'arrête que la médiocrité. « Notre meilleur peintre, a dit Voltaire, Le Poussin, fut persécuté.... Rameau avait fait tous ses bons ouvrages de musique au milieu des plus grandes traverses; et Corneille lui-même fut très peu encouragé. Homère vécut errant et pauvre; Le Tasse fut le plus malheureux des hommes de son temps; Camoëns et Milton furent plus malheureux encore[1]. » Il est vrai de dire que Chapelain fut récompensé !!!

Dans cette même année qui avait vu *les Thuileries* livrées au jugement du parterre, parut une brochure assez curieuse, d'un sieur La Piralière, intitulée *le Parnasse ou la Critique des Poètes*. Comme elle donne quelques détails sur les travaux de Corneille et peint fidèlement l'état du théâtre et les ridicules des auteurs de ce temps, assez semblables à certains ridicules plus modernes, nous en transcrirons un passage.

« Je reconnus parmi la foule, dit La Piralière, quelques uns des auteurs que j'avais vus il n'y avait guère chez Bellerose : ces petits messieurs importunent extrêmement les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et ceux du Marais; ils les vont aborder lorsqu'ils descendent du

1. Notes sur la *Vie de Corneille* de Fontenelle.

théâtre, et, les ayant obligés à leur donner jour, ils ne manquent pas d'apporter quelques sujets de *l'Astrée* qu'ils ont traité, et qu'ils ont mis, disent-ils, dans toutes les règles ; mais quand les comédiens sont ennuyés de leur galimatias, et qu'ils ont trouvé quelque beau prétexte pour se défaire d'eux, ces nouveaux poètes, qui ont une violente passion d'être auteurs, et qui mettent leur souverain bien à voir leurs ouvrages dans la Bibliothèque du Roi, et leur nom affiché au coin des rues, s'en vont faire des compliments aux libraires de la Samaritaine, et leur présenter leurs pièces, qu'ils impriment quelquefois quand la besogne leur manque, et dont ils trompent après les idiots ou des gens nouvellement venus de la campagne. Ils tâchent, par toutes sortes de moyens, de voir tous ceux qui écrivent. Ils auront la tête levée une heure entière à l'Hôtel de Bourgogne, pour attendre que quelque poète de réputation, qu'ils voient dans une loge, regarde de leur côté, afin d'avoir l'occasion de lui faire la révérence. Ils le montrent à ceux de leur compagnie, et leur disent : « Voi- » là M. de Rotrou, ou M. Du Ryer ; il a bien parlé de » ma pièce, qu'un de mes amis lui a depuis peu mon- » trée. » Tantôt ils s'éloignent un peu d'eux, et reviendront incontinent leur dire : « Messieurs, je vous de- » mande pardon de mon incivilité ; je viens de saluer » M. Corneille, qui n'arriva qu'hier de Rouen ; il m'a » promis que demain nous irons voir ensemble M. » Mairet, et qu'il me fera voir des vers d'une excellente » pièce de théâtre qu'il a commencée. » Enfin, se jetant peu après sur le discours des auteurs du temps et de leurs ouvrages, ils révéleront tous les desseins des poètes pour montrer qu'ils ont de grandes intrigues avec

eux; ils parleront du plan de *Cléopâtre* et de cinq ou six autres sujets que son auteur[1] a tirés de l'histoire romaine, dont il veut faire des sœurs à son incomparable *Sophonisbe*. Ils diront qu'ils ont vu des vers de l'*Ulysse dupé*[2]; que Scudéry est au troisième acte de *la Mort de César*; que la *Médée*[3] est presque achevée; que *l'Innocente infidélité* est la plus belle pièce de Rotrou, quoiqu'on ne s'imaginât pas qu'il pût s'élever au dessus de celles qu'il avait déjà faites; que l'auteur d'*Iphis et Iante*[4] fait une autre *Cléopâtre* pour la troupe royale, et que Chapelain n'a guère encore travaillé à son poème de *la Pucelle d'Orléans*, ni Corneille à celui qu'il compose sur un ancien duc de son pays[5]. »

Il paraît que ce dernier projet fut abandonné par lui aussitôt que conçu; mais il n'en fut pas de même de *Médée*. Jusque là, à l'exception de la tragi-comédie de *Clitandre*, dans laquelle le ridicule l'emporte sur tous les autres genres, Corneille n'avait recherché que le titre de poète comique. C'était au *poète comique* que Mairet avait adressé les vers que nous avons rapportés; c'était le poète comique qu'avait plus d'une fois accueilli la faveur encore peu éclairée du parterre. *Médée* révéla à Corneille un genre plus noble, au public un talent plus élevé.

Souverains protecteurs des lois de l'hyménée,
Dieux garants de la foi que Jason m'a donnée!

1. Mairet.
2. Pièce restée inconnue, ou plutôt, sans doute, inachevée.
3. De Corneille.
4. Benserade.
5. *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 163 et suiv.

Vous qu'il prit à témoin d'une immortelle ardeur,
Quand par un faux serment il vainquit ma pudeur.

. . . .

Me peut-il bien quitter après tant de bienfaits!
M'ose-t-il bien quitter après tant de forfaits!

Voltaire a dit que ces vers annonçaient Corneille; M. Guizot a ajouté avec raison qu'ils annonçaient aussi la tragédie.

Il ne faut pas compter les expressions bizarres et triviales que cette pièce renferme; on les trouverait nobles encore en les rapprochant des expressions qui égaient les tragédies d'alors. Il ne faut pas attribuer ce pas immense que fit Corneille au secours seul dont lui furent les anciens; comme lui ses prédécesseurs et ses contemporains avaient voulu transporter ces mêmes beautés sur notre théâtre, et leurs imitations n'étaient que d'amusantes et involontaires parodies. *Médée* est loin d'être un chef-d'œuvre, et l'auteur tout le premier le reconnaît[1]; mais ses défauts appartiennent au temps, et ses beautés à Corneille.

Elle obtint cependant assez peu de succès aux représentations[2]. On doit expliquer ce froid accueil par les longues déclamations qui s'y trouvent, comme dans la *Médée* de Sénèque, défaut peu propre à animer la scène, mais que le sujet rendait inévitable. La *Médée* de Longepierre, qui en est encore moins exempte, n'est restée au théâtre que parceque le rôle principal fournit du

1. *Epître dédicatoire.*

2. *Œuvres de Voltaire*, *Commentaire sur Corneille*, t. XLVIII, p. 68, édit. de Lequien.

moins l'occasion de briller à une actrice imposante.

On a également pensé que la magie déployée dans cette pièce avait pu lui enlever son intérêt aux yeux des spectateurs, en lui enlevant sa vraisemblance. Il ne faut pas juger le public d'autrefois avec les lumières d'aujourd'hui : quand *Médée* parut, le temps n'était pas loin où l'on avait supplicié le curé de Loudun, dont la mort pourrait être le sujet d'une tragédie non moins horrible. Des enchantements devaient être bien reçus dans un siècle où l'on croyait aux sorciers, car on les brûlait; aux astrologues, car on leur servait des pensions.

Louis XIII s'échappait défait et tremblant du château d'Écouen, parceque l'ombre de l'infortuné Montmorency s'y était offerte à ses yeux; et Brienne, rapportant ce fait, disait : « *Que ce fût une apparition véritable*, ou l'imagination d'une conscience agitée, il est certain que ce pieux monarque ne put cacher sa terreur à ceux qui l'entouraient[1]. » Un grand seigneur de sa cour, d'autres disent Gaston son frère, tirait l'épée, de trouble et d'effroi, contre un poulet que lui faisait apparaître un abbé Brigalier. Celui-ci laissait tomber l'animal de dessous sa soutane, et faisait aussitôt rengaîner le prince en lui disant d'un ton imposant : « Savez-vous, Monseigneur, que ceci n'est pas un jeu[2] (21)? » Richelieu lui-même croyait fort aux pronostics[3], et l'abbé Arnauld, un des hommes les plus éclairés de son temps, parle dans ses *Mémoires* d'un M. Arnauld, son parent, habile à faire

1. *Mémoires de Brienne*, 1828, t. I, p. 261.

2. *Segraisiana*, 1723, p. 42. — M. Guizot, Introduction à la *Vie des Poëtes français*, p. 90.

3. Voyez, *Mémoires du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 58, ce qu'il dit des pronostics qui avaient annoncé la mort de Henri IV.

des prédictions *à l'aide d'une certaine pirouette où étaient marquées les constellations célestes.* Il raconte avec le même sang-froid quelque chose de plus étonnant encore. Militaire avant d'entrer dans les ordres, il se trouvait, en 1638, en garnison à Verdun. « Il y avait alors, dit-il, un célèbre Cravate de bois (c'est ainsi qu'on appelait certains petits partisans avoués de quelques garnisons du Luxembourg) qui nous incommodait assez. Le bruit était qu'il était *charmé*, et nous nous en moquions. Cependant, ayant été un jour arrêté par un de nos partis, il vérifia bien ce qu'on en disait : car, comme on ne faisait point de quartier à ces sortes de gens, que l'on considérait plutôt comme voleurs que comme soldats, on lui donna plusieurs coups d'épée, on lui tira des coups de mousquet à bout portant, sans pouvoir jamais le blesser ; et nos soldats furent contraints, pour s'en défaire, de l'assommer à coups de mousquet[1]. » L'imprudent ! lui en eût-il plus coûté de se *charmer* contre les coups de crosse ! Sorciers, enchanteurs, tous sont aujourd'hui relégués à l'Opéra.

Si *Médée*, qui fait honneur au jeune talent de Corneille, fut froidement accueillie, une composition extravagante que les admirateurs de son génie voudraient pouvoir rayer du catalogue de ses pièces fut peu après reçue avec enthousiasme : nous voulons parler de *l'Illusion*, représentée en 1636. Il la déclare lui-même un *étrange monstre*[2], et ce jugement n'est que juste. Toutefois on peut s'expliquer par le mouvement qu'elle présente, par une grande supériorité de style sur tous les

1. *Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 164 et 285.
2. *Epître dedicatoire.*

précédents ouvrages du même auteur, et par la nouveauté du personnage de Matamore (22), imité du *miles gloriosus* de Plaute et du capitan du théâtre espagnol, l'avantage qu'elle eut de se maintenir pendant plus de trente ans à la scène[1].

L'introduction dans les comédies en vers de ces rôles de capitan, jusque là relégués dans les farces, bonne fortune incontestable pour le parterre d'alors, qui y prit goût, est une idée que le parterre d'aujourd'hui regarderait sans doute comme peu heureuse, mais dont la primauté fut revendiquée avec chaleur[2]. Le matamore de Corneille n'est point un héros ordinaire; il abat d'un souffle le grand Sophi de Perse et le grand Mogol; et un beau matin le lever du jour a été retardé parceque l'Aurore s'était oubliée avec notre amoureux vainqueur. Scarron nous en a ensuite fait connaître un qui, dans un mouvement de colère, avait

. . . . roué la Fortune,
Ecorché le Hasard et brûlé le Malheur[3].

De semblables moments d'humeur sont fort à craindre; mais les preuves assez fréquentes de poltronnerie de ces messieurs diminuaient un peu l'effroi qu'on aurait pu en concevoir.

« Ces caractères outrés ont été autrefois fort à la mode, dit Fontenelle; mais qui représentaient-ils? et à qui

1. Examen de *l'Illusion.*

2. Voir la préface du *Railleur ou la Satyre du Temps*, comédie, par le sieur Maréchal, citée t. V, p. 177, de l'*Histoire du Théâtre français.*

3. *Boutades du capitan Matamore.*

en voulait-on? Est-ce qu'il faut outrer nos folies jusqu'à ce point-là pour les rendre plaisantes? En vérité, ce serait nous faire trop d'honneur. Desmarets, qui a fait une comédie toute de ce genre[1], et pleine de fous qu'on n'a jamais vus, dit pourtant dans sa préface qu'il n'y a rien de si ordinaire que de voir des idiots s'imaginer qu'ils sont amoureux, sans savoir bien souvent de qui; et sur le récit qu'on leur fait de quelque beauté, courir les rues, et se persuader qu'ils sont extrêmement passionnés, sans avoir vu ce qu'ils aiment. Il fallait que la nature fût encore bien inconnue lorsque ces caractères-là plaisaient sur le théâtre. » Et ce n'est pas seulement sur la partie peu éclairée du public qu'ils produisaient cet effet : madame de Sévigné se réjouissait beaucoup en voyant *les Visionnaires*, et trouvait que cette comédie était *la représentation de tout le monde*[2].

Nous avons dit que le style de *l'Illusion* témoignait des immenses progrès de l'auteur; nous justifierons cette assertion par la citation d'un passage, qui prouve en même temps que l'art dramatique, naguère si peu noble, si grossier, avait suivi cette même progression.

. . . . A présent le théâtre
Est en un point si haut que chacun l'idolâtre;
Et ce que votre temps voyait avec mépris
Est aujourd'hui l'amour de tous les bons esprits,
L'entretien de Paris, le souhait des provinces,
Le divertissement le plus doux de nos princes,
Les délices du peuple et le plaisir des grands;

1. *Les Visionnaires.*
2. Lettre à madame de Grignan, du 4 août 1677.

Il tient le premier rang parmi leurs passe-temps ;
Et ceux dont nous voyons la sagesse profonde
Par leurs illustres soins conserver tout le monde
Trouvent dans les douceurs d'un spectacle si beau
De quoi se délasser d'un si pesant fardeau.
Même notre grand roi, ce foudre de la guerre,
Dont le nom se fait craindre aux deux bouts de la terre,
Le front ceint de lauriers, daigne bien quelquefois
Prêter l'œil et l'oreille au Théâtre François.
C'est là que le Parnasse étale ses merveilles.
Les plus rares esprits lui consacrent leurs veilles,
Et tous ceux qu'Apollon voit d'un meilleur regard
De leurs doctes travaux lui donnent quelque part.
D'ailleurs, si par les biens on prise les personnes,
Le théâtre est un fief dont les rentes sont bonnes.

Corneille avait sans aucun doute une satisfaction intérieure à peindre un éclat auquel il ne pouvait se croire, auquel il ne se croyait pas étranger, s'il est vrai surtout qu'il disait parfois : *Rotrou et moi nous aurions fait vivre des saltimbanques*[1].

Arrêtons-nous quelque temps ici. Nous avons montré Corneille supérieur à son siècle ; bientôt nous le verrons égal à lui-même. Nous saurons bientôt ce qu'il méditait déjà en terminant *l'Illusion*, cet *étrange monstre*. Il nous reste cependant encore à transcrire un fait bien simple, mais bien fécond en résultats.

« M. de Chalon, secrétaire des commandements de la reine-mère, avait quitté la cour et s'était retiré à Rouen dans sa vieillesse ; Corneille, que flattait le succès de

1. *Menagiana*, édit. de 1762, t. II, p. 187.

ses premières pièces, le vint voir. « Monsieur », lui dit M. de Chalon après l'avoir loué sur son esprit et sur ses talents, « le genre de comique que vous embrassez ne » peut vous procurer qu'une gloire passagère. Vous » trouverez dans les Espagnols des sujets qui, traités » dans notre goût, par des mains comme les vôtres, » produiront de grands effets : apprenez leur langue, » elle est aisée; je m'offre de vous montrer ce que j'en » sais, et, jusqu'à ce que vous soyez en état de lire par » vous-même, de vous traduire quelques endroits de » Guillen de Castro[1]. » Corneille profita de l'avis.

1. *Recherches sur les Théâtres de France*, par M. de Beauchamps, t. II, p. 157. Beauchamps tenait le fait du P. Tournemine, régent aux Jésuites de Rouen, où Corneille avait été élevé.





LIVRE DEUXIÈME.

1636—1653.

> Au *Cid* persécuté *Cinna* dut sa naissance.
> BOILEAU.

Le *Cid!* quel prodige que ce chef-d'œuvre à sa naissance! Comment apprécier aujourd'hui tout ce qu'avait de surprenant un tel ouvrage à l'époque où son titre parut sur un répertoire qu'il devait faire oublier?

» Transportons-nous à cette époque mémorable que déjà près de deux siècles séparent de nous; ne connaissons de notre littérature que les ouvrages connus alors, et prenons place dans ce parterre, qui jugea la naissante merveille du *Cid*. La *Sophonisbe* de Mairet est notre chef-d'œuvre tragique; le *Cléomédon* de Du Ryer a réuni tous les suffrages; et la *Marianne* de Tristan, si burlesquement emphatique et si trivialement affectée, nous venons de l'accueillir avec transport. L'affiche annonce *le Cid*; cette pièce est de l'auteur de *Médée*, de *Médée* bien moins heureuse aux représentations que *So-*

phonisbe et *Marianne* : nous allons donc juger enfin si, par de plus dignes veilles, Corneille a pu s'égaler à Tristan et à Mairet.

» La scène s'ouvre : quelle surprise ! quel ravissement ! Nous voyons pour la première fois une intrigue noble et touchante, dont les ressorts balancés avec art serrent le nœud de scène en scène, et préparent sans effort un adroit dénouement ; nous admirons cet équilibre des moyens dramatiques qui, réglant la marche toujours croissante de l'action, tient le spectateur incertain entre la crainte et l'espérance, en variant et en augmentant sans cesse un intérêt unique et toujours nouveau ; cette opposition si théâtrale des sentiments les plus chers et des devoirs les plus sacrés ; ces combats, où d'un côté luttent le préjugé, l'honneur, les saintes lois de la nature ; de l'autre, l'amour, le brûlant amour que la nature respectée ne peut vaincre, et que le devoir surmonte sans l'affaiblir. Subjugué par la force de cette situation, je vois tout le parterre en silence, étonné du charme qu'il éprouve, et de ces émotions délicieuses que le théâtre n'avait point encore su réveiller au fond des cœurs. Mais dans ces scènes passionnées où devient plus vive et plus pressante cette lutte si douloureuse de l'héroïsme de l'honneur et de l'héroïsme de l'amour ; lorsque, dans les développements de l'intrigue, redoublent de violence ces combats, ces orages des sentiments opposés, par lesquels l'action théâtrale se passe dans l'âme des personnages, et se reproduit dans l'âme des spectateurs..., alors, au sein de ce profond silence, je vois naître un soudain frémissement ; les cœurs se serrent, les larmes coulent ; et parmi les larmes et les sanglots s'élève un cri unanime

d'admiration, un cri qui révèle à la France que la tragédie est trouvée [1]. »

Il serait impossible de rendre avec plus de vérité que l'auteur de ce tableau l'impression que produisit cet ouvrage à sa naissance. Le sujet du *Cid*, national en Espagne, et traité déjà par un poète de ce pays [2], était un des plus propres à faire valoir un moyen dramatique inconnu jusque là, le combat des passions. Il gagna tout à être redisposé par Corneille. La littérature à laquelle il l'avait emprunté prédominait alors sur celle de tous les peuples. L'espagnol était la langue européenne, comme l'est aujourd'hui la langue française. On le parlait dans les cours de Vienne, de Bavière, de Bruxelles, de Naples et de Milan ; la Ligue l'avait introduit en France, et le mariage de Louis XIII avec la fille de Philippe III l'y avait mis à la mode au point qu'un homme de lettres ne pouvait l'ignorer [3].

Le Cid fut reçu avec enthousiasme par la ville ; la cour ne lui fit pas un accueil moins empressé : trois fois il fut représenté au Louvre, et valut à Corneille les félicitations du roi, de la reine, des princesses et de leur entourage [4]. Richelieu, ne voulant pas d'abord sembler piqué d'un tel triomphe, affecta au contraire de le compléter en faisant jouer deux fois la tragédie nouvelle à son hôtel, et en accordant, d'après le désir de la reine, en janvier 1637, des lettres de noblesse au père de l'au-

1. *Eloge de Corneille*, par M. Victorin Fabre, 2 édit, p. 25.

2. Guillaume de Castro.

3. *Œuvres de Voltaire Commentaires sur Corneille*, t. XLVIII, p. 99, édit. de Lequien.

4. *Lettre apologétique du sieur Corneille*, 1637, p. 6. — *La Voix publique à M. de Scudéry*, 1637, p. 3.

teur, distinction justifiée par ses services personnels (1), mais à laquelle la gloire de son fils n'était pas peut-être étrangère[1]. On saura bientôt les traitements auxquels ces faveurs du cardinal servaient d'avant-coureurs.

Chapelain, qui ne savait pas encore le rôle que le dépit du cardinal allait l'appeler à jouer, écrivait à un de ses amis, le 22 janvier 1637 : « Depuis quinze jours le public a été diverti du *Cid* et des deux *Sosies*[2] à un point de satisfaction qui ne se peut exprimer. Je vous ai fort désiré à la représentation de ces deux pièces[3]. » Et Mondory, qui avait été l'introducteur de *Mélite* à la scène, et qui ne put, sinon créer, du moins continuer à représenter le personnage de Rodrigue dans *le Cid*, parceque peu de mois auparavant il avait été frappé d'apoplexie en jouant, avec trop de véhémence, Hérode de la *Marianne* de Tristan, Mondory écrivait à Balzac, le 18 janvier : « Je vous souhaiterais ici pour y goûter entre autres plaisirs celui des belles comédies qu'on y représente, et particulièrement d'un *Cid* qui a charmé tout Paris. Il est si beau qu'il a donné de l'amour aux dames les plus continentes, dont la passion a même plusieurs fois éclaté au théâtre public. On a vu seoir en corps, aux bancs de ses loges, ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la chambre dorée et sur le siége des fleurs de lys. La foule a été si grande à nos portes,

1. *Lettre à *** sous le nom d'Ariste*, 1637, p. 8. — *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille*, p. 12. — *Le Souhait du Cid en faveur de Scudéry*, p. 35. — *Dictionnaire universel, géographique et historique*, de Th. Corneille, article *Rouen*.

2. *Les Sosies* de Rotrou.

3. *Recueil autographe des Lettres de Chapelain*, Bibliothèque de M. Sainte-Beuve ; lettre à M. Belin, au Mans.

et notre lieu s'est trouvé si petit, que les recoins de théâtre qui servaient les autres fois comme de niche aux pages ont été des places de faveur pour les cordons bleus ; et la scène y a été d'ordinaire parée de croix de chevaliers de l'ordre[1]. »

Le Cardinal sembla vouloir détourner l'attention concentrée sur *le Cid* par la représentation d'une de ces œuvres qu'il avait précédemment commandées aux cinq auteurs. La *Gazette* du 28 février 1637 annonce que « le 22, fut représentée, dans l'hôtel de Richelieu, la » comédie de *l'Aveugle de Smyrne*, par les deux troupes » de comédiens, en présence du Roi, de la Reine, de » Monsieur, de Mademoiselle sa fille, du prince de » Condé, du duc d'Anguyen son fils, du duc Bernard » de Weimar, du maréchal de La Force et de plusieurs » autres seigneurs et dames de grande condition. »

Cette représentation fut interrompue par les suites de la paralysie de Mondory. Cet acteur avait trop présumé de ses forces en croyant que, si elles ne lui permettaient pas de reparaître sur le théâtre du Marais, elles pourraient du moins suffire aux représentations beaucoup moins fréquentes du théâtre du Cardinal (2). Il ne put continuer son rôle au delà du second acte. Cependant Richelieu ne crut pas en devoir moins récompenser sa bonne volonté ; Mondory emporta dans sa retraite le brevet d'une pension de deux mille livres que le Cardinal lui assura. C'était déjà, pour le temps, un sort assez honnête ; mais les courtisans, pour faire leur cour au ministre, voulurent imiter son exemple, et Mondory,

1. *Recueil manuscrit de Conrart*, Bibliothèque de l'Arsenal. — *Revue de Paris*, décembre 1838, p. 351.

comblé par esprit de flatterie, reçut également d'eux six ou huit autres mille livres de rente viagère. Quoiqu'on varie sur le chiffre de ce supplément, il n'en est pas moins certain que jamais syncope ne fut plus lucrative[1]. Chapelain écrivait un peu plus tard : « Mondory est confisqué sans remède, et il n'a plus que le droit de vétéran sur le théâtre[2]. »

On ne pouvait se lasser de voir *le Cid*; il était le sujet de toutes les conversations ; chacun en récitait des passages ; bientôt il se trouva dans la mémoire des enfants. « Je me souviens, dit Fontenelle, d'avoir vu en ma vie un homme de guerre et un mathématicien qui de toutes les comédies du monde ne connaissaient que *le Cid*; l'horrible barbarie où ils vivaient n'avait pu empêcher le nom du *Cid* d'aller jusqu'à eux. Corneille avait dans son cabinet cette pièce traduite en toutes les langues de l'Europe, hormis l'esclavonne et la turque. Elle était en allemand, en anglais, en flamand ; et, par une exactitude flamande, on l'avait rendue vers pour vers ; elle était en italien, et, ce qui est plus étonnant, en espagnol. Les Espagnols avaient bien voulu copier eux-mêmes une copie dont l'original leur appartenait[3]. » Enfin Pelisson nous apprend qu'en plusieurs provinces de la France il était passé en proverbe de dire : *Cela est beau comme* LE CID[4]. Si ce proverbe a péri, il faut s'en prendre, selon Fontenelle, au cardinal de Richelieu, sous le règne duquel c'eût été très mal parler que de

1. *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 97 et suiv.
2. Lettre de Chapelain à Balzac du 15 janvier 1639.
3. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 338.
4. *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 110.

s'en servir; nous croyons plutôt, avec Voltaire, qu'il faut s'en prendre surtout aux chefs-d'œuvre du même auteur qui suivirent *le Cid*.

Il est superflu de dire que l'envie des poètes dramatiques fut portée à son comble par cet éclatant triomphe; mais ce que nous devons ajouter, c'est que, parmi ces concurrents détracteurs de Corneille, Richelieu y fut le plus cruellement sensible. Non pas peut-être que ce poète-ministre fût, pour son propre compte, précisément jaloux d'un poète qui n'avait pas d'autre titre[1], non pas qu'il lui en voulût, comme on l'a avancé, pour s'être refusé à lui vendre l'honneur de passer pour le père du *Cid*[2]; mais parceque l'homme qui gouvernait la France, qui avait abaissé la maison d'Autriche, sans le consentement de qui rien enfin ne se pouvait faire en Europe, voyait avec un déplaisir profond que la scène semblât vouloir échapper à cet empire universel, et qu'un drame pour lequel on n'avait pas sollicité ses conseils éclipsât par son succès ceux auxquels il avait pu n'être pas étranger[3] (3 . Tallemant des Réaux dit dans ses *Historiettes*[4] qu'il en eut une *jalousie enragée*, et que, pour le divertir et le contenter en même temps, « Boisrobert, son familier, fit jouer devant lui *le Cid* en ridicule par les laquais et les marmitons. Entre au-

1. *Vie de Corneille*, par M. Guizot, p. 210.

2. *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 196. Cela toutefois n'est pas impossible, car il avait offert, dans le même dessein, 100,000 écus de la *Polyglotte* de Le Jay. (Fontenelle, p. 338.)

3. *Histoire de l'Académie française*, par Pelisson, continuée par d'Olivet, 1743, t. I, p. 111.

4. Tome II, p. 206, et tome III, p. 152, seconde édition.

tres choses, en cet endroit où don Diègue dit à son fils :

Rodrigue, as-tu du cœur ?
Rodrigue répondait :
Je n'ai que du carreau. »

On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la délicatesse de telles plaisanteries ou de la gaîté naturelle de celui qui trouvait moyen de s'en amuser.

Fontenelle assure que le cardinal souleva les auteurs contre *le Cid*; Corneille en soupçonna également une personne de grande qualité [1]. Leur envie et le désir qu'ils avaient de lui plaire durent rendre ces efforts peu nécessaires. Un de ceux que nous avons vus vanter *la Veuve* avec le plus d'emphase n'eut point d'admiration de reste pour le nouvel ouvrage. Dès son apparition il se montra inquiet des moindres eloges qu'on pouvait y donner (4), et bientôt après il fit paraître, sans se nommer, des *Observations sur* LE CID, dans lesquelles il prétend seulement prouver, selon les divisions qu'il établit lui-même :

Que le sujet n'en vaut rien du tout; Qu'il choque les principales règles du poème dramatique; Qu'il manque de jugement en sa conduite; Qu'il a beaucoup de méchants vers; Que presque tout ce qu'il a de beautés sont dérobées, et Qu'ainsi l'estime qu'on en fait est injuste.

Aussi l'auteur de ces obligeantes *Observations* prend-il la peine de nous apprendre que « sans vanité il est bon et généreux (ce que nous n'aurions peut-être pas deviné); mais que, comme les combats et la civilité ne sont pas incompatibles, il veut baiser le fleuret dont il

1. *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 127. — *Anecdotes dramatiques*, t I, p. 197.

veut lui porter une botte franche ; qu'il ne fait ni une satire, ni un libelle diffamatoire, mais de simples observations... Enfin, il prie Corneille d'en user avec la même retenue, s'il lui répond, parcequ'il ne saurait dire ni souffrir d'injures. » Cela est fier! « Peut-être, ajoute-t-il plus loin, sera-t-il assez vain pour penser que l'envie m'aura fait écrire; mais je vous conjure de croire qu'un vice si bas n'est point en mon âme, et *qu'étant ce que je suis, si j'avais de l'ambition, elle aurait un plus haut objet que la renommée de cet auteur.* » Heureusement pour nous l'observateur n'est pas ambitieux.

Ce libelle parut d'abord sans nom d'auteur. Corneille cependant crut y reconnaître un jaloux honteux qui se donnait pour son ami, et il avait deviné : l'observateur était Scudéry (5).

Il publia alors une pièce de vers dans laquelle, sous le prétexte de s'excuser auprès d'une personne qui lui demandait des paroles pour être mises en musique, il exprimait son mépris pour les procédés envieux de certains intrigants littéraires. Dans l'*Excuse à Ariste* (6), plus encore que partout ailleurs, il montre un esprit peu *de suite* dans le sens que le cardinal y attachait, et nous avons de la peine à croire que Richelieu et ses poètes attitrés aient lu sans une sorte d'indignation ces vers, peu modestes peut-être, mais moins courtisans encore :

Je sais ce que je vaux, et crois ce qu'on m'en dit.
Pour me faire admirer je ne fais point de ligue,
J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans brigue,
Et mon ambition, pour faire plus de bruit,
Ne les va point quêter de réduit en réduit.

Mon travail sans appui monte sur le théâtre;
Chacun en liberté l'y blâme ou l'idolâtre.
Là, sans que mes amis prêchent leurs sentiments,
J'arrache quelquefois leurs applaudissements;
Là, content du succès que le mérite donne,
Par d'illustres avis je n'éblouis personne;
Je satisfais ensemble et peuple et courtisans,
Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans:
Par leur seule beauté ma plume est estimée,
Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée,
Et pense toutefois n'avoir point de rival
A qui je fasse tort en le traitant d'égal.

Il fallait plus que de la dignité, il fallait un courage peu commun pour déclarer au tuteur à l'interdiction de Louis XIII, aux pieds duquel rampaient tous les poètes et dont l'inimitié fut souvent fatale aux favoris même du roi, qu'il le chercherait en vain parmi ses adulateurs. Cette noble hardiesse, qui ne resta pas impunie, ferait pardonner à Corneille la fierté dont ces vers sont empreints, lors même qu'il ne serait pas justifié en quelque sorte sur ce point par l'exemple assez constant de la vanité ridicule des poètes ses devanciers et ses contemporains. Il a prévu et repoussé ce reproche :

Ce trait est un peu vain, Ariste, je l'avoue ;
Mais faut-il s'étonner d'un poète qui se loue?
. . . .
. . . La mode en est et la cour l'autorise,
Nous parlons de nous-même avec toute franchise.

Sans remonter jusqu'à l'*exegi monumentum ære peren-*

mus d'Horace, nous rappellerons que Malherbe n'avait pas craint de dire :

Ce que Malherbe écrit dure éternellement.

Nos poëtes d'aujourd'hui doutent-ils moins de leur génie ? Nous ne le pensons guère ; mais ils n'en parlent pas autant, et c'est toujours au sentiment de convenances.

Le ton de cette pièce était peu propre à apaiser les ennemis de Corneille ; une *Défense du Cid*, qui parut dans le même temps, et qui lui fut attribuée, les anima de nouveau contre lui ; et alors on vit se succéder rapidement les pamphlets contre la tragédie nouvelle ; quelques amis restés fidèles à l'auteur prirent d'un autre côté sa défense. Le nombre comme le peu d'intérêt de ces écrits nous font une loi de n'en rendre qu'un compte succinct.

On vit d'abord paraître l'AUTHEUR DU VRAI CID ESPAGNOL A SON TRADUCTEUR FRANÇAIS, *sur une lettre en vers qu'il a fait imprimer, intitulée* EXCUSE A ARISTE, *où, après cent traits de vanité, il dit de soi-même :*

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée [1].

Cette pièce, qui ne se compose que de six sixains, et n'est par conséquent guère plus longue que son titre, est terminée par ces quatre vers, souvent répétés dans les pamphlets qui la suivirent :

Ingrat, rends-moi mon Cid jusques au dernier mot ;
Après tu connaîtras, Corneille déplumée,

1. In-8° de 4 pages (1637).

Que l'esprit le plus vain est souvent le plus sot,
Et qu'enfin tu me dois toute ta renommée.

Corneille, peu heureux en amitié, découvrit encore qu'un homme qui en faisait profession auprès de lui était l'anonyme rimeur de cette attaque, et lui répliqua par le rondeau suivant, qui se sent du juste dépit de l'auteur et de la liberté du temps :

Qu'il fasse mieux, ce jeune jouvencel,
A qui *le Cid* donne tant de martel,
Que d'entasser injure sur injure,
Rimer de rage une lourde imposture,
Et se cacher ainsi qu'un criminel.

Chacun connaît son jaloux naturel,
Le montre au doigt, comme un fou solennel;
Et ne croit pas, en sa bonne écriture,
Qu'il fasse mieux.

Paris entier ayant vu son cartel
L'envoie au diable et sa muse au b.....;
Moi, j'ai pitié des peines qu'il endure,
Et, comme ami, je le prie et conjure,
S'il veut ternir un ouvrage *immortel*,
Qu'il fasse mieux (8).

Ce *fou solennel* était Mairet[1] (9), dont le nom se représentera plus d'une fois dans cette guerre. Claveret (10), qu'on y verra également figurer, foulant aux pieds, comme Scudéry et Mairet, les lois de l'amitié, s'était chargé platement de distribuer la triste mé-

1. *Advertissement au Besançonnais Mairet*, 1637, p. 3.

chanceté de ce dernier. Corneille, en se reportant à leur ancienne liaison, fut vivement piqué de ce mauvais procédé[1]. Les frères Parfait disent que Claveret, pour faire oublier ses torts, avait fait paraître un *Examen de ce qui s'est passé pour et contre* LE CID, *avec un traité de la disposition du poème dramatique et de la prétendue règle de vingt-quatre heures*[2]. Cet écrit ne porte pas de nom d'auteur, et l'on n'y lit rien qui puisse faire présumer qu'il soit de Claveret. Dans tous les cas, nous ne voyons pas comment une longue et ennuyeuse rapsodie pourrait tenir lieu d'excuses et de bonnes raisons (11); Corneille, on le verra bientôt, partagea cet avis.

La jalousie qui tourmentait Scudéry ne lui permit pas de s'en tenir à ses *Observations*. Regardant la *Défense du Cid* comme une offense pour lui, il obsédait Corneille de plaintes et de fanfaronnades. Celui-ci, fatigué des unes et des autres, lui répondit par une *Lettre apologétique*[3]. « Il ne vous suffit pas, lui écrivait-il, que votre libelle me déchire en public; vos lettres me viennent quereller jusque dans mon cabinet, et vous m'envoyez d'injustes accusations lorsque vous me devez pour le moins des excuses. Je n'ai point fait la pièce qui

1. *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant autheur du* CID, in-8° de 15 pages; Paris, 1637, p. 5.— *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 257.

2. In-8° de 104 pages; à Paris, imprimé aux dépens de l'auteur. Cet écrit porte pour second titre : *Discours à Cliton sur les Observations du* CID. — *Histoire du Théâtre français*, loc. cit.

3. *Lettre apologétique du sieur Corneille, contenant sa réponse aux Observations faites par le sieur Scudéry sur* LE CID, 1637, in-8° de 14 pages.

vous pique ; je l'ai reçue de Paris, avec une lettre qui m'a appris le nom de son auteur... Tout ce que je vous puis dire, c'est que je ne doute ni de votre noblesse, ni de votre vaillance... Il n'est pas question de savoir de combien vous êtes noble ou plus vaillant que moi pour juger de combien *le Cid* est meilleur que *l'Amant libéral*... Ne vous êtes-vous pas souvenu que *le Cid* a été représenté trois fois au Louvre et deux fois à l'hôtel de Richelieu? Quand vous avez traité la pauvre Chimène d'impudique, de prostituée, de parricide, de monstre, ne vous êtes-vous pas souvenu que la reine, les princesses et les plus vertueuses dames de la cour et de Paris l'ont reçue et caressée en fille d'honneur? Quand vous m'avez reproché mes vanités et nommé le comte de Gormas un capitan de comédie, vous ne vous êtes pas souvenu que vous avez mis un *A qui lit* au devant de *Lygdamon* (12), ni des autres chaleurs poétiques et militaires qui font rire le lecteur presque dans tous vos livres...

» Vous m'avez voulu faire passer pour simple traducteur, sous ombre de soixante et douze vers que vous marquez sur un ouvrage de deux mille, et que ceux qui s'y connaissent n'appelleront jamais de simples traductions. Vous avez déclamé contre moi pour avoir tu le nom de l'auteur espagnol, bien que vous ne l'ayez appris que de moi, et que vous sachiez fort bien que je ne l'ai célé à personne, et que même j'en ai porté l'original en sa langue à monseigneur le cardinal, *votre maître et le mien*. Enfin, il n'a pas tenu à vous que du premier lieu, où beaucoup d'honnêtes gens me placent, je ne sois descendu au-dessous de Claveret. Et, pour réparer des offenses si sensibles, vous croyez faire as-

sez de m'exhorter à vous répondre sans outrage... Je ne suis point homme d'éclaircissement, vous êtes en sûreté de ce côté-là. »

Scudéry répliqua à la réponse de Corneille par un écrit intitulé : *Lettre de M. de Scudéry à l'illustre Académie*[1]. Après avoir remercié Corneille de l'avoir fait connaître comme l'auteur des *Observations* anonymes, après avoir ajouté que *le Cid* « n'avait de beautés que celles que ces agréables trompeurs qui la représentaient lui avaient prêtées, et que, Mondory, la Villiers et leurs compagnons n'étant pas dans le livre comme sur le théâtre, *le Cid* imprimé n'était plus *le Cid* que l'on a cru voir », il conclut à ce que l'Académie prononce sur la valeur de ses critiques et le mérite de l'ouvrage critiqué. « Je l'attaque, il doit se défendre ; mais vous nous devez juger. » Cette lettre était appuyée d'un autre écrit, dont le titre explique suffisamment le sujet : *La preuve des passages allégués dans les Observations sur le Cid ; à Messieurs de l'Académie, par M. de Scudéry*[2]. Nous dirons bientôt ce que produisit cette demande en règlement de juges.

Claveret, dont l'amour-propre avait été peu ménagé, comme on l'a vu tout à l'heure dans la *Lettre apologétique* de Corneille, crut de son côté devoir chercher à en tirer vengeance. Dans un pamphlet qu'il publia[3] il avoua hautement avoir eu envers Corneille les torts que celui-ci lui avait imputés, puis démontra que Guil-

1. Paris, 1637, in-8° de 11 pages.
2. Paris, 1637, in 8° de 14 pages.
3. *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant autheur du* Cid.

len de Castro était le véritable auteur du *Cid*, car « il ne vous était pas bien difficile, dit-il à son antagoniste, de faire un beau bouquet de jasmin d'Espagne, puisqu'on vous en a apporté les fleurs toutes cueillies dans votre cabinet. »

Il dit plus loin : « Votre Apologie fait autant de bruit dans les rues que la *Gazette*; les voix éclatantes de ces crieurs devraient être seulement employées à publier les volontés du prince, et les actions des grands hommes. » Ce reproche a du moins cela de bon qu'il fait connaître un usage assez généralement ignoré.

Après avoir parlé des prétentions de Corneille comme poète, il finit en disant : « Reconnaissez en échange que vous êtes en prose le plus impertinent de ceux qui savent parler; que la froideur et la stupidité de votre esprit sont telles, que votre entretien fait pitié à ceux qui souffrent vos visites, et que pour le regard des belles-lettres vous passez dans le beau monde pour le plus ridicule de tous les hommes. Ce sont des vérités qui seront toujours confirmées parmi les plus honnêtes gens de Paris de l'un et de l'autre sexe, où l'on débite des histoires de votre mauvaise grâce à faire rire la mélancolie même, et pour lesquelles vous avez raison de vous enfuir dès que vous avez vendu vos denrées poétiques. Je ne vous dis point ceci parceque vous nous avez mandé que vous n'étiez pas homme d'éclaircissement, mais parcequ'il n'y a point d'outrages que je ne vous puisse dire avec justice, après l'audace que vous avez eue de m'attaquer en public si sottement. Corrigez votre plaidoyer, *Monsieur du Cid*, et ne croyez point que pour être plus mauvais auteur que vous, à ce que vous dites, je manque à parer tous les coups qui me vien-

dront de votre part. Ce n'est pas que pour cela je vous y invite, sachant bien que le meilleur pour vous et pour moi c'est de nous taire, afin de n'importuner et de ne défrayer personne de nos badineries (13). »

L'Amy du Cid à Claveret (14)[1] est une réponse en faveur de notre auteur où l'on chercherait vainement plus d'urbanité ou moins de grossièreté que dans l'attaque. Mairet y fit une réplique dont nous parlerons tout à l'heure[2]. La *Lettre à****, *sous le nom d'Ariste*[3], dirigée contre Corneille, est loin de contraster avec le ton de ces écrits. L'auteur établit que Sénèque et Guillen de Castro sont les véritables auteurs de *Médée* et du *Cid*.

« Il reste maintenant, ajoute-t-il, à parler de ses autres pièces, qui peuvent passer pour farces, et dont les titres seuls faisaient rire autrefois les plus sages et les plus sérieux. Il a fait voir une *Mélite*, *la Galerie du Palais* et *la Place Royale*, ce qui nous faisait espérer que Mondory annoncerait bientôt *le Cimetière Saint-Jean*, *la Samaritaine* et *la Place aux Veaux*. L'humeur vile de cet auteur et la bassesse de son âme n'est pas difficile à connaître dans les sentiments qu'il donne aux principaux personnages de ses comédies. Il rend les siens fourbes, artificieux, et fait commettre aux autres des lâchetés dont lui-même, quelque profession publique qu'il fasse de poltronnerie, ne pourrait pas

1. Paris, 1637, in-8° de 8 pages. Attribué par Niceron (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XX, p. 190) à Corneille. Voir, aux notes, la note 14 du livre II.

2. *Réponse à l'Amy du* Cid *sur ses invectives contre le sieur Claveret*, à la suite de l'*Epître familière* de Mairet, dont il va être parlé.

3. *Lettre à *** sous le nom d'Ariste* (1637), in-8° de 8 pages. Attribué par Niceron (*ibid.*) à Mairet. Voir aussi la note 14 du livre II.

s'empêcher de rougir si je les lui remettais devant les yeux; et certes il est bien difficile qu'il pût rendre ses acteurs plus vaillants, puisque lui-même n'a pas sitôt la permission de prendre une épée, qu'il se déclare par une lettre indigne de la porter, et qu'à peine a-t-il reçu celles de noblesse qu'il fait une action assez infâme pour l'en dégrader. » On en voulait bien à ses pauvres lettres de noblesse! Claveret lui avait déjà dit qu'elles étaient assez fraîches pour qu'il prît garde de les effacer[1]. Le propos était d'autant plus piquant qu'il était tenu avec moins de colère.

La *Réponse de *** à *** sous le nom d'Ariste*[2], et la *Lettre pour M de Corneille contre les mots de la lettre sous le nom d'Ariste* : Je fis donc résolution de guérir ces idolatres[3], sont des pamphlets pour Corneille dans lesquels la véritable critique ne tient pas plus de place et où les personnalités n'en occupent pas moins que dans ceux que nous avons déjà analysés.

Mairet, que l'on avait de nouveau soupçonné d'être l'auteur de la *Lettre à *** sous le nom d'Ariste*, et qui était assez maltraité dans les deux écrits en réponse à celui-ci, s'irrita contre Corneille, qu'il supposait n'être pas étranger à cette guerre de représailles. Il lui adressa une *Epître familière*[4], dans laquelle il compare les pro-

1. *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille*, déjà citée, p. 34.

2. Paris, 1637, in-8° de 8 pages. Attribué à Corneille par Niceron, *loc. cit.* Voir, à la fin de ce volume, la note 14 du livre II.

3. Sans date, in-8° de 5 pages, y compris des épigrammes. Egalement attribué à Corneille par Niceron. Voir aussi la note ci-dessus indiquée.

4. *Epître familière du sieur Mairet au sieur Corneille sur la tragi-comédie du* Cid; Paris, 1637, in 8° de 48 pages.

ductions de notre auteur aux siennes propres, et n'hésite pas à se donner la préférence : c'est à la fois naturel et commode. « Un petit voyage en cette ville, ajoute-t-il, vous apprendra, si vous ne le savez déjà, que Rodrigue et Chimène tiendraient possible encore assez bonne mine entre les flambeaux du théâtre des Marais, s'ils n'eussent point eu l'effronterie de venir étaler leur blanc d'Espagne au grand jour de la Galerie du Palais. Vos caravanes de Rouen à Paris me font souvenir de ces premiers marchands qui passèrent dans les Indes, d'où, par le bonheur du temps autant que par la simplicité de quelques peuples, ils apportèrent de l'or, des pierreries et d'autres solides richesses, pour des sonnettes, des miroirs et de la quincaille qu'ils y laissèrent. Vous avez autrefois apporté la *Mélite*, *la Veuve*, *la Suivante*, *la Galerie du Palais*, et, de fraîche mémoire, *le Cid*, qui d'abord vous a valu de l'argent et la noblesse qui vous en restent, avec ce grand tintamarre de réputation qui vous bruirait encore aux oreilles, sans vos vanités et le malheur de l'impression.

Si l'honneur vous était cher,
Vous deviez vous empêcher,
Suivant l'avis des plus sages,
De le perdre à ce rocher
Si fameux par les naufrages
De tous vos autres ouvrages. »

Cette pièce était accompagnée d'une *Réponse à l'Amy du Cid, sur ses invectives contre le sieur Claveret.* « Que le traducteur du *Cid*, y dit-on, fasse le vain et tranche du grand talent tant qu'il lui plaira, l'on ne trouvera

point qu'il soit d'une profession plus relevée que celle du sieur Claveret, puisque tous deux peuvent entrer avec la robe et le bonnet dans un barreau, ni d'un mérite si fort au dessus du sien, que lui-même n'ait été bien aise autrefois de parer sa *Veuve* des vers de mon ami, que l'on y voit encore avec quantité d'autres qu'il a mendiés de leurs auteurs pour appuyer la faiblesse de son ouvrage. » Il dit encore un peu plus loin : « Pour toute raison vous présentez à Claveret sa condition, comme si elle était bien au dessous de celle de *M. du Cid*, ou qu'il fallût être du sang d'Hercule pour lui répondre. Je vous ai déjà dit que tous les deux sont avocats, et que la différence n'en est pas si grande qu'un habile homme n'attendît aussitôt le gain de la cause du plaidoyer du sieur Claveret que de celui du sieur Corneille. »

« *Si vous êtes curieux de savoir mon nom, tout le monde vous l'apprendra* », dit fièrement en terminant l'auteur de cette réponse, que sa réunion avec l'*Epître familière* ne peut laisser regarder comme sortie d'une plume autre que celle de Mairet. On vit bientôt paraître une *Lettre du désintéressé au sieur Mairet*[1], en réponse à son double libelle, dans laquelle on assure que Corneille était étranger aux défenses qu'on publioit pour son ouvrage, et ignorait même le nom de leurs auteurs. L'*Avertissement au Besançonnais Mairet*[2] est une autre réplique dans le même esprit. L'auteur traite d'in-

1. In-8º sans date, de 7 pages. Attribuée à Corneille par Niceron (*loc. cit.*), et, d'après lui, par Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*. Voir, aux notes, la note 14 du livre II.

2. In 8º, 1637, de 12 pages. Attribuée à Corneille par les frères Parfait. Voir, aux notes, la note 14 du livre II.

solente la comparaison que Mairet a voulu établir entre Claveret et Corneille. « Celui que vous offensez, dit-il, s'est assis sur les fleurs-de-lys avant que Claveret portât de manteau, et vous n'êtes pas de meilleure maison que son valet de chambre. »

Mairet, pour ne pas demeurer en reste, fit paraître une *Apologie*[1] où les injures et les menaces ne sont pas plus ménagées que dans les autres écrits. Le cardinal, dont le seul désir était d'arrêter la réputation croissante de Corneille, mais qui voulait qu'on y arrivât par d'autres moyens que par des querelles personnelles, interposa son autorité, et fit écrire par Boisrobert à Mairet la lettre suivante, qui du reste respire la plus envieuse partialité :

Charonne, 5 octobre 1637.

« Monsieur..... Vous lirez le reste de ma lettre comme un ordre que je vous envoie par le commandement de Son Eminence. Je ne vous célerai pas qu'elle s'est fait lire avec un plaisir extrême tout ce qui s'est fait sur le sujet du *Cid*, et que particulièrement une *lettre* qu'elle a vue de vous lui a plu, jusques à tel point qu'elle lui a fait naître l'envie de voir tout le reste. Tant qu'elle n'a connu dans les écrits des uns et des autres que des contestations d'esprit agréables et des railleries innocentes, je vous avoue qu'elle a pris bonne part au divertissement; mais quand elle a reconnu que de ces contestations naissaient enfin des injures, des outrages

1. *Apologie pour Mairet contre les calomnies du sieur Corneille, en réponse à la pièce intitulée* : ADVERTISSEMENT AU BESANÇONNAIS MAIRET, in-8º 1637.

et des menaces, elle a pris aussitôt résolution d'en arrêter le cours. Pour cet effet, quoiqu'elle n'ait point vu le libelle que vous attribuez à M. Corneille, présupposant par votre réponse, que je lui lus hier soir, qu'il devait être l'agresseur, elle m'a commandé de lui remontrer le tort qu'il se faisait, et de lui défendre de sa part de ne plus faire de réponse, s'il ne lui voulait déplaire; mais d'ailleurs, craignant que des tacites menaces que vous lui faites, vous ou quelqu'un de vos amis n'en viennent aux effets qui tireraient des suites ruineuses à l'un et à l'autre, elle m'a commandé de vous écrire que, si vous voulez avoir la continuation de ses bonnes grâces, vous mettiez toutes vos injures sous le pied, et ne vous souveniez plus que de votre ancienne amitié, que j'ai charge de renouveler sur la table de ma chambre à Paris, quand vous serez tous rassemblés. Jusqu'ici j'ai parlé par la bouche de Son Eminence; mais, pour vous dire ingénuement ce que je pense de toutes vos procédures, j'estime que vous avez suffisamment puni le pauvre M. Corneille de ses vanités, et que ses faibles défenses ne demandaient pas des armes si fortes et si pénétrantes que les vôtres. Vous verrez un de ces jours son *Cid* assez mal mené par les *Sentiments de l'Académie*; l'impression en est déjà bien avancée, et si vous venez à Paris dans ce mois, je vous l'enverrai[1]... »

Notre rôle d'historien nous impose encore l'obligation de parler de plusieurs autres écrits qui virent le jour dans ce même temps, et que personne ne s'avisera de lire dans le nôtre. L'*Épître aux poètes du temps sur*

1. *Recueil de dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine* (par l'abbé Granet), 1740, t. I, p. 114.

leur querelle du CID[1] est une rapsodie d'un ton aussi grossier contre Scudéry que contre Corneille. *Pour le sieur Corneille contre les ennemis du* CID est un sonnet dont le titre indique l'esprit[2]; il est suivi d'un quatrain adressé à Scudéry, et dont les rimes, grâces à un jeu de mots, sont riches autant qu'on le peut désirer :

Toi, dont la folle jalousie
Du *Cid* te veut rendre vainqueur,
Sois satisfait, ta frénésie
Te fait passer pour un vain cœur.

Un autre anonyme fit entendre *la Voix publique à M. de Scudery, sur les Observations du* CID[3]. « Si vos Observations, lui dit-il avec ironie, n'ont pas eu le succès que vous vous en étiez promis, consolez-vous dans la satisfaction que vous pourrez tirer d'une haute entreprise, quoique infructueuse, et prenez dorénavant pour devise, au lieu de POÈTE ET GUERRIER, *ausisse sat est*[4]; si vous n'aimez mieux emprunter celle de l'espagnol : *Todos contra yo, et yo contra todos*[5]. » Quittant bientôt ce ton, il termine en lui disant : « Suivez le conseil de la voix publique, qui vous impose silence. »

L'inconnu et véritable Ami de messieurs de Scudéry et Corneille[6], qui semble cependant être un peu plus celui de Scudéry, dont il préfère *l'Amant libéral* au *Cid*,

1. En prose, 1637, in-8° de 14 pages.
2. 1637, in-8° de 7 pages.
3. 1637, in-8° de 7 pages.
4. C'est assez de l'avoir osé.
5. Tous contre moi seul, et moi seul contre tous.
6. 1637, in 8° de 7 pages, signé D. R.— Niceron (*loc. cit.*) prétend

tance à la fois et l'auteur de *la Voix publique* et ses deux prétendus *amis*. L'auteur du *Souhait du* Cid *en faveur de Scudéry : une paire de lunettes pour faire ses Observations*[1], se montre au contraire très chaud partisan de Corneille, et si sa réfutation de la critique de Scudéry est parfois longue et obscure, la fin de son écrit est en revanche d'une précision et d'une clarté incontestables. « Qui fait une bonne action ne cache jamais sa main : pour moi, n'était que je pense faire une lâcheté de corriger les fautes d'autrui autrement qu'avec le bâton, on mettrait ici avec une grande liberté mon seing ; mais on me connaîtra assez si je dis que je suis celui qui ne taille point sa plume qu'avec le tranchant de son épée, qui hait ceux qui n'aiment pas Chimène, et honore infiniment celle qui l'a autorisée par son jugement (la reine), procurant à son auteur la noblesse qu'il n'avait pas de naissance. Qui mérite d'être gentilhomme par sa vertu est plus que celui qui tient cette qualité de ses pères ; il vaut mieux être le premier noble de sa race que le dernier, et de poëte devenir gentilhomme, plutôt qu'étant né gentilhomme faire le poëte. Je parle ainsi librement, sachant qu'encore qu'on me voie souvent, on fera semblant de ne me connaître point. »

Ce matamore ne doit pas nous faire oublier la plus piquante et la plus spirituelle de toutes les dissertations auxquelles *le Cid* donna naissance : c'est une sorte de résumé de l'opinion des spectateurs désintéressés, inti-

que cet écrit est de Rotrou. On l'a répété dans la *Biographie universelle* et ailleurs encore. Il est facile de démontrer le peu de fondement de cette conjecture. Voir, aux notes, la note 14 du liv. II.

1. 1637, in-8° de 36 pages.

tulé : Le jugement du Cid, *composé par un bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse*[1]. L'auteur, qu'on ne peut accuser d'être prévenu en faveur de Corneille, qu'il juge au contraire trop sévèrement, fait néanmoins justice de l'envie de Scudéry. Voici comment se termine son jugement : « C'est assez de remarques sur *le Cid*, mon dessein n'étant point de l'attaquer, mais plutôt de le défendre. Ce peu que j'en ai fait, après tant de louanges que je lui ai données, n'a été que pour faire voir à Scudéry que nous autres, qui sommes du peuple, savons un peu les fautes des pièces, encore que nous n'ayons point lu Aristote. J'ai voulu aussi un peu rabattre cette grande vanité de Corneille, et faire comme ces soldats romains qui mêlaient quelques traits de moquerie à leurs empereurs parmi leurs chants de triomphe pour réprimer un peu leur joie.

» Il faut aussi que nous confessions que cet auteur, qui ne s'attendait pas à un si grand applaudissement, n'a pu supporter cette haute fortune, et, se sentant élevé de terre et emporté sans ailes par ce vent populaire, il n'a plus su ce qu'il devenait, et est tombé lourdement quand il s'est voulu fier sur ses forces, en se louant lui-même par une misérable *Lettre à Ariste*, où il s'est étendu en des vanités insupportables. Scudéry a bien eu quelques raisons de s'opposer à cette déification qu'il faisait de lui-même sans en demander permission à Jupiter. Il faut qu'il songe à se purifier auparavant de ce qui se trouve encore en lui de terrestre et de mortel. Il faut prier ses amis de l'avertir de ne pas se laisser aller à la vanité. Le public a intérêt qu'il ne perde

1. In-8° (1637) de 16 pages.

pas l'esprit, afin qu'il fasse encore des pièces de pareille force, en dépit de tous ceux qui s'en mêlent, qui auront peine à trouver un sujet qui soit plus suivi et plus aimé que celui-ci; toutefois ils ne doivent pas perdre courage, ains au contraire cela doit les animer davantage à mieux faire, s'ils peuvent, pour avoir un pareil applaudissement. Celui qu'a eu cette pièce n'a pas été sans raison, car je maintiens que jusqu'ici rien ne s'était vu de si touchant que cet ouvrage, et je le défendrai contre tous comme un chef-d'œuvre éloigné de la perfection seulement de quelque cinquante degrés. S'il avait dessein de faire une pièce utile aux comédiens, je lui donne encore plus volontiers la palme comme étant arrivé à ce qu'il prétendait, et lui conseille de les faire toujours de la sorte, parcequ'elles seront infailliblement courues, principalement de nous autres qui sommes du peuple, et qui aimons tout ce qui est bizarre et extraordinaire, sans nous soucier des règles d'Aristote. »

N'omettons pas non plus, dans cette longue liste des apologies et des critiques du *Cid*, une lettre de Balzac à Scudéry sur ses *Observations*[1], dans laquelle, tout en lui exaltant le mérite de sa critique, il cherche à lui faire comprendre que les succès de par Aristote ne sont pas les seuls qu'on doive priser, et que *savoir l'art de plaire ne vaut pas tant que savoir plaire sans art.* Cette ligne de conduite et ce langage de la part de Balzac étaient d'autant plus honorables que Chapelain, son correspon-

1. *Lettre de M. de Balzac à M. de Scudéry sur ses Observations du* Cid, *et la réponse de M. de Scudéry à M. de Balzac, avec la Lettre de M. de Scudéry à MM. de l'Académie française sur le jugement qu'ils ont fait du* Cid *et de ses Observations*, 1638, in-8°.

dant habituel, aux yeux duquel l'art était tout, avait beaucoup fait pour qu'il ne considérât pas le succès du *Cid* comme bien légitime, et pour que son auteur ne fût pas en grande faveur auprès de lui (15. Corneille fut fort sensible au suffrage librement exprimé de Balzac; car dans une lettre écrite neuf ans après à M. d'Argenson [1], il dit : « Vous vous pouvez reposer sur son témoignage, qui a été autrefois le plus ferme appui du *Cid* au milieu de sa persécution. Avec une générosité qui lui est toute particulière, il en a fait une illustre apologie, en faisant des compliments à son persécuteur. »

Mais revenons à Scudéry et à son appel à l'Académie. Le cardinal, dont la jalousie inquiète n'avait rien plus à cœur que de voir rabaisser le mérite de celui dont il avait peut-être la folie de se croire le rival, le cardinal, s'il ne l'avait provoquée, avait au moins vu avec une vive satisfaction la démarche de Scudéry, et brûlait du désir d'entendre l'Académie, où il croyait pouvoir ne compter que des esclaves, prononcer son arrêt. L'historien de ce corps savant, Pelisson, qu'on n'accusera pas d'une injuste prévention contre Richelieu, car il semble au contraire trembler. devant son souvenir, nous apprend que « les membres les plus judicieux témoignaient beaucoup de répugnance pour ce dessein; que l'Académie, qui ne faisait que de naître, ne devait point se rendre odieuse par un jugement qui peut-être déplairait aux deux partis, et qui ne pouvait manquer d'en désobliger pour le moins un, c'est-à-dire une grande partie de la France; qu'à peine la pouvait-

1. Lettre du 18 mai 1646.

on souffrir sur la simple imagination qu'on avait qu'ell prétendait quelque empire en notre langue; que se rait-ce si elle témoignait de l'affecter, et si elle entrepre nait de l'exercer sur un ouvrage qui avait contenté le grand nombre, et gagné l'approbation du peuple? Que ce serait d'ailleurs un retardement à son principal dessein, dont l'exécution ne devait être que trop longue d'elle-même[1]; qu'enfin M. Corneille ne demandait point ce jugement; et que, par les statuts de l'Académie et par les lettres de son érection, elle ne pouvait juger d'un ouvrage que du consentement de son auteur. Mais, ajoute Pelisson, le cardinal avait ce dessein en tête, et ces raisons lui paraissaient peu importantes, si vous en exceptez la dernière, qu'on pouvait détruire en obtenant le consentement de M. Corneille.

« Pour cet effet, continue-t-il, M. de Boisrobert (16) lui écrivit plusieurs lettres, lui faisant savoir la proposition de M. de Scudéry à l'Académie. Lui, qui voyait bien qu'après la gloire qu'il s'était acquise il y avait vraisemblablement en cette dispute beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour lui, se tenait toujours sur le compliment, et répondait « que cette occupation n'était » pas digne de l'Académie; qu'un libelle qui ne méri- » tait point de réponse ne méritait point son jugement; » que la conséquence en serait dangereuse, parce- » qu'elle autoriserait l'envie à importuner ces Messieurs, » et qu'aussitôt qu'il aurait paru quelque chose de beau » sur le théâtre, les moindres poètes se croiraient bien » fondés à faire un procès à son auteur par devant leur

1. La composition d'un Dictionnaire, d'une Grammaire, d'une Rhétorique et d'une Poétique.

» compagnie. » Mais enfin comme il était pressé par M. de Boisrobert, qui lui donnait assez à entendre le désir de son maître, après avoir dit, dans une lettre du 13 juin 1637, les mêmes paroles que je viens de rapporter, il lui échappa d'ajouter celles-ci : « Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qui leur plaira;
» puisque vous m'écrivez que Monseigneur serait bien
» aise d'en voir leur jugement, et que cela doit divertir
» Son Eminence, *je n'ai rien à dire.* » Cela pouvait encore passer pour un honnête refus[1]. « Mais, ajoute Pelisson, suivant l'opinion du cardinal, il n'en fallait pas davantage pour fonder la juridiction de l'Académie, qui pourtant se défendait toujours d'entreprendre ce travail. Enfin il s'en expliqua ouvertement, disant à un de ses domestiques : « Faites savoir à ces Messieurs que je le désire et que *je les aimerai comme ils m'aimeront.* »

Nul ne s'avisa de tergiverser après une protestation d'amitié aussi imposante; et l'Académie, s'étant assemblée le 16 juin, nomma trois commissaires, Bourzeys, Chapelain et Desmarets, pour examiner le corps de l'ouvrage; quant au style, il fut convenu qu'il serait jugé par la compagnie réunie. Plusieurs projets de travail furent successivement soumis au cardinal, qui trouva tour à tour qu'il fallait y ajouter, puis en retrancher, *quelques poignées de fleurs.* Cérisy s'était, après plusieurs changements dans la commission, trouvé chargé de la rédaction; elle n'eut pas encore le bonheur de plaire à Richelieu. « M. Chapelain, raconte

1. Voir la préface mise en tête du *Cid* après la mort de Richelieu, et dans laquelle Corneille déclare qu'il eût regardé comme une tache à sa réputation son consentement à cet arbitrage.

Pelisson, voulut, à ce qu'il m'a dit, excuser M. de Cérisy le plus doucement qu'il put; mais il reconnut d'abord que cet homme (le cardinal) ne voulait pas être contredit: car il le vit s'échauffer et se mettre en action, jusque là que, s'adressant à lui, il le prit et le retint tout un temps par ses glands, comme on fait sans y penser quand on veut parler fortement à quelqu'un et le convaincre de quelque chose. » Ce ne fut qu'après deux nouveaux projets, et sur un travail entièrement refondu par Chapelain, que l'on obtint enfin l'approbation de Richelieu. Elle n'était point irréfléchie, car de nombreuses annotations marginales sur le premier manuscrit qui lui fut soumis témoignaient du scrupule avec lequel il l'avait lu. On remarquait surtout qu'en marge du passage qui est demeuré, où il est dit que les contestations littéraires, telles que celles dont le *Pastor fido* et la *Jérusalem* ont été l'occasion, n'ont pas peu servi à perfectionner la langue et le goût[1], il avait écrit : « *L'applaudissement et le blâme du* Cid *n'est qu'entre les doctes et les ignorants, au lieu que les contestations sur les autres deux pièces ont été entre les gens d'esprit.* » Cette apostille prouve quelles dispositions il apportait dans cet examen, et nous porte à croire que, s'il exigea tant de révisions du jugement commandé, ce ne fut jamais parcequ'il crut devoir y reprendre trop de sévérité[2]. Enfin, après cinq mois d'élaboration, pendant lesquels ce ministre, qui dirigeait

1. *Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du* Cid, 1638, in-4., p. 10 et 11.

2. *Histoire de l'Académie française*, par Pelisson, continuée par d'Olivet, édit. de 1743, t. 1, p. 114 et suiv.

la France et dominait l'Europe, sembla n'avoir aucune autre affaire qui l'occupât, ces *Sentiments*[1] *de l'Académie Française* furent livrés à l'impression. Il paraît que Scudéry et Corneille en eurent connaissance avant la publication, qui n'eut lieu qu'en 1638. Dès le 13 décembre 1637, le premier, dans un mouvement de satisfaction plus ou moins vraie, adressa une lettre de remerciement *A Messieurs de l'Académie Française*, dans laquelle il leur rendait grâces *et des choses qu'ils avaient approuvées dans ses écrits, et de celles qu'ils lui avaient enseignées en le corrigeant.* Chargé de lui répondre, le secrétaire lui écrivit « que l'Académie avait eu pour principale intention de tenir la balance droite, et de ne pas faire d'une chose sérieuse un compliment ni une civilité; mais qu'après cette intention elle n'avait point eu de plus grand soin que de s'exprimer avec modération, et de dire ses raisons sans blesser personne; qu'elle se réjouissait de la justice qu'il lui faisait en la reconnaissant juste; qu'elle se revancherait à l'avenir de son équité, et qu'aux occasions où il lui serait permis d'être obligeante, il n'aurait rien à désirer d'elle[2] (17). »

Moins facile à contenter, ou plutôt plus sincère, peu content de ce qu'on s'était autorisé d'un mot détourné de son sens pour le constituer partie dans un procès dont il ne lui pouvait rien revenir, Corneille ne dissimula point à l'Académie qu'il croyait avoir à se plaindre du traitement qu'elle lui faisait éprouver. Avant que les conclusions de l'arrêt fussent connues, il écri-

1. *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 119.
2. *Ibidem*, p. 120 et suiv.

vait avec une ironie qui a échappé à Pelisson : « J'attends avec beaucoup d'impatience les *Sentiments de l'Académie*, afin d'apprendre ce que dorénavant je dois suivre : jusque là je ne puis travailler qu'avec défiance, et n'ose employer un mot en sûreté. » Il résulte d'une autre lettre qu'il écrivit également à Boisrobert après avoir eu connaissance du jugement, mais avant qu'il fût prononcé, que cette cour de justice littéraire, toujours dominée par la même influence, se serait refusée à l'admettre à défendre son ouvrage devant elle, et il se plaignait vivement de cette violence. Déjà il avait manifesté l'espoir que le public pourrait bien casser l'arrêt des beaux esprits, à l'œuvre desquels il souhaitait du reste le même succès qu'à sa pièce [1].

Il nous aurait été bien difficile de croire que le cardinal fût en cette occasion servi entièrement contre son goût et ses vœux. Pelisson dit néanmoins que Richelieu eût désiré que *le Cid* fût traité plus rudement, mais qu'on lui fit entendre avec adresse qu'un juge ne devait pas tenir le langage d'un accusateur, et que plus on témoignerait de passion, plus on perdrait d'autorité [2]. C'est déjà convenir que la modération n'aurait été graciée que par calcul. Mais ce n'est encore là qu'un demi-aveu. Nous avons surpris une confession plus franche dans une lettre inédite de Chapelain à Boisrobert, du 31 juillet 1637, qui montre clairement, tout à la fois, la servilité des juges et les exigences du cardinal. Cette lettre la voici :

1. *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 121 et suiv.

2. *Ibidem*, p. 128.

« Monsieur, je ne doute point que, Monseigneur ayant daigné jeter les yeux sur cette ébauche de jugement que j'ai faite du *Cid* au nom de l'Académie, Son Éminence n'ait d'abord pénétré les raisons qui m'ont obligé de m'y prendre comme j'ai fait, et je tiens comme superflu de vous supplier encore de lui représenter sur ce sujet les choses que je vous fis hier entendre sur ce sujet chez vous. En tout événement, néanmoins, si vous rencontrez Son Eminence dans un assez grand loisir pour en vouloir bien être entretenue, vous me feriez une singulière grâce de lui dire qu'estimant ce poème défectueux en ses plus essentielles parties, j'ai cru que le moyen de désabuser ceux que ses fausses beautés ont prévenus était de témoigner qu'en beaucoup de choses non essentielles nous ne le croyons pas repris avec justice, et nous montrer favorables à quelques uns des sentiments de ceux qui n'y trouvaient rien à redire; qu'autrement, si nous lui paraissions contraires en tout, bien qu'aux choses principales nous l'eussions censuré justement, nous passerions dans l'esprit du commun pour partiaux de ses événements et pour juges injustes, ce qu'il me semble que surtout nous devions éviter, et pour le but que nous avons dans ce travail, et pour nous décharger de la haine publique, laquelle autrement nous serait inévitable. Vous me ferez encore la faveur, s'il vous plaît, de lui lire les conclusions que je prends à la fin de l'ouvrage, et de la supplier de considérer que je ne puis avoir tellement excusé *le Cid* dans le cours du jugement que j'en fais, que je ne le ruine beaucoup en montrant, et dans ce même cours et par mes conclusions, que les principales choses qui sont requises à un poème dramatique pour être bon lui

manquent. Mais si Son Éminence juge que les moyens que j'avais pris pour le mieux ne fussent pas légitimes, assurez-la que je n'ai nul attachement à mes opinions, et que je suis dans la soumission et la déférence que tout homme de bon sens doit avoir pour les sentiments d'une si haute intelligence que la sienne, et que je suis pour les suivre et m'y conformer entièrement. Quant au style, vous lui direz que j'en connais la faiblesse, et que je confesse que l'ordre qu'il lui a plu de me donner pour le rendre plus digne de l'Académie, comme il est très judicieux, ne peut être que très profitable; mais qu'encore que j'eusse eu plus de loisir et plus de capacité pour le rendre meilleur, j'eusse toujours conservé l'imagination qui me vint d'abord, que de tous les styles il n'y avait que le grave dont on se pût servir en cette occasion, laquelle, nous ayant rendus juges, me semble nous obliger à fuir, dans ce que l'on verrait de nous sur ce sujet, les mouvements et les ornements qui font toute l'éloquence de ceux qui attaquent ou qui défendent, et à conserver seulement la force du raisonnement et la netteté de l'expression, pour instruire plutôt que pour plaire; ce que je ne dis point pour maintenir bon ce que j'ai fait, si Son Éminence juge qu'il soit mauvais, mais simplement pour lui rendre raison des motifs que j'ai eus de le faire et pour en attendre son souverain jugement avec tout le respect que je lui dois, comme à mon supérieur et maître en toutes choses. Je me promets ce bon office de votre bonté accoutumée, et surtout vous lui renouvellerez les assurances de mon zèle à son service, et ne lui laisserez pas croire qu'il y ait personne au monde sur qui il soit plus absolu que sur moi. »

Il est donc bien évident après cela que, si le Cardinal

n'eût pas trouvé satisfaction pour sa jalousie dans ces *Sentiments*, dont Pelisson vante la liberté[1], il eût ordonné à cette Académie si libre, qui les avait déjà refondus six ou sept fois pour le bon plaisir du maître, de les refondre encore de nouveau.

Que Pelisson ait traité de chef-d'œuvre ce morceau de critique, il n'y a rien là qui puisse étonner : panégyriste de l'Académie, il remplissait sa tâche ; mais que Voltaire s'écrie également : *On n'a jamais jugé avec plus de goût*, nous y voyons un engoûment peu facile à expliquer. Et si La Bruyère a dit aussi : «*Le Cid* est l'un des plus beaux poëmes que l'on puisse faire ; et l'une des meilleures critiques qui aient été faites sur aucun sujet est celle du *Cid* », c'est que La Bruyère avait à ménager et l'opinion publique, bien formée alors qu'il écrivait, et la compagnie où il voulait entrer.

Quoi qu'il en soit, les *Sentiments de l'Académie* se distinguent, comme l'a bien fait remarquer La Harpe, encore plus par le ton d'impartialité et de modération qu'ils affectent que par la justesse et le bon goût de la critique. La condamnation du sujet comme *n'étant pas bon* n'est pas un des moins étranges dispositifs de l'arrêt ; mais la condamnation du dénoûment, qui n'est motivée que par de fausses interprétations[2], prouve aussi clairement la confusion d'idées des juges. Au surplus, leurs éloges ne portent quelquefois pas moins à faux que leurs censures. Un des vers qu'ils défendent le plus

1. *Histoire de l'Académie française*, édition de 1743, t. I, p. 129.

2. Voir le *Cours de littérature* de La Harpe, édit. Verdière, t. V, p. 200.

chaleureusement contre les attaques de Scudéry, et qu'ils admirent le plus, est celui de Chimène :

Ma plus douce espérance est de perdre l'espoir[1].

« Mais, dit La Harpe, rien ne fait plus d'honneur à l'Académie et ne rachète mieux ses erreurs, alors très pardonnables, que la manière dont elle s'exprime en finissant un travail dont elle ne s'était chargée qu'avec la plus grande répugnance. « La véhémence des pas-» sions, la force et la délicatesse des pensées, et cet » agrément inexplicable qui se mêle dans tous les » défauts du *Cid*, lui ont acquis un rang considérable » entre les poëmes français de ce genre. Si son auteur » ne doit pas toute sa réputation à son mérite, il ne la » doit pas toute à son bonheur ; et la nature lui a été » assez libérale pour excuser la fortune, si elle lui a été » prodigue. »

« C'est beaucoup, ajoute La Harpe, qu'un pareil témoignage, si l'on songe au Cardinal de Richelieu ; c'est trop peu si l'on considère la disproportion immense entre Corneille et tout ce qu'on lui opposait. Mais quel est l'artiste à qui l'on donne d'abord le rang qui lui est dû?... Voltaire l'a dit : « L'or et la boue sont confondus » pendant la vie des artistes, et la mort les sépare. »

La persécution dont le chef-d'œuvre de Corneille avait été l'objet, et les critiques académiques qui y avaient mis fin, ne changèrent en rien les dispositions du parterre à son égard, si toutefois elles ne les lui ren-

1. *Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du* Cid, 1638, p. 131.

dirent pas plus favorables encore (18). Boileau a dit en effet :

En vain contre *le Cid* un ministre se ligue,
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.
L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public révolté s'obstine à l'admirer [1].

Eloge contre lequel les autres jugements portés par son auteur sur celui dont nous écrivons l'histoire ne doivent pas mettre en garde en le faisant soupçonner de flatterie.

Corneille, qui ne crut pas devoir suivre les avis de l'Académie, fut forcé d'en écouter d'autres. Aux premières représentations, le comte de Gormas répondait, scène première de l'acte second, à don Arias, qui le sollicitait de la part du roi de faire satisfaction a don Diègue :

Ces satisfactions n'apaisent point une âme.
Qui les reçoit n'a rien, qui les fait se diffame;
Et de tous ces accords l'effet le plus commun
Est de perdre d'honneur deux hommes au lieu d'un.

Ces vers ne devaient être regardés que comme une maxime de situation, et l'on ne pouvait y voir une opinion personnelle de l'auteur, qui écrivait : *Je ne suis point homme d'éclaircissement* [2]. Ils lui furent toutefois bientôt signalés comme dangereux, et ne furent point imprimés

1. Satire IX.
2. Voir précédemment, p. 67.

avec la pièce, en 1637 [1]. Cette mesure de prudence ne pouvait qu'être bien incomplète : la pièce tout entière est la paraphrase de ces vers, et il est peu probable que l'intérêt qu'inspire Rodrigue, l'éclat qui l'environne, n'aient pas beaucoup contribué à dépouiller les édits contre les duels du reste d'empire qu'ils pouvaient encore exercer.

> Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage ;
> Meurs, ou tue.....

disait don Diègue, et plus d'un spectateur, en l'entendant, mettait la gloire à proposer un défi et à obtenir des applaudissements pareils. C'est, nous l'avons déjà dit, à l'influence de la littérature espagnole qu'est dû le développement subit du génie de notre auteur ; c'est à elle aussi qu'il faut attribuer ce dangereux héroïsme.

Nous devons revenir à Corneille et à Richelieu, non pas pour expliquer leurs rapports communs, car tout y est contradictoire, mais du moins pour faire connaître ces contradictions. *Le Cid* fut imprimé au commencement de 1637, avec une dédicace à Mme de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon. Cette dame était nièce du cardinal, dès lors antagoniste de l'ouvrage dont il devint peu après le persécuteur. Corneille la remercie de sa générosité, « qui ne s'arrête pas à des louanges pour les ouvrages qui lui agréent..., mais qui emploie son crédit en leur faveur. » Il dit qu'il en a *ressenti les effets*, et qu'il lui a de *grandes obligations.*

1. *Le Théâtre de P. Corneille* (édit. de Joly), 1747, t. I, p. xvj. — *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 201.

Voltaire assure que, si la duchesse d'Aiguillon n'eût pas usé de son grand crédit sur le cardinal, Corneille aurait été entièrement disgracié ; que c'est là ce qu'il fait entendre par ces paroles. « Ses ennemis acharnés, ajoute-t-il, l'avaient peint comme un esprit altier qui bravait le premier ministre, et qui confondait dans un mépris général leurs ouvrages et celui qui les protégeait. La duchesse d'Aiguillon rendit dans cette circonstance un aussi grand service à son oncle qu'à Corneille. » Voltaire nous semble ici dans l'erreur. Ces remercîments datent du commencement de 1637, et ce n'est que dans le courant de cette année, et postérieurement à l'impression du *Cid*, et à la dédicace, que le cardinal laissa éclater tout son acharnement en pressant l'Académie de le condamner. Du reste, il ne nous est pas permis de douter de l'empire qu'avait en général Mme de Combalet sur son oncle. « Le cardinal, deux ans avant que de mourir, dit Guy Patin dans une de ses lettres, avait encore trois maîtresses qu'il entretenait, dont la première était sa nièce, Marie de Vignerot, autrement Mme de Combalet, et aujourd'hui Mme la duchesse d'Aiguillon. Son père était un des espions du marquis d'Ancre, à mille livres par an, et son grand-père était notaire à Bressuire, village de Poitou. La seconde était la Picarde, savoir la femme de M. le maréchal de Chaunes (frère du connétable de Luynes), lequel est mort ici depuis quatre jours, quelque temps après avoir été taillé d'une pierre en la vessie. La troisième était une certaine belle fille parisienne, nommée Marion de l'Orme, que M. de Cinq-Mars, qui fut exécuté à Lyon, l'an 1642, avec M. de Thou, avait entretenue, comme a fait aussi M. le maréchal de la Meilleraye et plusieurs autres..... Tant

il y a que ces messieurs les *bonnets rouges* sont de bonnes bêtes : *Verè cardinales isti sunt carnales*[1]. »

On lit dans une lettre adressée par Corneille à Boisrobert, le 23 décembre 1637, que son projet avait d'abord été de répondre aux *Sentiments de l'Académie Française*. Rien n'était plus naturel : la sentence lui semblait injuste, il en devait appeler. On est tout étonné de le voir tout à coup renoncer à ce projet, et de l'entendre dire : « Maintenant que vous me conseillez de n'y répondre point, *vu les personnes qui s'en sont mêlées*, il ne faut point d'interprète pour entendre cela ; je suis un peu plus de ce monde qu'Héliodore, qui aima mieux perdre son évêché que son livre, et j'aime mieux les bonnes grâces de *mon maître* que toutes les réputations de la terre : je me tairai donc[2]. » Cette détermination subite nous semblerait assez inconcevable, et il nous *faudrait un interprète* pour la comprendre, si une phrase de la même lettre ne nous en tenait lieu. Corneille y remercie Boisrobert du soin qu'il a pris de lui faire toucher *les libéralités de Monseigneur*[3]. « Le moyen, dit Fontenelle, de ne pas ménager un pareil ministre, qui était son bienfaiteur ! Car il récompensait comme ministre ce même mérite dont il était jaloux comme poète ; et il semble que cette grande âme ne pouvait pas avoir de faiblesse qu'elle ne réparât en même temps par quelque chose de noble[4]. » Faut-il le dire ? nous

1. *Lettres choisies de feu M. Guy Patin ;* Roterdam, 1725, t. I, p. 85 ; lettre du 3 novembre 1649.

2. *Histoire de l'Académie française*, par Pelisson, édit. de 1743, t. I, p. 125.

3. *Ibidem*, p. 123.

4. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 339.

ne voyons là rien de bien noble, pas même la modération payée de Corneille et son faible pour les *libéralités* qui mériteraient même un autre nom sans les trop légitimes excuses que nous aurons à faire valoir en sa faveur.

L'Aveugle de Smyrne n'ayant pas fait oublier *le Cid*, Richelieu se flatta que *l'Amour tyrannique* de Scudéry, si l'on en exploitait habilement le succès, pourrait faire atteindre ce but. Aussi, dès que parut cette tragi-comédie, représentée en 1638, il ne craignit pas de faire tort à son jugement en la mettant au dessus de la pièce de Corneille. Les poètes et les beaux esprits du temps ne balancèrent pas à suivre un tel exemple. « La jalousie et la flatterie étaient deux motifs trop puissants pour ne les y pas porter. Ils élevèrent la nouvelle tragi-comédie fort au dessus de ce qu'elle pouvait valoir, et M. Sarrasin fut choisi pour en faire un pompeux éloge. » Son apologie de commande se terminait ainsi : « Nous jugeons que cette tragédie est au dessus des attaques de l'envie, et par son propre mérite et par une protection qu'on serait plus que sacrilége de violer, puisque c'est celle d'Armand, le dieu tutélaire des lettres. C'est de la voix de cet oracle que sont sorties ces propres paroles : « Que *l'Amour tyrannique* était un ouvrage qui n'avait » pas besoin d'apologie et qui se défendait assez de soi-» même[1]. » Mais le public ne se laissa pas duper par cette admiration officielle et cet enthousiasme de commande ; et Chapelain, sans doute bien sûr de la discrétion de Balzac, se hasarda à lui écrire : « Scudéry a fait

1. *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 457 et 459. — *Œuvres de Sarrasin*, édit. de 1683, in-12, t. II, p. 12

un *Amour tyrannique* qui fait grand bruit, quoiqu'il y ait dans la constitution et invention de notables défauts [1]. »

A la suite de toutes ces menées pour rabaisser sa gloire légitime et en créer une factice à ses indignes rivaux, un long et bien naturel découragement s'était emparé de Corneille. Il était demeuré retiré à Rouen. Nous ne le voyons se remontrer à Paris qu'au commencement de 1639. C'est Chapelain, dans sa lettre à Balzac du 15 janvier, qui nous signale son arrivée : « Corneille est ici depuis trois jours, et d'abord m'est venu faire un éclaircissement sur le livre de l'Académie pour ou plutôt contre *le Cid*, m'accusant, et non sans raison, d'en être le principal auteur. Il ne fait plus rien, et Scudéry a du moins gagné cela, en le querellant, qu'il l'a rebuté du métier et lui a tari sa veine. Je l'ai, autant que j'ai pu, réchauffé et encouragé à se venger et de Scudéry et de sa protectrice en faisant quelque nouveau *Cid* qui attire encore les suffrages de tout le monde, et qui montre que l'art n'est pas ce qui fait la beauté; mais il n'y a pas moyen de l'y résoudre; et il ne parle plus que de règles et que des choses qu'il eût pu répondre aux académiciens s'il n'eût point craint de choquer les puissances, mettant au reste Aristote entre les auteurs apocryphes lorsqu'il ne s'accommode pas à ses imaginations. »

La correspondance de Chapelain ne se borne pas, comme on le voit, à nous montrer les scrupules de ce critique dépassé; elle nous fournit les plus précieux renseignements historiques. On avait jusqu'ici limité à

1. Lettre manuscrite de Chapelain, du 15 janvier 1639.

1639 l'éloignement de Corneille de la scène, et cette dernière date était assignée par tous les historiens littéraires au succès d'*Horace*, et même à celui de *Cinna*. C'est encore Chapelain qui nous apprend que la première représentée de ces tragédies nouvelles ne parut pas au théâtre avant le commencement de 1640. Il écrivait à Balzac, le 9 mars de cette dernière année : « Pour le combat des *Horaces*, ce ne sera pas sitôt que vous le verrez, pour ce qu'il n'a encore été représenté qu'une fois devant Son Eminence, et que, devant que d'être publié, il faut qu'il serve six mois de gagne-pain aux comédiens. Telles sont les conventions des poètes mercenaires, et tel est le destin des pièces vénales. Mais vous le verrez assez à temps (19). »

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'injustice de ces reproches dans un temps où, dès qu'une pièce était imprimée, il était loisible à tous les théâtres de la monter [1]. Ce que nous avons seulement à faire remarquer, et ce qu'on aura déjà compris en voyant ce ton, c'est que Corneille avait sagement jugé trois longues années nécessaires pour laisser se calmer l'orage, et il acquit la preuve que tant de prudence n'avait pas été superflue : car à peine sa pièce, applaudie universellement à la scène, fut-elle imprimée, qu'on répandit le bruit qu'il paraîtrait encore des observations et un nouveau jugement sur cette tragédie. Corneille, qui reconnaissait à ce projet jaloux le cardinal et le personnage inconnu qui figurait déjà dans le complot contre *le Cid*, Corneille écrivit à un de ses amis avec autant de noblesse que d'à-propos : « Horace fut condamné par les

1. *Histoire du Théâtre français*, t. IX, p. 105.

Duumvirs, mais il fut absous par le peuple [1]. » L'auteur des observations annoncées garda le silence.

Chapelain, qui ne se souciait pas de concourir au débit de l'œuvre imprimée, écrivait à Balzac, le 25 septembre : « Pour les *Horaces* de Corneille, on ne vous en saurait servir, pour ce que le poète est à Rouen, et que le poème est de ces marchandises qui sont à vendre, et non à donner. »

Dans cette même année (1640), *Cinna* succéda à *Horace*, et ce nouveau chef-d'œuvre, celui de Corneille peut-être, fut reçu avec enthousiasme. Les beautés en furent senties tout d'abord, et l'envie ne songea pas même à protester contre ce succès. La scène d'Auguste et de Cinna produisit l'effet qu'elle produit aujourd'hui, et Condé, le grand Condé, âgé de vingt ans, versa des larmes en entendant Auguste dire :

Soyons amis, Cinna; c'est moi qui t'en convie [2].

Cette belle situation agit plus tard non moins vivement sur le cœur de Louis XIV. Le chevalier de Rohan avait conspiré contre l'état, et le roi refusa constamment sa grâce. Cependant, la veille du jour où le chevalier devait être exécuté, ce prince vit représenter *Cinna*, et il en fut si touché qu'il avoua depuis que, si l'on eût saisi cet instant pour lui parler de nouveau en faveur du condamné, il n'eût pu demeurer plus long-temps inflexible [3]. Malheureusement, moins grand qu'Auguste, il ne sut pas pardonner de lui-même.

1. *Histoire de l'Académie française*, par Pelisson, édit. de 1743, t. I, p. 127. — *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 2.

2. *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 204.

Anecdotes dramatiques, p. 203.

Voltaire a fait remarquer avec raison combien *Cinna* dut produire d'effet « dans un temps où les esprits, animés par les factions qui avaient agité le règne de Louis XIII, ou plutôt du cardinal de Richelieu, étaient plus propres à recevoir les sentiments qui règnent dans cette pièce. Les premiers spectateurs furent ceux qui combattirent à la Marfée, et qui firent la guerre de la Fronde. Il y a d'ailleurs dans cette pièce un vrai continuel, un développement de la constitution de l'empire romain qui plaît extrêmement aux hommes d'état, et alors chacun voulait l'être. »

Ici doivent trouver place deux importantes époques de la vie de Corneille : la mort de son père et son mariage. Pierre Corneille, maître des eaux et forêts de la vicomté de Normandie, dont nous avons mentionné l'anoblissement en janvier 1637, mourut à Rouen le 12 février 1639, à l'âge de soixante-cinq à soixante-sept ans[1]. Sa veuve, qui lui avait été unie pendant trente-sept ans, demeura sans fortune avec des enfants à l'existence et à l'éducation desquels la place, bien plutôt que le patrimoine de son mari, très restreint par le grand nombre de ses frères et sœurs, avait pourvu jusque là. Son fils aîné, notre auteur, qui avait trop de vertus domestiques pour que la perte qu'il venait de faire ne lui fût pas un coup affreux, devint l'unique soutien de sa mère et de sa famille. Avaient-ils bien calculé tout ce qu'une telle position avait de difficile, tout ce qu'offrait d'embarras l'accomplissement d'un devoir aussi sacré, les écrivains qui, comme Voltaire, ont amèrement reproché à Corneille le ton, bien

1. Note fournie par M. Corneille.

moins choquant alors qu'aujourd'hui, de quelques unes de ses épîtres dédicatoires, et les expressions de sa reconnaissance pour quelques gratifications?

Un an après cet événement (20) il se présenta un jour, suivant le récit de Fontenelle, « plus triste et plus rêveur qu'à l'ordinaire, devant le cardinal de Richelieu, qui lui demanda s'il travaillait. Il répondit qu'il était bien éloigné de la tranquillité nécessaire pour la composition, et qu'il avait la tête renversée par l'amour. Il en fallut venir à un plus grand éclaircissement, et il dit au cardinal qu'il aimait passionnément une fille du lieutenant-général des Andelys, en Normandie, et qu'il ne pouvait l'obtenir de son père ». Sans doute ce magistrat, nommé Mathieu de Lamperière, n'ayant pas une grande fortune, répugnait à unir sa fille à un homme qui n'en avait aucune. « Le cardinal, ajoute Fontenelle, voulut que ce père si difficile vînt à Paris; il y arriva tout tremblant d'un ordre si imprévu, et s'en retourna bien content d'en être quitte pour avoir donné sa fille à un homme qui avait tant de crédit [1]. » Cette jeune personne avait nom *Marie*, et sa sœur cadette, que Thomas Corneille épousa plus tard, *Marguerite* [2]. La première nuit de ses noces, qui se firent à Rouen, Corneille fut si malade, que l'on écrivit à Paris qu'il était mort. Ménage s'empressa de faire des vers latins pour déplorer sa perte, et peu de jours après il chanta sa résurrection (21).

La position nouvelle de Corneille, les tendres senti-

1. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 348.

2. Cela résulte d'un acte notarié du 26 mai 1655, à défaut des actes de célébration des mariages. — *Note manuscrite de M. Corneille.*

ments qui remplissaient son cœur, lui purent fournir quelques inspirations pour sa tragédie de *Polyeucte*, qu'il fit représenter dans cette même année. On a dit, mais nous n'aurons pas besoin de faire ressortir l'invraisemblance ridicule d'une semblable fable, que, les comédiens ayant d'abord refusé de jouer cette tragédie, Corneille donna son manuscrit à l'un d'eux, qui le jeta sur un ciel de lit, où il demeura oublié pendant dix-huit mois [1]. Ce qui paraît plus digne de foi, parceque d'imposantes autorités le garantissent, c'est qu'avant qu'on jouât *Polyeucte*, l'auteur le lut à l'hôtel de Rambouillet, souverain tribunal des affaires d'esprit en ce temps-là. « La pièce, dit Fontenelle, y fut applaudie autant que le demandait la bienséance et la grande réputation que l'auteur avait déjà; mais, quelques jours après, Voiture vint trouver Corneille et prit des tours fort délicats pour lui dire que *Polyeucte* n'avait pas réussi comme il pensait, que surtout le christianisme avait infiniment déplu. Corneille alarmé voulut retirer la pièce d'entre les mains des comédiens qui l'apprenaient; mais enfin il la leur laissa sur la parole d'un d'entre eux, qui n'y jouait point parcequ'il était trop mauvais acteur. Était-ce à ce comédien à juger mieux que tout l'hôtel de Rambouillet [2]? » (22).

Parmi les habitués de cet hôtel, Godeau particulièrement condamna ce chef-d'œuvre [3]. Déjà Baro avait fait représenter *Saint-Eustache*; mais ce précédent n'empêcha

1. *Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 84.
2. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 340.
3. Voltaire, *Commentaire sur la scène* 6 *du second acte*.



pas Richelieu de désapprouver également Corneille [1]. Celui-ci devait être habitué à se consoler de ce malheur, et les applaudissements du parterre lui en fournirent encore les moyens en cette occasion nouvelle. Les situations neuves et hardies que *Polyeucte* renferme, les déclarations de Pauline à Sévère, ne trouvèrent que des admirateurs. Peut-être aussi plus d'une spectatrice s'écria-t-elle avec une secrète satisfaction, comme plus tard la Dauphine, mère du duc de Bourgogne : « Voilà pourtant la plus honnête femme du monde qui n'aime pas du tout son mari [2] ! » Voltaire a témoigné la même approbation quand il a dit dans la dédicace de *Zaïre :*

De Polyeucte la belle âme
Aurait faiblement attendri,
Et les vers chrétiens qu'il déclame
Seraient tombés dans le décri,
N'eût été l'amour de sa femme
Pour ce païen, son favori,
Qui méritait bien mieux sa flamme
Que son bon dévot de mari.

Aux premières représentations, dans la dernière scène du quatrième acte, Sévère débitait sur les diverses religions ces vers peu religieux :

Peut-être qu'après tout, ces croyances publiques
Ne sont qu'inventions de sages politiques
Pour contenir un peuple ou bien pour l'émouvoir,
Et dessus sa faiblesse affermir leur pouvoir.

1. *Pratique du Théâtre*, par l'abbé d'Aubignac. — *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 124.

2. Lettre de madame de Sévigné, du 28 août 1680.

Corneille, dont on aurait grandement tort de voir là la profession de foi, car on trouverait dans son Théâtre une foule d'autres vers dans un sens tout opposé, et nul auteur moins que lui ne se substitue à ses personnages, Corneille, par la suite, jugea prudent de les supprimer [1]. La Fontaine dans sa fable des *Deux Rats*, dans celle du *Renard et l'Œuf*, Boileau dans plusieurs passages de ses satires, ont émis des opinions et exprimé des doutes aussi peu orthodoxes : la dévote cabale ne songea pas à les attaquer ; mais la guerre acharnée qu'elle déclara à Molière pour le louis d'or donné au pauvre du *Festin de Pierre* prouve la sagesse du parti qu'a pris Corneille.

Les historiens du théâtre n'hésitent point à croire que c'est à la dignité dont il avait su l'investir par ses précédents ouvrages, et surtout par celui-ci, qu'il faut attribuer la déclaration faite par le roi en 1641 [2] en faveur de la profession de comédien. C'est grâce à Corneille, à l'influence de son talent, que cet exercice, qui, selon les termes de l'édit, *peut innocemment divertir le peuple de diverses occupations mauvaises*, ne put *plus être imputé à blâme aux comédiens, ni préjudicier à leur réputation dans le commerce public*. Le dialogue suivant, extrait d'un livre du temps [3], fait connaître ce qu'avait gagné le théâtre, et les améliorations matérielles qu'il restait à y apporter :

1. *Le Théâtre de P. Corneille*, édit de 1747 (par Joly), t. I, p. xxiij. Ils ne furent imprimés que dans la première édition.

2. Le 16 avril. *Histoire du Théâtre français*, t VI, p. 127 et 131.

3. *Maison des jeux*, par Sorel, 1642, in-8°, première journée livre III.

« Les galeries où l'on se met pour voir nos comédiens ordinaires me déplaisent pour ce qu'on ne les voit là que de côté. Le parterre est fort incommode, pour la presse qui s'y trouve de mille marauds mêlés parmi les honnêtes gens, auxquels ils veulent quelquefois faire des affronts, puis ayant fait des querelles pour un rien, mettent la main à l'épée, et interrompent toute la comédie. Dans leur plus parfait repos, ils ne cessent aussi de parler, de siffler et de crier; et pour ce qu'ils n'ont rien payé à l'entrée, et qu'ils ne viennent là qu'à faute d'autre occupation, ils ne se soucient guères d'entendre ce que disent les comédiens.

« Vous dites en bref, reprend un autre personnage, que l'on voit des comédies sans ordre et sans jugement; mais est-ce de celles-là que l'on veut vous faire estimer? N'en a-t-on pas fait de telles, depuis peu d'années, que l'on n'y trouve rien à souhaiter? Autrefois l'Hôtel de Bourgogne n'était qu'une retraite de bateleurs grossiers et sans art qui allaient appeler le monde au son du tambour, jusqu'au carrefour de Saint-Eustache, comme l'on apprend dans les contes de Bonaventure Des Perriers. Ce n'était que la racaille de Paris qui les allait écouter. Maintenant nous y avons des comédiens illustres, entretenus des rois et des princes, qui y représentent des pièces graves et sérieuses, dignes des plus chastes oreilles et de l'austérité des philosophes. Il n'y a pas fort long-temps qu'il n'y avait à Paris et par toute la France qu'un seul homme qui travaillât pour de telles représentations, qui était le poète Hardy; et lorsque les comédiens avaient une pièce nouvelle, ils mettaient seulement dans leur affiche que leur poète avait travaillé sur un sujet excellent, ou chose semblable,

sans le nommer, pour ce qu'il n'y avait que lui, ou pour ce que, s'il y en avait d'autres, l'on ne les nommait pas non plus pour les distinguer; et ce n'était pas tant qu'ils fissent scrupule de laisser mettre leurs noms à une affiche de comédiens, qu'à cause qu'ils n'osaient se déclarer auteurs de quelques mauvaises pièces. Mais maintenant que l'on en fait de si belles, *et que l'on y emploie même les histoires saintes*, il y a de l'honneur à y être nommé...

« ... Mais je me souviens que vous avez déclaré que le lieu où se fait l'assemblée vous déplaît, et que vous ne vous trouvez pas bien aux loges, pour ce qu'il n'y a que les premières qui soient bonnes, et qu'aux autres l'on ne voit les acteurs que de loin et de côté. L'on s'approche comme l'on veut au parterre; mais j'ai vu des gens qui se tenaient si mal à propos sur la gravité, qu'ils eussent cru être déshonorés de se placer en ce lieu-là, d'autant qu'ils disaient que ce n'était que pour les gens de pied : comme s'il n'était permis de s'asseoir qu'aux gens de cheval ou de carrosse! S'ils entendaient aussi quelque rencontre de bouffon qui ne leur plût pas, ils disaient dédaigneusement que c'étaient des railleries à faire rire le parterre. Cependant l'on y trouve quelquefois de fort honnêtes gens; et même la plupart de nos poëtes, qui sont les plus capables de juger des pièces, ne vont point ailleurs. »

Boileau, qui « ne connaissait rien au dessus des trois premiers actes d'*Horace*, qui n'avait point de termes assez forts pour exalter *Cinna* », regardait *Polyeucte* comme le chef-d'œuvre de Corneille[1]. Il est vrai que

1. *Bolæana* (par Montchesnay), Amsterdam, 1742, in-12, p. 131.

Boileau ne fut jamais de l'hôtel de Rambouillet; mais il ne jugeait pas plus mal pour cela. Notre auteur fut reçu dans cette société étrange, dont nous avons essayé ailleurs de peindre les travers et les ridicules[1]. Ils ne pouvaient lui échapper, et sans doute en s'y rendant il se disait comme lorsqu'il allait à la cour : « Je n'ai pas le mérite de ce pays-ci[2]. »

Les succès nouveaux et éclatants obtenus par Corneille à la scène ne lui faisaient point oublier les injustes et indignes menées dont *le Cid* avait été le signal. Il ne laissait échapper aucune occasion de protester contre elles. On annonçait que Balzac songeait à publier un recueil de ses lettres. Il alla trouver Chapelain, l'habituel correspondant de Balzac, qui, dans une lettre inédite du 17 novembre 1640, rend ainsi compte à celui-ci du but de la démarche de Corneille : « .... Corneille m'est venu voir, et m'a demandé en grâce que j'obtinsse de vous d'ôter dans votre lettre à Scudéry ces termes : *les juges dont vous êtes convenus*, pour ce qu'il nie d'être jamais convenu de notre compétence sur l'affaire du *Cid*. Cependant vous ne lui pouvez complaire en cela sans choquer Scudéry, qui en garde l'original comme une relique, qui croirait que vous eussiez changé d'inclination pour lui. Mon sens serait que vous m'écrivissiez que vous n'imprimeriez plutôt pas la lettre que de leur déplaire à l'un et à l'autre. Voyez toutefois si, *por bien de paz*[3], vous voulez vous abaisser jusque là et

1. *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, liv. I.
2. *Dissertation sur Corneille et sur Racine, suivie d'une épître en vers* (par Durozoi), p. 14; Londres et Paris, 1773, in-8°.
3. *Dans l'intérêt de la paix*, dicton espagnol.

priver votre volume d'un si grand ornement. Les poètes sont bizarres et ne prennent point les choses comme il faut jamais. Cettui-ci, après cette harangue, m'en fit une autre bourrue. Dès l'année passée je lui dis qu'il fallait changer son cinquième acte des *Horaces*, et lui dis par le menu comment; à quoi il avait résisté toujours depuis, quoique tout le monde lui criât que sa fin était brutale et froide, et qu'il en devait passer par mon avis. Enfin, de lui-même, il me vint dire qu'il se rendait et qu'il le changerait, et que ce qu'il ne l'avait pas fait était pour ce qu'en matière d'avis, il craignait toujours qu'on ne les lui donnât par envie et pour détruire ce qu'il avait bien fait (23). Vous rirez sans doute de ce mauvais compliment, pour le moins, si vous êtes comme moi, qui me contente de connaître les sottises sans m'en émouvoir ni fâcher..... »

En vérité, Corneille était bien autorisé à ne croire que médiocrement à la franchise de Chapelain et à la sincérité de l'intérêt qu'il lui faisait voir. Balzac, beaucoup plus indépendant et plus juste, se montra, malgré les incitations contraires de la lettre qu'on vient de lire, disposé à se rendre au vœu très légitime de Corneille. C'est ce que nous apprend le passage suivant d'une autre lettre, également inédite, que Chapelain lui écrivait le 8 décembre suivant : « ..... Le tempérament que vous avez trouvé pour satisfaire l'esprit bourru de Corneille le doit tellement contenter que, s'il ne le reçoit pas avec mille joies, je suis d'avis que vous laissiez l'endroit comme il était. Je lui dirai que vous avez eu la bonté de vouloir imprimer ce lieu de la sorte : *Les juges dont on m'a dit que vous êtes convenus*, car, des deux c'est celle qui me semble la meilleure..... » Balzac ne tint pas encore

compte de ce dernier conseil, car, en réimprimant cette lettre, à laquelle Corneille a rendu justice avec effusion, il la modifia ainsi : « ..... Il n'y a pas un des juges, dont le bruit est que vous êtes convenus ensemble[1]..... »

Ici vient se placer une scène assez intéressante qui se passa à Rouen, à la séance de la Société du Puy de l'immaculée conception de la Vierge, pour les palinods de décembre 1640. Une jeune fille âgée de quinze ans, qui portait un nom déjà honorable, mais destiné à devenir bientôt après illustre, Jacqueline Pascal, sœur cadette de Blaise Pascal, avait composé des stances qui obtinrent le prix de la Tour. Quand le président proclama son nom, Jacqueline était absente. Mais un ami de la famille se leva et remercia pour elle, en vers improvisés, l'assemblée et son président. Cet ami des Pascal était Pierre Corneille[2] (24).

Avec quelque peu de faveur que *Polyeucte* eût été reçu dans le monde à part de l'hôtel de Rambouillet, bien que plus d'un habitué de ce bureau d'esprit mît, comme madame de Longueville, Corneille bien au dessous de Voiture[3], l'immense réputation qu'il s'était acquise le fit juger digne de concourir avec tous les poètes alors à la mode à une grande œuvre dont Huet, évê-

1. *Lettres choisies du sieur de Balzac*, Paris, 1647, in-8°, 1re partie, p. 398. — *Œuvres de Balzac*, t. 1, p. 542 de l'édition in-fol.

2. *Mémoires de Marguerite Perrier*, Bibliothèque impériale, manuscrits, supplément français, n° 1485. — *Port-Royal*, par C. A. Sainte-Beuve, t. II, 1842, p. 463. — *Bulletin du Bibliophile*, 4e série, 1843-44, p. 271 et 1190.—*Précis analytique de l'Académie de Rouen*, année 1834, p. 215 et 244.

3. *Segraisiana*, 1723, p. 134.

que d'Avranches, parle en ces termes : « Jamais l'amour n'a inventé de galanterie plus ingénieuse, plus polie et plus nouvelle que *la Guirlande de Julie*, dont le duc (alors appelé marquis) de Montausier régala Julie d'Angennes un premier jour de l'an, lorsqu'il la recherchait en mariage. Il fit peindre séparément en miniature toutes les plus belles fleurs par un excellent peintre (Robert), sur des morceaux de vélin de la même grandeur. Il fit ménager au bas de chaque figure assez d'espace pour y faire écrire un madrigal sur le sujet de la fleur qui y était peinte, et à la gloire de Julie. Il pria les beaux-esprits de ce temps-là, qui presque tous étaient de ses amis, de se charger de la composition de ces pièces, après s'en être réservé la meilleure partie. Il fit écrire au bas de chaque fleur son madrigal par un homme (Jarry) qui avait alors beaucoup de réputation pour la beauté de son écriture. Il fit ensuite relier tout cela magnifiquement par Le Gascon. Il en fit faire deux exemplaires tout pareils, et fit enfermer chacun dans un sac de peau d'Espagne. Voilà le présent que Julie trouva à son réveil, sur sa toilette, le premier jour de l'année[1] (25). »

Dix-neuf poètes se réunirent donc pour faire parler vingt-neuf fleurs. M de Montausier leur montra l'exemple ; Chapelain, Godeau, Colletet et autres le suivirent, et avec eux Scudéry et Corneille, qui se réconcilièrent[2]. Ce dernier porta la parole au nom du lis, de la tulipe, de l'hyacinthe, de la fleur d'orange, de la fleur de

1. *Huetiana*, p. 103.
2. *Histoire de l'Académie française*, par Pélisson et d'Olivet, 1743, t 1, p. 126.

grenade et de l'immortelle blanche. Nous n'avons pas besoin de dire que ces six madrigaux sont aussi faibles que tous ceux de ce recueil, dont on n'a retenu que le quatrain de Desmarets pour la violette. Aussi sommes-nous tenté de regarder comme une preuve d'égards pour la réputation de notre tragique le soin que des éditeurs de *la Guirlande* ont pris de mettre sur le compte du silencieux Conrart les bagatelles de Corneille, qui les signa seulement de son initiale (26). Mais elles étaient trop dans le goût du temps pour que Julie d'Angennes les jugeât aussi sévèrement que nous le faisons aujourd'hui; aussi en sembla-t-elle charmée, et ses rigueurs, qui depuis onze années faisaient soupirer en vain M. de Montausier, ne purent-elles plus tenir que trois ans après cette galante séduction : elle l'épousa en 1644. Quatorze ans! On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de cette longue défense ou de cette attaque infatigable.

Corneille, moins constant dans sa juste rancune que M. de Montausier dans son amour, nous a déjà semblé, sans avoir oublié les persécutions du *Cid*, chercher à rentrer dans les bonnes grâces du cardinal. Si *le Cid* avait paru sous les auspices de sa nièce, madame de Combalet, c'est à ce ministre lui-même que Corneille dédia *Horace*, qui cependant avait, comme on l'a vu, pensé être en butte à de nouvelles hostilités de sa part. Cette dédicace est très remarquable, rapprochée des circonstances qui la précédèrent.

« Monseigneur, dit Corneille, je n'aurais jamais eu la témérité de présenter à Votre Eminence ce mauvais portrait d'Horace, si je n'eusse considéré qu'*après tant de bienfaits que j'ai reçus d'elle*, le silence où mon respect

m'a retenu jusqu'à présent passerait pour ingratitude, et que, quelque juste défiance que j'aie de mon travail, je dois avoir encore plus de confiance en votre bonté. C'est d'elle que je tiens tout ce que je suis..... Le sujet a reçu de ma main toutes les grâces qu'elle était capable de lui donner, et qu'on pouvait raisonnablement attendre d'une muse de province qui, n'étant pas assez heureuse pour jouir souvent des regards de Votre Eminence, n'a pas les mêmes lumières à se conduire qu'ont celles qui en sont continuellement éclairées. Et certes, Monseigneur, ce changement visible qu'on remarque en mes ouvrages depuis que *j'ai l'honneur d'être à Votre Éminence*, qu'est-ce autre chose qu'un effet des grandes idées qu'elle m'inspire quand elle daigne souffrir que je lui rende mes devoirs? Et à quoi peut-on attribuer ce qui s'y mêle de mauvais, qu'aux teintures grossières que je reprends quand je demeure abandonné à ma propre faiblesse? Il faut, Monseigneur, que tous ceux qui donnent leurs veilles au théâtre publient hautement avec moi que nous vous avons deux obligations très signalées : l'une, d'avoir ennobli le but de l'art; l'autre, de nous en avoir facilité les connaissances. Vous avez ennobli le but de l'art, puisqu'au lieu de celui de plaire au peuple, que nous prescrivent nos maîtres, vous nous avez donné celui de vous plaire et de vous divertir; et qu'ainsi nous ne rendons pas un petit service à l'état, puisque, contribuant à vos divertissements, nous contribuons à l'entretien d'une santé qui lui est si précieuse et si nécessaire. Vous nous en avez facilité les connaissances, puisque nous n'avons plus besoin d'autre étude pour les acquérir que d'attacher nos yeux sur Votre Éminence, quand elle honore de sa présence et de son

attention le récit de nos poèmes : c'est là que, lisant sur son visage ce qui lui plaît et ce qui ne lui plaît pas, nous nous instruisons avec certitude de ce qui est bon et de ce qui est mauvais, et tirons des règles infaillibles de ce qu'il faut suivre et de ce qu'il faut éviter ; c'est là que j'ai souvent appris en deux heures ce que mes livres n'eussent pu m'apprendre en dix ans ; c'est là que j'ai puisé ce qui m'a valu l'applaudissement du public, et c'est là qu'avec votre faveur j'espère puiser assez pour être un jour une œuvre digne de vos mains. »

La flatterie poussée à ce point passerait, de notre temps, pour une ironie amère. Mais ce jeu eût été si peu sûr alors, que le ton de Corneille sembla tout naturel, et que l'ennemi déclaré du *Cid* ne fut point étonné d'en entendre l'auteur, sa victime, vanter sa bonté, le remercier de ses bienfaits, et lui confesser qu'il ne devait les applaudissements du parterre qu'au soin qu'il avait eu d'observer le visage de Son Eminence. Personne non plus ne partagea alors la surprise que beaucoup de lecteurs éprouvent aujourd'hui en voyant Corneille se féliciter d'*avoir l'honneur d'être à Son Éminence*, que dans sa réponse à Scudéry il appelait tout à l'heure *votre maître et le mien*. Rotrou, dans son épître de *l'Hypocondriaque*, adressée au comte de Soissons, se qualifiait de même de son *très humble sujet*. Ces formules sont à présent si peu dans nos mœurs, qu'on a peine à croire qu'elles y aient jamais été. Mais Corneille recevait du ministre-roi une pension de quinze cents livres[1], et c'en était assez alors pour lui faire un devoir de ce ton de déférence, disons-le, de servilité. On ne

1. Voltaire, note sur l'épître dédicatoire d'*Horace*.

pouvait rougir de recevoir une pension d'un autre que du prince, et de rendre hommage à la richesse, dans un siècle où la fortune était une sorte de suzeraineté, et où les gentilshommes pauvres se faisaient les suivants, ou, selon l'expression du temps, les *domestiques* (27) des gentilshommes les plus aisés. Le respect de soi-même se proportionnait sur l'importance de la fortune, et refuser un bienfait d'une personne qui en aurait eu une plus considérable que soi n'eût passé que pour un ridicule. « Je n'ai jamais été touché d'avarice, dit l'abbé de Marolles, ni d'humeur à demander chose quelconque, quoique les présents des personnes riches et désintéressées m'eussent été agréables, parcequ'ils n'obligent qu'à de pures civilités qui n'incommodent point, au lieu que les présents des pauvres, ou même des égaux, en exigent de plus grands de nous[1]. »

« Nous aurons à supporter dans la vie de Corneille, dit M. Guizot, beaucoup de choses contraires à nos idées et à nos habitudes; nous passerons avec surprise de ses tragédies à ses épîtres dédicatoires; nous rougirons de voir la même main,

. . . . La main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna[2],

se tendre, s'il est permis de le dire, pour solliciter des libéralités qu'elle n'obtient pas toujours[3]. » Cela nous choque aujourd'hui, et cela, nous devons en convenir, trouva même des désapprobateurs parmi les contem-

1. *Mémoires de Marolles*, t. II, p. 143, de l'édition in-12.
2. *Epître à Fouquet*, à la tête d'*Œdipe*.
3. Voyez son épître de *la Poésie à la Peinture*.

porains de Corneille et en dehors de ses envieux. Tallemant, par trois fois, le déclare « un grand avare », ayant « plus d'avarice que d'ambition ». — « C'est dommage, reprend-il encore, que cet homme n'est moins avare; il aurait étudié la langue et les autres choses où il pèche. Je lui trouve plus de génie que de jugement[1]. »

C'est dans l'année suivante que l'*âme du grand Pompée* fut reproduite par lui. Moins irréprochable que les précédentes, cette tragédie, qui du reste offre de nombreuses et grandes beautés de style et trois caractères très remarquables, ceux de Cléopâtre, de César et de Cornélie, fut reçue avec faveur. Toutefois on y peut reprendre souvent de la déclamation; mais son défaut le plus réel, défaut qui n'échappa pas plus aux critiques d'alors qu'à ceux qui les ont suivis, c'est celui qui naît précisément de la multiplicité des rôles importants. La spectatrice qui disait que cette pièce lui paraissait belle, mais qu'elle y trouvait une chose à reprendre, c'est qu'il y avait trop de héros[2], prononçait là un arrêt dont on ne peut raisonnablement appeler. La division de l'intérêt nuit souvent autant que son absence à l'effet d'une œuvre dramatique.

La Mort de Pompée avait été inspirée à Corneille par la lecture de *la Pharsale*, par son admiration pour Lucain. Long-temps après ses chefs-d'œuvre, le souvenir de ses premiers essais poétiques le flattait encore, et il n'en était pas de plus doux pour lui qu'un prix remporté au collége pour avoir mis en vers français un passage de cet auteur : il disait que de tous ses succès

1. *Historiettes*, t. X, p. 47, 234 et 235, seconde édition.
2. *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 577.

c'était celui qui lui avait causé la jouissance la plus pure[1]. Cette première impression peut servir à expliquer la préférence qu'il accordait à la hardiesse et à la vigueur de Lucain sur le doux et le fini de Virgile. Huet, auquel il avait, *non sans quelque peine et quelque honte*, fait l'aveu de cette prédilection, y trouve encore un motif également vraisemblable. « Cela est plus excusable, dit-il, dans un poète de théâtre, qui, cherchant à plaire au peuple, et s'étant fait un long usage de tourner ses pensées de ce côté-là, y avait aussi formé son goût, et n'était plus touché que de ce qui touche le plus le vulgaire, de ces figures brillantes et de ces expressions relevées[2]. » Moins tolérant, Boileau, qui ne voyait là qu'un amour hérétique, dit, en y faisant assez durement allusion dans son *Art poétique* :

Tel excelle à rimer qui juge *sottement;*
Tel s'est fait par ses vers distinguer dans la ville
Qui jamais de Lucain n'a distingué Virgile[3].

Corneille, qui avait déjà de quoi se consoler de cette *sottise*, y trouva un nouveau motif dans le succès d'un nouveau chef-d'œuvre. *Le Menteur* succéda à *l'Illusion comique*. Entre ces deux comédies, si cette dernière mérite ce nom, la transition est brusque; mais celles de *Clitandre* à *Médée*, de *Médée* au *Cid*, nous ont préparés à tout. Comme *le Cid*, *le Menteur* est tiré du théâtre

1. *L'Esprit du grand Corneille*, par François de Neufchâteau, p. 401.

2. *Origines de Caen*, Rouen, 1702, p. 545-6. — Huet revient encore sur cette préférence de Corneille dans ses *Mémoires*. Voir la traduction de M. Ch. Nisard, Paris, 1853, p. 193-4.

3. Livre IV.

espagnol; et cette littérature, qui jusque là n'avait eu affaire qu'à de stériles emprunteurs, peut, grâce au génie de Corneille, revendiquer le germe de nos deux premiers chefs-d'œuvre sur l'une et l'autre scène.

Le succès de la nouvelle pièce fut complet. Balzac, dans la retraite duquel le retentissement s'en fit entendre, écrivait à Corneille : « Vous serez Aristophane quand il vous plaira, comme vous êtes déjà Sophocle[1]. » La représentation en avait été montée avec soin, et pour la rendre plus brillante encore, le cardinal de Richelieu avait fait présent d'un habit magnifique au célèbre Bellerose (28), chargé du rôle du Menteur, « ce qui piqua si fort l'acteur Beauchâteau (29), qui jouait le rôle d'Alcippe, fort inférieur à celui de Dorante, qu'il fit valoir le sien autant et plus qu'il ne valait[2]. » Enfin, le personnage de Cliton, le valet de Dorante, fut très bien rempli par

Le Héros de la Farce, un certain Jodelet,

comme nous l'apprend un vers de *la Suite du Menteur*, mis par Corneille dans la bouche de Jodelet lui-même.

Nous avons remarqué que Corneille sut préserver de bonne heure ses ouvrages du ton licencieux qui régnait alors au théâtre. Après *Clitandre*, sa seconde pièce, tout ce qui leur reste de l'ancienne familiarité des amants, c'est le tutoiement. « Mais, comme l'a dit Fontenelle, le tutoiement ne choque pas les bonnes mœurs; il ne

1. *Lettres choisies du sieur de Balzac*, Paris, 1647, in-8°, seconde partie, p. 535, lettre du 10 février 1643.

2. *Lettre sur la vie et les ouvrages de Molière et les comédiens de son temps;* Mercure de France, mai 1740, p. 847. — *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 25.

choque que la politesse et la vraie galanterie. Il faut que la familiarité qu'on a avec ce qu'on aime soit toujours respectueuse; mais aussi il est quelquefois permis au respect d'être un peu familier. On se tutoyait dans le tragique même aussi bien que dans le comique; et cet usage ne finit que dans l'*Horace*, où Curiace et Camille le pratiquent encore. Naturellement le comique a dû pousser cela un peu plus loin, et à son égard le tutoiement n'expire que dans *le Menteur*[1]. »

Si l'on en croyait un recueil d'anecdotes, ce service ne serait pas le seul que Corneille rendit par cet ouvrage. « Oui, mon cher Despréaux, disait Molière à Boileau, je dois beaucoup au *Menteur*. Lorsqu'il parut j'avais bien l'envie d'écrire, mais j'étais incertain de ce que j'écrirais; mes idées étaient confuses : cet ouvrage vint les fixer. Le dialogue me fit voir comment causaient les honnêtes gens; la grâce et l'esprit de Dorante m'apprirent qu'il fallait toujours choisir un héros de bon ton; le sang-froid avec lequel il débite ses faussetés me montra comment il fallait établir un caractère; la scène où il oublie lui-même le nom supposé qu'il s'est donné m'éclaira sur la bonne plaisanterie; et celle où il est obligé de se battre par suite de ses mensonges me prouva que toutes les comédies ont besoin d'un but moral. Enfin, sans *le Menteur*, j'aurais sans doute fait quelques pièces d'intrigue, *l'Étourdi*, *le Dépit amoureux*, mais peut-être n'aurais-je jamais fait *le Misanthrope*.— Embrassez-moi, dit Despréaux, voilà un aveu qui vaut la meilleure comédie[2]. » Il est probable que

1. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 337.

2. *L'Esprit du grand Corneille*, p. 149. — M. François de Neuf-

Boileau sentait parfaitement combien la modestie de Molière s'exagérait l'importance de sa dette, et qu'il ne le félicitait que d'une abnégation dont il eût été lui-même peu capable.

Richelieu, qu'on a vu jouer dans cette histoire un rôle si rempli et souvent si peu honorable, mourut en 1642. Un conseiller au Parlement de Paris, Claude Sarrau, ami de Corneille, écrivit au poète pour lui demander s'il laisserait passer un aussi grand événement sans le déplorer dans quelque poème, sans honorer la mémoire d'un ministre qui, bon gré mal gré, s'il eût vécu davantage, aurait fini par rendre toute justice à son génie (30). Corneille, qui ne pouvait oublier les menées du persécuteur du *Cid*, demeura insensible à cette provocation; mais il sembla d'abord ne pas méconnaître non plus ce qu'il devait au ministre dont il avait été le pensionnaire, et ces quatre vers qu'il fit sur cette mort témoignaient de sa réserve au milieu de ce double sentiment :

Qu'on parle mal ou bien du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Mais ce serment ne fut pas rigoureusement tenu : Louis XIII ne survécut que quelques mois à Richelieu, et, ne craignant plus de déplaire au prince en jugeant son ministre souverain, Corneille fit le sonnet suivant pour la tombe royale :

château annonce avoir pris cette anecdote dans le *Bolæana ;* nous ne l'avons trouvée ni dans celui de Brossette, ni dans celui de Montchesnay. C'est à quelque autre recueil qu'il aura fait cet emprunt.

Sous ce marbre repose un monarque sans vice,
Dont la seule bonté déplut aux bons François;
Ses erreurs, ses écarts, vinrent d'un mauvais choix,
Dont il fut trop long-temps innocemment complice.

L'ambition, l'orgueil, la haine, l'*avarice*,
Armés de son pouvoir, nous donnèrent des lois.
Et, bien qu'il fût en soi le plus juste des rois,
Son règne fut toujours celui de l'injustice.

Fier vainqueur au dehors, vil esclave en sa cour,
Son tyran et le nôtre à peine perd le jour,
Que jusque dans sa tombe il le force à le suivre.

Et, par cet ascendant ses projets confondus,
Après trente-trois ans sur le trône perdus,
Commençant à régner, il a cessé de vivre (31).

Nous devons le reconnaître, il y a là oubli des convenances. Il se mêle peu de noblesse aux reproches adressés à l'ombre de Richelieu, et cette accusation graduée d'ambition, d'orgueil, de haine, d'*avarice*, pourrait faire penser que, si sensible, par sa position, aux libéralités, Corneille ne se croyait plus obligé à des ménagements envers les cendres du cardinal, parceque sa pension s'était éteinte avec lui.

La publication de *Cinna*, qui date de la même année (1643), l'exposa à de nouveaux soupçons de cupidité. Cette tragédie parut précédée d'une dédicace adressée à un partisan alors célèbre, Montauron, trésorier de l'épargne, que le poète compare à Auguste comme aussi généreux que l'empereur (32). Voltaire l'en blâme, ou du moins l'en plaint; et cependant lui-même, sans avoir l'excuse de la gêne, ne prodigua-t-il pas, comme le fait

remarquer Palissot, des adulations non moins outrées à beaucoup de personnes qu'il ne pouvait ni aimer ni estimer? N'appelait-il pas le financier La Popelinière Pollion? ne dédia-t-il pas *Tancrède* à madame de Pompadour? n'adressa-t-il pas des flatteries rimées à la Du Barry?

On a assuré que M. de Montauron avait acheté mille pistoles l'honneur de cette comparaison et de cette dédicace. On a même prétendu qu'ayant enchéri sur le cardinal Mazarin, qui n'offrait qu'une moindre somme, il obtint la préférence; mais cette dernière particularité est appuyée d'autorités d'un faible poids. Tallemant des Réaux, qui était parent de Montauron, fixe à deux cents pistoles, chiffre fort magnifique encore, la munificence du partisan [1]. Toutefois, on s'est accordé à dire qu'il eut de l'encens pour son argent; et, quoiqu'on fût alors fort habitué à la louange, même obséquieuse, cette épître parut dépasser les limites convenues. Boileau, qui ne demeure jamais en arrière quand il s'agit de faire ressortir les torts de Corneille, ou même de lui en supposer, rappelle, selon Brossette, ce marché, en faisant dire, dans sa satire VIII, par un père qui engage son fils à ne viser qu'à la fortune :

Aussitôt tu verras poètes, orateurs,
Dégrader les héros pour te mettre en leurs places,
De tes titres pompeux enfler leurs dédicaces [2]...

L'article 11 du règlement du *Parnasse réformé* porte

1. *Historiette de Louis XIII.*

2. Manuscrit de Brossette, Bibliothèque impériale, supplément français, n° 2810, p. 160.

aussi : « Supprimons tous les panégyriques à la Montauron » (c'était le nom qu'on avait donné depuis lors a ces sortes d'épîtres). Cette disposition réglementaire était d'autant mieux vue que, par ses folies, ce financier ne tarda pas à épuiser ses titres aux hommages des poètes, et Scarron eut trop tôt pour eux occasion de dire :

Ce n'est que maroquin perdu
Que les livres que l'on dédie
Depuis que Mautauron mendie[1] (33).

Si l'on dut plaindre ou blâmer Corneille pour cette épître, la lecture du chef-d'œuvre qui la suivait ne lui attira du moins que de nouveaux tributs d'admiration. Balzac lui exprima la sienne dans une lettre qui, comme tout ce qui est sorti de sa plume, se fait moins remarquer par le naturel que par l'esprit[2]. Corneille avait besoin de ce succès de cabinet pour se consoler d'un échec qu'il éprouva alors au théâtre. *La Suite du Menteur* ne reçut pas un accueil aussi flatteur que la charmante comédie dont elle formait le complément. Cependant l'intrigue, empruntée en grande partie à Lope de Vega, en est intéressante ; le style n'en est pas sans agrément ; mais des défauts essentiels, qu'un de

1. *Le Parnase réformé*, par Guéret, 1669, p. 133. — *Journal de Verdun*, juin 1707, p. 410. — *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 94. — Brossette, commentaire sur le passage de Boileau cité. — *Œuvres de Pélisson*, 1735, t. I, p. 215. — *Défense de Corneille*, par Tournemine, dans les *Œuvres diverses de P. Corneille*, 1738, p. XXXIV. — *Vie de Corneille*, par M. Guizot, p. 221 et 222, note.

2. *Lettres choisies du sieur de Balzac*, Paris, 1647, in-8°, seconde partie, p. 437, lettre du 17 janvier 1643.

nos auteurs modernes les plus spirituels a vainement essayé deux fois d'en faire disparaître (34), refroidirent le public. Reprise quatre ou cinq ans après, elle fut un peu plus heureuse[1].

Outre la publication de *Cinna*, l'année 1643 vit encore celle de *Polyeucte*. Tallemant dit qu'avant la mort de Louis XIII, M. de Schomberg ayant annoncé à ce monarque que Corneille voulait lui dédier cette pièce dès lors sous presse, cela fit peur au roi, qui se rappelait la générosité récente de Montauron : « Il n'est pas nécessaire, dit-il.— Ah ! Sire, reprit M. de Schomberg, ce n'est point par intérêt.—Bien donc, dit-il, il me fera plaisir. » Ce fut à la reine qu'on la dédia, ajoute Tallemant, car le roi mourut entre deux[2]. » *Polyeucte* parut, en effet, dédié à la reine régente, Anne d'Autriche, qui, si l'on en croit les éloges que renferme l'épître dédicatoire, était alors devenue dévote. Serait-ce à ce changement que Voiture fit allusion lorsqu'il dit dans des vers faits à la même époque pour cette princesse :

Mais que vous étiez plus heureuse
Lorsque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse;
La rime le dit, toutefois[3] !

Cette épître dédicatoire était accompagnée d'un sonnet sur la victoire de Rocroy, remportée par le duc d'Enghien cinq jours après la mort de Louis XIII. Le grand poète saluait ainsi l'aurore du grand règne.

1. *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 274.
2. *Historiette de Louis XIII.*
3. Note de Voltaire sur la dédicace de *Polyeucte*.

Depuis un an Corneille travaillait à un ouvrage sur lequel il fondait les plus légitimes espérances, *Rodogune*, quand il vit annoncer une tragédie du même titre. Sa surprise fut plus grande encore quand il eut retrouvé à la représentation de cette pièce un assez grand nombre des situations de la sienne. Il avait été victime d'un abus de confiance. Quelqu'une des personnes auxquelles il avait lu son ouvrage en avait reporté le plan à un poëte-diplomate de ce temps, nommé Gilbert; mais comme ces renseignements furtifs étaient incomplets, le plagiaire confondit Rodogune avec Cléopâtre, et mit sur le compte de la première tout ce que Corneille faisait dire et faire à l'autre (35)[1].

Celui-ci garda le silence sur la trahison d'un ami et sur le plagiat de Gilbert. Son triomphe vint l'aider à mépriser ce double procédé. *Rodogune* fut accueillie par d'unanimes applaudissements. « On m'a souvent, dit l'auteur dans son Examen, fait une question à la cour, quel était celui de mes poèmes que j'estimais le plus, et j'ai trouvé tous ceux qui me l'ont faite si prévenus en faveur de *Cinna* et du *Cid*, que je n'ai jamais osé déclarer toute la tendresse que j'ai toujours eue pour celui-ci (*Rodogune*), à qui j'aurais volontiers donné mon suffrage si je n'avais craint de manquer en quelque sorte au respect que je devais à ceux que je voyais pencher d'un autre côté. Cette préférence est peut-être en moi un effet de ces inclinations aveugles qu'ont beaucoup de pères pour quelques uns de leurs enfants plus que pour les autres; peut-être y entre-t-il

1. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 342.— *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 296.— *Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 136.

un peu d'amour-propre, en ce que cette tragédie me semble un peu plus à moi que celles qui l'ont précédée? » Boileau était comme transporté d'admiration en récitant l'imprécation de Cléopâtre[1].

On publia cette même année *la Mort de Pompée*, qu'il intitula *Pompée* dans les éditions suivantes, et *le Menteur. La Mort de Pompée* parut sous les auspices du cardinal Mazarin, et l'épître dédicatoire précédait un *Remercîment* adressé trois mois auparavant à cette Eminence *pour une libéralité dont*, selon l'expression de Corneille, *elle l'avait surpris*[2]. Si nous en parlons ici, ce n'est pas pour dire qu'il se trouva un pédant, Adrien Blondin, qui s'avisa de le traduire en latin, mais seulement pour faire remarquer que cette libéralité, antérieure de plus de trois mois à la publication de *la Mort de Pompée*, prouve le peu de fondement de la prétendue enchère de Montauron sur Mazarin. Il est certain, du reste, que le cardinal n'aurait pas brillé dans une semblable lutte ; il était d'un naturel peu prêteur. « Avant que de mourir, dit Guy Patin, il a demandé à M. Tubeuf une somme de vingt-six francs qu'il lui devait d'un certain jour qu'ils avaient joué ensemble[3]. » Corneille, pour qui ce nouveau bienfaiteur est comme l'autre un *Auguste*, un *homme au dessus de l'homme*, lui témoigne du reste sa reconnaissance par plus d'un vers senti. *Tes dons*, lui dit-il,

Tes dons ont devancé même mon espérance,

1. *Bolæana*, Amsterdam, 1742, p. 131.

2. *Avertissement* de ce *Remercîment* par Corneille.

3. *Lettres choisies de feu M. Guy Patin*, Roterdam, 1725, t. II, p. 230; lettre du 15 mars 1661.

Et ton cœur généreux m'a surpris d'un bienfait
Qui ne m'a pas coûté seulement un souhait.

Mais on souffre de l'entendre ajouter :

La grâce s'affaiblit quand il faut qu'on l'attende :
Tel pense l'acheter alors qu'il la demande;
Et c'est je ne sais quoi d'abaissement secret
Où quiconque a du cœur ne consent qu'à regret.

Ici naît tout naturellement une pénible réflexion. Voltaire et d'autres écrivains ont exprimé le dégoût qu'ils éprouvaient à voir Corneille provoquer la munificence d'hommes riches ou puissants, ou du moins leur témoigner, pour quelques bienfaits pécuniaires, une reconnaissance peu honorable par son exagération. Mais, en lisant ces quatre vers, comment n'ont-ils pas vu que l'homme qui les écrivit en avait tout le premier senti l'inconvenance, et qu'une nécessité cruelle put seule la lui faire braver? L'état de fortune où il se trouvait à sa mort ne démontre que trop l'insuffisance des ressources dont il jouit pendant le cours de sa vie, surtout si l'on tient compte des charges nouvelles que lui avait imposées la mort de son père, charges à l'allégement desquelles le produit de la représentation de ses pièces ne pouvait guère contribuer. Jusqu'en 1653 [1], les auteurs vendaient leurs ouvrages aux acteurs. Corneille n'habitant pas Paris, et n'entendant rien aux affaires, traitait nécessairement fort mal des siens [2]; et bien que la Beaupré regrettât le temps où les comédiens ne

1. Voir ci-après la note 13 du livre I.

2. Note de Voltaire sur l'épître dédicatoire d'*Horace*.

payaient les pièces que trois écus, il faut se garder d'en conclure que celles de Corneille fussent rétribuées d'une manière qui répondît à leur gloire et au profit qu'en retiraient les acteurs. Nul doute donc que ce ne soit le besoin qui l'ait dirigé dans ces circonstances. Il sentait *l'abaissement* auquel il était condamné ; mais, quelque *cœur* qu'il eût, quelque *regret* qu'il dût éprouver, une dure loi le forçait à s'y soumettre. C'est avec un sentiment amer que, dans son épître de *la Poésie à la Peinture*, il fait dire à celle-ci par la Poésie que *la libéralité* est depuis long-temps exilée de la cour :

Hélas! j'en ai moi-même oublié jusqu'au nom,
Tant je vois rarement mes plus fameux ouvrages
Pouvoir s'enorgueillir de ses moindres suffrages...
J'en fais souvent reproche à ce climat heureux,
Je me plains aux plus grands comme aux plus généreux.
Pour trop m'en plaindre en vain je deviens ridicule,
Et l'on ne m'entend pas, ou l'on le dissimule.

La Poésie ajoute qu'à la vérité certains Sophocles nouveaux en ont déjà senti quelque peu la douce influence ;

Mais ce ne sont enfin que rayons inconstans
Qui vont de l'un à l'autre, et qui n'ont que leur temps;
Et ces heureux hasards des fruits de mon étude
Laissent tout l'avenir dedans l'incertitude.

Tout dénote que la Poésie sert là de prête-nom à notre auteur, que ces plaintes sont les siennes, et que, fils dévoué, époux et père, ce grand écrivain se trouva plus d'une fois presqu'en proie au moins poétique des tourments de la vie, le besoin.

Lorsque des chefs-d'œuvre nouveaux eurent encore rendu son nom plus célèbre, et qu'il se fut formé un plus grand nombre d'hommes capables d'apprécier son génie, il se trouva également exposé à ces angoisses cruelles. Boileau le félicitait un jour du succès de ses tragédies et de la gloire qui lui en revenait. « Oui, répondit Corneille, je suis saoul de gloire et affamé d'argent. » Boileau, peu fait pour compatir au malheur, s'empressa de rimer avec un mépris révoltant cette déchirante réponse :

..... Je ne puis souffrir ces auteurs renommés
Qui, dégoûtés de gloire et d'argent affamés,
Mettent leur Apollon aux gages d'un libraire,
Et font d'un art divin un métier mercenaire[1].

A la publication de *la Mort de Pompée* succéda celle du *Menteur*. Là, du moins, point d'épître dédicatoire qui fasse soupçonner une position malheureuse; dans sa préface, Corneille exprime seulement pour M. de Zuylichem, secrétaire des commandements du prince d'Orange, une reconnaissance qu'on peut regarder comme fort désintéressée, car elle ne porte que sur deux assez mauvaises pièces de vers latins et français que ce Hollandais, alors célèbre, avait faites à la louange du *Menteur*. Bayle le cite comme un poète distingué; pour les vers flamands, peut-être, mais, en vérité, c'est un triste écolier dans la langue d'Horace et dans celle de Corneille. Celui-ci lui en sut gré néanmoins, et nous le verrons le lui témoigner de nouveau en lui dédiant son *Don Sanche*.

1. *Art poétique*, ch. IV. Note de Brossette sur ce passage.

L'année d'après, Corneille éprouva l'effet de la délicatesse qu'il avait le premier inspirée au public. Avant lui, le viol était regardé comme dramatique, et plus d'une fois il avait réussi à la scène. Quelques beaux vers (36), quelques rôles qui ne manquent ni d'intérêt, ni de vie, ne rachetèrent que faiblement aux yeux du parterre ce qu'avait d'étrange la position de *Théodore*, dont le martyre était le sujet de la nouvelle tragédie. Cette jeune vierge, exposée dans un lieu infâme au péril de la prostitution, voilà la situation qu'il supporta avec peine. Voltaire la traite d'*impertinente*, qualifie la pièce d'*infâme*, et ajoute que tout cela est aggravé par des vers *plus mauvais que le plus inepte des versificateurs n'en aurait jamais pu faire* [1]. Ce ton, employé vis-à-vis d'un auteur qui, malgré quelques erreurs, n'en est pas moins le grand Corneille, a cela de commode, qu'il dispense de toute réfutation. Voltaire ajoute qu'après un tel ouvrage, *à peine si on ose condamner les pièces de Lope de Vega et de Shakspeare* [2]. C'est, dans le moins de mots possible, trouver le moyen de se montrer grossièrement injuste envers trois hommes que leur génie aurait dû mettre à l'abri des injures d'un écrivain qui ne les égala jamais à la scène, qui ne les approcha que d'assez loin, mais qui du moins était fait pour les apprécier mieux que personne, s'il ne se fût laissé dominer par les préjugés littéraires de son temps.

Une distinction qui était bien due à l'auteur du *Cid* et de *Cinna*, mais qu'il ne croyait peut-être pas pouvoir espérer, l'Académie ne l'ayant pas encore reçu dans son

1. *Commentaire sur Théodore; Avis du commentateur* et note sur l'*Examen*.

2. Note sur la scène IV du quatrième acte.

sein, vint contre-balancer le déplaisir du très froid accueil fait à *Théodore*. Le 14 octobre de cette même année, Louis XIV, encore enfant, lui écrivit la lettre suivante :

« M. de Corneille, comme je n'ai point de vie plus illustre à imiter que celle du feu roi, mon très honoré seigneur et père, je n'ai point aussi un plus grand désir que de voir en un abrégé ses glorieuses actions dignement représentées, ni un plus grand soin que d'y faire travailler promptement. Et comme j'ai cru que pour rendre cet ouvrage parfait, je devais vous en laisser l'expression, et à Valdor les dessins, et que j'ai vu par ce qu'il a fait que son invention avait répondu à mon attente, je juge par ce que vous avez accoutumé de faire que vous réussirez en cette entreprise, et que, pour éterniser la mémoire de votre roi, vous prendrez plaisir d'éterniser le zèle que vous avez pour sa gloire. C'est ce qui m'a obligé de vous faire cette lettre par l'avis de la reine régente, madame ma mère, et de vous assurer que vous ne sauriez me donner des preuves de votre affection plus agréables que celles que j'en attends sur ce sujet. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, M. de Corneille, en sa sainte garde. » (37)

Nous devons avouer que, malgré cette préférence honorable, malgré cette invitation flatteuse, le génie de Corneille ne s'exerça pas heureusement sur ce sujet. La partie poétique des *Triomphes de Louis-le-Juste*, *XIIIe du nom*, *roi de France et de Navarre*[1], n'ajoute rien à sa gloire; mais aussi la contrainte dans laquelle il se trouvait, par les dispositions du graveur, de renfermer

1. Paris, 1649, in folio.

en six vers l'explication de chaque figure, et plus encore sans doute le règne fort peu inspirateur de Louis XIII, doivent être admis comme suffisante excuse[1].

Un homme auquel, s'il eût eu une âme moins élevée, ses nombreux succès auraient pu persuader qu'il était l'égal de Corneille, Rotrou, rendit à son illustre ami un hommage qui les honore tous deux. Dans la tragédie du *Véritable Saint-Genest*, ce saint comédien, commettant un obligeant anachronisme, répond à Dioclétien, qui lui demande quels sont les ornements de la scène :

Nos plus nouveaux sujets, les plus dignes de Rome,
Et les plus grands efforts des veilles d'un grand homme,
A qui les rares fruits que sa muse produit
Ont acquis dans la scène un légitime bruit,
Et de qui certes l'art, comme l'estime est juste,
Portent les noms fameux de Pompée et d'Auguste;
Ces poèmes sans prix où son illustre main
D'un pinceau sans pareil a peint l'esprit romain
Rendront de leurs beautés votre oreille idolâtre,
Et sont aujourd'hui l'âme et l'amour du théâtre.

Certes, ces vers pouvaient être moins embarrassés; mais le sentiment qui les a dictés les embellit, et les spectateurs les accueillirent de tous côtés avec des battements de mains et des trépignements qui prouvaient combien ils étaient pénétrés de l'intention du poète et partageaient son enthousiasme[2].

Cependant celui qui avait mérité un tel hommage

1. Préface des *Œuvres diverses de P. Corneille* (par Granet), 1738.
2. *Magasin encyclopédique*, par Millin, année 1805, t. V, p. 71.

n'avait pas encore été admis à prendre place dans cette assemblée, dont Molière, à la vérité, ne fit jamais partie ; en vain une foule d'écrivains médiocres s'en étaient vu ouvrir les portes, deux fois déjà on avait, pour les fermer à Corneille, prétexté un motif assez vain.

L'historien de l'Académie nous apprend, à la date du 12 août 1644, que « M. de Salomon, alors avocat général du grand conseil, fut reçu à la place de M. Bourbon; qu'on le préféra à Corneille, qui s'était également mis sur les rangs; que le protecteur (Séguier) fit dire à l'Académie qu'il lui laissait la liberté du choix; mais qu'elle se détermina pour le premier, parceque Corneille, faisant son séjour à Rouen, ne pouvait presque jamais se trouver aux assemblées, et faire la fonction d'académicien. » Et la nullité à résidence l'emporta.

Pelisson ajoute que, le 21 novembre 1646, on proposa pour remplacer Faret « d'un côté le même M. Corneille, et de l'autre M. Du Ryer; et ce dernier fut préféré. Le registre, en cet endroit, fait mention de la résolution que l'Académie avait prise de préférer toujours, entre deux personnes dont l'une et l'autre auraient les qualités nécessaires, celle qui ferait sa résidence à Paris (38).

« M. Corneille fut pourtant reçu ensuite (22 janvier 1647), au lieu de M. Maynard, parcequ'il fit dire à la compagnie qu'il avait disposé ses affaires de telle sorte qu'il pourrait passer une partie de l'année à Paris. M. de Ballesdens avait été proposé aussi; et comme il avait l'honneur d'être à M. le chancelier, l'Académie eut ce respect pour son protecteur de députer vers lui cinq des académiciens pour savoir si ces deux propositions lui étaient également agréables. M. le chancelier

témoigna qu'il voulait laisser une entière liberté à la compagnie. Mais lorsqu'elle commençait à délibérer sur ce sujet, M. l'abbé de Cérizy lui présenta une lettre de M. de Ballesdens, pleine de beaucoup de civilités pour elle et pour M. Corneille, qu'il priait la compagnie de vouloir préférer à lui, protestant qu'il lui déférait cet honneur comme lui étant dû par toutes sortes de raisons[1]. »

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ce récit des difficultés qu'éprouva l'admission de Corneille ne se trouve que dans la première édition de l'ouvrage de Pelisson, et que cet historien le retrancha dans les éditions suivantes. Peut-être se figurait-il, comme le dit d'Olivet, que ces deux refus étaient peu honorables pour celui qui les essuya[2], et cette précaution dénoterait en ce cas une grande bonhomie; ou peut-être aussi supprima-t-il ce passage d'après quelque réclamation de Corneille, par intérêt pour le corps dont il était enfin devenu membre, car nous lisons dans Guy Patin : « M. Pelisson, tout habile homme qu'il est, s'est bien fait des ennemis par son *Histoire de l'Académie*. M. Corneille, illustre faiseur de comédies, écrit contre lui. » Nous ne trouvons nulle autre part mention de cet ouvrage projeté, demeuré inconnu à tous les éditeurs de notre tragique, auxquels sans doute aussi ce passage de Guy Patin aura échappé[3].

Le discours de réception de Corneille, que l'on pour-

1. *Histoire de l'Académie Française*, par Pelisson et d'Olivet, édit. de 1743, t. 1, p. 207 et suiv.

2. *Ibid.*, t. 1, p. 206, note. D'Olivet rétablit ce passage dans son édition. La première de Pelisson a pour titre *Relation contenant l'Histoire de l'Académie Françoise*, Paris, Courbé, 1653, in-8.

3. *Lettres choisies de feu M. Guy Patin*, Rotterdam, 1725, t. I, p. 210; lettre du 21 octobre 1653.

rait citer à coup sûr comme un des plus mauvais morceaux de ce genre, s'il ne rachetait ses défauts par le rare mérite d'être fort court, est écrit de telle sorte que Palissot a cru y reconnaître le mépris secret du récipiendaire pour le corps qui avait censuré *le Cid*, et lui avait préféré deux compétiteurs indignes de lui. Ce n'est peut-être qu'une obligeante interprétation, mais on serait tenté de l'adopter quand on entend l'orateur parler des *admirables chefs-d'œuvre* de ses nouveaux collègues, célébrer *le grand génie qui n'a fait que des miracles, feu M. le cardinal de Richelieu* (persécuteur de Chimène), *qui, de la même main dont il sapait les fondements de la monarchie d'Espagne, a jeté ceux de l'établissement de l'Académie.* Toutefois, comme il parle en même temps de sa propre *incapacité* et des *heureux talents dont la nature l'a favorisé*, comme il s'appelle un *indigne mignon de la fortune*, et peint l'*épanouissement de son cœur*, la *liquéfaction intérieure qui relâche toutes les puissances de son âme*, on est forcé de reconnaître qu'il y a négligence et ridicule sans préméditation. Corneille, toujours sublime quand il est animé, devait nécessairement être lourd et guindé dans un genre qui ne comporte qu'une froide déclamation. Au reste, Racine ne fut pas beaucoup plus heureux à sa réception. Peu content sans doute de lui-même, il prononça son discours d'une voix si basse, que Colbert, qui était venu pour l'entendre, ne put en saisir un mot; aussi s'empressa-t-il de supprimer cette harangue, qui ne parut jamais dans les recueils de l'Académie, et qui ne se trouva pas dans ses papiers à sa mort[1]. Corneille,

1. *Mémoires sur la vie de Jean Racine* (par L. Racine), Lausanne, 1747, p. 100.

en imitant cet exemple, eût agi dans les intérêts de sa gloire académique.

Peu après cette réception, il fit paraître *Héraclius*[1], que Pellegrin appelait le désespoir des auteurs tragiques, et que Boileau nommait un logogryphe[2]. Il obtint un grand succès; mais la complication, et, en quelque sorte, l'embarras de la fable, n'échappèrent ni à ceux dont l'intérêt et les belles situations de cette tragédie enlevaient les suffrages, ni à l'auteur lui-même. Un compilateur d'anecdotes[3] a prétendu que celui-ci, assistant à une reprise de son ouvrage, quelques années après qu'il l'eut composé, ne comprit plus rien à la conduite de l'action. C'est tout au moins une exagération poussée jusqu'à l'invraisemblance; mais cependant Corneille, on peut en être certain, ne se dissimulait pas cet inconvénient. « J'ai vu, dit-il dans son Examen, de fort bons esprits et des personnes des plus qualifiées de la cour se plaindre de ce que sa représentation fatiguait autant l'esprit qu'une étude plus sérieuse. Elle n'a pas laissé de plaire; mais je crois qu'il l'a fallu entendre plus d'une fois pour en remporter une entière intelligence. » Des admirateurs trop exclusifs de Corneille n'ont voulu voir dans cette multiplicité de ressorts qu'une preuve de plus d'une grande force de composition; il faut convenir qu'il y en a davantage encore à produire de grands effets avec des moyens très simples, comme dans les trois premiers actes d'*Ho-*

1. *Lettres familières de M. Conrart à M. Felibien*, 1681, in-12; lettre du 16 août 1647, p. 30.

2. *Bolæana*, 1742, p. 111.

3. *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 422.

race[1]. Boileau a émis cette dernière opinion avec une absence de ménagements qui ne lui est que trop ordinaire quand il parle de Corneille. C'est à l'occasion d'*Héraclius* qu'il a dit :

Je me ris d'un acteur qui, lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer,
Et qui, débrouillant mal une pénible intrigue,
D'un divertissement me fait une fatigue[2].

Calderon composa également alors une pièce sur ce même sujet[3]. On a plus d'une fois débattu la question de savoir lequel des deux auteurs avait produit l'original. Les emprunts que l'auteur français avait déjà faits aux Espagnols ont porté quelques écrivains à croire qu'il avait encore été imitateur en cette circonstance[4] ; mais d'autres critiques, dont nous croyons devoir adopter l'opinion, en ont soutenu une contraire. Le père Tournemine dit que Calderon vint à Paris à peu près à l'époque du succès d'*Héraclius*[5], et, si ce n'est pas là une preuve irrécusable de la priorité du nôtre, c'est toutefois un indice, corroboré d'ailleurs par l'Examen de Corneille lui-même. « Cette tragédie, dit-il, a encore plus d'effort d'invention que celle de *Rodogune*, et je puis dire que c'est un *heureux original dont il s'est fait beaucoup de belles copies, sitôt qu'il a paru.* » Le caractère de Corneille ne permet pas de douter,

1. *Cours de Littératnre*, par La Harpe, édit. de Verdière, t. V, p. 283.

2. *Art poétique*, ch. III. — *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 422.

3. *En esta vida todo es verdad, y todo mentira.*

4. Voir une lettre au *Mercure de France*, mai 1724, p. 846.

5. Avertissement du *Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1747, t. I, p. XXXIV.

après cette déclaration, qu'il ne soit l'inventeur de ce sujet; et si, par une dissimulation dont il n'est pas possible de le soupçonner, il avait voulu s'attribuer injustement ce mérite, ses envieux et ses rivaux n'eussent pas laissé échapper l'occasion de diminuer sa gloire et sa réputation, en démontrant la fausseté de ce qu'il avançait.

Nous n'avons pas parlé, en 1646, de la publication de *Théodore*, dont la dédicace n'avait rien de remarquable. *Rodogune* fut livrée à l'impression en 1647, et dédiée par l'auteur au prince de Condé. *Héraclius*, publié dans l'année de sa représentation, est adressé au chancelier Séguier. Le nouveau membre de l'Académie exprime sa reconnaissance pour le protecteur de cette compagnie; mais si l'on mesurait sur ses remercîments la joie qu'il avait pu ressentir de sa réception, on s'en ferait une idée fort exagérée.

Vers ce même temps son cœur jouit, par l'attachement sans égal qu'il portait à son frère, d'un bonheur beaucoup plus vrai. *Les Engagements du hasard*, coup d'essai de Thomas, furent favorablement accueillis sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, dont l'enceinte avait tant de fois retenti des applaudissements accordés au frère du nouvel auteur. Celui-ci débutait au même âge que son aîné; et si, d'un côté, il avait eu l'avantage de se former sous lui, de l'autre il avait, on l'a déjà remarqué, le désavantage immense de porter un nom célèbre, un nom dont il était bien difficile qu'il ne parût pas écrasé[1]. Voltaire, en parlant de lui, a dit qu'il aurait eu une grande réputation s'il n'avait pas eu de

1. *L'Esprit du grand Corneille*, p. 171.

frère. Boileau, prononçant, mais à sa manière, un arrêt à peu près semblable, s'écriait : « Pauvre Thomas! tes vers, comparés avec ceux de ton aîné, font bien voir que tu n'es qu'un cadet de Normandie[1]. »

Conrart dit, dans une de ses lettres à Félibien, à la date du 20 décembre 1647 : « On préparait force machines au Palais-Cardinal pour représenter, ce carnaval, une comédie en musique, dont M. de Corneille a fait les paroles. Il avait pris *Andromède* pour sujet, et je crois qu'il l'eût mieux traité à notre mode que les Italiens; mais depuis la guérison du roi, M. Vincent a dégoûté la reine de ces divertissements; de sorte que tous les ouvrages sont cessés[2]. »

Les Italiens avaient introduit chez nous le goût de ce genre de spectacle, et, après quelques essais assez malheureux, Corneille avait été choisi pour l'y naturaliser (39). Il vit des empêchements successifs s'opposer long-temps à cette mise en scène; mais *Andromède* fut enfin représentée en 1650, sur le théâtre du Petit-Bourbon, et son succès prodigieux dédommagea amplement l'auteur du retard qu'il avait éprouvé. « Il faut que les plus critiques confessent », dit le rédacteur de la *Gazette*[3], Renaudot, « que l'*Andromède* du sieur Corneille, aujourd'hui reconnu pour l'un des plus excellents auteurs en ce genre de poésie, et ici représentée dans les machines du sieur Torelli, Italien, par la

1. *Bolœana*, p. 130.

2. *Lettres familières de M. Conrart à M. Félibien*, 1681, in-12, p. 110.

3. Extraordinaire du 18 février 1650, numéro entièrement consacré au compte-rendu de la représentation d'*Andromède*, p. 245-260.

troupe royale, dans la salle du Petit-Bourbon, s'est montrée si puissante à charmer ses spectateurs, qu'il lui est arrivé ce qu'on n'a pu dire jusqu'ici que de fort peu de pièces, et possible d'aucune, à savoir que, de plusieurs milliers d'assistants de toutes conditions, personne ne s'en est retourné que très satisfait, sans en excepter ceux qui l'ont vu représenter dix ou douze fois : car il s'y découvre tous les jours tant de nouvelles grâces, qu'elles ne peuvent être goûtées dans le temps de trois heures qu'elle dure, et qui semble toujours trop court .... Ainsi, cette ravissante pièce, comme il paraît par son prologue, n'avait été faite que pour le divertissement des têtes couronnées (40) et les principaux de la cour; mais, Leurs Majestés en ayant eu le plaisir peu auparavant cet heureux voyage de Normandie[1] d'où nous les attendons de jour à autre, leur bonté l'a voulu communiquer à ses peuples ; et les plus considérables de cette ville n'ont pas plus tôt vu le champ ouvert à un divertissement si innocent, qu'il y en a eu peu de toutes conditions, *ecclésiastiques* et séculières, qui ne l'aient voulu prendre[2] » (41). *Eclésiastiques* fait naître aujourd'hui un sentiment de surprise, mais autrefois il n'exprimait qu'un fait très commun. On se rappelle le mot du fameux partisan allemand Jean de Werth, qui, s'étant trouvé au donjon de Vincennes avec le vertueux abbé de Saint-Cyran, Duvergier de Hauranne, et à un ballet chez le cardinal de Richelieu avec une foule de prélats, disait *que ce qui l'avait le*

1 Le roi était parti de Paris le 1er février, et ne revint que le 22 du même mois. Voir la *Gazette*, 1650, p. 184 et 308.

2 *Gazette*, 1650, p. 246 et 259.

plus surpris en France, c'était de voir les saints en prison et les évêques à la comédie[1].

On aurait tort d'attribuer au mérite littéraire d'*Andromède* l'accueil qu'elle reçut. Ovide peut en réclamer toute l'action, et sans la nouveauté du spectacle le parterre se fût montré sans doute de beaucoup moins bienveillant; aussi, dans son Argument, Corneille avoue-t-il que cette pièce n'est que pour les yeux, et appuie-t-il seulement sur le bonheur avec lequel il a su appliquer l'art du machiniste à cet ouvrage. « Les machines, dit-il, ne sont pas, dans cette tragédie, comme les agréments détachés; elles en font le nœud et le dénoûment, et y sont si nécessaires que vous n'en sauriez retrancher aucune que vous ne fassiez tomber tout l'édifice. J'ai été assez heureux à les inventer et à leur donner place dans la tissure de ce poëme; mais aussi faut-il que j'avoue que le sieur Torelli s'est surmonté lui-même à en exécuter les dessins, et qu'il a eu des inventions admirables pour les faire agir à propos. » Ce Torelli, auquel les prodiges de son art avaient valu le surnom du *Grand Sorcier*, était un architecte vénitien, qui avait inventé la manœuvre à l'aide de laquelle on change toute une scène en un clin d'œil. Cette invention lui valut un grand renom et des rivaux acharnés. Des hommes masqués l'attaquèrent une nuit pour l'assassiner, et, grâce à une vigoureuse défense, il en fut quitte pour la perte de quelques doigts. Effrayé de ce revenant-bon de la gloire, il avait quitté l'Italie, et était venu s'établir en France[2] (42).

1. *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, par Racine, t. V, p. 110 de l'édition de ses *Œuvres* donnée par M. Aimé-Martin, 1820.

2. *L'Esprit du grand Corneille*, p. 179.

La *Gazette* nous a appris tout à l'heure que la Reine-mère, le Roi et leur cour avaient quitté Paris le 1er février 1650 pour se rendre à Rouen, où Mazarin alla les rejoindre le 3 du même mois. Ce voyage avait pour but de déjouer les actives menées de la duchesse de Longueville en Normandie, et de combattre l'influence que le duc son mari, malgré sa détention à Vincennes, exerçait encore dans cette province par ses partisans, en possession de la plupart des fonctions publiques. Un des plus exaltés était le procureur-syndic des états de Normandie. La *Gazette* du 26 février informa ses lecteurs que huit jours auparavant, le 19, le sieur Saintot, maître des cérémonies de la maison du Roi, était allé au Parlement de Rouen, « en la Chambre des » Comptes, en la Cour des Aides, et autres compagnies » de cette ville, leur faire entendre la destitution du » sieur Baudry de la charge de procureur des états de » cette province, et que le sieur Corneille avait été élu » en sa place. » La lettre de cachet du roi envoyée dans le même but à l'hôtel de ville de Rouen disait qu'étant nécessaire de remplir cette place *de quelque personne capable et dont la fidélité et affection soit connue*, Sa Majesté avait fait choix du sieur de Corneille. Il paraît du reste très certain que le nouveau fonctionnaire n'avait pas été désigné au choix du monarque, ou plutôt à celui de son ministre, par une bien ardente passion politique. Cela néanmoins ne le garantit pas absolument de toute attaque de la part des frondeurs; on en trouve une, mais très modérée, si l'on tient compte du ton des pamphlets de cette époque, dans une *Apologie particulière pour monsieur le duc de Longue-*

ville[1]. L'auteur anonyme, qui se prétend Breton, d'autres disent Normand[2], après un pompeux éloge du sieur Baudry, ajoute : « On lui a donné un successeur » qui sait fort bien faire des vers pour le théâtre, mais » qu'on dit être assez mal habile pour manier de gran- » des affaires. Bref, il faut qu'il soit ennemi du peuple, » puisqu'il est pensionnaire de Mazarin. » L'année d'après, le duc de Longueville, ayant fait sa soumission, rentra en grâce auprès du ministre et obtint le rétablissement du sieur Baudry dans ses fonctions. Corneille quitta donc le 15 mars 1651 son syndicat éphémère, pour rester tout entier consacré au théâtre, auquel il n'avait pas un instant songé à faire infidélité (43).

En effet, à son essai de tragédie à machines, à *Andromède*, il avait fait succéder en 1650, c'est-à-dire alors qu'on avait cru faire de lui un personnage politique, un poème d'une espèce également nouvelle en France, *Don Sanche d'Aragon*, comédie héroïque (44). « Voici, dit-il dans la dédicace de cette pièce adressée à M. de Zuylichem, voici un poème... qui n'a point d'exemple chez les anciens. Vous connaissez l'humeur de nos Français : ils aiment la nouveauté, et je hasarde *non tam meliora quam nova*, sur l'espérance de les mieux divertir. » Cette tentative, quoique beaucoup moins bien reçue, servit mieux que la précédente la vé-

1. *Apologie particulière pour Monsieur le duc de Longueville, où il est traité des services que sa maison et sa personne ont rendus à l'état, tant pour la guerre que pour la paix, avec la réponse aux imputations calomnieuses de ses ennemis, par un gentilhomme breton*, Amsterdam, 1650, in-4.

2. *Désaveu du libelle intitulé* : APOLOGIE PARTICULIÈRE DE M. LE DUC DE LONGUEVILLE. 1651, in-4.

ritable gloire de son auteur. Si quelques tragi-comédies avaient déjà pu donner une idée de cette sorte de drames espagnols, on n'avait rencontré dans aucune l'éclat dont cette comédie brille, et le mouvement qui l'anime. Corneille eut de son vivant la satisfaction de voir Molière suivre ses traces dans cette nouvelle voie avec ses *Amants magnifiques*.

En parlant de l'accueil que reçut *Don Sanche* à son apparition, nous aurions dû dire que le public se montra d'abord très favorable, et lui prodigua ses applaudissements; mais « le refus d'un illustre suffrage les dissipa, et anéantit si bien tous les arrêts que Paris et le reste de la cour avaient prononcés en sa faveur, qu'au bout de quelque temps elle se trouva reléguée dans les provinces, où, ajoute Corneille, elle conserve encore son premier lustre [1]. »

On a cru trouver dans les événements contemporains la cause de la haute désapprobation dont parle Corneille. « Alors, a-t-on dit, on avait à Paris la guerre de la Fronde; et l'on voyait en même temps briller à Londres un homme né obscur, prêt à mettre son titre de milord-protecteur au dessus de celui des rois. On ne crut pas devoir encourager de tels exemples; et don Sanche, fils d'un pêcheur, ou cru tel dans la pièce, parut ressembler beaucoup trop à ce fils d'un brasseur de bière devant qui tombaient ou pliaient les têtes couronnées. Cromwell tua don Sanche [2]. »

Cette explication offre toute vraisemblance; mais il y en a beaucoup moins dans l'assertion d'un ancien

1. *Examen de Don Sanche.* Corneille écrivait ceci dix ans après.
2. *L'Esprit du grand Corneille*, p. 190.

éditeur de Corneille, répétée par presque tous ceux qui l'ont suivi. Selon lui, le *suffrage illustre* qui a manqué à *Don Sanche*, ce n'est point, comme on le pourrait croire, celui de la reine, ou même de Mazarin, nécessairement jaloux de faire respecter les droits de la royauté, ce serait celui du grand Condé [1]. Or, ce prince, arrêté par ordre de la cour, le 18 janvier 1650, passa, comme on sait, treize mois dans les prisons de Vincennes, de Marcoussy et du Havre. Il lui était alors, on le comprend facilement, impossible de témoigner sa satisfaction ou son improbation à la représentation d'une pièce de théâtre, et quand les portes de son cachot s'ouvrirent, à la fin de février 1651, il dut peu songer à prendre contre *Don Sanche* le parti de ses geôliers.

Lorsque le déshonneur souille l'obéissance,
Les rois devraient douter de leur toute-puissance;
Qui le hasarde alors est sûr d'en abuser,
Et qui veut tout prévoir ne doit pas tout oser.

Ces vers étaient applaudis avec enthousiasme, et nous ne pensons pas qu'ils aient pu déplaire au prince de Condé, chez lequel l'obéissance était alors loin d'être irréfléchie. Dans le siècle suivant ils furent retranchés à la scène [2]. Sans doute quelque censeur officieux aura trouvé dans cette sage maxime, dont les rois ne sauraient trop se pénétrer, une atteinte à l'autorité souveraine; Pibrac avait dit aussi :

Je hais ces mots de *puissance absolue*,

1. Avertissement (par Joly) du *Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1747, p. XXXIX.

2. *Œuvres de d'Alembert*, notes sur l'Eloge de Campistron, t. II, p. 582, de l'édit. de Belin, 1821.

De *plein pouvoir*, de *premier mouvement*;
Aux saints décrets ils ont premièrement
Puis à nos lois la puissance tollue,

et ces vers, faisant suspecter le dévouement de celui qui, soudoyé par Catherine de Médicis, avait osé imprimer une apologie de la Saint-Barthélemi, l'écartèrent de la place de chancelier. Corneille, qui n'avait pas de semblables titres aux yeux des hommes de cour, ne devait pas s'attendre à plus de ménagemens. Peut-être bien le sieur Baudry fut-il aidé par ces vers de son successeur à reprendre sa place.

Au milieu des brusques secousses que la guerre de la Fronde communiquait à l'état, il éclata dans la république des lettres un des grands troubles qui l'aient jamais agitée. Que saint Jérôme et saint Augustin eussent occasionné des séditions jusque dans les temples en soutenant l'un contre l'autre que la plante dont l'ombre causa tant de joie à Jonas était, suivant l'un, une *courge*, suivant l'autre, du *lierre*; que Scaliger et Cardan se fussent déjà disputés pour savoir si un chevreau avait autant de poils qu'un bouc; que la prononciation de la lettre *q* eût soulevé mille fureurs, et que la Sorbonne eût cru devoir dépouiller un homme d'un bénéfice parcequ'il avait commis le sacrilège de prononcer *quisquis* et *quamquam* au lieu de *kiskis* et *kamkam*, comme on l'avait décidé, jamais ces grandes questions n'avaient cependant compté autant de partisans, n'avaient armé autant de forces rivales, que la guerre des Uranins et des Jobelins[1].

1. Voir l'*Histoire de la guerre des Uranins et des Jobelins*, t. I,

Le prince de Conti et la duchesse de Longueville, entre qui s'était élevée la querelle, figuraient à la tête des deux partis opposés ; et s'il était besoin de prouver que chacun ne combattit que pour sa croyance consciencieuse, nous dirions que le frère, tout difforme qu'il était, vit de fort jolies femmes se ranger sous ses drapeaux, et que la sœur, si peu cruelle, ne compta pas sous les siens tous les jeunes hommes de la ville et de la cour.

Voiture et Benserade, seuls poètes avec Corneille que l'on regardât alors comme originaux[1], avaient fait, l'un un sonnet à une dame, sous le nom d'Uranie, l'autre un sonnet pour servir d'envoi à une paraphrase du livre de Job. Le prince de Conti préférait ce dernier ; le premier avait su plaire davantage à madame de Longueville : de là un démêlé dans lequel il fallait nécessairement prendre parti. Scudéry, mademoiselle de Scudéry, Sarrazin, Balzac, Chapelain, Desmarest, Bertaut, Chevreau, La Mesnardière, M. de Montausier et une foule d'autre gens de cour, poètes et écrivains, taillèrent leurs plumes pour soutenir la cause qu'ils avaient respectivement embrassée[2]. Il était défendu de demeurer neutre; cependant une demoiselle de la reine, mademoiselle de La Roche du Maine, pressée de se déclarer pour *Uranie* ou pour *Job*, ayant répondu, soit pour se tirer d'affaire, soit par distraction, soit enfin par ingénuité, qu'elle préférait Tobie, *Je me déclare pour To-*

p. 116 et suiv. des *Mémoires de littérature* (par Sallengre), La Haye, 1715.

1. *Discours touchant la vie de M. de Benserade* (par Tallemant), en tête du t. I de ses *Œuvres*, Paris, 1697.

2. Voyez le Recueil de Sercy, t. II, p. 416 et suiv.

bie devint la réponse de quelques esprits timides, qui craignaient de se prononcer. On fit à ce sujet cette épigramme :

A la cour quelle tyrannie !
Ma foi, l'on n'y saurait durer;
Ou pour Job ou pour Uranie
Il faut encor se déclarer.
Cent fois d'opinion je change;
Cette comparaison étrange
Rend mon jugement interdit;
Cependant, quoique l'on en rie,
Comme Roche Du Maine a dit,
Je me déclare pour Tobie.

Corneille, qu'on força sans doute à ne pas garder le silence, le rompit par trois petites pièces de vers sur ces débats; mais, par une escobarderie à peu près pareille à celle de mademoiselle La Roche du Maine, il trouva moyen de laisser parfaitement ignorer son avis. Nous citerons un sonnet qui prouve combien le ridicule de ces discussions était loin de lui échapper :

Deux sonnets partagent la ville,
Deux sonnets partagent la cour,
Et semblent vouloir à leur tour
Rallumer la guerre civile.

Le plus sot et le plus habile
En mettent leur avis au jour,
Et ce qu'on a pour eux d'amour
A plus d'un échauffe la bile.

Chacun en parle hautement
Suivant son petit jugement;

Et, s'il y faut mêler le nôtre,

L'un est sans doute mieux rêvé,
Mieux conduit et mieux achevé;
Mais je voudrais avoir fait l'autre [1] (45).

Au milieu de ces débats, où la sottise et la vanité jouèrent un grand rôle, Corneille éprouva un regret plus vrai; son cœur ressentit une douleur plus vive et plus amère que celle de ne s'être pas rendu coupable du moins mauvais de ces deux sonnets. Rotrou, qu'il appelait son maître, parceque celui-ci l'avait précédé à la scène, et qu'à plus juste titre il nommait son ami, Rotrou faisait son séjour ordinaire à Dreux, où il remplissait les fonctions de lieutenant particulier et civil, d'assesseur criminel, et de commissaire examinateur aux comité et bailliage. Il se trouvait revêtu de ces charges, lorsqu'une maladie épidémique, qui enlevait vingt-cinq à trente personnes par jour, vint désoler Dreux. C'était une espèce de fièvre pourprée, accompagnée de transports au cerveau, dont l'invasion était en peu de temps suivie de la mort. Son frère, qui était alors à Paris, lui écrivit pour le supplier de mettre par la fuite sa vie en sûreté. Mais Rotrou lui répondit que, premier magistrat de la ville, et le seul qui, dans cette affreuse circonstance, pût veiller à ses besoins et y maintenir le bon ordre, le sentiment de son devoir ne lui permettait pas de suivre ce conseil. Il finissait sa lettre par ces mots: « Ce n'est pas que le péril où je me

1. *Mémoires de littérature*, loco cit. — *Œuvres de Benserade*, loco cit. — *Histoire de la Poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, p. 256. — *Esprit du grand Corneille*, p. 433.

trouve ne soit fort grand, puisqu'au moment où je vous écris, les cloches sonnent pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui. Ce sera pour moi quand il plaira à Dieu. » Peu de jours après il ressentit les premières atteintes du mal : sa dernière heure était venue [1]. « Rotrou, a dit Marmontel, n'a rien d'aussi héroïque dans ses ouvrages que ce trait qui couronne sa vie, car il est beau de voir dans un poète tragique un caractère plus grand lui-même et plus intéressant que tous ceux qu'il a peints [2]. »

Cette digression nous a fait oublier un instant *Don Sanche* et son auteur : hâtons-nous d'y revenir.

Si l'on a cru, à tort, que Corneille avait eu à s'en prendre au prince de Condé des nuages qui obscurcirent les succès de cette tragédie, en revanche on est certain que peu de temps après il lui fut en partie redevable de l'éclat d'un nouveau triomphe. *Nicomède*, « pièce d'une constitution assez extraordinaire, et la vingt et unième qu'il fit voir sur le théâtre où il avait fait réciter quarante mille vers [3] », *Nicomède*, que le caractère de son héros principal et le ton original et hardi de son dialogue devait sans doute faire bien accueillir, fut reçu avec un enthousiasme auquel toutefois l'auteur ne se croyait peut-être pas en droit de prétendre. Lorsque Condé et son frère avaient été arrêtés, le peuple avait allumé des feux de joie; quand ils furent mis en liberté et rentrèrent dans Paris, ce même peuple les reçut comme en triomphe, et, saisissant avec

1. *Histoire du Théâtre Français*, t. IV, p. 408.

2. Marmontel, *Abrégé de la Vie de Rotrou* dans l'extrait des Chefs-d'œuvre dramatiques, in-4. 1773.

3. Avis au lecteur, en tête de *Nicomède*.

empressement toutes les occasions de témoigner son bonheur de cet élargissement, il se porta en foule à *Nicomède*, dont plusieurs vers y fournissaient de faciles applications [1].

Du reste, pour quelque part que cette circonstance ait pu entrer dans la vogue de la tragédie de *Nicomède*, la faveur publique ne fut pas pour elle passagère, et un fait bien postérieur prouve que ses moindres beautés s'étaient profondément gravées dans les souvenirs. A sa rentrée au théâtre, Baron s'étant permis d'y changer quelques vers pour en faire disparaître des mots surannés, le parterre révolté rétablit sur-le-champ et tout haut la véritable leçon [2].

C'était bien, comme le disait son titre, une *Epître chagrine*, que celle où Scarron écrivait, en 1652 :

> De Corneille les comédies,
> Si magnifiques, si hardies,
> De jour en jour baissent de prix [3].

La vogue, au contraire, dont elles jouissaient toujours à la scène, ne pouvait être égalée que par les avances dont l'auteur lui-même était l'objet dans ses rares voyages à Paris. L'hôtel de Rambouillet lui avait voué une admiration dont la petite Montauzier était l'écho naïf quand, disant à madame de Rambouillet qu'elle voulait faire une comédie, elle ajoutait : « Ma grand'ma- » man, il faudra que Corneille y jette un peu les yeux

1. Avertissement (par Joly) du *Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1747, p. 40.
2. *Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 5.
3. *Epître chagrine* (s. l. n. d. [1652]), in-4.

» avant que nous la jouions [1]. » Mais la fortune, si brusquement changeante au théâtre, ne devait pas tarder beaucoup à faire de la boutade de Scarron une vérité.

Nous parlerons plus tard de la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont les premiers chapitres parurent en 1651 ; arrivons à l'un des événements qui, dans tout le cours de la carrière de Corneille, affectèrent le plus son cœur, la chute de *Pertharite*. « Un mari qui veut racheter sa femme en cédant un royaume, dit Fontenelle, fut encore plus insupportable que la prostitution ne l'avait été dans *Théodore*. Ce bon mari n'osa se montrer au public que deux fois. Cette chute du grand Corneille peut être mise parmi les exemples les plus remarquables des vicissitudes du monde, et Bélisaire demandant l'aumône n'est pas plus étonnant [2]. » Dans son Examen, écrit dix ans après, Corneille avoue qu'il n'en parle presque pas, pour *s'épargner le chagrin de s'en ressouvenir*. Dès qu'il eut essuyé ce revers, le découragement s'empara de lui, et, son dépit lui persuadant qu'il était trop âgé pour le théâtre, bien qu'il n'eût que quarante-sept ans, il prit la résolution de l'abandonner. « Il vaut mieux (dit-il, dans un avis au lecteur placé en tête des premières éditions de ce malheureux ouvrage) que je prenne congé de moi-même que d'attendre qu'on me le donne tout-à-fait ; il est juste qu'après vingt années de travail je commence à m'apercevoir que je deviens trop vieux pour être encore à la mode. J'en remporte cette satisfaction, que je laisse le théâtre fran-

1, *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. III, p. 256, seconde édition.

2. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 342.

çais en meilleur état que je ne l'ai trouvé, et du côté de l'art et du côté des mœurs. Les *grands génies* qui lui ont prêté leurs veilles de mon temps y ont beaucoup contribué, et je me flatte jusqu'à penser que mes soins n'y ont pas nui. Il en viendra de plus heureux après nous qui le mettront à sa perfection, et qui achèveront de l'épurer : je le souhaite de tout mon cœur. Cependant agréez que je joigne ce malheureux poème aux vingt-un qui l'ont précédé, avec plus d'éclat. Ce sera la dernière importunité que je vous ferai de cette nature. »

On est assez porté à croire que Corneille cherche ici à se venger, par quelque ironie, d'un parterre qu'il soupçonnait d'injustice, lorsqu'on songe quels étaient les *grands génies* qui soutenaient une scène veuve de Rotrou, et sur laquelle Racine ne devait paraître que onze ans plus tard. Au reste, abandonnant un peu ce ton de dépit, et restreignant sa résolution rancuneuse, il ajoute : « Elle n'est pas si forte qu'elle ne se puisse rompre, mais il y a grande apparence que j'en resterai là. »

C'est aussi là que nous bornerons la seconde époque de la vie de Corneille. Quels succès, que de gloire, dans les dix-sept années pendant lesquelles nous nous sommes efforcé de le suivre! De quatorze pièces, dix font notre admiration et sont l'honneur de notre théâtre ! Dans les quatre autres il est plus d'une heureuse hardiesse, plus d'une ingénieuse tentative. *La suite du Menteur*, à laquelle Voltaire, si peu flatteur de Corneille, trouvait tant d'intérêt; *Andromède*, ce brillant essai d'un genre plein de grandeur; *Théodore*, qui, par ses défauts comme par ses beautés, dénote, quoi qu'on en ait dit, un homme peu ordinaire, et à

laquelle l'heureuse *Inès de Castro* a fait plus d'un emprunt ; *Pertharite* enfin, dont, malgré son infortune, Racine n'a pas craint de transporter les principales situations dans *Iphigénie* et dans *Andromaque.*

Reviendrons-nous ensuite sur ces chefs-d'œuvre dont nous n'avons fait que constater le succès? sur ce *Menteur* qui a révélé la comédie à la France, et peut-être à Molière? sur ce *Don Sanche*, où respire une chaleur, un héroïsme si malheureusement imités, ou plutôt si maladroitement travestis dans les tragédies chevaleresques du dix-huitième siècle? sur ce *Nicomède*, dont le dialogue est si original par son naturel, et si mordant par son comique? sur *le Cid*, sur *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, *Rodogune*, *Héraclius?* Non : cette simple nomenclature parle plus haut que nos éloges, commande mieux l'admiration.





LIVRE TROISIÈME.

1653—1684

Le siècle de Louis, le siècle des beaux arts,
N'accorda qu'à regret, vaincu par la prière,
Du pain au grand Corneille, une tombe à Molière.

CASIMIR DELAVIGNE.

Corneille croit donc avoir renoncé à la scène; il s'en est éloigné du moins. Il est également libre de toutes fonctions : car, si la vente de sa double charge pouvait être regardée comme un événement dans une vie que cette magistrature honorifique remplit peu, nous serions blâmable de n'avoir pas mentionné cette cession à l'année 1650, où elle s'opéra[1]. Nous aurions pu dire aussi qu'il rendit, à Pâques 1652, son compte comme trésorier en exercice de la paroisse de Saint Sauveur de sa ville natale, en abandonnant cette charge pieuse qu'il remplissait depuis un an (1)[2]. Suivons maintenant Corneille dans son inté-

1. Corneille céda ses deux offices au sieur Alexandre Le Prévost, moyennant la somme de six mille livres. (*Note fournie par M. P.-A. Corneille.*)

2. *Note fournie par M. P.-A. Corneille.*

rieur, où, dégagé de devoirs publics comme il croit l'être des soins de la gloire, il forme le projet de vivre désormais entièrement ; nous avons étudié l'auteur, les affections et les penchants de l'homme nous restent à observer.

Son mariage avec mademoiselle de Lampérière avait embelli sa vie ; l'union de Thomas Corneille avec la sœur de celle-ci vint rendre plus étroite encore l'amitié des deux frères, identifia en quelque sorte leurs sentiments. Logés dans deux habitations contiguës, où ils avaient reçu le jour, où leurs parents rendirent le dernier soupir, ils les avaient réunies par des communications pratiquées entre *la petite maison*, c'est ainsi qu'était appelée celle de notre auteur, et *la grande maison*, que possédait son frère [1]. Pensées, fortune, tout était si bien en commun dans ce double ménage, que, quand la mort vint surprendre l'aîné, ni l'un ni l'autre n'avait songé encore à partager les successions échues à leurs femmes [2]. Simples et bonnes, unies comme leurs maris, les deux sœurs n'avaient d'autre soin que le bonheur de ceux-ci. *C'étaient*, a dit un poète bien fait pour apprécier ces douces vertus, *c'étaient*

. . . . De bonnes mères,
Des femmes à leurs maris chères,
Qui les aimaient jusqu'au trépas;
Deux tendres sœurs qui, sans débats,
Veillaient au bonheur des deux frères,
Filant beaucoup, n'écrivant pas.

1. *Bulletin de la Société d'émulation de Rouen*, année 1828. Rapport de M. P.-A. Corneille.

2. *Eloge de Thomas Corneille*, par De Boze.

Les deux maisons n'en faisaient qu'une,
Les clefs, la bourse était commune :
Les femmes n'étaient jamais deux.
Tous les vœux étaient unanimes ;
Les enfants confondaient leurs jeux,
Les pères se prêtaient leurs rimes,
Le même vin coulait pour eux [1].

« Je ne connais pas Rouen, s'écrie autre part le même Ducis, mais certainement j'irai y voir la maison où sont nés Pierre et Thomas Corneille, et où ils ont vécu célèbres et sans bruit, avec leurs femmes, les deux sœurs.. Il me semble, à force de les aimer, que je suis un peu de leur famille [2]. » Tout est vrai dans ces vers, dans ces mots, tout est vrai comme le sentiment qui les a dictés. Heureux des succès l'un de l'autre, bien qu'ils parcourussent la même carrière, ils semblaient aussi avoir mis leur gloire en commun. Ils s'aidaient dans leurs travaux, et, si l'on en croit une tradition assez établie, lorsque l'auteur de *Cinna*, qui versifiait moins facilement que son frère, avait quelque peine à achever un vers, il levait une trappe communiquant à *la grande maison*, et criait à Thomas : « Sans-Souci, une rime [3]! »

Cette union régnait dans toute la famille. Quand Corneille avait composé un ouvrage, il le lisait à sa sœur Marthe, madame de Fontenelle, à laquelle il avait reconnu un esprit fort juste, et qui, au dire de Vigneul-

1. Ducis. *Les bonnes Femmes, ou le Ménage des deux Corneille*, t. III de ses *Œuvres*, in-8.

2. Ducis. Lettre à M. Le Mercier, t. IV, p. 377, de ses *Œuvres*, édit. in-8.

3. *Anecdotes littéraires*, t. IV, p. 35, des *Œuvres de Voisenon*; Paris, 1781, 5 vol. in-8.

Marville, « n'eût pas moins brillé que les deux autres si la nature s'était avisée d'en faire un troisième Corneille ; mais qui devait être ce qu'elle a été, pour donner à ses frères un neveu, digne héritier de leur mérite et de leur gloire[1]. » Quant à son frère Antoine et à ses trois autres sœurs[2], nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur leur vie et sur l'époque de leur mort. Les registres de la ville de Rouen, qu'interrompent de fréquentes lacunes, nous ont seulement appris que sa sœur Marie, l'aînée de la famille après lui, épousa en 1634 un sieur Ballain, et qu'une fille de ce mariage fut baptisée en 1643[3].

Corneille vit naître du sien six enfants (2). Il eut à pleurer plus tard la mort prématurée de deux de ses quatre fils ; mais nous rappellerons à leurs dates ces événements si cruels pour un homme trop bon frère, trop bon époux, pour n'être pas excellent père. Ces affections de famille remplissaient son cœur tout entier. Ont-ils pensé qu'elles y laissaient du vide, ou n'ont-ils voulu que ternir un grand nom, ceux qui ont inventé une fable dont il est facile de démontrer l'absurdité ?

Fontenelle a dit de son oncle : « Son tempérament le portait assez à l'amour, mais jamais au libertinage. » La longue fidélité de Corneille aux serments faits à madame Du Pont, et l'union sans trouble qui attacha son existence à celle de mademoiselle de Lampérière, con-

1. *Mélanges d'Histoire et de Littérature* de Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argonne), édit. de 1725, t. I, p. 194.

2 Voir ci-après la note 2 du livre I.

3. Le 16 mai. *Note fournie par M. P.-A Corneille.* Le nom du mari était *Ballain* ou peut-être *Ballam ;* car la négligence avec laquelle il est écrit sur le registre ne permet pas d'en bien distiuguer la terminaison.

firment assez la première partie de l'assertion de Fontenelle, et pourraient également servir à démontrer l'égale authenticité de la seconde. Mais une anecdote, inventée sans doute par la calomnie, puis répétée par la légèreté, ayant pu faire passer Corneille pour peu réglé dans ses mœurs, nous devons faire connaître ici cette accusation.

Nous avons mentionné précédemment, à la date de 1651, la publication des vingt premiers chapitres de l'*Imitation de Jésus-Christ* traduite en vers français par Corneille. La Monnoye, dans une lettre du 6 octobre 1715, et Carpentier, dans le *Carpentariana*, publié en 1724, assignent à ce travail la cause la plus étrange et la moins en rapport avec la sainteté du sujet. Le dernier s'exprime dans les termes suivants : « M. Corneille l'aîné est auteur de la pièce intitulée *l'Occasion perdue et recouvrée*. Cette pièce étant parvenue jusqu'à M. le chancelier Séguier, il envoya chercher M. Corneille, et lui dit que, cette pièce ayant porté scandale dans le public, et lui ayant acquis la réputation d'un homme débauché, il fallait qu'il lui fît connaître que cela n'était pas, en venant à confesse avec lui; il l'avertit du jour. M. Corneille, ne pouvant refuser cette satisfaction au chancelier, alla à confesse avec lui au P. Paulin, petit père de Nazareth, en faveur duquel M. Séguier s'est rendu fondateur du couvent de Nazareth. M. Corneille s'étant confessé au révérend père d'avoir fait des vers lubriques, il lui ordonna, par forme de pénitence, de traduire en vers le premier livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, ce qu'il fit. Ce premier livre fut trouvé si beau, que M. Corneille m'a dit qu'il avait été réimprimé jusqu'à trente-deux fois. La reine,

après l'avoir lu, pria M. Corneille de lui traduire le second ; et nous devons à une grosse maladie dont il fut attaqué la traduction du troisième livre, qu'il fit après s'en être heureusement tiré[1]. »

Ce bruit, transmis par un confrère de Corneille à l'Académie, par un contemporain qui mêle à son récit ce que lui a dit Corneille lui-même, a sans doute dû à ces circonstances d'être accueilli par beaucoup d'écrivains, qui le reproduisirent (3). Peut-être de son vivant Corneille en avait-il été importuné ; il trouva un vengeur après sa mort. Quelque temps après la publication du *Carpentariana*, parut[2] un mémoire dont l'auteur anonyme eut peu de peine à faire ressortir la fausseté de l'imputation : *l'Occasion perdue et recouvrée*, pièce libre en quarante stances, était d'un certain Cantenac, poète de cour, dont le recueil fut imprimé en 1662 et en 1665[3].

Ce qui peut avoir contribué à tromper quelques personnes, c'est qu'on lit sur le frontispice de ce volume : *Poésies nouvelles et galantes du sieur de C.* L'identité de l'initiale aura occasionné cette méprise, contre laquelle le ton généralement sévère des autres poèmes du même auteur aurait d'abord dû mettre chacun en garde, et que d'ailleurs eût dû rendre impossible le nom de *Cantenac*, inscrit tout au long dans le privilége (4)[4].

La traduction des premiers chapitres de l'*Imitation* parut donc en 1651. Pour un poète qui ne s'était ja-

1. *Carpentariana*, 1724, p 284.

2. Dans les *Mémoires de Trévoux*, décembre 1724, p. 2272.

3. 1 vol. in-12, chez Théodore Girard.

4. *Mélanges historiques et philologiques de Michault*, t. I, p. 47 et suiv. — *Mémoires de Trévoux*, loc. cit. – *Mémoires de Niceron*, t. XV, p. 279.

mais étudié qu'à peindre le combat des passions, c'était un travail assez étrange que de faire passer dans notre langue ces pages si simples et empreintes d'une onction si douce. Nous avons lieu de croire que cette entreprise ne fut pas entièrement de son choix, et que, si elle ne lui fut pas imposée pour racheter la faiblesse que lui attribue Carpentier, elle put bien être la pénitence d'une faute plus digne d'envie. Quelque éclat que Corneille eût donné à la scène, malgré la décence, la pureté qu'il y avait introduites, bien qu'il eût, comme on l'a vu, réhabilité en quelque sorte l'état de comédien[1], et appris le chemin du théâtre à un grand nombre d'ecclésiastiques[2], plus d'un disciple de Port-Royal ne pouvait lui pardonner l'emploi profane qu'il faisait exclusivement de son génie (5). Il est certain, d'après ce que dit son neveu[3], que plus d'une fois, inquiétée par les reproches qui lui étaient adressés à ce sujet, son âme eut besoin d'être rassurée par des casuistes. Un de ces juges de conscience aura mis peut-être ce prix à son absolution, et, soumis à son arrêt,

Couronné par les mains d'Auguste et d'Emilie,
A côté d'A-Kempis Corneille s'humilie[4].

Déterminé par cette cause ou par toute autre, Corneille, sur l'esprit duquel les idées religieuses avaient toujours eu beaucoup d'empire, « qui avait l'usage des sacrements et récita tous les jours le bréviaire romain pendant les trente dernières années de sa

1. Voir précédemment, p. 101.
2. Voir page 136.
3. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 350.
4. *Epître de J.-B. Rousseau*, par Louis Racine.

vie[1] », Corneille, après le malheureux sort de *Pertharite,* résolut de ne plus consacrer ses veilles qu'à des ouvrages de piété. Ce genre de travaux ne pouvait lui promettre une gloire bien éclatante. Il ne se le dissimule pas dans la dédicace placée à la tête de sa traduction de l'*Imitation*, et adressée au pape Alexandre VII, auteur lui-même d'un recueil de vers latins sur des sujets pieux, où domine la pensée de la mort. « Ils me plongèrent, dit-il, dans une réflexion sérieuse qu'il fallait comparaître devant Dieu, et lui rendre compte du talent dont il m'avait favorisé.

» Je considérai ensuite que ce n'était pas assez de l'avoir si heureusement réduit à purger notre théâtre des ordures que les premiers siècles y avaient comme incorporées et des licences que les derniers y avaient comme souffertes ; qu'il ne devait pas suffire d'y avoir fait régner en leur place les vertus morales et politiques, et quelques unes même des chrétiennes ; qu'il fallait porter ma reconnaissance plus loin, et appliquer toute l'ardeur du génie à quelque nouvel essai de ses forces qui n'eût point d'autre but que le service de ce grand maître et l'utilité du prochain. C'est ce qui m'a fait choisir la traduction de cette sainte morale, qui, par la simplicité de son style, ferme la porte aux plus beaux ornements de la poésie, et, bien loin d'augmenter ma réputation, semble sacrifier à la gloire du souverain auteur tout ce que j'ai pu acquérir en ce genre d'écrire. »

La première partie obtint un débit considérable, et, nous l'avons dit, fut trente-deux fois réimprimée. Vol-

1. THOMAS CORNEILLE, *Dictionnaire universel, géographique et historique*, art. ROUEN.

taire, qui prétend, d'un côté, qu'il est aussi impossible de le croire que de lire le livre une seule[1], attribue, d'une autre part, cet accueil à l'influence des jésuites, dont la société portait beaucoup d'intérêt à Corneille, son élève, et qui usèrent de leur crédit pour faire lire le livre à leurs dévotes et dans les couvents. « Ils le prônaient, dit-il : on l'achetait et on s'ennuyait[2]. » En effet ce livre, *le plus beau qui soit parti de la main d'un homme, puisque l'Evangile n'en vient pas*[3], ne pouvait manquer de perdre dans cette métamorphose la naïveté et la simplicité qui en font le charme et qui en sont le caractère distinctif. Les vers français les plus simples ont toujours un apprêt que ne pouvait comporter cette composition si naturelle, et Corneille vint donner contre l'écueil.

La seconde partie[4] parut en 1652. Carpentier, dont le récit n'est pas, du moins sur ce point, dénué de vraisemblance, dit que les sollicitations de la reine-mère, qui avait trouvé du charme à la lecture de la première, le déterminèrent à publier la seconde. Il avait déjà dédié la tragédie de *Polyeucte* à cette princesse, à laquelle il était difficile pour un auteur de rien refuser, s'il est vrai, comme l'a dit Ménage, qu'elle fit présent de dix mille écus à Mairet en récompense d'un mauvais sonnet sur la paix des Pyrénées[5].

1. *Siècle de Louis XIV*, art. CORNEILLE.

2. Voltaire, notes sur la *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

3. *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

4. Les cinq derniers chapitres du premier livre, et les six premiers du livre second.

5. *Menagiana*, édit. de 1762, t. I, p. 95. D'autres ont dit mille louis. Voir la *Biographie universelle*, XXVI, 294, note.

La troisième partie [1], que, selon la même autorité, nous devons à une maladie grave dont il fut attaqué, vit le jour en 1653. Un privilége du roi, accordé le 30 décembre pour l'impression de cet ouvrage, sort du protocole ordinaire, et porte qu'il est octroyé « pour reconnaître, en quelque sorte, le mérite dudit sieur Corneille, dont les excellentes productions d'esprit sont désirées par tout le royaume, et même dans les pays étrangers [2] (6) ».

En 1654 parut la quatrième partie de son travail [3]. Elle est précédée d'un avis où il prévient le lecteur qu'il a eu soin « de changer de vers toutes les fois que le personnage change; tant, ajoute-t-il, pour aider le lecteur à reconnaître ce changement, que parce que je n'ai pas estimé à propos que l'homme parlât le même langage que Dieu. » Nous trouvons dans ce soin une puérilité affectée qui ne pouvait que nuire encore à la simplicité du livre, et dont le motif ne nous semble pas à l'abri du ridicule. Enfin la cinquième et dernière partie [4] fut publiée en 1656. Dans sa préface, l'auteur s'excuse de n'y pas joindre une traduction du *Combat spirituel*, comme il avait d'abord déclaré devoir le faire. Ce parti ne laisse nul regret pour sa gloire.

Du reste, on l'a vu par son Epître dédicatoire, Corneille ne s'était fait nulle illusion sur la gloire qu'il pouvait retirer de semblables travaux. Mais le sujet, le renom du traducteur, le débat animé qui venait de s'élever sur l'auteur véritable de l'*Imitation* entre les

1. Le complément du livre second.
2. *Esprit du grand Corneille*, p. 217.
3. Les trente premiers chapitres du livre troisième.
4. La fin du livre troisième et le quatrième tout entier.

religieux bénédictins et les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, querelle qui passionnait les savants de l'Europe, et qui, s'envenimant, fut portée non seulement en Sorbonne, mais devant le Parlement (7), tout concourut à faire rechercher vivement les parties successives de cette publication, et à procurer à Corneille un dédommagement beaucoup plus profitable qu'il n'avait pu l'espérer. « Il a cru, disait Gabriel Guéret » dans *la Promenade de Saint-Cloud* [1], que la muse » chrétienne siérait mieux à son âge et qu'elle ne lui » serait pas infructueuse. Aussi ne s'est-il pas trompé ; » car je lui ai ouï dire que son *Imitation* lui avait plus » valu que la meilleure de ses comédies, et qu'il avait » reconnu, par le gain considérable qu'il y a fait, que » Dieu n'est jamais ingrat envers ceux qui travaillent » pour lui. »

Une gazette du temps, *la Muse historique* de Loret, nous fait voir que, si Corneille était alors retiré loin de Paris et du monde, dont il avait si long-temps enlevé les applaudissements, son souvenir y était toujours présent. On lit dans le numéro du 2 janvier 1655 :

Par je ne sais quels colporteurs
Un de nos plus fameux auteurs
Fut occis dès l'autre semaine,
C'est-à-dire, ils prirent la peine
De crier partout son trépas,
Quoique défunt il ne fût pas.
Cet auteur est monsieur Corneille,

1. *Mémoires historiques, critiques et littéraires*, par feu M. Bruys, 1751, t. II, p. 213.

Qui du Parnasse est la merveille,
Dans la France fort estimé,
Et surtout beaucoup renommé
Pour ses beaux poèmes comiques,
Mais encore plus pour les tragiques,
Par lesquels il a mérité
D'ennoblir sa postérité
Dès le temps de ce prince auguste
Que l'on nommait Louis-le-Juste.
Divin génie! esprit charmant!
Rare honneur du pays normand!
Mon illustre compatriote
Dont l'âme est à présent dévote,
Détruisant cette folle erreur
Qui me mettait presque en fureur,
Mon âme est aujourd'hui ravie
De te restituer la vie.

Il n'était pas oublié, puisque les crieurs publics de Paris exploitaient dans leurs fausses nouvelles la popularité de son renom; il n'était pas oublié, car les auteurs le poursuivaient dans sa retraite pour obtenir de lui des vers qu'ils pussent placer en tête de leurs livres. Un M. de Campion en obtint pour un recueil intitulé *les Hommes illustres* [1], et le sonnet que Corneille lui adressa montre que le poète, malgré ses pieuses occupations, n'avait rien perdu de son énergique et légitime orgueil. J'ai, dit-il à M. de Campion,

J'ai quelque art d'arracher les grands noms du tombeau,
De leur rendre un destin plus durable et plus beau,

1. *Les Hommes illustres de M. de Campion*, t. I, 1re partie. 1657. in-4., p. 25.

De faire qu'après moi l'avenir s'en souvienne;
Le mien semble avoir droit à l'immortalité.

Tout cela déjà montre qu'il était encore assez peu dégagé des vanités terrestres; mais la fragilité humaine allait bientôt chez Corneille être mise à une autre et plus dangereuse épreuve.

Vers les fêtes de Pâques 1658, une troupe de comédiens qui avait pour chef un garçon nommé Molière, comme dit Tallemant [1], vint s'installer à Rouen et y donner des représentations. La troupe était excellente pour une troupe de campagne; son répertoire comique était alimenté en grande partie par son directeur, et était tout nouveau pour les Rouennais. Son personnel comptait plus d'un comédien consommé et plus d'une actrice charmante. Le théâtre devint très fréquenté, et Corneille y fut attiré par la représentation de ses ouvrages. Mademoiselle Du Parc jouait les princesses dans la tragédie; elle remplissait aussi dans la comédie les seconds rôles d'amoureuses. Elle joignait encore au talent de la déclamation et du jeu de théâtre celui de la danse. « Elle faisait, dit le *Mercure*, certaines cabrioles remarquables, car on voyait ses jambes et » partie de ses cuisses par le moyen d'une jupe qui » était ouverte des deux côtés, avec des bas de soie » attachés au haut d'une petite culotte [2]. » Ce tableau de danse, tracé de cette façon, ne vous séduit peut-être que médiocrement; mais vous eussiez été certainement séduit si vous aviez vu la danseuse. Molière l'avait ado-

1. *Historiettes*, 2e édit., t. X, p. 50.

2. *Lettres sur la vie de Molière et des comédiens de son temps*, Mercure de France, mai 1740, p. 846.

rée; La Fontaine et Racine passent pour en avoir été plus tard épris. Le recueil manuscrit de Conrart [1] nous apprend que pendant le séjour de la troupe à Rouen les deux Corneille en raffolèrent. Son grand air lui avait fait donner le surnom de *la Marquise* [2], et Corneille le lui a conservé dans les vers qu'il lui adressa. Malheureusement il plaidait pour des cheveux gris ; mais il invoquait, en désespoir de cause, les circonstances atténuantes :

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux,
Souvenez-vous qu'à mon âge
Vous ne vaudrez guère mieux.....

Cependant j'ai quelques charmes
Qui sont assez éclatants
Pour n'avoir pas trop d'alarmes
De ces ravages du temps.

Vous en avez qu'on adore,
Mais ceux que vous méprisez
Pourraient bien durer encore
Quand ceux-là seront usés.

Ils pourront sauver la gloire
Des yeux qui me semblent doux,
Et dans mille ans faire croire
Ce qu'il me plaira de vous.

Chez cette race nouvelle,
Où j'aurai quelque crédit,
Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit.

1. Bibliothèque de l'Arsenal, t. IX de ce recueil, p. 911 et suiv.
2. Recueil de Conrart, *ibid.*

Pensez-y, belle Marquise :
Quoiqu'un grison fasse effroi,
Il vaut bien qu'on le courtise
Quand il est fait comme moi.

Mademoiselle Du Parc, nous dit-on, ne voulut pas envisager la question à ce point de vue ; mais Corneille ne se découragea pas, et quand Molière et sa troupe quittèrent Rouen, au mois d'octobre, pour venir débuter par *Nicomède* au Petit-Bourbon et se fixer à Paris comme troupe de MONSIEUR, frère du roi, il adressa à Mademoiselle Du Parc une élégie sur son départ, dont il était attristé :

Allez, charmante Iris, allez en d'autres lieux
Semer les doux périls qui naissent de vos yeux (8);

mais il ne devait pas tarder beaucoup à venir les affronter de nouveau.

Corneille avait jusque là semblé vouloir persister dans la résolution qu'il avait annoncée en publiant *Pertharite*, et cette partie nombreuse du public qui tient beaucoup moins au salut des auteurs qu'à ses propres plaisirs ressentait d'autant plus vivement cette perte, qu'elle ne voyait personne capable de l'en dédommager (9). Fouquet, aussi peu habitué, grâce à ses prodigalités, à trouver des cruelles parmi les femmes que des rebelles parmi les poëtes, résolut de triompher d'une détermination suggérée par le dépit, soutenue peut-être par cette fausse honte qui recule le terme où une rétractation semble permise, quoiqu'elle attende avec impatience l'opportunité du moment. Les magnifiques efforts du surintendant, secondés, on peut le supposer, par les attraits de mademoiselle Du Parc, y

parvinrent. Dans un remercîment où il peint à Fouquet sa reconnaissance, Corneille nous révèle la cause de sa rentrée au théâtre :

Laisse aller ton essor jusqu'à ce grand génie
Qui te rappelle au jour dont les ans t'ont bannie,
Muse, et n'oppose plus un silence obstiné
A l'ordre surprenant que sa main t'a donné.

. . . .

L'ennui de voir toujours ses louanges[1] frivoles
Rendre à tes grands travaux paroles pour paroles,
Et le *stérile* honneur d'un éloge impuissant
Terminer son accueil le plus reconnaissant;
Ce légitime ennui qu'au fond de l'âme excite
L'excusable fierté d'un peu de vrai mérite,
Par un juste dégoût, ou par ressentiment,
Lui pouvait de tes vers envier l'agrément ;
Mais aujourd'hui qu'on voit un *héros* magnanime
Temoigner pour ton nom une tout autre estime,
Et répandre l'éclat de sa propre bonté
Sur l'endurcissement de ton oisiveté,
Il te serait honteux d'affermir ton silence
Contre une si pressante et douce violence,
Et tu ferais un crime à lui dissimuler
Que ce qu'il fait pour toi te condamne à parler.
Oui, généreux appui de tout notre Parnasse,
Tu me rends ma vigueur lorsque tu me fais grâce,
Et je veux bien apprendre à tout notre avenir
Que tes regards bénins ont su me rajeunir.....
Je sens le même feu, je sens la même audace,
Qui fit plaindre le Cid, qui fit combattre Horace;

1. Les louanges du siècle.

Et je me trouve encor la main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.
Choisis-moi seulement quelque nom dans l'histoire
Pour qui tu veuilles place au temple de la gloire.....
. . . .
Tu me verras le même, et je te ferai dire,
Si jamais pleinement ta grande ame m'inspire,
Que dix lustres et plus n'ont pas tout emporté
Cet assemblage heureux de force et de clarté ;
Ces prestiges secrets de l'aimable imposture
Qu'à l'envi m'ont prêtés et l'art et la nature.

C'est à l'occasion de ce remercîment que Voltaire s'écrie : « Il eût mieux valu, à mon avis, pour l'auteur de *Cinna*, vivre à Rouen avec du pain bis et de la gloire, que de recevoir de l'argent d'un sujet du roi, et de lui faire de si mauvais vers pour son argent. On ne peut trop exhorter les hommes de génie à ne jamais prostituer ainsi leurs talents. On n'est pas toujours le maître de sa fortune, mais on l'est toujours de faire respecter sa médiocrité, et même sa pauvreté. » De quelque part qu'elle vînt, une telle sentence serait injuste ; mais combien n'est-elle pas plus déplacée encore dans la bouche de Voltaire, de ce poète qui, nous le répétons, prodigua l'adulation à des prostituées en faveur, et cela sans l'excuse du malheur ni du dévouement aux siens !

Fouquet, *non moins surintendant*, selon l'expression de Corneille, *des belles-lettres que des finances*, ne laissa pas échapper cette occasion de le rendre à la scène. A sa demande, il lui proposa trois sujets : le poète fit choix de celui d'*Œdipe* ; Thomas, son frère,

prit *Camma*; on ignore quel était le troisième[1].

Corneille, tenant à faire représenter sa pièce pendant le carnaval, trouva moyen, quelque art que son sujet épineux demandât, de s'accommoder, comme il le dit, en deux mois « à l'impatience française, qui le fit précipiter sa besogne, à son juste empressement d'exécuter les ordres favorables qu'il avait reçus[2]. » *Œdipe* fut représenté, le 24 janvier 1659, sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, dont les acteurs, fort en vogue, avaient sollicité de l'auteur d'être ses interprètes. De nombreux applaudissements accueillirent la tragédie nouvelle, et, si elle ne les méritait pas tous, du moins n'en était-elle pas indigne (10).

Dans le trop petit nombre de lettres qui nous sont restées de Corneille, il s'en trouve une adressée à un bel esprit de son temps, l'abbé de Pure, qui se rapporte à cette pièce. Elle est datée de Rouen du 12 mars 1659, c'est-à-dire qu'elle fut écrite six semaines après la première représentation, en réponse à une lettre qui le félicitait de la durée de son triomphe nouveau et qui lui donnait des détails sur un changement survenu dans la distribution des rôles. Nous ne saurions mieux faire que de la transcrire ici :

« Monsieur, quelque pleine satisfaction que vous ayez reçue de la nouvelle représentation d'*Œdipe*, je puis vous assurer qu'elle n'égale point celle que j'ai eue à lire votre lettre... En vérité, Monsieur, quelque approbation qu'ait emportée notre nouvelle Jocaste, elle n'a point fait faire tant de *ah! ah!* dans l'Hôtel de Bourgogne que votre lettre dans mon cabinet : mon frère et

1. *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 343.
2. *Avis au lecteur*, en tête d'*Œdipe*.

moi les avons redoublés à toutes les lignes, et y avons trouvé de continuels sujets d'admiration. Je suis ravi que mademoiselle de Beauchâteau ait si bien réussi. Votre lettre n'est pas la seule que j'en ai vue. On a mandé du Marais à mon frère qu'elle avait étouffé les applaudissements qu'on donnait à ses compagnes pour attirer tout à elle, et M. Floridor me confirme tout ce que vous m'en avez mandé. Je n'en suis point surpris, et il ne lui est rien arrivé que je ne lui aie prédit à elle-même, en lui disant adieu, quand je sus l'étude qu'elle faisait de ce rôle. Je souhaite seulement pouvoir trouver un sujet assez beau pour la faire paraître dans toute sa force; je crois qu'elle prendrait bien autant de soin pour faire réussir un original qu'elle en a fait à remplir la place de la malade. » Molière, dans sa scène satirique de *l'Impromptu de Versailles*, nous a voulu donner une idée moins favorable du talent de mademoiselle Beauchâteau. C'est d'elle qu'il a dit, après avoir imité son jeu : « Voyez-vous comme cela est naturel et passionné? Admirez ce visage riant qu'elle conserve dans les plus grandes afflictions! » Mais Molière était directeur d'une troupe rivale, et son témoignage peut être suspecté.

Le bruit de ce succès attira Louis XIV à l'Hôtel de Bourgogne au commencement de février, et la *Gazette* du 15 rendit de cette représentation le compte que voici : « Le 8, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient » MONSIEUR, MADEMOISELLE, la princesse palatine et » grand nombre d'autres personnes de qualité, se trou- » vèrent à la représentation qui se fit à l'Hôtel de Bour- » gogne, par la troupe royale, de l'*Œdipe* du sieur » Corneille, le dernier ouvrage de ce célèbre auteur, » et dans lequel, après en avoir fait tant d'autres

» d'une force merveilleuse, il a néanmoins si parfaite-
» ment réussi que, s'y étant surpassé lui-même, il a
» aussi mérité un surcroît de louanges de tous ceux qui
» se sont trouvés à ce chef-d'œuvre, et même, pour
» comble de gloire, d'un monarque dont le sentiment
» ne doit pas être moins souverain de tous les autres
» qu'il l'est du plus florissant état de l'Europe. Cette
» troupe, qui soutient si bien son titre par la réputation
» qu'elle donne à tout ce qu'elle représente, y réussit
» pareillement d'une si belle manière, qu'elle en fut ad-
» mirée de toute la cour; et le sieur Floridor compli-
» menta le roi, sur l'honneur qu'il avait fait à la compa-
» gnie, avec tant de grâce, qu'il en eut aussi un applau-
» dissement universel. » Tout ne se passa pas en compliments, et Corneille eut occasion de dire dans l'avertissement de sa pièce : « Cette tragédie a plu assez au roi pour me faire recevoir de véritables et solides marques de son approbation ; je veux dire ses libéralités, que j'ose nommer des ordres tacites, mais pressants, de consacrer aux divertissements de Sa Majesté ce que l'âge et les vieux travaux m'ont laissé d'esprit et de vigueur (11). »

A la ville, le succès fut tel, que tout Paris voulut aller à l'Hôtel de Bourgogne, même la femme du lieutenant criminel Tardieu, couple qu'ont illustré son avarice, sa mort lamentable et la satire de Boileau. Tallemant nous apprend comment elle sut s'y faire conduire par un plaideur : « M. l'évêque de Rennes, frère aîné
» du maréchal de La Mothe, alla en 1659, au mois de
» janvier, pour parler au lieutenant criminel ; sa femme
» vint ouvrir, qui lui dit que le lieutenant criminel n'y
» était pas, mais que, s'il voulait faire plaisir à ma-

» dame, il la mènerait jusqu'à l'Hôtel de Bourgogne, » où elle voulait aller voir l'*Œdipe* de Corneille. Il n'osa » refuser, et, la prenant pour une servante, il lui dit : « Bien. Allez donc avertir madame. » Elle s'ajusta un » peu et puis revint. Lui lui disait : « Mais madame ne » veut-elle point venir? » Enfin elle fut contrainte de » lui dire que c'était elle. Il la mena, mais en enra- » geant [1]. »

Quand Corneille publia *Andromède*, en 1651, il dit à la fin de son argument : « Je confesse ingénûment que, quelque effort d'imagination que j'aie fait depuis, je n'ai pu découvrir encore un sujet capable de tant d'ornements extérieurs, et où les machines pussent être distribuées avec tant de justesse ; je n'en désespère pas toutefois, et peut-être que le temps en fera éclater quelque autre assez brillant et assez heureux pour me faire dédire de ce que j'avance. »

Un passage de Tallemant nous fait voir qu'après le succès d'*Œdipe* Corneille trouva la confiance de pouvoir faire mieux qu'*Andromède*. Dans son *Historiette* des « Extravagants, visionnaires, fantasques, bizarres, etc. », Tallemant raconte ainsi les folies du marquis de Sourdéac, auquel on dut depuis, en France, l'établissement de l'Opéra. « Il a, dit-il, de l'inclination aux mécaniques ; il travaille de la main admirablement : il n'y a pas un meilleur serrurier au monde. Il lui a pris une fantaisie de faire jouer chez lui une comédie en musique, et pour cela il a fait faire une salle qui lui coûte au moins dix mille écus. Tout ce qu'il faut pour le théâtre et pour les siéges et les galeries, s'il ne travaillait lui-même, lui

1. *Historiettes*, 2e édit., t. V, p. 54.

reviendrait, dit-on, à plus de deux fois autant. Il avait pour cela fait faire une pièce par Corneille : elle s'appelle *les Amours de Médée*; mais ils n'ont pu convenir de prix[1]. »

Quelle que fût la cause réelle du désaccord, toujours est-il qu'une grande circonstance le fit cesser peu après que Tallemant écrivait ceci. Le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV, ayant été arrêté, et la paix avec l'Espagne étant le premier et heureux effet de cet hymen projeté, M. de Sourdéac et Corneille s'entendirent pour fêter ce double événement. Nous laissons un contemporain rendre compte de cette solennité : « On se souviendra long-temps de la magnificence avec laquelle ce marquis donna une grande fête, dans son château de Neubourg (en Normandie), en réjouissance de l'heureux mariage de Sa Majesté et de la paix qu'il lui avait plu donner à ses peuples. La tragédie de *la Toison d'or*, mêlée de musique et de superbes spectacles, fut faite exprès pour cela. Il fit venir à Neubourg les comédiens du Marais, qui l'y représentèrent plusieurs fois en présence de plus de soixante des plus considérables personnes de la province, qui furent logées dans le château et régalées pendant huit jours avec toute la *propreté* et l'abondance imaginables. Cela se fit au commencement de l'hiver de l'année 1660, et ensuite M. le marquis de Sourdéac donna aux comédiens toutes les machines et toutes les décorations qui avaient servi à ce grand spectacle[2]. » Nous les verrons bientôt en tirer bon parti.

1. *Historiettes*, 2e édit., p. 193 et 194.

2. *Mercure galant*, par De Visé, mai 1695, p. 222 et 223.

Si Corneille, dans l'intérêt du succès d'*Œdipe*, avait donné cette tragédie à la troupe royale, aux grands comédiens du roi, comme on appelait alors les acteurs de l'Hôtel de Bourgogne; si *la Toison d'Or* venait de le mettre de nouveau en rapport avec ceux du Marais, qui montaient avec un grand soin les pièces à machines, il n'avait cependant pas oublié la troupe de Molière. Le 25 juin 1660, les comédiens de MONSIEUR avaient repris *les Amours de Diane et d'Endymion* de Gilbert [1]. Corneille sans doute assista à cette reprise, car la cinquième partie du Recueil de Sercy [2], dont l'achevé d'imprimer est du 18 août, renfermait de lui le madrigal suivant, *Pour une dame qui représentait la Nuit en la comédie d'*ENDYMION :

Si la Lune et la Nuit sont bien représentées,
Endymion n'était qu'un sot;
Il devait dès le premier mot
Renvoyer à leur ciel les cornes argentées.
Ténébreuse déesse, un œil bien éclairé
Dans tes obscurités eût cherché sa fortune,
Et je n'en connais point qui n'eût tôt préféré
Les ombres de la Nuit aux clartés de la Lune.

Cela veut dire que Mademoiselle Du Parc avait représenté la Nuit, confidente de Diane ou la Lune; que ce dernier personnage avait eu pour interprète une beauté beaucoup plus mûre, Madeleine Béjart, sans doute, et aussi que les charmes de *la Marquise* avaient toujours la même séduction pour lui.

Si nous avions à déterminer dans la carrière de Cor-

1. *Registre de La Grange*, Archives de la Comédie française.
2. Page 82.

neille, non pas assurément l'époque de ses triomphes le plus mérités, mais le moment où sa gloire arriva à être le moins contestée, c'est celui-ci que nous croirions devoir fixer. Sa longue retraite avait désarmé les cabales des auteurs et l'envie des critiques; ses nouveaux succès n'avaient encore réveillé aucune jalousie bien vive. Aussi voyons-nous Somaize, dans ses *Véritables Précieuses*, ayant à citer les auteurs du théâtre dont la voix publique parle le plus haut, ajouter: « Corneille l'aîné tient seul cette place [1] »; et *la Pompe funèbre de M. Scarron*, montrant tous les poëtes dramatiques se disputant les rangs entre eux, faire prendre la parole par tous, « excepté monsieur de Corneille » l'aîné, à qui chacun donne sa voix [2]. »

La troupe du Marais se mit en mesure de satisfaire la curiosité des Parisiens, excitée par les récits de la pompe scénique dont le château du Neubourg avait été le théâtre. *La Muse historique* de Loret du 1er janvier 1661 annonçait, dans des vers de cette poésie qui lui est propre, que

Les comédiens du Marest
Font un inconcevable apprest
Pour jouer, comme une merveille,
Le *Jason* de monsieur Corneille.

Le même gazetier nous apprend, dans sa feuille du 19 février suivant, que ces préparatifs n'avaient pas été vains, et que *la Conquête de la Toison d'or*, représentée peu de jours auparavant, faisait alors courir tout Paris.

1. *Les Véritables Précieuses*, comédie en un acte, en prose. Paris, 1660, in-12.

2. *La Pompe funèbre de M. Scarron*, p. 14, imprimée à la suite de : *le Burlesque malade, ou les Colporteurs affligés*. Paris, 1660, in-12.

L'auteur du *Cid* et du *Menteur*, celui qui avait su créer en quelque sorte chez nous la tragédie et la comédie, venait d'y indiquer un genre nouveau, l'opéra. Ce succès se soutint, car, les comédiens ayant repris *la Toison d'or* l'hiver suivant, une égale affluence s'y porta, et la reine mère, le roi et la jeune reine, allèrent la voir jouer le 12 janvier 1662, « accompagnés, » dit *la Gazette*, d'une grande partie des seigneurs et » dames de la cour, qui ne fut jamais ni si éclatante ni » si pompeuse, notamment depuis que l'on y voit ce » beau nombre de chevaliers du Saint-Esprit que Sa » Majesté fit naguère [1]. »

Cette pièce, une de celles dont le sujet fournissait le plus au merveilleux des machines, est surtout remarquable par son prologue. Il est supérieur à celui d'*Andromède*, et il a servi de modèle à tous les prologues des opéras de Quinault, faits pour exposer, non pas le sujet de la pièce, comme sur le théâtre des anciens, mais l'occasion pour laquelle elle a été composée. La louange n'y est quelquefois guère plus ménagée que dans celui d'*Andromède*, où, par une exagération à laquelle Boileau fit plus tard allusion, Corneille avait attaché Alexandre et César au char de Louis XIV encore enfant; mais ce ton était alors consacré, et Molière, qui n'était pas courtisan, compara ce prince, dans son prologue du *Malade imaginaire*, à la *neige fondue* dont *les flots écumeux* renversent

> Digues, châteaux, villes et bois,
> Hommes et troupeaux à la fois.

1. *Gazette* du 14 janvier 1662. — *Mercure galant*, loco citato. — *Histoire du Théâtre français*, t. IX, p 38 et 39, notes. — La réception des chevaliers du Saint-Esprit avait eu lieu le 31 décembre 1661.

Celui de *la Toison d'Or* se fait du reste remarquer par des beautés véritables, et la flatterie même n'en exclut pas le courage. «Deux fois, a-t-on dit, Corneille honora les muses en empruntant leur langage pour donner de nobles leçons au pouvoir. Richelieu dans tout l'ascendant de sa puissance eût tenté vainement de l'intimider ; Louis XIV, dans tout l'éclat de sa jeunesse, ne put le séduire. Il devina, pour ainsi dire du même coup d'œil, et ses inclinations belliqueuses, et ses succès, et ses revers. Il semblait que, perçant les voiles de l'avenir, le poète, à l'aurore d'un beau règne, en aperçût déjà le couchant triste et sombre. Dès 1661, il prêtait, pour ainsi dire, des accents prophétiques à la France, lorsque, personnifiée dans le prologue de *la Toison d'or*, elle prononçait ces paroles :

A vaincre si long-temps mes forces s'affaiblissent;
L'État est florissant, mais les peuples gémissent ; [faits,
Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts
Et la gloire du trône accable les sujets.

Celui qui traçait de pareils vers en présence d'un prince fier, ambitieux et guerrier, était encore le grand Corneille [1].... » Ajoutons que, sur la fin du même règne, cette pièce ayant disparu du théâtre, l'auteur de *Tiridate*, Campistron, mit ces vers dans la bouche d'un de ses personnages, et qu'il reçut immédiatement l'ordre de les supprimer [2].

A cette date doit figurer une lettre adressée *à M. Cor-*

1. *Essai sur les mœurs et les usages du dix-septième siècle*, par M. Barrière, p. 133, en tête des *Mémoires de Brienne*, Paris, 1828.

2. Voltaire, note sur le prologue de *la Toison d'or*.—*Éloge de Campistron*, par d'Alembert, t. II, p. 578 de ses OEuvres, édit. Belin.

neille l'aîné, à Rouen, que nous avons trouvée dans la correspondance inédite de Chapelain. Elle est du 30 mars 1661. La voici :

« Monsieur, aussitôt que mon indisposition m'a permis de sortir, j'ai vu Mme la duchesse de Nemours sur le dessein de lui faire agréer un de vos fils pour page, et, de la plus adroite manière que j'ai pu, je lui ai proposé ce que vous souhaitiez d'elle. Votre mérite et sa connaissance m'ont facilité la négociation. Elle m'a même fait l'honneur d'y considérer mon entremise et la part que je prends en vos intérêts. Sa réponse a été qu'elle serait bien aise de vous donner cette marque de sa bienveillance et du cas qu'elle fait de votre personne lorsqu'il y aurait une place vacante pour cela ; qu'on l'avait prévenue pour la première ; que néanmoins il ne serait pas impossible qu'elle n'en demeurât la maîtresse, et qu'en ce cas je vous pouvais assurer que cette place serait pour votre fils ; mais que, si elle était obligée de tenir sa parole, la première d'après serait pour lui. Je suis d'avis, Monsieur, que vous lui écriviez une lettre fort respectueuse et fort pleine de gratitude pour la faveur qu'elle vous fait, afin de l'en faire souvenir et d'engager toujours la chose. Cependant il sera bon de la tenir secrète, car on ne sait ce qui peut arriver, et il faut traiter délicatement avec cette princesse, de l'humeur dont nous la connaissons. Vous me pourrez envoyer la lettre, que j'accompagnerai de mes offices en la lui rendant, et un peu mieux que si c'était pour moi-même. Je vous suis au reste obligé de m'avoir offert cette occasion de vous témoigner que je suis véritablement, Monsieur, votre, etc. »

Le ton et les dispositions de Chapelain à l'égard de

Corneille s'étaient bien améliorés, on le voit[1]. Son empressement, dans cette circonstance, à faire la démarche indiquée, et la manière dont il la fit, concoururent à en assurer le succès, et plus immédiatement qu'il ne semblait l'espérer lui-même, car, dans *la Muse historique* du 30 du mois suivant, Loret félicite et remercie la princesse, au nom des *courtisans du Parnasse*,

D'avoir de l'estime pour eux,
Témoin cet instinct généreux
Qui vous a fait prendre pour page
Un jouvenceau de Rotomage,
Parcequ'il est le noble enfant
De Corneille, esprit triomphant,
Qui, par les beaux vers de sa veine,
A surpassé sur notre scène
Les poëtes les mieux sensés,
Tant les présents que les passés.

Corneille, outre le bonheur de voir un puissant patronage acquis à son second fils, eut encore, vers cette même époque, le cœur réjoui par l'immense succès de *Camma*, un des trois sujets proposés par Fouquet, et celui dont son frère avait fait choix. Il eut de plus la satisfaction personnelle de recevoir un hommage éclatant de la part d'un homme dont le suffrage, comme l'amitié, ne pouvait lui être indifférent. Molière, dans ses *Fâcheux*, représentés devant le roi chez le surintendant, fit dire à un de ses importuns, infatué de son mérite :

Je sais par quelles lois un ouvrage est parfait,
Et Corneille me vient lire tout ce qu'il fait.

1. Une longue lacune dans la copie autographe de la correspondance de Chapelain nous empêche malheureusement de pouvoir suivre ce changement et de savoir quand et comment il s'opéra.

D'Aubignac, dont nous aurons bientôt à raconter les manœuvres contre Corneille, et auquel sans doute cette estime mutuelle et cette union de deux hommes de génie portait ombrage, essaya de les diviser par des allégations perfides et mensongères. Dans un de ses libelles contre notre auteur, après lui avoir reproché d'avoir accru son nom en se faisant appeler *M. de Corneille*, parceque la particule lui avait été donnée par De Visé dans une brochure qu'il feignait de considérer comme son œuvre, il relève le ridicule que son *petit frère* se serait donné en se surnommant *M. de l'Isle*. A l'en croire, c'est à ce dernier que Molière voulut faire allusion lorsque, dans son *École des Femmes*, représentée en 1662, il se railla de

.....Ce paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

« Je vous demande pardon, ajoute-t-il en s'adressant à Corneille, si je vous parle de cette comédie, qui vous fait désespérer, et que vous avez essayé de détruire par votre cabale dès la première représentation... Le poète, reprend-il plus loin, qui fait profession de fournir le théâtre et d'entretenir, durant toute sa vie, la satisfaction des bourgeois, ne peut souffrir de compagnon. Il y a long-temps qu'Aristophane l'a dit. Il se ronge de chagrin quand un seul poème occupe Paris durant plusieurs mois, et *l'Ecole des Maris* et celle *des Femmes* sont les trophées de Miltiade, qui empêchèrent Thémistocle de dormir. Nous en avons su quelque chose, et les vers que M. Despréaux a faits sur la dernière

pièce de M. Molière nous en ont assez appris[1]. » Le charitable abbé veut parler là des *Stances* de Boileau sur *l'École des Femmes*, qui, quoi qu'il puisse dire, n'ont point trait à Corneille; il prête également à Molière l'intention de s'en prendre à Thomas de ce que les parents de celui-ci lui avaient, dès son enfance, donné un surnom pour le distinguer de son frère[2]. De nouveaux et bons rapports entre Molière et Pierre Corneille vont bientôt nous prouver que d'Aubignac, malgré tant d'efforts, ne réussit pas dans son honorable entreprise, et que Segrais n'était pas fondé à dire que Corneille avait contre Molière une jalousie qu'il ne pouvait cacher[3].

En 1662, le duc de Créquy, ambassadeur de France à Rome, fut insulté par les Corses de la garde du pape. En réparation de cet outrage, le pape Alexandre VII chassa les Corses des états ecclésiastiques, les déclara incapables d'y jamais servir, et fit offrir à Louis XIV toutes satisfactions. Enfin, après une négociation assez longue, ce prince, par un traité fait à Pise, consentit d'oublier cette injure à certaines conditions. Les principales furent que le cardinal Chigi, neveu du pape, serait envoyé, en qualité de légat *a latere*, pour faire des excuses au roi, et qu'on élèverait à Rome une pyramide portant une inscription explicative. A Paris, on frappa une médaille à ce sujet; on y lisait : *Ob nefandum scelus a Corsis in oratorem regis Francorum.* 1664.

1. *Quatrième dissertation concernant le poème dramatique.* Paris, 1663, in-12, p. 115, 119 et 120.

2. *Precis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, 1834, p. 244 et note.

3. *Segraisiana*, 1723, première partie, p. 172.

Une autre médaille fut gravée en même temps, représentant le cardinal Chigi faisant les excuses du pape au roi, à Fontainebleau, avec cette légende : *Corsicum facinus excusatum*, et l'exergue : *Legato a latere misso.* 1664. Ce n'est que quatre ans après que la pyramide fut abattue par ordre du roi, et que l'on frappa une nouvelle médaille portant pour légende : *Violatæ majestatis monumentum abolitum*, et à l'exergue : *Pietas optimi principis erga Clementem IX*. 1668[1].

A la première nouvelle de cette violation du droit des nations, qui mit Paris en émoi, Corneille composa une pièce de vers intitulée : *Plainte de la France à Rome*, où il faisait dire par la France à la capitale des États sacrés, avec une ironie toute de situation :

Je savais bien que Rome élevait dans son sein
Des peuples adonnés au culte souverain,
Des héros dans la paix, des savans politiques,
Experts à démêler les affaires publiques,
A conseiller les rois, à régler les États;
Mais je ne savais pas que Rome eût des soldats.

Selon le conseil de Corneille, Louis XIV, comme nous venons de le dire,

Punit Rome l'injuste et conserva la sainte.

Nous voyons Corneille, dans une de ses lettres à l'abbé de Pure, s'entretenir avec celui-ci, à la date du 3 novembre 1661, de la prochaine mise en scène de *Sertorius*. « Ne vous contentez pas, lui écrit-il, du bruit que les comédiens font de mes deux actes; mais jugez-

1. *Documents authentiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV*, par G. Peignot, 1827, p. 72.

en par vous-même, et m'en mandez votre sentiment tandis qu'il y a encore lieu à la correction. J'ai prié mademoiselle Desœillets, qui en est saisie, de vous les montrer quand vous voudrez; et cependant je veux bien vous prévenir un peu en ma faveur et vous dire que, si le reste suit du même art, je ne crois pas avoir écrit rien de mieux. » L'auteur de *Cinna* et d'*Horace* se montrait en cette occasion un peu injuste envers les aînés de *Sertorius*; mais cette injustice fut partagée par beaucoup de spectateurs (12). Cette pièce, représentée le 25 février 1662 par les comédiens du Marais, auxquels elle avait été confiée [1], obtint le plus grand succès; mais, quelque empressé qu'ait été l'accueil qu'elle reçut, bien que quelques vers, où la stratégie ne nous paraît cependant pas toute renfermée, passent pour avoir fait dire à Turenne avec admiration : *Où donc Corneille a-t-il appris l'art de la guerre*[2] ? malgré tout cela, disons-nous, et les beautés de premier ordre qu'elle offre incontestablement, loin de songer à la préférer, comme on l'a fait, aux chefs-d'œuvre du même auteur, nous ne lui assignerions, à l'exemple de Boileau [3], qu'un rang secondaire dans son théâtre. Toutefois son succès, à la comparaison, à la préférence près, nous semble amplement justifié. Il ne fut pas moins durable qu'il avait été vif. C'était, ce fut longtemps l'usage entre les différents théâtres, de pouvoir s'emparer des pièces montées par un d'eux, dès que l'impression les avait rendues publiques. *Sertorius*

1. *Histoire du Théâtre français* (par les frères Parfait), t. IX, p. 96.
2. *Le Parnasse français*, par Titon du Tillet, art. CORNEILLE.
3. *Bolæana* (par Montchesnay), in-12., p. 132.

ayant été publié peu après sa mise à la scène, Molière se hâta de le faire apprendre à sa troupe, qui commença à le représenter également le 23 juin 1662 [1].

Depuis la vente de ses charges, Corneille n'était plus retenu à Rouen que par des devoirs de famille et des rapports d'amitié. L'Académie et la représentation de ses pièces rendaient du reste presque indispensable son séjour à Paris. Sa mère, dont il entoura de soins la vieillesse, ayant été enlevée à son affection [2], les liens qui le retenaient à Rouen devenaient plus faciles à rompre; il s'en trouva tout-à-fait dégagé lorsqu'il eut déterminé son frère à venir habiter Paris avec lui. Dans une lettre à l'abbé de Pure, du 25 avril 1662, il l'entretient de ses préparatifs de déplacement. Toutefois, ce projet tarda encore à être mis à exécution; c'est ce que nous apprend la lettre suivante, du 4 octobre, que nous empruntons encore à la correspondance inédite de Chapelain :

« Monsieur, vous tardez trop à venir vous établir à Paris, et je ne saurais plus vous attendre pour vous remercier de bouche du présent exquis que votre jeune page m'a fait de votre part. La beauté de *Sertorius*, qui m'a paru encore plus grande sur le papier que sur le théâtre, me sollicite trop puissamment de vous en témoigner ma reconnaissance. Elle est proportionnée au mérite de la pièce, c'est-à-dire qu'elle est extrême, jusques à m'ôter le moyen de l'exprimer. Mais vous, Monsieur, qui entrez si bien dans le cœur de vos personnages, vous n'aurez pas de peine à entrer dans le mien, et vous vous direz pour moi ce que je ne vous puis as-

1. *Registre de La Grange*, Archives de la Comédie-Française. Le privilége pour l'impression de *Sertorius* est du 16 mai 1662.

2. En 1658 au plus tard. Voir ci-après la note 2 du livre Ier.

sez bien dire. Vous penserez, s'il vous plaît, la même chose de M. Conrart, à qui j'ai envoyé le même régal en votre nom, et qui vous en aurait rendu ses grâces lui-même s'il avait les mains assez libres et s'il en disposait aussi bien que de son esprit. Il m'a fait conjurer de ne vous laisser pas ignorer sa gratitude, et vous la croirez aisément d'un aussi homme d'honneur et autant votre admirateur que lui. Il vous le dira de sa propre bouche quand vous serez tous deux ici. C'est de quoi je ne le presse pas moins que vous, vous y souhaitant également pour ma joie : car je ne suis pas moins touché de votre vertu que de la sienne, ni ne suis pas plus son ami que je ne suis, Monsieur, votre, etc.»

Enfin, par un acte du 7 de ce même mois d'octobre, les deux frères donnèrent ensemble à Pierre Corneille, un de leurs cousins germains, les pouvoirs nécessaires pour administrer toutes leurs affaires à Rouen[1]; puis ils vinrent s'installer à Paris.

Dans la lettre de Corneille à l'abbé de Pure précédemment citée, il faisait inviter Boyer et Quinault à travailler pour le théâtre du Marais, parcequ'il ne prévoyait pas que ses embarras de déplacement lui dussent permettre de rien préparer pour cette troupe cette année-là. « Si ces messieurs, ajoutait-il, ne le secourent, ainsi que moi, il n'y a pas d'apparence que le Marais se rétablisse; et quand la machine[2], qui est aux abois, sera tout à fait défunte, je trouve que ce théâtre ne sera pas en bonne position. Je ne renonce pas aux acteurs qui le soutiennent; mais aussi je ne veux point

1. Ce cousin était fils de François Corneille, leur oncle, procureur à la cour. (*Note communiquée par M. Corneille.*)

2. La vogue des pièces à machines.

tourner le dos tout à fait à messieurs de l'Hôtel[1], dont je n'ai aucun lieu de me plaindre, et où il n'y a rien à craindre quand une pièce est bonne. Ils aspirent tous à y entrer, et ils ne sont pas assez injustes pour exiger de moi un attachement qu'ils ne me voudraient pas promettre. » Tout ce que cette lettre faisait pressentir arriva. Corneille ne fit représenter une tragédie nouvelle que dans le mois de janvier 1663[2], et ce fut aux acteurs de l'Hôtel qu'il s'en remit de son succès (13). La *Gazette*[3] nous apprend aussitôt après que « le 27 (janvier), Leurs Majestés eurent dans l'appartement de la reine la représentation de la *Sophonisbe* du sieur Corneille par la troupe royale, MONSIEUR et MADAME s'y étant trouvés avec toute la cour. »

Le sujet de *Sophonisbe* avait déjà été traité avec bonheur en Italie par Trissino. En France, en 1629, avant que Corneille eût fait entendre sur le théâtre le langage de la vérité, Mairet l'avait également mis à la scène avec de longs applaudissements. Sa tragédie, écrite d'un style tour à tour emphatique et grossier, ne représentait nullement les mœurs et le caractère des personnages qui y figuraient; mais une peinture de passions assez fausse captiva les suffrages des femmes et des gens de cour, bien mieux que n'eussent pu le faire la fidélité et la vraisemblance historiques. L'engouement fut si violent, que trente-quatre ans plus tard, en faisant imprimer la sienne, Corneille, qui s'était réconcilié avec Mairet comme il avait pardonné à Scu-

1. La troupe de l'Hôtel de Bourgogne.
2. Vers le 18. *Histoire du Théâtre français* (par les frères Parfait, t. IX, p. 185.
3. *Gazette* du 3 février 1663.

déry, crut devoir à l'opinion publique, qui, follement séduite par l'ouvrage de son prédécesseur, n'avait pas reçu le sien avec une égale faveur, cette déclaration, « qu'il savait bien que la première *Sophonisbe* assurait l'immortalité à son auteur, qu'elle renfermait des endroits inimitables, enfin qu'il était impossible de penser rien de plus juste, et très difficile de l'exprimer plus heureusement. » Il lui fallut même s'excuser d'avoir osé offrir un autre drame sur ce même sujet, et s'autoriser de l'exemple de MM. Tristan et Benserade, « qui n'avaient pas craint non plus de traiter de nouveau des sujets déjà mis en scène. » Toutefois, malgré ces précautions, Mairet, dit-on, tomba malade de dépit[1] (14); et, ce qui a encore plus droit de nous étonner, elles furent impuissantes à faire absoudre Corneille.

De Visé, qui plus tard fonda le *Mercure galant* et exerça une assez grande influence sur les jugements littéraires du public de son temps, commençait à chercher dans la critique une célébrité qu'il espérait peu sans doute trouver dans les ordres, dont il portait alors l'habit. Le premier, dans ses *Nouvelles nouvelles*[2], il engagea l'attaque contre *Sophonisbe*. Comme pour ajouter à la censure qu'il faisait de la pièce, il prodigua les louanges à Montfleury, à Floridor, à La Fleur, à mesdemoiselles Desœillets et Beauchâteau, enfin à tous les acteurs qui y remplissaient des rôles. Cependant il crut devoir reconnaître qu'elle n'était pas sans beautés, et proclamer que son auteur était toujours « le prince des poètes français ».

1. *Nouvelles nouvelles* de De Visé, troisième partie. Paris, 1663, in-12, p. 166.

2. *Ibid.*, troisième partie, p. 245 et suiv.

Son exemple, moins ces honorables concessions, fut suivi et dépassé de beaucoup par un personnage qu'en devançant un peu l'ordre des événements nous avons déjà fait voir envieusement acharné contre Corneille, l'abbé d'Aubignac. Il publia contre cette pièce [1] une critique fort haineuse, et d'une faiblesse telle que nous n'en parlons que pour faire connaître les motifs qui la dictèrent à un homme jusque là admirateur absolu de Corneille, et surtout de *Théodore*. Une longue lettre sur ce censeur [2], dans laquelle il est cependant fort bien traité, nous apprend qu'un de ses griefs contre Corneille était que celui-ci, méconnaissant l'empire que l'auteur de *la Pratique du Théâtre* s'était arrogé sur tous les succès dramatiques, ne vint le voir qu'à l'occasion de son *Horace*, et ne le consulta pas depuis lors. D'Aubignac confirme lui-même cette accusation d'irrévérence portée contre Corneille; il ajoute que celui-ci la poussa jusqu'à ne pas suivre les conseils qu'il lui avait donnés à sa première visite [3]. Il n'est pas moins certain, d'après les aveux du même abbé [4], que Corneille avait profondément blessé son amour-propre littéraire en ne prononçant pas son nom et ne mentionnant pas sa *Pratique* dans ses trois *Discours sur le poème dramatique*, publiés dès 1660, et dont nous par-

1. *Dissertation concernant le poème dramatique, en forme de remarques sur la comédie de M. Corneille intitulée* SOPHONISBE. Paris, 1663, in-12.

2. *Lettre de M. Boscheron à M. de***, contenant un Abrégé de la vie de l'abbé d'Aubignac et l'histoire de ses ouvrages*, t. I, p. 284 et suiv. des *Mémoires de littérature* (par Sallengre), La Haie, 1715.

3. *Troisième et quatrième Dissertation concernant le poème dramatique*, etc. Paris, Jacques du Brueil, 1663, in-12., p. 14.

4. *Ibidem*, p. 164 et 165.

lerons tout à l'heure. Mais, au milieu de tous ces torts, Tallemant nous apprend quel était le réel et l'impardonnable : « Corneille dit quelque chose contre » *Manlius*[1] (tragédie de mademoiselle Des Jardins), » qui choqua l'abbé d'Aubignac (son teinturier), qui » prit feu sur-le-champ, car il est tout de soufre. Il » critique aussitôt les ouvrages de Corneille. » Et ce dire nouveau, l'abbé le confirme encore en le démentant[2].

D'Aubignac chercha à ameuter une foule de petits poètes contre Corneille, qui trouva de plus sérieux défenseurs, Richelet entre autres. Des épigrammes sans nombre se croisèrent[3]. Mais la vanité de l'abbé fut si maladroite et sa mauvaise foi si évidente, que celui là même qui avait engagé la querelle contre *Sophonisbe*, De Visé, ne put supporter l'idée d'une confraternité d'armes entre lui et un homme aussi ouvertement injuste. Il avait été le premier à critiquer Corneille, il fut le premier à embrasser son parti quand il vit la discussion prendre ce caractère. Il va lui-même au devant de l'objection qu'on pourrait tirer de son rôle contradictoire, et avoue avec franchise qu'il n'avait d'abord été

1. *Manlius*, tragi-comédie, par mademoiselle Des Jardins. Paris, 1662, in 12.

2. *Historiettes*, 2e édition, t. X, p. 231. — *Deux Dissertations concernant le poème dramatique.* Paris, 1663, in-12., p. 96. — *Troisième et quatrième Dissertation*, p. 166. — De Visé confirme le dire de Tallemant, *Défense du* SERTORIUS *de M. de Corneille.* Paris, 1663, in-12., p. 16.

3. *Historiettes* de Tallemant des Réaux, 2e édit., t. X, p. 233 et suivantes. Robinet prit aussi la défense de Corneille contre les injures de d'Aubignac dans le *Panégyrique de l'Ecole des Femmes*, Paris, 1664, in-12.

voir *Sophonisbe* que pour y trouver des défauts, mais qu'il s'est depuis rendu à la raison [1].

Sa *Défense* de Corneille fut suivie peu après d'une *Lettre* d'un anonyme dans le même sens [2]; mais cette levée de boucliers n'imposa point à l'abbé d'Aubignac; il poursuivit, en remontant dans le passé, son ignoble plan d'attaque. Il fit paraître une *Dissertation* ou plutôt une diatribe à laquelle *Sertorius* servait de texte, et réimprima en tête ses remarques sur *Sophonisbe*. S'il prend ce dernier parti, c'est que « M. Corneille les a trouvées si belles, si raisonnables et si utiles, qu'il en a acheté du libraire tous les exemplaires qui lui restaient... Ce n'est pas qu'il ait tiré de sa bourse de quoi satisfaire à son désir et à la perfidie du libraire, mais il lui a donné en échange un grand nombre d'autres exemplaires de sa traduction d'A-Kempis, qui lui demeuraient inutiles, mais qu'il estime d'un prix incomparable [3]. » Quant aux remarques sur *Sertorius*, « elles étaient depuis longtemps en état de paraître; mais M. Corneille s'est servi de tant de voies indirectes et violentes pour en empêcher l'impression, qu'il ne faut pas s'étonner de ce retardement. Il a fait le petit ministre du roi d'Yvetot, ne pouvant souffrir qu'on imprimât rien contre ses intérêts ou contre ses fantaisies :

1. *Défense de la* SOPHONISBE *de M. de Corneille*. Paris, 1663, in-12.

2. *Lettre sur les Remarques qu'on a faites sur la* SOPHONISBE *de M. Corneille*, Paris, 1663.

3. Préface de la *Première Dissertation*. La fable était mal trouvée. De Visé, dans sa *Défense du* SERTORIUS, dont l'achevé d'imprimer est du 23 juin 1663, nous apprend, p. 119, que la dix-septième édition complète de l'*Imitation* venait d'être mise sous presse quinze jours auparavant.

il a envoyé des gens inconnus chez l'imprimeur, qui l'ont menacé de le ruiner par la saisie de ses presses... Puis la perfidie du libraire qui a favorisé cette injustice[1]... » Enfin écoutez le bon abbé, il ne veut répondre ni à la *Défense* ni à la *Lettre*, qu'il regarde comme venant de Corneille, ni à une épigramme, ni à un sonnet dont il parle, parcequ'il n'a jamais appris le métier de harengère « et qu'il est fort ignorant des phrases des halles et des carrefours[2]. » Il faut pourtant lui rendre cette justice, qu'en parlant ce langage il n'a pas l'air trop emprunté.

Il fit encore suivre cette *Seconde Dissertation* d'un autre libelle en deux parties. Dans la première, il prétend juger *Œdipe*; et avant tout, comme il regarde les encouragements que son auteur a reçus du surintendant comme une complicité de dilapidation, il voudrait qu'il fût tenu de les rapporter au trésor (16)[3]. « A quoi bon, se demande-t-il ensuite, à l'occasion du sujet de cette pièce, faire voir aux peuples que ces têtes couronnées ne sont pas à l'abri de la mauvaise fortune; que les désordres de leur vie, quoique innocente, sont exposés à la rigueur des puissances supérieures; qu'ils enveloppent dans la vengeance de leurs fautes tous ceux qui dépendent de leur souveraineté?.... C'est donner sujet à ceux-ci, quand il arrive quelque infortune publique, d'examiner toutes les actions de leurs princes, de vouloir pénétrer dans les secrets de leur cabinet, de se rendre juges de tous leurs sentiments, et de leur imputer tous les maux qu'ils souffrent.... Il

1. Préface de la *Seconde Dissertation*.
2. *Seconde Dissertation*, p. 94 et 96.
3. *Troisième Dissertation*, p. 24 et 25.

faut les entretenir dans cette pieuse croyance, que les rois sont toujours accompagnés d'une faveur particulière du ciel, qu'ils sont partout innocents et que personne n'a le droit de les estimer coupables.... Ce que je trouve néanmoins de plus étrange est que M. Corneille ait voulu plaire aux Français par la peinture de ces cruelles infortunes d'une famille royale... C'est bien mal juger des tendresses et du respect que nous avons pour nos rois[1]. » Dans un autre ouvrage dont le sujet n'est pas sans affinité avec celui-ci, nous avons eu à rapporter les efforts et les délations des Tartuffes contre celui qui les avait démasqués. Leur langage, leurs moyens, étaient les mêmes, et là comme ici c'est dans d'augustes intérêts qu'à l'en croire, la cabale se déchaînait contre le poète.

La seconde partie du nouveau libelle de d'Aubignac est une *Quatrième Dissertation*, *en réponse aux calomnies de M. Corneille!* Car, si vous écoutez le bon abbé,

. . . . l'offenseur est père de Chimène,

et lui n'est que l'offensé. Ce qui surtout excite sa colère, c'est une réponse à sa critique contre le *Sertorius*[2], réponse dont l'auteur anonyme était De Visé, mais qu'il se donnait bien de garde de ne pas attribuer à Corneille lui-même : « Vous dites que M. de Corneille est de vos amis; aussi n'en avez-vous point de meilleur que vous-même[3]... On vous connaît pour un poète qui sert depuis long-temps au divertissement des

1. *Troisième Dissertation*, p. 50 et suiv.
2. *Défense du* SERTORIUS *de M. de Corneille.* Paris, 1663, in-12.
3. *Quatrième Dissertation*, p. 116.

bourgeois de la rue Saint-Denis et des filoux du Marais, et c'est tout; mais je ne voudrais pas mettre en compromis avec cette qualité, tant avantageuse qu'il vous plaira, la moindre de celles qui m'ont fait connaître aux personnes de mérite et de condition. Ce n'est pas néanmoins que je veuille interrompre la censure de vos pièces; je prétends remonter jusqu'au *Cid*[1].» Corneille, mais surtout le public, jouèrent de bonheur : malgré ses menaces et faute de libraire, l'abbé s'en tint là.

Fouquet, nous l'avons vu, avait été le bienfaiteur de Corneille, comme il le fut d'un grand nombre d'hommes de lettres; mais Fouquet était tombé du pouvoir, et, depuis sa chute, c'était du roi seul qu'on devait attendre de ces sortes de faveurs. Sans doute Corneille, qu'on ne rencontrait guère à la cour, ne dut pas pendant quelques années avoir beaucoup de part aux bienfaits du monarque. Cependant Colbert, d'après l'ordre de son maître, fit dresser, à la fin de 1662, une double liste des lettrés et des savants qui avaient le plus de droits aux faveurs royales; Costar et Chapelain furent chargés de préparer, chacun de son côté, un de ces projets.

Ces deux listes sont curieuses par les éloges alternativement naïfs et emphatiques qui y accompagnent des noms aujourd'hui complétement ignorés ou que le ridicule a seul fait survivre[2]. Costar met en première ligne Scudéry et sa sœur; il n'omet pas Colletet, qu'il

1. *Quatrième Dissertation*, p. 184.

2. Elles se trouvent toutes deux dans le second volume, p. 21 et 318, des *Mémoires de littérature*, par le P. Desmoles. Paris, 1749.

recommande comme *ayant besoin de bien, ayant épousé toutes ses servantes et en ayant usé trois ou quatre*; l'abbé Testu, comme *faisant assez bien des vers français, et jouissant d'une grande approbation dans les ruelles*; Roberval, comme *jouant merveilleusement aux échecs*; Patru, comme *bien fait et fort honnête homme*; Pélisson, au contraire, comme *ne laissant pas de se faire aimer des dames, quoique difforme*. On voit qu'il était difficile de se montrer plus ingénieux pour trouver des titres aux gens. C'est peut-être ce tour de force, exécuté avec tant d'urbanité, qui faisait dire à Dalibrai : « M. Costar est un homme fort poli; il a toujours le chapeau à la main; il tient cela de monsieur son père.» Il est bon de dire que le père de Costar était chapelier.

Chapelain, *le premier poète pour l'héroïque*, fut loin d'être oublié ; mais Costar ne joignit pas du moins au ridicule de ces notes celui d'omettre Corneille, qu'il appela *le premier poète du monde pour le théâtre*, désignation conservée dans l'ordonnance du roi.

La liste de l'auteur de *la Pucelle* est d'un ton plus digne, mais elle offre des singularités d'un autre genre. D'Aubignac figure le premier dans cette nomenclature, qui n'est pas alphabétique. A quelque distance, on voit Chapelain inscrire son propre nom et présenter ses titres avec une feinte modestie; il est plaisant de l'entendre dire de lui-même : « *surtout il est candide.* » Il a vraiment raison de ne pas attendre qu'on le devine.

J.-J. Rousseau, dans une boutade rimée, a appelé Paris une

Ville où la charlatanerie,
Le ton haut, les airs insolents,
Ecrasent les humbles talents

Et tyrannisent la fortune ;
Ville où l'auteur de *Rodogune*
A rampé devant Chapelain [1].

S'il a voulu dire par là que, des deux, Corneille fut de beaucoup le moins protégé, il n'a rapporté qu'un fait d'une vérité depuis long-temps reconnue ; mais s'il a eu le dessein de faire entendre que celui-ci, pour être rangé parmi les poëtes dignes des récompenses royales, descendit auprès de Chapelain au rôle de courtisan, il n'a avancé qu'une allégation désobligeante et fausse. Corneille, dans ses épîtres dédicatoires, a sans doute pris quelquefois un ton dont nous déplorons aujourd'hui l'humilité ; mais, nous le répétons, c'était celui qu'il était ordinaire de prendre alors avec les grands ou les riches [2] ; envers ses égaux, il conserva toujours une dignité qui demanderait un autre nom si elle se trouvait chez un homme dont le génie ne justifierait pas le légitime orgueil. C'est donc de son propre mouvement que Chapelain, qui n'avait plus, comme vingt-cinq ans auparavant, sa cour à faire au cardinal de Richelieu, rendit cette justice à Corneille, et qu'il lui consacra cet article :

« Corneille (Pierre) est un prodige d'esprit et l'ornement du Théâtre-Français. Il a de la doctrine et du sens... Hors du théâtre, on ne sait s'il réussirait en prose ou en vers, agissant de son chef : car il a peu d'expérience du monde, et ne voit guère rien hors de son métier. »

1. *Epître à M. de L'Etang, vicaire de Marcoussis*, t. X, p. 453, de l'édition des *Œuvres de J. J. Rousseau*, in-8, donnée par M. de Musset-Pathay.

2. Voir précédemment, p. 110 et 111.

L'éloge, on le voit par la restriction même, est senti et spontané, et Corneille eut l'avantage sur Boileau d'être pensionné, tout en pouvant dire comme lui :

..... Je ne saurais, pour faire un juste gain,
Aller bas et rampant fléchir sous Chapelain,
Ou, pour être couché sur la liste nouvelle,
M'en aller chez Billaine admirer *la Pucelle*[1].

S'il avait intrigué pour ne se pas voir maltraiter dans cette répartition, elle fut si inégale et si injuste pour lui, qu'on devrait penser que ses manœuvres ne furent ni bien pressantes, ni bien adroites. Quand Ménage et La Chambre y sont portés pour 2,000 livres, Priolo pour 2,500; Douvier, de Bourzeys, Chapelain, pour 3,000; Godefroy pour 3,600, Mézeray enfin pour 4,000, on éprouve autre chose que de l'étonnement à ne voir allouer à la vieille gloire de Corneille, à ses charges, à ses besoins, que le moins élevé de tous ces chiffres. Il ne laissa cependant percer aucun dépit de cette injustice distributive, et adressa au roi un remercîment qui ne respire que la reconnaissance. *Parle*, dit-il à Louis XIV,

Parle, et je reprendrai ma vigueur épuisée,
Jusques à démentir les ans qui l'ont usée.
Vois comme elle renaît dès que je pense à toi,
Comme elle s'applaudit d'espérer en mon roi !
Le plus pénible effort n'a rien qui la rebute :
Commande, et j'entreprends; ordonne, et j'exécute (17).

Notre auteur avait, dès 1660, publié, dans le format in-8°, une édition de ses *Œuvres*, à laquelle il avait ap-

1. Edition de 1666 des *Satires* de Despréaux, satire I.

porté tous ses soins. En 1663, il en donna une édition nouvelle, en deux volumes in-folio[1]. L'une et l'autre contiennent trois Discours sur le poëme dramatique, et des Examens, par l'auteur, de chacun de ses ouvrages. Les Discours, qui se distinguent plus par la solidité du raisonnement que par la concision et la netteté, renferment parfois d'excellentes leçons de goût et des vues profondes sur l'art; les Examens sont, comme l'a dit M. Guizot, « un témoignage honorable de la bonne foi d'un grand homme assez sincère avec lui-même pour s'avouer ses défauts, avec les autres pour convenir de ses talents. »

Tallemant, à l'occasion du frontispice gravé de l'édition in-folio, a consigné dans ses *Historiettes* un bruit qui courut sur d'Aubignac : « Les libraires ne sont » pas pour lui; ils disent une plaisante chose. Corneille » s'est fait mettre en taille-douce, foulant l'Envie sous » ses pieds; ils disent que cette Envie a le visage de » l'abbé d'Aubignac[2]. » Il est évident que Tallemant n'avait pas vu ce frontispice et qu'il se bornait à enregistrer ce qu'il avait entendu dire. Il ne l'avait pas vu, car il y place en pied Corneille, lequel n'y figure qu'en buste, et c'est la Muse de la tragédie qui écrase l'Envie, à laquelle le graveur a donné en effet des traits masculins. Ces traits étaient-ils bien ceux de d'Aubignac, de qui il ne nous reste que deux portraits dissemblables? Tallemant ne s'est pas mis à même de pouvoir nous le garantir, et nous ne sommes pas en mesure d'éclaircir aujourd'hui ce qu'il n'a pas vérifié.

1. Les titres de quelques exemplaires de cette dernière édition portent la date de 1664.

2. *Historiettes*, 2e édition, t. X, p. 234.

Le même chroniqueur écrivait, à cette même époque : « Corneille a lu par tout Paris une pièce qu'il n'a pas encore fait jouer. C'est le couronnement d'*Othon*. Il n'a pris ce sujet que pour faire continuer les gratifications du roi en son endroit, car il ne fait préférer Othon à Pison par les conjurés qu'à cause, disent-ils, qu'Othon gouvernera lui-même, et qu'il y a plaisir à travailler sous un prince qui tienne lui-même le timon ; d'ailleurs, ce dévot y coule quelques vers pour excuser l'amour du roi. Il vous va mettre sur le théâtre toute la politique de Tacite, comme il y a mis toutes les déclamations de Lucain[1]. »

Négligeons les accusations portées ici contre Corneille de calcul intéressé et de basse complaisance pour le royal amant de Mlle de La Vallière, et arrivons à un jugement qui redresse celui de Tallemant et explique ce qu'il n'a pas su comprendre. Napoléon disait en 1812 : « Avant tout, mettons la jeunesse au régime des saines et fortes lectures. Corneille, Bossuet, voilà les maîtres qu'il lui faut. Cela est grand, sublime, et en même temps régulier, paisible, subordonné. Ah ! ceux-là ne font pas de révolutions ; ils n'en inspirent pas. Ils entrent à pleines voiles d'obéissance dans l'ordre établi de leur temps ; ils le fortifient, ils le décorent. Quel chef-d'œuvre que *Cinna !* comme cela est construit ! comme il est évident qu'Octave, malgré les taches de sang du triumvirat, est nécessaire à l'empire, et l'empire à Rome ! La première fois que j'entendis ce langage, je fus comme illuminé, et j'aperçus clairement dans la politique et dans la poésie des horizons que je n'avais

1. *Historiettes*, 2e édition, t. X, p. 235.

pas encore soupçonnés, mais que je reconnus faits pour moi. Le cardinal de Richelieu se plaignait de Corneille ; il ne lui trouvait pas un *esprit de suite*, une dépendance assez docile. Cela se peut Ce génie, tout paisible et modeste qu'il était dans le train ordinaire de la vie, ne devait reconnaître la souveraineté du génie que dans une pensée maîtresse pour son propre compte. Un premier ministre, un favori servant et régnant, n'était pas son chef naturel ; mais comme il m'eût compris [1] ! »

La tragédie d'*Othon*, représentée devant la cour à Fontainebleau à la fin de juillet 1664, et à l'Hôtel de Bourgogne le 5 ou le 6 novembre suivant, attira de nombreux spectateurs [2]. C'étaient bien plutôt les grands souvenirs attachés au nom de l'auteur que le mérite de l'ouvrage même qui lui valurent ce concours. Fontenelle a pu y voir l'alliance de deux génies sublimes, de Tacite et de Corneille ; les amis de l'auteur avaient beau trouver cette nouvelle *œuvre égale ou supérieure à la meilleure des précédentes* [3] ; le maréchal de Grammont a pu dire, à l'occasion de cette tragédie : *Corneille est le bréviaire des rois*, nous trouvons [4], nous, qu'*Othon* manque complétement de mouvement et d'action, que la lecture en est peu attachante ; et cependant nous ne pouvons penser que ce soit là le point de ressemblance

1. *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 15 avril 1852, p. 377, article de M. Villemain intitulé *Une visite à l'Ecole normale en* 1812.

2. *Muse historique* de Loret du 8 août et du 2 novembre 1664. — *Journal des Savants*, année 1665, p. 81.

3. Avis au lecteur, en tête d'*Othon*.

4. *Vie de Corneille*, par Fontenelle. — Avertissement des *Œuvres de Corneille*, édit. de 1747 (par Joly), p. xlviij. — *Histoire du Théâtre français*, par les frères Parfait, t. IX, p. 321 et suiv.

avec le bréviaire que le maréchal lui avait découvert. D'après le sentiment de Louvois, qu'il faudrait un parterre composé de ministres d'état pour bien juger [1] cette tragédie, nous n'oserions émettre un avis. Peut-être, au fait, est-ce parceque nous ne sommes pas ministre que nous trouvons fatigante et dénuée d'intérêt la scène où ceux de Galba discutent longuement au lieu d'agir, quoique, nous le savons, ils n'intéressassent guère davantage alors qu'on pouvait voir en eux les trois conseillers de Louis XIV, Le Tellier, Colbert et de Lionne. Boileau y faisait allusion lorsqu'il disait avec son âpre franchise :

Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
Un spectateur toujours paresseux d'applaudir,
Et qui, des vains efforts de votre rhétorique
Justement fatigué, s'endort et vous critique [2].

Au mois de septembre de cette même année, Louis XIV, qui avait reconnu par lui-même, depuis qu'il avait pris en main la direction des affaires, combien les troubles de la régence avaient enfanté d'abus tarissant les ressources de l'état, voulut porter remède à un des plus préjudiciables. Les lettres de noblesse et leurs exemptions, sollicitées par la vanité des uns et par le calcul des autres, avaient été accordées depuis trente ans avec une telle profusion, « que, selon l'édit, plu-» sieurs paroisses ne pouvaient plus payer leur taille, » à cause du grand nombre d'exempts qui recueillaient » les principaux fruits de la terre sans contribuer aux

1. *Encyclopédiana*, Paris, Panckoucke, 1791, art. CORNEILLE, p. 356.

2. *Art poétique*. ch. III. — *Bolœana* (par Montchesnay), p. 132-33. « Boileau, dit Montchesnay, ne se cachait pas d'avoir attaqué *Othon* par ces quatre vers. »

» impositions, dont ils devraient porter la meilleure partie, au soulagement des pauvres. » Le roi révoqua toutes les lettres accordées, sous le règne de Louis XIII comme sous le sien, depuis le 1er janvier 1634, se réservant toutefois de confirmer celles qui avaient été la récompense de services signalés. Corneille, dont le père n'avait été anobli qu'en 1637 pour des services au lustre desquels n'avait pas nui le succès du *Cid*, adressa à Louis XIV la requête suivante :

La noblesse, grand roi, manquait à ma naissance ;
Ton père en a daigné gratifier mes vers,
Et mes vers anoblis ont couru l'univers
Avecque plus de pompe et de magnificence.

Ce fut là, de son temps, toute leur récompense,
Dont même il honora tant de sujets divers,
Que sur ce long abus tes yeux enfin ouverts
De ce mélange impur ont su purger la France.

Par cet illustre soin mes vers déshonorés
Perdront ce noble orgueil dont tu les vois parés,
Si dans mon premier rang ton ordre me ravale.

Grand roi, ne souffre pas qu'il ait tout son effet,
Et qu'aujourd'hui ta main, pour moi si libérale,
Reprenne le seul don que ton père m'a fait [1].

La réclamation du poète fut accueillie, car nous lui verrons donner, aux derniers temps de sa vie, et nous verrons, après lui, son fils prendre le titre d'*écuyer, sieur de Damville*.

1. Ce sonnet a été découvert par M. Ludovic Lalanne dans le portefeuille n° 217 du Recueil manuscrit des Godefroy, Bibliothèque de l'Institut, et par lui communiqué à *l'Athenæum français*, numéro du 26 mars 1853.

Un jeune homme qui n'était encore connu que par quelques odes bien faibles sur le mariage du roi et des sujets de cour, par un essai tragique que Molière l'avait encouragé à tenter et que le public avait accueilli avec indulgence [1], enfin par son inscription sur la liste des gratifications, auxquelles il n'avait guère d'autre titre alors que celui de poète de circonstance, vint un jour trouver Corneille et lui soumettre sa seconde tragédie, assez exactement modelée sur les compositions de celui qu'il prenait pour juge. Corneille en écouta attentivement la lecture, accorda des éloges à son talent pour la poésie, mais lui conseilla de renoncer au genre dramatique, auquel il le croyait peu propre. Valincour, qui rapporte ce fait, qu'il tenait du jeune poète, eût pu s'épargner la peine qu'il se donne à prouver que Corneille était de bonne foi [2]. Chacun conçoit facilement que celui-ci n'ait pas regardé *Alexandre* comme un acheminement très probable à *Britannicus* et à *Athalie*, car le débutant, nous avons oublié de le dire, était Racine.

Cet *Alexandre*, qui n'avait pas obtenu le suffrage de Corneille, représenté sur le théâtre de Molière le 4 décembre, et, par un procédé peu honorable pour Racine, le 18 du même mois sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne [3], trouva dans le public, que les dernières

1. *La Thébaïde* avait été représentée pour la première fois le 20 juin 1664, sur le théâtre du Palais-Royal. Elle y fut jouée quatorze fois, et, de plus, une fois à Fontainebleau devant le roi, et une fois en visite. *Registre de La Grange*, Archives de la Comédie-Française.

2. Lettre de Valincour à l'abbé d'Olivet, dans l'*Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. II, p. 356. — *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine). Lausanne, 1747, p. 54.

3. *Registre de La Grange*, Archives de la Comédie-Française.

productions d'un génie vieillissant n'avaient pas eu l'art d'émouvoir, beaucoup de partisans contre un petit nombre de détracteurs. Dans une *Dissertation* qu'il publia sur cette tragédie, Saint-Evremont consigna tous les reproches qu'il avait à lui adresser. Il fit ressortir le peu de vérité de mœurs et de langage de tous les personnages, si opposés en cela à ceux de Corneille, qui semblent revivre grâce à leur interprète, à ceux de sa *Sophonisbe* surtout, envers laquelle, selon le critique, on s'était montré injuste ; mais du reste il commençait par dire : « Depuis que j'ai lu le *grand Alexandre*, la vieillesse de Corneille me donne bien moins d'alarmes, et je n'appréhende plus tant de voir finir avec lui la tragédie ; mais je voudrais qu'avant sa mort il adoptât l'auteur de cette pièce pour former avec la tendresse d'un père son vrai successeur ; je voudrais qu'il lui donnât le bon goût de cette antiquité qu'il possède si avantageusement, qu'il le fît entrer dans le génie de ces nations mortes, et connaître sainement le caractère des héros qui ne sont plus [1]. »

Cet hommage devait être d'autant plus doux à Corneille, qu'il semblait que les reflets de sa gloire eussent été complétement effacés aux yeux du public par l'éclat naissant du nouvel astre ; il remercia de cet acte de justice comme d'une faveur l'auteur de la *Dissertation*. « Vous m'honorez de votre estime, lui écrivit-il, en un temps où il semble qu'il y ait un parti fait pour ne m'en laisser aucune ! » Saint-Evremont, en répondant à sa lettre, lui énuméra tous les témoignages

1. *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine* (par Granet), 1740, II, 70.

flatteurs que son génie recevait à l'étranger, puis ajouta: « Après des suffrages si avantageux, vous me surprenez de dire que votre réputation est attaquée en France. Serait-il arrivé du bon goût comme des modes, qui commencent à s'établir chez les étrangers quand elles se passent à Paris [1] ? » Cela était peut-être un peu vrai, mais c'était aussi à sa vigueur passée, à sa faiblesse présente, que Corneille devait en partie attribuer ce refroidissement. *Othon* eût certes été un chef-d'œuvre pour les spectateurs s'il ne les eût pas accoutumés aux beautés du *Cid*, de *Cinna* et d'*Horace*.

Il était réservé à un accueil plus froid encore, comme aussi encore plus mérité. *Agésilas*, en vers libres, représenté à l'Hôtel de Bourgogne cinq mois après *Alexandre* [2], fut, malgré cette innovation, négligée à tort selon nous, reçu en œuvre indigne et de l'auteur de tant de chefs-d'œuvre et même de l'auteur d'*Œdipe* et de *Sertorius*. On se dit alors comme Fontenelle : « Il faut bien croire qu'il est de Corneille, puisque son nom y est », et la malignité naturelle du public, jointe au souvenir de son ennui, ne lui fit rien trouver d'ingrat et de dur à répéter avec Boileau :

J'ai vu l'*Agésilas*,
Hélas !

Le genre, tout opposé à celui de Corneille, qu'avait le premier tenté Quinault, que Racine venait de mettre en possession exclusive de la faveur du parterre, le pouvoir de l'amour substitué à la peinture de ces *vieux*

1. *Œuvres de Saint-Evremont*. Amsterdam, 1726, III, 45 et suiv.
2. A la fin d'avril. *Histoire du Théâtre français*, X, 21.

illustres[1], en un mot l'accroissement de forces du parti des *doucereux*, comme il appelait ses détracteurs, et, nous devons le dire aussi, l'épuisement de sa veine poétique, tout avait concouru au triste sort de ses derniers ouvrages; tout en présageait un également défavorable à ceux qu'il pourrait donner par la suite. Courir de nouveau les chances de la scène, c'était s'exposer à un échec presque certain; mais, lors même que Corneille eût eu le sentiment de cette position difficile, la nécessité l'eût contraint à l'affronter : s'il avait assez fait pour la gloire, il lui restait toujours à faire pour son existence et celle des siens.

Attila parut dans ces circonstances et au milieu de cette disposition des esprits. L'auteur, piqué de la préférence que l'Hôtel de Bourgogne semblait accorder aux pièces de son jeune rival, avait confié celle ci à la troupe de Molière, qui la lui avait généreusement achetée deux mille livres. *Attila* se montra donc sur la scène du Palais-Royal (18); il y fut joué pour la première fois le 4 mars 1667, et si le parterre l'accueillit avec plus d'indulgence qu'*Agésilas*, s'il compta vingt représentations consécutives et trois autres encore dans la même année, il ne trouva pas néanmoins grâce aux yeux du sévère Boileau.

Après *Agésilas*,
Hélas!
Mais après *Attila*,
Holà!

dit le satirique, qui écrivait encore un an après :

Un clerc, pour quinze sols, sans craindre le holà,

1. Expression de Corneille dans sa lettre précitée à Saint-Evremont.

Peut aller au parterre attaquer *Attila*,
Et si le roi des Huns ne lui charme l'oreille,
Traiter de visigoths tous les vers de Corneille[1].

L'auteur du *Bolæana*[2] prétend que Corneille vit dans cet *hélas!* et dans ce *holà!* un double jugement qui, à ses yeux, ne laissait pas d'être flatteur; qu'il pensa que ces exclamations « voulaient exprimer, l'une la pitié qu'excite la première de ces pièces, l'autre le *nec plus ultra* tragique dont la seconde est remplie »; et quant aux quatre vers de la satire IX, Brossette assure tenir de Boileau que « Corneille les prenait pour un trait de louange, de sorte qu'il les préférait bonnement à ceux où M. Despréaux loue si bien le *Cid*[3]. »

On voit par l'avis *Au Lecteur* dont l'auteur fit précéder *Attila* que la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* et les *Louanges de la Sainte Vierge*, imprimées en 1665[4], n'avaient pas suffi pour lui concilier la faveur des dévots, aux yeux de qui, dans leur aversion pour toute espèce d'amusements profanes, les jeux du théâtre, auxquels il concourait, étaient un impardonnable délit. « On m'a pressé de répondre ici par occasion aux invectives qu'on a publiées depuis quelque temps contre la comédie; mais je me contenterai de dire deux choses pour fermer la bouche à ces ennemis d'un divertissement si honnête et si utile : l'une, que je soumets tout ce que j'ai fait et ferai à l'avenir à la censure

1. Satire IX.
2. *Bolæana* (par Montchesnay). Amsterdam, 1742, p. 40.
3. Manuscrit de Brossette, Bibliothèque impériale, Supplément français, n° 2810, p. 166.
4. Disons, pour n'y plus revenir, que Corneille publia encore, en 1670, l'*Office de la Sainte Vierge*, avec les Psaumes.

des puissances, tant ecclésiastiques que séculières, sous lesquelles Dieu me fait vivre (je ne sais s'ils en voudraient faire autant); l'autre, que la comédie est assez justifiée par cette célèbre traduction de la moitié de celles de Térence que des personnes d'une piété exemplaire et rigide ont donnée au public[1], et ne l'auraient jamais fait si elles n'eussent jugé qu'on peut innocemment mettre sur la scène des filles engrossées par leurs amants et des marchands d'esclaves à prostituer. La nôtre ne souffre point de tels ornements. L'amour en est l'âme pour l'ordinaire, mais l'amour dans le malheur n'excite que la pitié, et est plus capable de purger en nous cette passion que de nous en faire envie. Les tendresses de l'amour content sont d'une autre nature, et c'est ce qui m'oblige à les éviter.» Cette dernière phrase ressemble bien à un reproche au parti des *doucereux*; mais tout le reste est une réponse à de saintes critiques renouvelées contre lui du traité *De la Comédie* de Nicole[2].

Corneille, qui a laissé plusieurs pièces imitées du latin de Santeuil, comme une *Défense des fables dans la poésie*, des vers sur la pompe du pont Notre-Dame, sur la fontaine du palais des Quatre-Nations, sur le canal du Languedoc, publia aussi, en 1667, une imitation d'un poème latin de La Rue sur les victoires du roi. C'était le début poétique du jeune jésuite. En présentant sa traduction au roi, Corneille fit l'éloge de l'original de manière à déterminer envers La Rue la bien-

1. La traduction de Port-Royal, attribuée à Lemaistre de Sacy. Elle ne comprend que trois pièces : *l'Andrienne*, *les Adelphes* et *le Phormion*.

2. Publié en 1659; réimprimé dans ses *Essais de morale*.

veillance que le prince lui montra en toute occasion[1]. Il se flatte, dans un avis au lecteur, qu'on lui saura gré d'avoir mis en lumière ce *trésor*, condamné sans lui à demeurer enseveli dans la poussière d'un collége. « J'ai été bien aise, dit-il, de pouvoir donner par là quelques marques de reconnaissance aux soins que les PP. Jésuites ont pris d'instruire ma jeunesse (19), et celle de mes enfans, et à l'amitié particulière dont m'honore l'auteur de ce panégyrique. »

Il en reçut bientôt une preuve dans une circonstance cruelle. La mort lui ayant enlevé son troisième fils, Charles Corneille, qui ne devait être âgé que de quatorze ans, La Rue, parrain, on le suppose généralement du moins[2], de cet enfant d'une haute espérance, adressa au malheureux père des stances latines, expression d'une douleur véritable (20).

La Rue était de beaucoup plus jeune que Corneille, car il naquit la même année que son fils aîné, alors âgé de vingt-quatre ans seulement[3]; mais son caractère de religieux, la carrière sévère de l'enseignement à laquelle il s'était voué, et qu'il suivait déjà depuis plusieurs années, avaient rendu leurs âges moins incompatibles.

Le fils aîné de Corneille, dont nous venons de parler, était entré au service. Il était officier de cavalerie, et se trouvait à cette époque au siége de la ville de Douai, prise le 6 juillet par Louis XIV. Il y fut blessé, et en fut rapporté sur un brancard à Paris, dans l'habitation de son père, rue d'Argenteuil. Ce retour dans cet équi-

1. *Biographie universelle*, t. XXXIX, p. 260.
2. *Notes fournies par M. P.-A. Corneille.*
3. La Rue et Pierre Corneille fils étaient nés en 1643.

page donna lieu à une contravention aux règlements de police dont le successeur de Loret, Robinet, qui, sous le pseudonyme de Du Laurens, adressait chaque semaine à Madame une *Lettre en vers*, rend ainsi compte dans sa Lettre du 30 juillet 1667 :

Vous connaissez assez l'aîné des deux Corneilles,
Qui, pour vos chers plaisirs, produit tant de merveilles.
Hé bien! cet homme-là, malgré son Apollon,
Fut naguère cité devant cette Police,
Ainsi qu'un petit violon,
Et réduit, en un mot, à se trouver en lice
Pour quelques pailles seulement
Qu'un trop vigilant commissaire
Rencontra fortuitement
Tout devant sa porte cochère.
Oh ! jugez un peu quel affront!
Corneille, en son cothurne, était au double mont
Quand il fut cité de la sorte;
Et, de peur qu'une amende honnît tous ses lauriers,
Prenant sa Muse pour escorte,
Il vint, comme le vent, au lieu des plaidoyers.
Mais il plaida si bien sa cause,
Soit en beaux vers ou franche prose,
Qu'en termes gracieux la Police lui dit :
« La paille tourne à votre gloire;
» Allez, grand Corneille, il suffit. »
Mais de la paille il faut vous raconter l'histoire,
Afin que vous sachiez comment
Elle était à sa gloire, en cet événement.
Sachez donc qu'un des fils de ce grand personnage
Se mêle, comme lui, de cueillir des lauriers,

Mais de ceux qu'aiment les guerriers,
Et qu'on va moissonner au milieu du carnage.
Or, ce jeune cadet, à Douay, faisant voir
Qu'il sait des mieux remplir le belliqueux devoir,
D'un mousquet espagnol, au talon, reçut niche,
Et niche qui le fit aller à cloche-pié;
Si bien qu'en ce moment, étant estropié,
Il fallut, quoiqu'il dît, sur ce cas, cent fois, briche,
Toute sa bravoure cesser
Et venir à Paris pour se faire panser.
Or ce fut un brancard qui, dans cette aventure,
Lui servit de voiture,
Étant de paille bien garni;
Et comme il entra chez son père,
Il s'en fit un peu de litière.
Voilà tout le récit fini.

Notre auteur, dont les affections de famille remplissaient le cœur presque entièrement, compta cependant encore quelques amis, outre ceux que nous avons déjà eu occasion de citer, et que sa simplicité et son naturel lui avaient assurés. L'abbé de Pure lui était assez étroitement attaché[1]. C'était un homme que sa médiocrité dérobait à l'envie; mais un mauvais service qu'il rendit au satirique lui valut une durable immortalité: celle du ridicule[2]. Le titre d'ami de Corneille ne pouvait être un égide pour lui contre les traits de Boileau, qui ne garda guère de ménagements envers le tragique lui-même, et lança plus d'un trait contre son frère.

1. Voir les lettres de Corneille à l'abbé de Pure, dans le dernier volume des *OEuvres de Corneille* de cette Collection.

2. Boileau, satire II. Voir l'édit. donnée par M. de Saint-Surin, t. I, p. 98, note C.

Il en était de même de Boursault, pour lequel Corneille avait également beaucoup de bienveillance, et qui sut la reconnaître par son dévouement et son respect (21).

Depuis son séjour à Paris, l'auteur du *Menteur* avait entretenu ses relations et formé une sorte de liaison avec Molière. Il allait quelquefois souper chez lui, et, si l'on ne voit pas son nom figurer parmi ceux des habitués d'Auteuil, c'est sans doute que la certitude qu'il avait d'y rencontrer l'épicurien Chapelle et l'auteur des Satires, dont les caractères différaient tant du sien, le détournait de se mêler à ces réunions, composées d'ailleurs d'hommes beaucoup plus jeunes que lui.

Racine ne pouvait être non plus pour Corneille d'une société bien attrayante. Il était pénible à ce doyen de la scène de voir l'espèce d'abandon dans lequel on le laissait pour un jeune homme qui n'avait jusque là composé que deux bien faibles ouvrages, et nécessairement le sentiment de cette injustice le prévenait peu favorablement pour celui qui en était l'occasion. On élevait aux nues le débutant qui ne faisait encore que promettre, aux dépens du poète qui avait tenu tant et de si grandes choses : il n'y avait rien là que d'assez ordinaire. Plus tard, lorsque Racine mérita l'admiration, lorsque des chefs-d'œuvre furent venus légitimer les palmes anticipées que lui avait décernées l'engouement, on donna hautement la préférence aux productions faibles et décolorées de la vieillesse de Corneille sur les conceptions pleines de vie et d'éclat de son rival. Réaction non moins naturelle, retour non moins commun des jugements d'ici-bas. On avait vanté *Alexandre* pour rabaisser *le Cid*, tant que

Racine ne pouvait être un objet d'envie; on mit *Pulchérie* au-dessus d'*Andromaque* quand Corneille eut cessé d'en être digne[1]. « Corneille n'obtint justice de son siècle que lorsqu'il eut un rival qu'on voulait écraser. L'admiration pour lui devint extrême à mesure que Racine s'éleva[2]. »

On sent qu'il était difficile que ces deux hommes, dont les noms étaient sans cesse opposés l'un à l'autre, ne se laissassent pas gagner quelque peu par l'animosité que montraient leurs partisans. Corneille surtout, auquel son âge rendait cette rivalité plus désagréable, se laissait facilement indisposer contre Racine. L'année suivante, lorsque celui-ci donna ses *Plaideurs*, et fit dire par Chicaneau à sa fille, à peu près comme don Diègue à Rodrigue :

Viens, mon sang, viens, ma fille[3];

et à l'Intimé, faisant le portrait de son huissier de père, comme le Cid celui de don Diègue :

Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits[4],

« Ne tient-il donc qu'à un jeune homme, s'écriait Corneille, de venir ainsi tourner en ridicule les vers des gens? » Le fils du *jeune homme* dit avec raison : « L'offense n'était pas grave; mais Corneille n'était pas de bonne humeur[5]. »

1. Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, du 16 mars 1672.

2. *Correspondance littéraire* de Grimm, novembre 1776.

3. Acte II, sc. 3, des *Plaideurs;* acte I, sc. 6, du *Cid.*

4. Acte I, sc. 5, des *Plaideurs;* acte I, sc. 1, du *Cid.*

5. *Menagiana*, édit. de 1762, t. II, p. 187-88. — *Mémoires sur la vie de J. Racine* par Louis Racine), Lausanne, 1747, p. 93.

Boursault assigne pour cause à l'éloignement réciproque dans lequel vécurent ces deux grands poètes, une discussion qui évidemment n'en fut qu'un des incidents. Corneille parla un jour, à l'Académie, si avantageusement du *Germanicus* de Boursault, qu'il alla jusqu'à dire qu'il ne manquait à cette pièce que le nom de Racine pour être achevée; et, celui-ci s'étant offensé de ce propos, ils en vinrent à des paroles piquantes[1]. Le protégé de Corneille n'a pas senti que ce mot était moins un sérieux éloge de lui qu'une boutade contre Racine.

Une circonstance nouvelle vint encore attiser ces rivalités. Henriette d'Angleterre désirait qu'on mît sur la scène les adieux de Titus et de Bérénice. Elle voyait de la noblesse dans cette victoire de l'amour; elle se ressouvenait de plus de la tendre émotion que lui fit longtemps éprouver le regard de Louis XIV, et des sentiments qu'avait eus pour elle ce roi, son beau-frère. Le danger de cette passion, la crainte de mettre le trouble dans la famille royale, l'alliance qui les unissait, tout leur avait fait une loi de maîtriser leurs désirs; mais comme ils avaient moins cédé à la vertu qu'à la raison, il leur en était resté l'un pour l'autre une secrète inclination, chère à tous deux. « Ce sont ces sentiments, dit Voltaire, qu'elle voulut voir développés, autant pour sa consolation que pour son amusement[2]. » Elle chargea le marquis de Dangeau, confident de ses amours avec le roi, d'engager secrètement Corneille et Racine à tra-

1. Préface de la tragédie de *Germanicus* de Boursault. Cette pièce devait avoir été représentée avant 1673, ou au plus tard dans cette année; voir *Histoire du Théâtre français*, t. XII, p. 146, note.

2. Voltaire, commentaire sur *Tite et Bérénice*.

vailler sur ce thème, qui paraissait si peu fait pour la scène.

Quelques personnes ont vu dans cette demande un piége tendu à la vieille réputation de Corneille, au génie duquel ce sujet était diamétralement opposé, dans l'intérêt de Racine, à qui il assurait un triomphe facile[1]. Si cela fut, Corneille y donna tête baissée. Il tint pour un ordre la prière de la princesse, qui ne devait pas vivre assez pour décerner la palme au vainqueur[2], se mit à l'ouvrage, et, comme il croyait s'y mettre seul, réfléchit moins à l'inconvenance du genre pour son talent.

La pièce terminée, il dut être fort étonné d'apprendre qu'une autre *Bérénice* était également au moment d'être mise à l'étude, qu'elle aurait auprès du public l'appui des comédiens plus exercés et plus applaudis de l'Hôtel de Bourgogne, et que, pour lui, il ne lui fallait compter que sur la troupe de Molière, qui ne pouvait lutter avec l'autre dans le tragique. Par faiblesse il n'avait osé refuser Madame dès le principe, par faiblesse aussi il n'évita pas ce duel (c'est le nom que Fontenelle a donné à ce concours), bien qu'il dût voir que tout semblait arrangé pour rendre les armes plus inégales encore. Ce qui n'était que trop prévu arriva. La victoire demeura au plus jeune. Jouée pour la première fois le 21 novembre, *Bérénice* de Racine eut trente représentations consécutives.

Le 28 du même mois, *Tite et Bérénice* de Corneille se produisirent à leur tour. Molière, dont *le Bourgeois gen-*

1. Palissot, notes sur *Tite et Bérénice*.
2. Henriette d'Angleterre mourut le 30 juin 1670.

tilhomme, joué pour la première fois sur le théâtre du Palais-Royal le 23, aux grands applaudissements du public, ne comptait encore que deux représentations, Molière eut la bien louable courtoisie de décider que les deux pièces alterneraient, et que chacune d'elles successivement serait donnée trois fois consécutives. Elles se partagèrent ainsi l'affiche et la scène jusqu'à la fin de l'année théâtrale, c'est-à-dire jusqu'au 17 mars 1671, jour de la clôture de Pâques. Dans ce laps de temps la tragédie de Corneille s'est jouée vingt-une fois, et la comédie de Molière eut vingt-deux représentations, qui, ajoutées aux deux précédentes, portèrent à vingt-quatre le nombre des soirées dont M. Jourdain fit les honneurs [1].

Les deux premiers jours, *Tite et Bérénice* avaient dû à la curiosité qu'excitait à la ville et à la cour cette lutte entre les deux tragiques deux recettes très-productives, plus élevées même que les plus abondantes du *Bourgeois gentilhomme*. Des quinze recettes suivantes, les unes furent encore importantes, les autres moyennes ; mais, malgré le renfort d'une seconde pièce, les quatre dernières demeurèrent presque nulles. Après Pâques, la tragédie délaissée disparut de l'affiche, tandis que *le Bourgeois gentilhomme*, plus suivi, continua à y prendre place. Corneille, injuste en cette occasion, en éprouva un déplaisir mal fondé, et, cinq ans encore après, il semblait se plaindre du jeu de ses interprètes et de l'abandon où il croyait avoir été laissé [2].

1. *Registre de La Grange*, archives de la Comédie française.

2. Dans son Remerciement adressé au Roi en 1676 :

Agésilas en foule aurait des spectateurs,
Et *Bérénice* enfin trouverait des acteurs.

Du reste, ses droits d'auteur lui avaient été achetés par la troupe de Molière moyennant la somme, très élevée alors, de deux mille livres (22).

Si le public revint plus souvent applaudir la *Bérénice* de Racine, si le grand Condé disait d'elle, avec Hippolyte, long-temps après :

> Depuis trois ans entiers chaque jour je la vois,
> Et crois toujours la voir pour la première fois [1],

elle fut presque aussi maltraitée par les pamphlétaires que l'œuvre de son rival [2]. L'une et l'autre furent parodiées[3], et, quelle qu'ait été la peine qu'éprouva Corneille des critiques dont son ouvrage fut l'objet, elle ne put surpasser celle que Racine, d'après ce que son fils nous apprend, ressentit des traits dirigés contre le sien. « Sa tragédie, dit-il, fut très peu respectée sur le Théâtre Italien. Il assista à cette parodie bouffonne, et y parut rire comme les autres ; mais il avouait à ses amis qu'il n'avait ri qu'extérieurement. La rime indécente qu'Arlequin mettait à la suite de la *reine Bérénice* le chagrinait au point de lui faire oublier le concours du public à sa pièce, les larmes des spectateurs et les éloges de la cour. C'était dans de pareils moments qu'il se dégoûtait du métier de poète, et qu'il faisait résolution d'y renoncer ; il reconnaissait la faiblesse de l'homme et la vanité de notre amour-propre, que si peu

1. *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine), Lausanne, 1747, p. 89.

2. *La Critique de la* BÉRÉNICE *de Racine*, par l'abbé de Villars ; Paris 1671, in-12. — *La Critique de la* BÉRÉNICE *de Corneille*, par le même ; Paris, 1671, in-12.

3. *Tite et Titus, ou les Bérénices*, comédie (en trois actes en prose) ; Utrecht, Jean Ribbius, 1673, in-12.

de chose humilie. Il fut encore frappé d'un mot de Chapelle, qui fit plus d'impression sur lui que toutes les critiques de l'abbé de Villars, qu'il avait su mépriser. Ses meilleurs amis vantaient l'art avec lequel il avait traité un sujet si simple, en ajoutant que le sujet n'avait pas été bien choisi. Il ne l'avait pas choisi : la princesse que j'ai nommée lui avait fait promettre qu'il le traiterait ; et, comme courtisan, il s'était engagé. — « Si je m'y étais trouvé, disait Boileau, je l'aurais bien » empêché de donner sa parole. » Chapelle, sans louer ni critiquer, gardait le silence. Mon père enfin le pressa vivement de se déclarer.— « Avouez-moi en ami, lui » dit-il, votre sentiment. Que pensez-vous de *Bérénice*? » — Ce que j'en pense? répondit Chapelle : *Marion » pleure, Marion crie, Marion veut qu'on la marie.* » Ce mot fut bientôt répandu[1]...

Quant à Corneille, un des reproches qui lui furent le plus généralement adressés à l'occasion de cette pièce, c'est celui d'obscurité et d'embarras de style. S'il est permis d'ajouter foi à une anecdote rapportée par Cizeron-Rival, d'après l'autorité de Brossette[2], il faut croire qu'il ne songea guère à en appeler sur ce point.

« M. Despréaux distinguait ordinairement deux sortes de galimatias : le *galimatias simple*, et le *galimatias double*. Il appelait galimatias simple celui où l'auteur entendait ce qu'il voulait dire, mais où les autres n'entendaient rien ; et galimatias double, celui où l'auteur

1. *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine); Lausanne, 1747, p. 90 et 91.

2. *Récréations littéraires ou Anecdotes et remarques sur différents sujets,* recueillies par M. C. R*** (Cizeron-Rival); Paris et Lyon, 1765, in-12, p. 67-69.

ni les lecteurs ne pouvaient rien comprendre... Il citait pour exemple ces quatre vers de *Tite et Bérénice* du grand Corneille :

Faut-il mourir, madame? et, si proche du terme,
Votre illustre inconstance est-elle encor si ferme
Que les restes d'un feu que j'avais cru si fort
Puissent dans quatre jours se promettre ma mort[1]?

« Baron, ce célèbre acteur, devait faire le rôle de Domitian dans cette même tragédie[2], et, comme il étudiait son rôle, l'obscurité des vers rapportés ci-dessus lui donna quelque peine, et il en alla demander l'explication à Molière, chez qui il demeurait. Molière, après les avoir lus, lui dit qu'il ne les entendait pas non plus : « Mais attendez, dit-il à Baron, M. Corneille » doit venir souper avec nous aujourd'hui, et vous lui » direz qu'il vous les explique. » Dès que Corneille arriva, le jeune Baron alla lui sauter au cou, comme il faisait ordinairement, parcequ'il l'aimait; et ensuite il le pria de lui expliquer ces quatre vers, disant à Corneille qu'il ne les entendait pas. Corneille, après les avoir examinés quelque temps, dit : « Je ne les entends » pas trop bien non plus; mais récitez-les toujours : tel » qui ne les entendra pas les admirera. » Nous nous trompons fort, ou il y a dans cette réponse un peu de dépit contre les admirateurs de Racine.

Molière fut, à la fin de cette même année, chargé de composer une pièce à grand spectacle pour les fêtes du

1. Acte I, sc. 2.
2. Robinet, dans sa *Lettre en vers* du 20 décembre 1670, nous apprend en effet que ce fut Baron qui créa ce rôle.

carnaval de 1671. Il songea à la fable de Psyché, qui appartient à l'antiquité, et que La Fontaine, en 1669, avait naturalisée dans notre littérature, en rajeunissant et en appropriant au goût d'alors des fictions surannées. Mais voyant arriver le terme qu'on lui avait assigné, et n'ayant encore mis que la première main à son ouvrage, il prit le parti de s'adjoindre deux collaborateurs, Corneille et Quinault, qui travaillèrent sur le plan qu'il avait tracé. Il ne composa que le prologue, le premier acte, et les premières scènes du second et du troisième. Corneille fit le reste, et, à soixante-cinq ans, retrouva toute la vigueur, tout le feu de sa jeunesse, pour la scène brûlante de la déclaration de Psyché à l'Amour. Quant à Quinault, il se chargea d'entremêler chaque acte,

. . . . . de lieux communs de morale lubrique,

c'est-à-dire qu'il laissa échapper de sa plume les intermèdes de cette pièce, à l'exception du premier, qui est de Lulli, semblant prendre à tâche de justifier d'avance, dans ces compositions éphémères, l'arrêt que Boileau devait un jour si injustement étendre jusqu'à ses opéras. Enfin le Florentin mit en musique ce poëme, qui fut soumis au jugement de la cour en janvier 1671, sur le théâtre des Tuileries, et à celui de la ville le 24 juillet suivant, sur le théâtre du Palais-Royal.

On conçoit facilement le succès que dut avoir une pièce qui à l'intérêt même du sujet et à celui qu'inspiraient les noms de ses auteurs, joignait encore toute la féerie des arts offrait aux yeux les tableaux les plus magiques des enfers, de la terre et des cieux. Aussi d'augustes et unanimes suffrages à la cour, et trente-

deux recettes productives à la ville, furent-ils la récompense de cette association littéraire.

Corneille put réclamer une très honorable part des applaudissements qui accueillirent l'œuvre commune. Ce poète déjà blanchi, et dont les précédents échecs eussent pu abattre le courage, en sut retrouver encore assez pour prouver à ses adversaires ce dont ils se doutaient bien, pour peu qu'ils connussent le Cid et Chimène, que lui aussi savait peindre l'amour.

Pour en bien discourir, il faut l'avoir bien fait :
Un bon poète ne vient que d'un amant parfait,

avait-il dit, long-temps auparavant, dans sa *Galerie du Palais*. On serait porté à croire, d'après cela, *qu'il l'avait bien fait*, si l'on ne savait combien les maximes des poètes dramatiques sont souvent contradictoires, et s'il ne s'était dit lui-même, dans un billet à Pélisson,

Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville.

Nous avons déploré la lutte dans laquelle leurs partisans entretenaient le doyen des auteurs de *Psyché* et celui qui fit représenter *Bajazet* en 1672. Cette pièce fut, comme il devait arriver, l'objet d'éloges exagérés en haine de Corneille et d'attaques injustes de la part des admirateurs exclusifs de son génie. Lui seul nous paraît l'avoir jugée sans aveuglement. « Étant une fois, rapporte Segrais, près de Corneille, sur le théâtre, à une représentation du *Bajazet*, il me dit : « Je me garderais bien de le dire à d'autres que vous, » parcequ'on dirait que j'en parle par jalousie ; mais, » prenez-y garde, il n'y a pas un seul personnage dans » le *Bajazet* qui ait les sentiments qu'il doit avoir, et que

» l'on a à Constantinople ; ils ont tous, sous un habit » turc, le sentiment qu'on a au milieu de la France. » Il avait raison, ajoute Segrais, et l'on ne voit pas cela dans Corneille ; le Romain y parle comme un Romain, le Grec comme un Grec, l'Indien comme un Indien, et l'Espagnol comme un Espagnol [1]. »

Madame de Sévigné juge cette pièce à son tour et à sa manière : « Racine, dit-elle à sa fille, a fait une tragédie qui s'appelle *Bajazet* [2], et qui lève la paille. Vraiment elle ne va pas *empirando* comme les autres. M. de Tallard a dit qu'elle est autant au dessus des pièces de Corneille que celles de Corneille sont au dessus des pièces de Boyer : voilà ce qui s'appelle louer ; il ne faut pas tenir les vérités captives. Nous en jugerons par nos yeux et par nos oreilles.

Du bruit de *Bajazet* mon âme importunée [3]

fait que je veux aller à la comédie. Enfin nous en jugerons. »

Elle se rend à l'Hôtel de Bourgogne peu après. « La pièce de Racine m'a paru belle, écrit-elle en sortant [4] ; nous y avons été......... *Bajazet* est beau, j'y trouve quelque embarras sur la fin ; mais il y a bien de la passion, et de la passion moins folle que celle de *Bérénice*. Je trouve pourtant, à mon petit sens, qu'elle ne surpasse pas *Andromaque* ; et, pour les belles comédies de

1. *Segraisiana*, édit. de 1723, p. 46-7.
2. Lettre du 13 janvier 1672.
3. Imitation du vers d'*Alexandre*, acte I, sc. 2,

Du bruit de ses exploits mon ame importunée.

4. Lettre du 15 janvier 1672.

Corneille[1], elles sont autant au dessus que votre idée était au dessus de.... Appliquez et ressouvenez-vous de cette folie, et croyez que jamais rien n'approchera, je ne dis pas surpassera, je dis que rien n'approchera des divins endroits de Corneille. »

Plus tard elle fait passer la pièce à sa fille : « Voilà *Bajazet*. Si je pouvais vous envoyer la Champmêlé, vous trouveriez la pièce bonne; mais sans elle, elle perd la moitié de son prix. Je suis folle de Corneille, il faut que tout cède à son génie[2]. » Puis elle ajoute quelques jours après[3] : « Je suis au désespoir que vous ayez eu *Bajazet* par d'autres que par moi; c'est ce chien de Barbin, qui me hait, parceque je ne fais pas des Princesses de Clèves et de Montpensier. Vous avez jugé très juste et très bien de *Bajazet*, et vous avez vu que je suis de votre avis; je voulais vous envoyer la Champmêlé pour vous réchauffer la pièce. Le personnage de Bajazet y est glacé; les mœurs des Turcs y sont mal observées : ils ne font point tant de façons pour se marier; le dénoûment n'est point bien préparé; on n'entre point dans les raisons de cette grande tuerie. Il y a pourtant des choses agréables, mais rien de parfaitement beau, rien qui enlève, point de ces tirades de Corneille qui font frissonner. Ma fille, gardons-nous bien de lui comparer Racine; sentons-en toujours la différence. Les pièces de ce dernier ont des endroits froids et faibles, et jamais il n'ira plus loin qu'*Andromaque*; *Bajazet* est au dessous, au sentiment de bien

1. Mot générique, souvent employé alors pour exprimer une pièce de théâtre, de quelque genre qu'elle fût.

2. Lettre du 9 mars 1672.

3. Lettre du 16 mars 1672.

des gens, et au mien, si j'ose me citer. Racine fait des comédies pour la Champmêlé; ce n'est pas pour les siècles à venir : si jamais il n'est plus jeune, et qu'il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose. Vive donc notre vieil ami Corneille! Pardonnons-lui de méchants vers en faveur des divines et sublimes beautés qui nous transportent : ce sont des traits de maître qui sont inimitables. Despréaux en dit encore plus que moi; et, en un mot, c'est le bon goût : tenez-vous-y. »

Il n'est pas croyable que Boileau eût émis l'opinion que lui prête ici madame de Sévigné. Son injustice et sa prévention ne s'exercèrent que contre Corneille, et ce n'est pas de Racine qu'on put l'entendre parler avec cette légèreté et ce mépris (23). Mais on a souvent demandé si madame de Sévigné et madame Deshoulières (car le poète des *doucereux* avait aussi pour antagoniste le chantre des moutons) étaient, elles, de bonne foi dans ces dédains. « Oui, sans doute, a fort bien répondu Grimm, ceux qui ont passé leur première jeunesse ont toute la peine du monde à reconnaître un mérite supérieur à ceux qui sont plus jeunes qu'eux, et qui commencent leur carrière. Indépendamment de la difficulté de croire qu'il puisse rien arriver après nous qui vaille la peine d'être regardé, et que l'époque dans laquelle nous existons ne soit pas la plus mémorable de toutes, le moyen de supposer un grand génie à un jeune homme qu'on a vu sortir du collége! Cela n'est pas plus aisé que de croire aux miracles et à la canonisation d'un saint avec qui on a soupé et joué au piquet[1]. »

1. *Correspondance littéraire* de Grimm, novembre 1776.

C'est avec enthousiasme que madame de Sévigné annonce la prochaine représentation de *Pulchérie*... « Corneille, dit-elle à sa fille [1], nous lut l'autre jour, chez M. de La Rochefoucauld, une comédie qui fait souvenir de sa défunte veine. Je voudrais que vous fussiez venue avec moi après dîner, vous ne vous seriez point ennuyée ; vous auriez peut-être pleuré une petite larme, puisque j'en ai pleuré plus de vingt. » Puis elle fait voir l'empressement si grand pour cette lecture que le marquis de Pomenars, condamné à être pendu, s'y glisse, au risque de se faire prendre, le nez dans son manteau, parmi les laquais. — « Nous tâchons, dit-elle ailleurs [2], d'amuser notre bon cardinal [3]; Corneille lui a lu une pièce qui sera jouée dans quelque temps, et qui fait souvenir des anciennes. Je suis folle de Corneille ; on reverra dans *Pulchérie*

la main qui crayonna
La mort du grand Pompée et l'âme de Cinna [4].

Il faut que tout cède à son génie. » Quel mécompte, lorsqu'elle se vit plus tard obligée d'écrire à madame de Grignan [5] : « PULCHÉRIE *n'a point réussi !* »

Ce n'était que trop vrai. En vain Corneille, qui croyait pouvoir attribuer son précédent échec au jeu de la troupe du Palais-Royal, donna-t-il son nouvel

1. Lettre du 15 janvier 1672.
2. Lettre du 9 mars 1672.
3. Le cardinal de Retz.
4. Et je me sens encor la main qui crayonna
L'ame du grand Pompée et l'esprit de Cinna.
Dédicace d'OEDIPE.
5. Lettre du 24 février 1673.

ouvrage à la troupe du Marais : *Tite et Bénérice* n'eurent, pour l'accueil, rien à envier à la comédie héroïque de *Pulchérie.* Cependant, dans l'Avertissement de cette dernière pièce, l'auteur se borne à lui souhaiter autant de bonheur à la lecture qu'à la représentation ; c'était, par une ambition si modérée, se montrer plus grand que son revers.

Fontenelle s'est exagéré, à notre sens, le mérite de cette production, un peu moins faible sans doute que *Bérénice*, mais fort indigne encore et des éloges qu'il lui donne, et surtout de Corneille. A quelques vers, à l'idée d'un rôle près, on n'y trouve rien de remarquable ; mais ce rôle, celui de Martian, vieillard amoureux, où Fontenelle, nous ne savons pourquoi, a cru que son oncle s'était peint, lui valut des suffrages. Nous lisons même dans un manuscrit à peu près de ce temps : « M. le » maréchal de Grammont dit à Corneille qu'il lui savait » bon gré d'avoir trouvé dans *Pulchérie* un caractère » d'amant pour les vieillards dont on ne s'était point en- » core avisé, et qu'il lui en était obligé pour la part » qu'il pouvait y avoir [1]. »

Si un vieillard amoureux ne nous semble pas comme à Fontenelle le portrait de son oncle, il ne nous est pas échappé du moins que l'amour joue un bien plus grand rôle dans tous ses derniers ouvrages que dans ceux qui illustrèrent sa carrière. En cela, il se conformait au goût du temps ; il cherchait à mettre en œuvre les moyens de succès qui avaient si bien réussi à Racine, et dont il avait pu reconnaître par lui-même la puis-

1. *Vie de Corneille*, manuscrit qui faisait partie de la bibliothèque de M. de Soleinne.

sance à la représentation de *Psyché*. Moins bien employés, ils n'en avaient conservé aucune pour le sort de *Pulchérie* ; ils ne protégèrent guère davantage *Suréna*.

C'est à la fin de 1674 que cette pièce fut représentée par les acteurs du théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, qui avaient bien voulu sans doute se rappeler les services que l'auteur leur avait rendus. Il avait d'abord, au dire d'un de ses éditeurs les plus exacts, songé à traiter un sujet chinois[1]; mais il se décida enfin pour celui-ci, et le mit à la scène sous le titre de *Suréna*. Il appela également ainsi son principal personnage, prenant pour un nom propre ce qui n'était qu'un titre d'honneur, une dignité. Le *Suréna* des Parthes était l'*ethmadoulet* des Persans, le *grand-visir* des Turcs[2] : méprise assez pardonnable du reste, car l'histoire des Parthes nous est peu familière.

La pièce excita plus de curiosité que d'applaudissements. Bayle écrivait le 15 décembre 1674 : « On joue à l'Hôtel de Bourgogne une nouvelle pièce de M. Corneille l'aîné, dont j'ai oublié le nom, qui fait, à la vérité, du bruit, mais pas eu égard au renom de l'auteur. Aussi dit-on que M. de Montausier lui dit en raillant : « Monsieur Corneille, j'ai vu le temps que je faisais d'as» sez bons vers ; mais, ma foi, depuis que je suis vieux, » je ne fais rien qui vaille. Il faut laisser cela pour les » jeunes gens[3]. »

1. *Œuvres de Corneille*, édit. de 1738 (publiée par Joly) ; *Avertissement* en tête du tome I.

2. Voltaire, commentaire sur *Suréna*.

3. *Lettres de M. Bayle*, publiées sur les originaux par Des Maizeaux, Amsterdam, 1729, tome I, p. 61.

Cette dureté ne pouvait être acceptée comme un bon conseil. M. de Montausier se flattait, Segrais nous l'apprend, quand il croyait avoir jamais eu le moindre talent poétique, et quant à son jugement, il était comme son caractère, « inégal, chagrin, pédantesque ; aujourd'hui il était pour Quinault, et il l'exaltait cent piques au dessus de Corneille, et le lendemain c'était Corneille qui était son héros, et alors Quinault était le plus misérable des hommes[1]. » Mais néanmoins Corneille s'en tint à ce dernier effort de sa muse expirante. Bien que, cette même année, en entendant dire à Boileau

Que Corneille. . . . . rallumant son audace,
Soit encor le Corneille et du *Cid* et d'*Horace*[2],

il se fût écrié, avec un douloureux dépit : *Ne le suis-je pas toujours ?* il prit le parti de renoncer à la scène, soit qu'il se rebutât de l'indifférence des spectateurs, soit que les comédiens fussent peu empressés à lui servir d'interprètes. Ce qui est certain, c'est que cette résolution ne lui fut pas dictée par la conscience de l'affaiblissement de ses facultés, dont toutes ses dernières productions fournissaient cependant à tout autre qu'à lui la déplorable preuve. Cette réclamation contre *l'Art poétique* le démontrerait déjà ; mais les vers qu'il adressa à Louis XIV deux ans après, en octobre 1676, pour le remercier d'avoir fait représenter de suite à Versailles *Cinna*, *Pompée*, *Horace*, *Sertorius*, *Œdipe*, *Rodogune*, ne permettent pas de conserver le moindre doute à ce sujet :

Est-il vrai, grand monarque, et puis-je me vanter

1. *Segraisiana*, 1723, 1re partie, p. 81.
2. *Art poétique*, ch. IV.

Que tu prennes plaisir à me ressusciter ;
Qu'au bout de quarante ans, *Cinna*, *Pompée*, *Horace*,
Reviennent à la mode, et retrouvent leur place,
Et que l'heureux brillant de mes jeunes rivaux
N'ôte point leur vieux lustre à mes premiers travaux?
Achève : *les derniers n'ont rien qui dégénère*,
Rien qui les fasse croire enfants d'un autre père ;
Ce sont des malheureux étouffés au berceau,
Qu'un seul de tes regards tirerait du tombeau.
On voit *Sertorius*, *Œdipe*, *Rodogune*,
Rétablis par ton choix dans toute leur fortune ,
Et ce choix montrerait qu'*Othon* et *Suréna*
Ne sont pas des cadets indignes de *Cinna*.
Sophonisbe à son tour, *Attila*, *Pulchérie*,
Reprendraient pour te plaire une seconde vie ;
Agésilas en foule aurait des spectateurs,
Et *Bérénice* enfin trouverait des acteurs.
Le peuple, je l'avoue, et la cour les dégradent ;
Je faiblis, ou du moins ils se le persuadent :
Pour bien écrire encor j'ai trop long-temps écrit,
Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit.
Mais, contre cet abus, que j'aurais de suffrages,
Si tu donnais les tiens à mes derniers ouvrages !
Que de tant de bontés l'impérieuse loi
Ramènerait bientôt et peuple et cour vers moi !
« Tel Sophocle à cent ans charmait encor Athènes,
» Tel bouillonnait encor son vieux sang dans ses veines »,
Diraient-ils à l'envi, « lorsqu'Œdipe aux abois,
» De ses juges pour lui gagna toutes les voix. »
Je n'irai pas si loin, et *si mes quinze lustres*
Font encore quelque peine aux modernes illustres,

S'il en est de fâcheux jusqu'à s'en chagriner,
Je n'aurai pas long-temps à les importuner.

Nous l'avons déjà vu, père infortuné, condamné à survivre à Charles Corneille, enlevé bien jeune à son amour. En 1674 un semblable coup vint déchirer son cœur. De ses trois autres fils, deux avaient embrassé la carrière des armes. Le plus jeune, que nous avons connu page de la duchesse de Nemours, alors lieutenant de cavalerie, fut tué au siége de Grave dans une sortie qu'il tenta à la tête de sa compagnie. L'aîné avait le grade de capitaine. Corneille expose au roi, dans le remercîment que nous venons de citer en partie, ses regrets et ses sollicitudes :

Je sers depuis douze ans, mais c'est par d'autres bras
Que je verse pour toi du sang dans nos combats.
J'en pleure encore un fils, et tremblerai pour l'autre
Tant que Mars troublera ton repos et le nôtre.

Il ajoute en terminant :

. . . . . S'il est vrai que mon service plaise,
Sire, un bon mot, de grâce, au père de La Chaise.

Ce dernier vers est un placet en faveur de son quatrième fils, Thomas Corneille, qui était entré dans les ordres et dont il sollicitait l'inscription sur la feuille des bénéfices, tenue par le confesseur du roi. Cette demande n'était pas la première qu'il adressât pour cet objet ; ce ne fut pas non plus la dernière, car quelque temps après il répétait à Louis XIV :

Plaise au roi ne plus oublier

Qu'il m'a depuis quatre ans promis un bénéfice,
Et qu'il avait chargé le feu Père Ferrier
De choisir un moment propice
Qui pût me donner lieu de l'en remercier.
Le Père est mort, mais j'ose croire
Que si toujours Sa Majesté
Avait pour moi même bonté,
Le Père de La Chaise aurait plus de mémoire,
Et le ferait mieux souvenir
Qu'un grand roi ne promet que ce qu'il veut tenir.

La supplique ressemblait beaucoup à une leçon ; cependant Louis XIV, qui eût bien pu ne pas la trouver bonne de la part de tout autre, de la sienne en profita. Ce Thomas Corneille fut pourvu, en avril 1680, de l'abbaye d'Aiguevive en Touraine [1].

Corneille avait deux filles. La plus jeune, Marguerite, prit le voile et entra sous le nom de *Sœur de la Trinité* dans l'ordre des dominicaines, qui avaient un couvent au faubourg Cauchoise de Rouen [2]. L'autre, Marie, l'aînée de ses frères et sœur, fut mariée à un sieur de Guénébault. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces Jacques de Farcy, et, fille d'un grand homme, fut, comme nous le dirons, bisaïeule d'un des plus beaux, des plus tragiques caractères de notre révolution.

De ce que Corneille n'entendait rien aux affaires et en fuyait l'ennui, on a tiré la conséquence qu'il ne pre-

1. *Gazette* du 27 avril 1680.
2. *Note fournie par M. P.-A. Corneille.*

nait aucune part à la direction de sa famille. On a dit qu'un jeune homme auquel il avait accordé sa fille, et que des empêchements imprévus mettaient dans la nécessité de rompre ce mariage, se présenta un matin chez lui, pénétra jusqu'à son cabinet, et lui dit : « Je viens, Monsieur, retirer ma parole et vous exposer le motif de ma conduite. — Eh ! Monsieur », lui aurait répliqué Corneille, si l'on en croyait cette anecdote, « ne pourriez-vous pas, sans m'interrompre, parler de tout cela à ma femme? Montez chez elle : je n'entends rien à toutes ces affaires [1]. » Il nous est démontré que ceci n'est qu'un conte, et nous ferons passer cette conviction dans tous les esprits, en rappelant que celui auquel on prête ici tant d'indifférence se montra au contraire très sensible à ce qu'il regardait comme une mésalliance, lorsque son fils aîné, capitaine de cavalerie, et depuis gentilhomme ordinaire de la maison du roi, contracta avec la fille d'un marchand de Paris, Marie Cochois, un mariage dont l'époux lui-même semblait rougir (24).

Cinq ou six ans avant sa mort, Corneille disait à Chevreau : « J'ai pris congé du théâtre, et ma poésie s'en est allée avec mes dents [2]. » Il avait raison, car on ne peut guère regarder comme poétiques des vers, soit originaux, soit traduits du latin, qu'il adressa successivement au roi, le suivant pas à pas dans ses vic-

1. *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français*, par M. T... (Taillefer); Versailles, 1785, 4 vol. in-8, t. II, p. 67. — *Galerie de l'ancienne cour*, 1788, t. II, p. 267.

2. *Chevræana.* — *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français*, t. II, p. 62.

toires. Chaque année il payait ainsi la dette de la reconnaissance à laquelle il se croyait tenu par la pension royale; mais, nous devons convenir que, si celle-ci était indigne de Corneille, ces vers n'étaient pas beaucoup plus dignes de Louis XIV. Nous ne faisons du reste, en les jugeant avec cette sévérité, que reproduire en quelque sorte le propre aveu de leur auteur :

Pour moi, qui de louer n'eus jamais la méthode,
J'ignore encor le tour du sonnet et de l'ode.
Mon génie au théâtre a voulu m'attacher;
Il en a fait mon sort, je dois m'y retrancher ;
Partout ailleurs je rampe et ne suis plus moi-même [1].

Il l'était alors de moins en moins chaque jour; mais on aime à voir les égards publics entourer sa vieillesse plus nombreux qu'au midi de sa gloire. « Ce n'est pas, a dit Segrais, la coutume de l'Académie de se lever de sa place dans les assemblées pour personne; chacun demeure comme il est. Cependant, lorsque M. de Corneille arrivait près de moi, j'avais pour lui tant de vénération, que je lui faisais cet honneur [2]. » Une tradition assez bien établie, et à laquelle on n'a opposé que des doutes, porte aussi à regarder comme certain que, Corneille étant venu un jour au théâtre, où il n'avait point paru depuis deux ans, les acteurs s'interrompirent d'eux-mêmes. Le grand Condé, le prince de Conti et toutes les personnes qui étaient sur la scène se levèrent; les loges suivirent leur exemple; le parterre

1. Remerciment au roi à l'occasion des pensions.
2. *Segraisiana*, édit. de 1723, p. 172.

fit entendre des acclamations et des applaudissements répétés à chaque entr'acte [1] (25).

« Ses forces diminuèrent de plus en plus, dit Fontenelle, et, la dernière année de sa vie, son esprit se ressentit beaucoup d'avoir tant produit et si long-temps [2]. » Ses derniers mois se passèrent dans un état voisin de l'enfance. Il semblait avoir pressenti le terme de son existence intellectuelle, car, peu avant d'y arriver, il mit dans ses affaires un ordre que son caractère insouciant l'avait empêché d'y apporter jusque là. Il brûla ceux de ses papiers qu'il ne voulait pas laisser après lui, et comprit avant tout dans cet auto-da-fé les vers d'amour qu'il avait, dans sa jeunesse, adressés à madame Du Pont [3].

Il vendit sa maison de la rue de la Pie, à Rouen, par contrat du 10 novembre 1683, contrat dans lequel son beau-frère, Le Bouyer de Fontenelle, qui y figurait comme son mandataire, lui donna la qualification d'*écuyer, sieur de Damville*. Pour lui, plus fier, il s'était toujours contenté du nom qu'il avait rendu plus éclatant que tous les titres (26). Le prix de cette vente fut fixé à 4,300 livres, et, sur cette somme, l'acquéreur fut chargé d'employer celle de 3,000 livres, dont la propriété était grevée au profit du couvent des dominicaines pour sûreté du service de la pension de Marguerite, la religieuse, à opérer l'amortissement de cette pension [4].

1. *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français*, t. II, p. 64.

2. *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

3. *Œuvres diverses* de P. Corneille (publiées par Granet), 1738, p. 144, note.

4. *Notes fournies par M. P.-A. Corneille.* — *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, par A.-G. Ballin, Rouen, mai 1833, p. 8.

Cet immeuble est le seul que les actes de famille fassent connaître comme lui appartenant alors. Il est donc à peu près certain que le surplus de son patrimoine, et ce qui revenait à sa femme de la succession de son père, ne consistaient qu'en quelques rentes d'assez peu d'importance. La Bruyère avait bien raison de dire : « Chapelain était riche et Corneille ne l'était pas : *la Pucelle* et *Rodogune* méritaient chacune une autre aventure [1]. » C'est avec une fortune aussi bornée, le produit de ses ouvrages et sa gratification annuelle de 2,000 livres, que Corneille eut à pourvoir à l'éducation de ses enfants, et à les mettre tous en état d'embrasser une carrière. Qu'on envisage ceci, et qu'on nous dise si ses sollicitudes, si ses plaintes, pour être trop éclatantes peut-être, en étaient moins fondées. On voit du reste qu'elles l'avaient bien peu servi. Pourquoi aussi, comme l'a dit Voisenon, perdait-il son temps à mériter les grâces, tandis que d'autres employaient le leur à les obtenir (27)?

Il était destiné à une pauvreté plus grande encore. Vers 1679, cette pension si mesquine, si insuffisante pour ses besoins, accrus par l'âge, cette pension lui fit défaut. Son sort devint alors digne de pitié. Un habitant de Rouen, qui l'avait visité à Paris, écrivait à cette date : « J'ai vu hier notre parent et ami; il se porte assez bien pour son âge. Il m'a prié de vous faire ses amitiés. Nous sommes sortis ensemble après le dîner, et, en passant par la rue de la Parcheminerie, il est entré dans une boutique pour faire raccommoder sa chaussure, qui était décousue. Il s'est assis sur une

1. Chap. XII. *Des Jugements.*

planche, et moi auprès de lui; et, lorsque l'ouvrier eut refait, il lui a donné trois pièces qu'il avait dans sa poche. Lorsque nous fûmes rentrés, je lui ai offert ma bourse; mais il n'a point voulu la recevoir, ni la partager. J'ai pleuré qu'un si grand génie fût réduit à cet excès de misère [1]. »

Richelet, qui déjà, seize ans auparavant, avait témoigné son respect pour Corneille en le vengeant des injures de d'Aubignac, imprima, pour le venger cette fois de ce cruel abandon, dans la seconde partie, publiée sous la date de 1679, de son *Dictionnaire français*, au mot Violon : « Le poète Martial disait autrefois que pour faire fortune à Rome il fallait être violon. Quand on dirait aujourd'hui la même chose de Paris, on dirait peut-être assez la vérité. Le Peintre, l'un des meilleurs joueurs de violon de Paris, gagne plus que Corneille, l'un des plus excellents et de nos plus fameux poètes français. »

Peu avant la mort de Colbert, arrivée en septembre 1683, Corneille, après avoir subi en silence un aussi long et aussi coupable oubli, avait adressé à ce ministre la lettre pleine de dignité et de résignation que voici :

« Monseigneur, dans le malheur qui m'accable, depuis quatre ans, de n'avoir plus de part aux gratifications dont Sa Majesté honore les gens de lettres, je ne puis avoir un plus juste et plus favorable recours qu'à vous, Monseigneur, à qui je suis entièrement redevable de celle que j'y avais. Je ne l'ai jamais méritée, mais du moins j'ai tâché à ne m'en rendre pas tout à fait indigne par l'emploi que j'en ai fait. Je ne l'ai point appliquée à mes besoins particuliers, mais

1. *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1834 p 167.

à entretenir deux fils dans les armées de Sa Majesté, dont l'un a été tué pour son service au siége de Grave; l'autre sert depuis quatorze ans, et est maintenant capitaine de chevau-légers. Ainsi, Monseigneur, le retranchement de cette faveur, à laquelle vous m'aviez accoutumé, ne peut qu'il ne me soit sensible au dernier point, non pour mon intérêt domestique, bien que ce soit le seul avantage que j'aie reçu de cinquante années de travail, mais parceque c'était une glorieuse marque de l'estime qu'il a plu au Roi faire du talent que Dieu m'a donné, et que cette disgrâce me met hors d'état de faire encore long-temps subsister ce fils dans le service, où il a consommé la plupart de mon peu de bien pour remplir avec honneur le poste qu'il y occupe. J'ose espérer, Monseigneur, que vous aurez la bonté de me rendre votre protection, et de ne pas laisser détruire votre ouvrage. Que si je suis assez malheureux pour me tromper dans cette espérance, et demeurer exclu de ces grâces qui me sont si précieuses et si nécessaires. je vous demande cette justice de croire que la continuation de cette mauvaise influence n'affaiblira en aucune manière ni mon zèle pour le service du roi, ni les sentiments de reconnaissance que je vous dois par le passé, et que, jusqu'au dernier soupir, je ferai gloire d'être, avec toute la passion et le respect possibles, Monseigneur, votre, etc. [1]. »

Que Colbert, avant de mourir, ait ou non cherché à réparer cette cruelle injustice, toujours est-il que pauvre, âgé et malade, Corneille, près de l'heure dernière,

1. Bibliothèque impériale, département des manuscrits. Cette lettre a été trouvée par M. Léon Lacabane, dans les cartons de Chérin de Barbimont.

se vit réduit au plus pressant besoin. Boileau, qui avait sans doute plus d'un tort envers lui, mais dont l'honorable conduite en cette circonstance les rachète tous, Boileau, en apprenant la position cruelle de ce vieillard, victime d'un révoltant oubli, courut chez le roi offrir le sacrifice de sa propre pension, disant qu'il ne pouvait sans honte la toucher, tandis qu'à ses derniers moments Corneille était privé du nécessaire. Le roi envoya deux cents louis à l'illustre malade, et ce fut La Chapelle, parent de Boileau, qui fut chargé de les lui porter [1] (28).

Deux jours après [2], la mort enleva celui qui avait créé tant d'œuvres immortelles. Entouré de sa famille, ce patriarche de la scène s'éteignit dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1684, dans la maison où il logeait, rue d'Argenteuil (29). Depuis long-temps mort pour le théâtre, le poète qui devait laisser de si longs souvenirs n'emporta guère d'autres regrets que ceux des siens, dont le trépas pouvait seul le séparer. Le Journal de Dangeau nous fait connaître par son laconisme le peu d'impression que cet événement produisit à la cour : « Jeudi 5, on apprit à Chambord la mort du *bonhomme* Corneille. » Peut-être trouvera-t-on que c'était bien peu pour des cendres aussi illustres. Peut-être, au contraire, y verra-t-on un digne hommage, si l'on pense avec un des rivaux du *bonhomme*, avec Sophocle, qu'*il n'y a que les grandes âmes qui sachent combien il y a de gloire à être bon.*

1. *Lettres nouvelles de M. Boursault*, Luxembourg, 1702, p. 381. — Notes sur l'*Éloge de Despréaux*, par d'Alembert.

2. *Mercure galant*, octobre 1684, p. 79. — Discours de Racine, prononcé à la réception de Th. Corneille, cité ci-après.



LIVRE QUATRIÈME.

« Nul autre que vous ne pouvait prétendre à enterrer Corneille, cependant vous n'avez pu y parvenir. »

BENSERADE A RACINE.

« A voir M. de Corneille, a dit un de ses contemporains, Vigneul-Marville [1], on ne l'aurait pas cru capable de faire si bien parler les Grecs et les Romains, et de donner un si grand relief aux sentiments et aux pensées des héros. La première fois que je le vis, je le pris pour un marchand de Rouen; son extérieur n'avait rien qui parlât pour son esprit..... Il se négligeait trop, ou, pour mieux dire, la nature, qui lui avait été si libérale en des choses extraordinaires, l'avait comme oublié dans les plus communes. » En effet, Fontenelle nous apprend de son côté que, s'il était assez grand et assez plein, il avait l'air fort simple et fort commun, toujours négligé et peu curieux de son extérieur; « mais, ajoute-t-il, il avait le visage assez agréable, un grand nez, la bouche belle, la physionomie

1. *Mélanges d'histoire et de littérature*, recueillis par Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argonne), édit. de 1725, t. I, p. 193 et suiv.

vive, des traits fort marqués et propres à être transmis à la postérité dans une médaille ou dans un buste [1] (1). »

« Sa conversation, dit encore Vigneul-Marville, était si pesante, qu'elle devenait à charge dès qu'elle durait un peu. Quand ses familiers amis, qui auraient souhaité de le voir parfait en tout, lui faisaient remarquer ses légers défauts, il souriait et disait : *Je n'en suis pas moins Pierre Corneille.* Il n'a jamais parlé bien correctement la langue française ; peut-être ne se mettait-il pas en peine de cette exactitude [2]. »

La Bruyère n'a pas plus flatté le portrait physique de notre auteur : « Simple, timide, d'une ennuyeuse conversation, il prend un mot pour un autre, et il ne juge de la bonté de sa pièce que par l'argent qui lui revient ; il ne sait pas la réciter ni lire son écriture. Laissez-le s'élever par la composition, il n'est pas au dessous d'Auguste, de Pompée, de Nicomède, d'Héraclius ; il est roi et un grand roi, il est politique, il est philosophe ; il entreprend de faire parler des héros, de les faire agir ; il peint les Romains : ils sont plus grands et plus Romains dans ses vers que dans leur histoire [3]. »

« Il n'ornait pas ce qu'il disait ; pour trouver le grand Corneille, il le fallait lire [4]. » C'est ce qui faisait dire à une grande princesse, qui avait désiré le voir et l'entretenir, qu'il ne fallait pas l'entendre ailleurs qu'à l'Hôtel de Bourgogne [5]. Il avait lui-même la conscience

1. *Vie de Corneille,* par Fontenelle.
2. Vigneul Marville, *loco citato.*
3. La Bruyère, chap. XII. *Des Jugements.*
4. *Vie de Corneille,* par Fontenelle.
5. Vigneul-Marville, *loco citato.*

du peu d'agrément de son débit, car il écrivait à Pelisson :

J'ai la plume féconde et la bouche stérile...,
Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui,
Que quand je me produis par la bouche d'autrui (2).

« Sa prononciation n'était pas tout à fait nette; il lisait ses vers avec force, mais sans grâce[1]. » Aussi, un jour qu'il reprochait à Boisrobert d'avoir mal parlé de ses pièces à la représentation : « Comment, lui répondit celui-ci, pourrais-je avoir mal parlé de vos vers au théâtre, les ayant trouvés admirables alors même que vous me les barbouilliez à la lecture [2] ? »

« Il savait les belles-lettres, l'histoire, la politique; mais il les prenait principalement du côté qu'elles ont rapport au théâtre; il n'avait pour toutes les autres connaissances ni loisir, ni curiosité, ni beaucoup d'estime. Il parlait peu, même sur la matière qu'il entendait si parfaitement [3]. » Cette unique direction d'idées était commune à Racine et à Boileau : car, à en croire Segrais [4], c'est d'eux que La Rochefoucauld a dit que c'est une grande pauvreté de n'avoir qu'une sorte d'esprit. « Tout leur entretien ne roule que sur la poésie ; ôtez-les de là, ils ne savent plus rien. » Quant à la taciturnité, c'était pour Corneille un point de ressemblance avec Molière. Si Bellegarde a raconté qu'un de ses amis, qui s'était trouvé souvent à la même table que l'auteur

1. *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
2. *Menagiana*, 1762, t. I, p. 312. — *Anecdotes littéraires* (par Raynal, t. II, p. 4.
3. *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
4. *Segraisiana*, 1723, p. 65-6.

de *Cinna*, n'apprit qu'après six mois qu'il avait eu l'honneur de dîner avec le grand Corneille[1], l'auteur de la *Critique de l'École des Femmes* nous a fait connaître, de son côté, sa *naturelle paresse à soutenir la conversation*[2].

« Corneille était mélancolique; il lui fallait des sujets plus solides pour espérer ou pour se réjouir que pour se chagriner ou pour craindre. Il avait l'humeur brusque et quelquefois rude en apparence; au fond il était très aisé à vivre, tendre et plein d'amitié[3]. » Cette brusquerie, qu'on doit attribuer à sa vie toute de retraite et d'étude, pouvait être un ridicule aux yeux du monde, mais, ne prenant pas sa source dans un vice de caractère, ne pouvait être un défaut aux yeux de la raison. « Si c'en est un, a dit le panégyriste de notre auteur, Corneille le partage avec le héros le plus aimé de son siècle, avec ce grand capitaine moins célèbre, après vingt batailles gagnées, par son courage que par sa bonté. Et qu'importait cet extérieur peu prévenant à ceux qui vécurent dans la familiarité d'un grand homme? Sous cette apparence de froideur, même de dureté, ils trouvaient dans l'âme de Corneille et de Turenne l'humanité, la douceur, la générosité, la foi sainte et la confiante amitié[4]. »

« Corneille avait l'âme fière et indépendante[5]. » Voltaire, en entendant ses plaintes et ses sollicitations

1. *Mémoires sur Molière*, publiés par M. Després, faisant partie de la *Collection des mémoires sur l'Art dramatique*, p. XXJ.

2. *La Critique*, sc. 2.

3. *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

4. *Éloge de Corneille*, par M. Victorin Fabre, 2e édit., p. 95.

5. *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

pécuniaires, a quelquefois été tenté de douter de son indépendance et de sa fierté. Nous nous sommes pris souvent à penser qu'il en faudrait peut-être tirer une conclusion toute contraire. Les détails que nous avons donnés sur sa fortune ont pu servir à prouver que ce n'était point par cupidité, mais par besoin, qu'il tenait ce langage. Mais il se mêla trop d'amertume à ses reproches pour qu'on ne pense pas aussi que ce grand homme avait la légitime conviction que ses charges devaient être supportées par d'autres que par lui. Il voyait payer chèrement toutes les choses auxquelles on attachait du prix, et se demandait pourquoi cette récompense manquerait à son mérite; pourquoi, tout entier à la gloire, il ne serait pas dispensé par la générosité d'un siècle qu'il immortalisait de prévoir les besoins de la vie. Il le pensait ainsi, et avec sa franchise, qu'exaltait encore le sentiment d'une injustice, il ne trouvait nul inconvénient à l'exprimer[1].

Il n'avait, on le voit, ni souplesse ni manége. Si, pour s'épargner la correction de quelques mauvais vers, il avait été homme à répondre, ainsi qu'on l'a sottement avancé : *Ils sont payés comme les autres*[2], il eût été beaucoup plus propre à faire sa fortune, mais beaucoup moins à peindre les Romains.

1. M. Guizot a parfaitement développé cette idée dans sa Vie de Pierre Corneille, p. 319 de la *Vie des Poëtes français*; Paris, Schœll, 1813, in-8.

2. *Troisième et quatrième Dissertation concernant le poëme dramatique, en forme de remarques sur la tragédie de M. Corneille intitulée* OEDIPE, *et sa réponse à ses calomnies* (par l'abbé d'Aubignac); Paris, 1663, in-12, p. 6. C'est d'Aubignac qui est l'inventeur de ce conte. A l'en croire, c'est à Colletet que Corneille demandait des conseils, et c'est à lui qu'avait été faite cette réponse.

Nous l'avons entendu dire : *L'air de la cour ne me convient pas.* On le conçoit aisément : aussi Racine, pour détourner son fils aîné de se livrer à la poésie, et dans la crainte qu'il n'attribuât à ses tragédies les compliments dont quelques grands seigneurs l'accablaient, lui disait : « Ne croyez pas que ce soient mes vers qui m'attirent toutes ces caresses. Corneille fait des vers cent fois plus beaux que les miens, et cependant personne ne le regarde. On ne l'aime que dans la bouche de ses acteurs... Moi, je me contente de leur tenir des propos amusants et de les entretenir de choses qui leur plaisent[1]. » Il est bien certain que Corneille n'avait point cette ressource, mais il ne l'est pas moins toutefois que quelques personnes de ce monde pour lequel il était si peu fait savaient l'apprécier. Ainsi, parmi les personnages de son siècle élevés en dignité, il se trouva un petit nombre d'hommes d'esprit qui le recherchèrent avec empressement, tout mauvais courtisan qu'il était. Nous avons dit la justice que le maréchal de Grammont rendait à l'auteur, nous avons vu

Le grand Condé pleurant aux vers du grand Corneille;

mais l'estime, l'admiration qu'ils avaient pour le génie du poète, d'autres l'accordaient au caractère, aux vertus privées de l'homme. Le brillant duc de Guise, ce héros du roman et de l'histoire, si célèbre par ses amours, ses duels, sa bravoure et son règne éphémère, le duc de Guise portait une amitié véritable à l'auteur du *Cid* et de *Don Sanche*, et prenait intérêt à tout ce

1. *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine), 1747, in-12, p. 189.

qui le touchait. Il nous reste un sonnet qui lui fut adressé par celui-ci, en 1640; Thomas Corneille lui dédia également *Timocrate*; et De Visé, pour faire sa cour au prince, fit paraître sous ses auspices la *Défense du Sertorius* contre les attaques de d'Aubignac. Cet abbé, dans sa *Quatrième Dissertation*, nous apprend que Corneille avait tous les jours son couvert mis à la table de ce bienveillant protecteur; et Tallemant, qu'alors qu'il était domicilié à Rouen, il avait, dans ses séjours à Paris, une chambre à l'hôtel de Guise[1]. Il eut la douleur de perdre, en 1664, le duc, à peine âgé de cinquante ans.

Mais revenons à l'histoire posthume de notre auteur, dont nous nous sommes un moment écarté pour retracer son image, ou du moins rassembler les traits épars qu'on nous en a conservés.

Élu à l'Académie en 1647, Corneille, à sa mort, était le doyen de cette compagnie. Il lui fut, on se le rappelle, enlevé dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1684. Racine, qui prenait avec le nouveau trimestre les fonctions de directeur, prétendait que, suivant la coutume, c'était à lui à faire célébrer un service pour le collègue qu'on venait de perdre. L'abbé de Lavau, qui était directeur encore la veille, revendiquait au contraire cet honneur, disant que, son successeur n'ayant pris possession que le lendemain matin, il devait être considéré comme en fonctions jusqu'au moment de cette prise de possession. L'Académie, appelée à prononcer dans cet honorable différend, se décida en faveur de l'abbé de

1. *Troisième et quatrième Dissertation concernant le poëme dramatique* (par d'Aubignac); Paris, 1663, in-12, p. 117. — *Historiettes*, t. X, p. 235, seconde édition.

Lavau, ce qui donna à Benserade l'occasion de dire à Racine : « Nul autre que vous ne pouvait prétendre à enterrer Corneille ; cependant vous n'avez pu y parvenir [1]. » Ce service fut célébré en l'église des Billettes, paroisse de l'Académie; quant aux obsèques, elles eurent lieu à Saint-Roch, et les restes de Corneille furent ensevelis dans cette église, où nul mausolée, nulle épitaphe, n'indiquerait encore à l'étranger surpris la place qu'ils occupent, si un de nos princes [2] n'eût, il y a peu d'années, rendu un religieux hommage aux mânes de ce grand homme (3).

On songeait à disposer du fauteuil laissé vacant par sa mort, lorsque Racine, directeur, demanda une surséance de quinze jours, motivée sur le désir que le duc du Maine, âgé d'environ quatorze ans, avait témoigné de faire partie des Quarante. Il n'est pas besoin de dire que le délai fut voté par acclamation. On voulut même que Racine assurât le capricieux enfant que, quand il n'y aurait pas de place vacante, *il n'y avait point d'académicien qui ne fût ravi de mourir pour lui en faire une* [3]. « Nos prédécesseurs, a dit d'Alembert, étaient, comme l'on voit, autant de Décius prêts à s'immoler pour l'honneur de la patrie. » Mais le protecteur de l'Académie, Louis XIV, se montra plus difficile en cette occasion que l'Académie elle-même ; la grande jeunesse de M. le duc du Maine empêcha le roi de donner son consentement à cette élection, et la mémoire de Cor-

1. *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine) ; Lausanne, 1747, p. 156. — *Histoire de l'Académie Française*, édit. de 1743, t. II, p. 295.

2. Louis-Philippe, alors duc d'Orléans.

3. *Choix des anciens Mercures*, t. XXVII, p. 17.

neille fut privée de l'honneur d'être louée par un prince [1].

Les Quarante, auxquels le bon sens de Louis XIV avait épargné ce nouveau ridicule, furent obligés de donner à Corneille un successeur beaucoup moins qualifié sans doute, mais beaucoup plus désirable; un sentiment aussi heureux que rare de justice et de convenance leur inspira l'idée de transmettre son héritage à son frère : Thomas Corneille fut élu à l'unanimité [2].

Sa réception eut lieu le 2 janvier 1685. Racine fut chargé de lui répondre. Il s'en acquitta d'une manière digne de Corneille et de lui. L'éloge qu'il prononça de ce grand homme fait le sien propre, et prouve qu'il ne s'était point laissé animer de l'injustice de ses partisans. Mêlant au panégyrique de Corneille le panégyrique de Louis XIV, qu'une étiquette surannée, naguères encore, rendait obligé dans ces sortes de discours, mais qui était plus convenablement placé dans ceux d'alors, il dit, en s'adressant au récipiendaire : « Lorsque, dans les âges suivants, on parlera avec étonnement des victoires prodigieuses et de toutes les grandes choses qui rendront notre siècle l'admiration de tous les siècles à venir, Corneille, n'en doutons point, Corneille tiendra sa place parmi toutes ces merveilles. La France se souviendra avec plaisir que sous le règne du plus grand de ses rois a fleuri le plus grand de ses poètes. On croira même ajouter quelque chose à la gloire de notre auguste monarque lorsqu'on dira qu'il a estimé, qu'il a honoré de ses bienfaits cet excellent génie; que mê-

1. *Œuvres de d'Alembert*, Eloge de l'abbé d'Estrées, note .
2. *Eloge de Th. Corneille*, par de Boze.

me, deux jours avant sa mort, et lorsqu'il ne lui restait plus qu'un rayon de connaissance, il lui envoya encore des marques de sa libéralité, et qu'enfin les dernières paroles de Corneille ont été des remercîments pour Louis le Grand.

« Voilà, Monsieur, comme la postérité parlera de votre illustre frère; voilà une partie des excellentes qualités qui l'ont fait connaître à toute l'Europe. Il en avait d'autres, qui bien que moins éclatantes aux yeux du public, ne sont peut-être pas moins dignes de nos louanges : je veux dire homme de probité et de piété, bon père de famille, bon parent, bon ami. Vous le savez, vous qui avez toujours été uni avec lui d'une amitié qu'aucun intérêt, non pas même aucune émulation pour la gloire, n'a pu altérer. Mais ce qui nous touche de plus près, c'est qu'il était encore un très bon académicien; il aimait, il cultivait nos exercices; il y apportait surtout cet esprit de douceur, d'égalité, de déférence même, si nécessaire pour entretenir l'union dans les compagnies. L'a-t-on jamais vu se préférer à aucun de ses confrères? L'a-t-on jamais vu vouloir tirer ici aucun avantage des applaudissements qu'il recevait dans le public? Au contraire, après avoir paru en maître, et, pour ainsi dire, régné sur la scène, il venait, disciple docile, chercher à s'instruire dans nos assemblées; laissait, pour me servir de ses propres termes, laissait ses lauriers à la porte de l'Académie; toujours prêt à soumettre son opinion à l'avis d'autrui, et, de tous tant que nous sommes, le plus modeste à parler, à prononcer, je dis même sur des matières de poésie. »

Racine fut vrai; il ne pouvait manquer, en traitant un tel sujet, d'être éloquent. Avant de passer en revue les

autres apologies que le génie de Corneille a inspirées et les critiques dont il n'a pas toujours su garantir sa grande ombre, suivons un peu la destinée des ouvrages et le sort de ceux des membres de sa famille qu'il laissa après lui.

Le *Mercure galant*, à la rédaction duquel Thomas Corneille n'était pas étranger, dit, dans la notice qu'il consacra à son frère peu de jours après sa mort : « On a trouvé dans son cabinet quelques ouvrages qu'on donnera au public. Ce recueil sera composé des *deux premiers livres de Stace, qu'il a mis en vers*, et de plusieurs pièces sur divers sujets[1]. » Comment supposer, après cette assertion formelle du collaborateur de Thomas, que les deux premiers livres de cette traduction ne sont pas, comme tout le surplus, inédits ? Cependant on voit dans le privilége de *Tite et Bérenice*, qui date de 1671, l'autorisation accordée à l'auteur de publier une traduction de *la Thébaïde*, poème qui apparemment partageait avec *la Pharsale* son enthousiasme un peu aveugle. Mais une preuve plus irrécusable de l'impression de cet ouvrage, ce sont les citations de trois vers se trouvant à deux passages différents, données par Ménage, avec indication des pages du volume auquel il renvoie : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, page 68 :

Où qu'il jette la vue, il voit briller des armes »;

et ailleurs : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, livre II, page 65 :

1. *Mercure galant*, octobre 1684, p. 79.

Dont autrefois le sphinx, ce monstrueux oiseau,
Avait, pour son repaire, envahi le coupeau[1]. »

Il n'est pas permis de douter, après ces preuves pour ainsi dire matérielles, que ces deux livres n'aient été imprimés. Mais n'est-il pas à croire, ce qui en quelque sorte concilierait toutes ces contradictions, qu'ils ne furent tirés que pour être donnés à quelques amis, et en si petit nombre que, pour le public, ils étaient comme inédits ! Nous sommes porté à le penser, et, si nous faisons des vœux pour que notre avis soit partagé, le plus ardent de tous est qu'un de ces exemplaires tombe entre les mains d'un bibliophile éclairé, ce qui est peut-être assez commun, mais non égoïste, ce qui, à coup sûr, est plus rare.

Les autres poésies trouvées manuscrites à la mort de Corneille ont été imprimées, avec celles qu'il avait précédemment données, dans un recueil assez bien fait, publié en 1738 par Granet. Mais il paraît que la censure de cette époque, trouvant trop récents encore le règne de Louis XIV et les souvenirs de son prédécesseur, exigea le retranchement de quelques pièces qui, on le sent bien, n'eussent pas semblé les moins piquantes du volume. Cependant l'éditeur fit imprimer secrètement, pour lui et quelques amis peut-être, un et quelquefois deux des morceaux retranchés, sur un feuillet sans pagination qu'on intercalait dans le volume ou qu'on plaçait à la fin. C'est sans doute d'après un de ces exemplaires, qui ont tous échappé à tous les éditeurs des *Œuvres de Corneille*, que Voltaire put le

1. *Observations de M. Ménage sur la langue française*. t. I, p. 133 et 163 : Paris, Barbin, 1675, seconde édition.

premier rapporter le sonnet sur Louis XIII que nous avons déjà cité [1]. Mais nous n'avons trouvé que dans trois exemplaires, sur ce même feuillet, le placet suivant. C'est à Louis XIV que Corneille s'adresse *pour le retardement du paiement de sa pension :*

Grand roi, dont nous voyons la générosité
Montrer pour le Parnasse un excès de bonte
Que n'ont jamais eu tous les autres,
Puissiez-vous dans cent ans donner encor des lois,
Et puissent tous vos ans être de quinze mois,
Comme vos commis font les nôtres ! (4)

Ce sixain aura semblé un peu leste pour un placet, et le censeur l'aura soigneusement retranché, pour ne pas laisser entamer la réputation de libéralité envers les lettres qu'on a pris plaisir à faire à Louis XIV. Notre récit aura prouvé peut-être que cette libéralité n'était ni bien grande, ni bien éclairée.

Ne nous arrêtons pas à un posthume ridicule qu'on a voulu, plus ridiculement encore, mettre sur le compte de Corneille (5). Jetons maintenant les yeux sur les trop rares hommages qui furent rendus à sa mémoire, et suivons les héritiers de son beau nom dans l'oubli où les laissa trop long-temps ensevelis une indifférence coupable.

Retirée aux Andelys, dans la famille de son père, sa veuve y mourut le 6 février 1694[2]. C'est là aussi que Thomas Corneille termina sa longue carrière, le 8 décembre 1709. Marthe, leur sœur, avait depuis long-temps fermé les yeux. Quant à Antoine Corneille [3], à Mme Ballain et aux deux autres sœurs, leur trace s'est perdue.

1. Voir précédemment, p. 117.
2. *Note fournie par M. P.-A. Corneille.*
3. Il est parlé de lui note 24, livre II.

Marthe Corneille, qui d'ailleurs avait quitté ce nom pour en prendre un qui a aussi sa célébrité, ne se vit pas revivre dans une longue postérité. De ses trois enfants, deux entrèrent dans les ordres. Pour le troisième, le célèbre Fontenelle, lorsqu'à la fin de sa vie séculaire on lui demandait s'il n'avait jamais eu envie de se marier : — *Quelquefois... le matin*, répondait-il. Mais cette velléité, qui le tourmentait peu, il ne l'avait pas satisfaite.

Les enfants de Thomas Corneille ne le rendirent grand-père que de deux filles, mariées l'une à un La Tour-du-Pin, l'autre à M. de Marsilly. Les généalogistes, ne pouvant sans doute suivre leurs filiations, les ont, à tort, fait mourir toutes deux sans postérité (6).

Quant à la descendance directe de Corneille, le parti qu'avaient pris sa fille Marguerite et son fils Thomas, l'une d'entrer aux Dominicaines, l'autre de revêtir la soutane, la mort prématurée de Charles, la mort glorieuse du lieutenant de cavalerie, avaient concentré tout l'espoir de la perpétuation de son sang et de son nom sur la tête de sa fille Marie, Mme Du Buat, dont le mari fut tué au siége de Candie, et qui devint ensuite Mme de Farcy[1], et sur celle de Pierre Corneille, le capitaine, gentilhomme ordinaire de la maison du roi.

Une descendante de Mme de Farcy s'est immortalisée aux jours sanglants de notre révolution. Le 17 juillet 1793, on vit monter sur la fatale charrette une fille, héroïne sublime, dont le dévoûment fait la gloire de son sexe et la honte du nôtre :

Belle, jeune, brillante, aux bourreaux amenée,
Tu semblais t'avancer sur le char d'hyménée ;

1. Voir *la Décade philosophique, littéraire et politique*, Ve année de la république, 2e trimestre, p. 494.

Ton front resta paisible et ton regard serein.
Calme sur l'échafaud, tu méprisas la rage
D'un peuple abject, servile et fécond en outrage,
Et qui se croit encor et libre et souverain [1].

La hache fit rouler la tête qui avait conçu et poursuivi un courageux dessein, et le sang du grand Corneille ruissela glorieusement de l'échafaud de Charlotte Corday (7).

Le dernier rejeton d'un des deux rameaux de cette branche mourut en 1827, sans postérité. Les rejetons de l'autre nous sont inconnus [2].

Le 28 mars 1694, un mois après la mort de la veuve de Corneille, son fils, qui, grâces à son nom, avait obtenu depuis quelques années, en même temps que Racine, une charge de gentilhomme ordinaire de la maison du roi [3], vit naître de son mariage un enfant mâle, qui reçut le nom de Pierre-Alexis. Celui-ci n'avait pas encore quatre ans quand Racine eut occasion d'écrire à Louis Racine, son fils : « Je ne sais si vous savez que M. Corneille, notre confrère, est mort. Il s'était confié à un charlatan qui lui donnait des drogues pour lui dissoudre la pierre. Ces drogues lui ont mis le feu dans la vessie. La fièvre l'a pris, et il est mort. Sa famille demande sa charge pour son petit-cousin, fils du brave M. de Marsilly, qui fut tué à Leuze, et qui avait épousé la fille de Thomas Corneille. »

Le confrère de Racine était mort à Paris le 30 janvier 1698 [4]. Thomas Corneille fut nommé tuteur de son petit-

1. *André Chénier.*
2. *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, par Ballin, 833, in-8.—*Le Droit*, journal des Tribunaux, du 13 décembre 1843.
3. Voir ci-après la note 8 du livre I.
4. *Ibidem.*

neveu. Le patrimoine de cet enfant, administré avec économie pendant sa longue minorité, s'accrut progressivement, et la dot que lui apporta en mariage une demoiselle Bénigne Larmanat semblait devoir assurer à jamais son aisance. Deux enfants naquirent de cette union, Marie-Anne Corneille et Claude-Etienne Corneille. La naissance de ce dernier coûta, au mois d'avril 1728, la vie à sa mère. La jeune fille, alors âgée d'environ neuf ans, fut placée au couvent à Nevers; quant au fils, il fut, dès la plus tendre enfance, mis en pension. Dès ce moment, le père, oubliant ses devoirs, ou plutôt les foulant aux pieds, s'adonna tout entier au plaisir et dissipa promptement sa fortune et sa vie. Il mourut sans laisser la moindre ressource ou le moindre appui à ses enfants, oubliés de chacun [1].

Le sang de Corneille, son nom même, passaient pour éteints, lorsqu'en 1757, Fontenelle ayant disposé de sa fortune en faveur de quatre légataires universelles, au nombre desquelles étaient Mlles de Marsilly et de Martainville, arrière-petites-filles de Thomas Corneille, son testament fut attaqué par un Jean-François Corneille et Marie-Françoise et Marthe Corneille, ses sœurs mariées, petit-fils et petites-filles de Pierre Corneille, avocat au parlement de Rouen, cousin-germain du tragique [2] (8). Ils prétendaient un droit exclusif à la succession de Fontenelle, dont ils étaient bien incontestablement cousins, mais à un degré, on le voit, assez éloigné [3].

1. *Note sur la famille de P. Corneille*, t. v., p. 397, de l'édit. des *Chefs-d'œuvre de P. Corneille*, par M. Le Pan.

2. Celui dont nous avons déjà parlé p. 184.

Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de

Ce Corneille, malheureux dès le berceau, n'avait pas même reçu l'éducation la plus commune; il savait seulement lire et écrire. Il vivait dans la misère, ou du moins subvenait difficilement aux besoins de la vie en exerçant à Evreux le métier de vannier, quand on lui apprit qu'il avait un cousin dont le nom était célèbre, et qui d'ailleurs pouvait changer sa triste situation. Il se rendit à Paris vers la fin de 1756, et se présenta chez Fontenelle. Ignorant probablement qu'il y avait eu dans sa famille un grand homme qui portait les mêmes nom et prénom que son aïeul, il s'annonça comme petit-fils de Pierre Corneille. Fontenelle et les personnes qui entouraient ce vieillard presque centenaire le prirent pour un aventurier qui voulait se faire passer pour descendant de l'auteur de *Cinna*, et le congédièrent sans chercher une explication que l'ignorance du réclamant ne lui permettait pas de donner lui-même.

Fontenelle mort, J.-F. Corneille et ses deux sœurs intentèrent le procès dont nous venons de parler contre les légataires du testateur. Ils furent dirigés et défendus par l'avocat Dreux du Radier, qui fit paraître en leur faveur un mémoire où, en établissant la généalogie du grand-père de ses clients, il établit fort mal celle du grand Corneille[1] (9). L'avocat de la partie adverse, répondant par un *factum* à ses moyens de droit, ne releva pas ses erreurs de fait; il en partagea même quelques unes, entre autres celle de croire, ce qu'on croyait du reste généralement alors, que la descendance de notre auteur était éteinte.

M. de Fontenelle, par M. l'abbé Trublet; Amsterdam, 1759, in-12, p. 308, 427 et suiv.

1. *Mémoire pour Corneille*, par M. Dreux du Radier, 1758, in-4.

J.-F. Corneille, mal conseillé, refusa d'entrer en arrangement[1] (10). Il vit les tribunaux repousser ses prétentions. Un secours qui lui fut volontairement accordé par les légataires de Fontenelle et un petit emploi qu'on parvint à lui procurer le firent vivre à grand'peine, pendant quelque temps, lui et sa fille, alors âgée de seize ans environ (11). Mais bientôt, le secours épuisé, l'indigence l'écrasa de nouveau de son poids. Instruits de la fâcheuse position d'un héritier du nom du grand Corneille, les Comédiens français lui accordèrent, le 10 mars 1760, avec un empressement qui doublait le mérite du bienfait, une représentation composée de *Rodogune* (12). Une foule de personnes de tout rang voulurent concourir à cette bonne œuvre. La recette s'éleva à 6,000 francs environ, dont le bénéficiaire consacra partie à acquitter des dettes qu'il avait été obligé de contracter, et partie à faire entrer sa fille à l'abbaye Saint-Antoine, pour qu'elle y reçût une éducation digne de son nom[2].

On ne se dissimulait pas que ces ressources n'étaient que précaires, et que, pour l'avenir de cette famille, il fallait lui en trouver de plus durables. Le Brun, surnommé depuis le Pindarique, eut l'idée d'alléger les charges du père et d'assurer l'existence de la fille en engageant Voltaire à se charger de celle-ci (13). Il adressa donc à l'auteur de *Zaïre* une ode, où l'on retrouve ses qualités et ses défauts, qu'il terminait en

1. *Ode et lettres à M. de Voltaire en faveur de la famille du grand Corneille*, par M. Le Brun; Genève et Paris, 1760, p. 6, note.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de Fontenelle*, par M. l'abbé Trublet, p. 433 et suiv. — *Ode et lettres à M. de Voltaire*, par Le Brun, p. 21, note.

faisant adroitement dire par l'ombre de Corneille à sa jeune parente :

Dis-lui que, si Mérope eût devancé Chimène,
De son chaos obscur dégageant Melpomène,
Sans doute il eût brillé de l'éclat dont j'ai lui;
S'il eût été Corneille, et si j'étais Voltaire,
Généreux adversaire,
Ce qu'il fera pour toi, je l'eusse fait pour lui.

« Je vous ferais, Monsieur, lui répondit Voltaire, attendre ma réponse quatre mois au moins, si je prétendais la faire en aussi beaux vers que les vôtres. Il faut me borner à vous dire en prose combien j'aime votre ode et votre proposition. Il convient assez qu'un vieux soldat du grand Corneille tâche d'être utile à la petite-fille de son général. Quand on bâtit des châteaux et des églises, et qu'on a des parents pauvres à soutenir, il ne reste guère de quoi faire ce qu'on voudrait pour une personne qui ne doit être secourue que par les plus grands du royaume.

» Je suis vieux, j'ai une nièce qui aime tous les arts et qui réussit dans quelques uns; si la personne dont vous me parlez, et que vous connaissez sans doute, voulait accepter auprès de ma nièce l'éducation la plus honnête, elle en aurait soin comme de sa fille : je chercherais à lui servir de père. Le sien n'aurait absolument rien à dépenser pour elle...

» Si cela convient, je suis à ses ordres, et j'espère avoir à vous remercier jusqu'au dernier jour de ma vie de m'avoir procuré l'honneur de faire ce que devait faire M. de Fontenelle. Une partie de l'éducation de cette demoiselle serait de nous voir jouer quelquefois

les pièces de son grand-père, et nous lui ferions broder les sujets de *Cinna* et du *Cid*[1]. »

Cette généreuse proposition ne pouvait qu'être accueillie avec reconnaissance, elle le fut ; mais nous n'avons pas besoin de dire que le fanatisme et l'envie n'épargnèrent nulle intrigue pour qu'on refusât du patriarche de Ferney, au nom de mademoiselle Corneille, le sort inespéré qui lui était offert. Ces âmes passionnées et basses s'inquiétaient peu de la replonger dans la misère, dont elles ne l'eussent certes jamais tirée ; elles ne voulaient que priver Voltaire de la gloire de ce nouveau bienfait. L'auteur de *l'Année littéraire*[2], Fréron, se permit les plus lâches, les plus coupables assertions, et l'on eut la douleur de voir un descendant de Thomas Corneille, l'abbé de la Tour-du-Pin, prendre part à ces menées honteuses[3].

Malgré les déboires sans nombre dont on chercha à l'abreuver à cette occasion, bien qu'il eût acquis la certitude que cette jeune personne qu'on lui avait d'abord, par un pardonnable mensonge, présentée comme petite-fille du grand Corneille, n'appartenait pas à la descendance de ce grand homme, Voltaire s'attacha avec l'intérêt le plus paternel à sa protégée. Dès le principe, il la mit à l'abri du besoin en constituant sur sa tête une rente de 1500 livres[4]. Quelque temps après, il entre-

1. Lettre du 5 novembre 1760.

2. 1760, t. VII, p. 163 et suiv.

3. Lettres de Voltaire à M. d'Argental, des 16 décembre 1760 et 26 janvier 1763. — *Correspondance de Grimm*, 1er décembre 1760, édit. de Furne, t. II, p. 470.

4. *Correspondance de Grimm*, t. III, p. 466. — Lettre de Voltaire à M. d'Argental du 16 décembre 1762.

prit, pour ainsi dire, de faire valoir son patrimoine, en annonçant à son profit une édition des *Œuvres de Corneille avec commentaires*. Enfin, au moyen de ces avantages et de ces espérances, consolidées encore d'une dot de 20,000 livres et de l'engagement de partager sa maison avec le jeune ménage, il la maria, au commencement de 1763. « Je vous donne avis, mon cher ami, écrivait-il à M. de Chenevières, que je marie mademoiselle Corneille. Je deviens aveugle, mais ce n'est pas moi qui jouerai dans cette affaire le rôle de l'Amour; c'est un jeune gentilhomme de mon voisinage, M. Dupuits, dont les terres touchent les miennes. Il a environ 80,000 livres de rente; il est sage et doux, fort aimable, fort amoureux et fort aimé. Je me flatte qu'ils seront tous deux heureux chez moi; leur bonheur fera le mien : je finis ma vie en vrai patriarche[1]. »

Cette rente et cette dot étaient constituées, cette union était formée, et le produit futur de la souscription, quel qu'il dût être, garanti à M. Dupuits, quand un autre Corneille vint se présenter aux Délices. C'était Claude Étienne, que nous avons laissé en pension à Nevers, et qui, maltraité par son instituteur, qui se lassait de ne rien recevoir des parents de son élève, avait pris la fuite. On l'avait cru mort; Voltaire va nous apprendre la vie qu'il avait menée : « C'est réellement l'arrière-petit-fils de Pierre..... Il a été soldat, déserteur, manœuvre, et d'ailleurs fort honnête homme. En passant par Grenoble, il a représenté son nom et ses besoins à M. de M***[2], que vous connaissez.

1. Janvier 1763.
2. François-Jean-Baptiste de Barral de Montferra.

Ce président, qui est le plus généreux de tous les hommes, ne lui a pas donné un sou, mais il lui a conseillé de poursuivre son voyage à pied et de venir chez moi, l'assurant que ce conseil valait beaucoup mieux que de l'argent, et que sa fortune était faite. Claude-Étienne lui a représenté qu'il n'avait que 4 livres 10 sous pour venir de Grenoble aux Délices. Le président a fait son décompte et lui a prouvé qu'en vivant sobrement il en aurait encore de reste à son arrivée. Le pauvre diable arrive mourant de faim, et ressemblant au Lazare ou à moi. Il entre dans la maison et demande d'abord à boire et à manger, ce qu'on ne trouve point chez le président de M***. Quand il est un peu refait, il dit son nom et demande à embrasser sa cousine ; il montre les papiers qu'il a en poche : ils sont en très bonne forme. Nous n'avons pas jugé à propos de le présenter à sa cousine ni à son cousin, M. Dupuits, et je crois que nous nous en déferons avec quelque argent comptant. Il descend pourtant de Pierre Corneille en droite ligne, et mademoiselle Corneille, à la rigueur, n'est rien à Pierre Corneille. Nous aurions pu marier Marie à Claude-Étienne sans être obligés de demander une dispense au pape ; mais comme M. Dupuits est en possession et qu'il s'appelle Claude, l'autre Claude videra la maison. Voilà, je crois, ce que nous avons de meilleur à faire.

» On nous menace d'une douzaine d'autres petits Cornillons, cousins-germains de *Pertharite*, qui viendront l'un après l'autre demander la becquée ; mais Marie Corneille est comme Marie sœur de Marthe : elle a pris la meilleure part [1]. »

On s'est beaucoup récrié contre Voltaire de ce qu'il

1. Lettre à M. d'Argental du 9 mars 1763.

n'avait pas assuré le sort du dernier arrivé. *Le canon était tiré*, a dit quelque part Geoffroy. Fallait-il donc dépouiller M. Dupuits du produit des souscriptions, qui s'éleva, il est vrai, à 52,000 livres (14), mais sans l'espoir duquel sa famille, fort aisée, avait bien laissé voir qu'elle n'eût pas consenti à une alliance avec la fille d'un pauvre facteur de la petite poste, quelle que fût d'ailleurs l'illustration de son nom[1]? Exigeait-on, d'un autre côté, que Voltaire constituât de nouvelles rentes à autant de Corneille qu'il s'en pourrait présenter? Il avait, ce nous semble, rendu un assez bel hommage à ce grand nom ; il avait donné à la France, au pouvoir, un assez bel exemple ; sa dette volontaire avait été largement acquittée. Est-ce à lui qu'il faut s'en prendre s'il n'eut pas d'imitateurs? Claude-Étienne fut *congédié* par lui avec de l'*argent comptant :* c'est, aux yeux de ses censeurs, un mauvais traitement, dont nul d'entre eux sûrement ne se fût rendu coupable.

Voltaire a oublié de comprendre le mariage dans l'énumération des malheurs de Claude-Etienne. C'en était un bien véritable pour cet homme, dans une position que la naissance de deux fils et de deux filles ne put manquer d'aggraver encore. Sa sœur, qui était demeurée au couvent de Nevers, et qu'avaient soutenue la persévérante bienfaisance de M. de Malesherbes et une pension sur les fermiers généraux, prit avec elle une de ses deux nièces. M. de Malesherbes, qui servait de tuteur à cette jeune personne, obtint pour elle, en 1785, une pension de 300 francs sur la cassette du roi; Collin d'Harleville lui en fit avoir une seconde de la

1. Lettres de Voltaire à M. d'Argental des 26 janvier et 15 février 1763.

Comédie-Française. C'est cette dernière demoiselle Corneille qui, luttant à elle seule contre les malheurs dont ses frères, pères l'un de huit enfans, l'autre de quatre, ont été accablés, a servi de seconde mère à ces douze orphelins, n'ayant pour tout héritage qu'un nom illustre (15).

Napoléon, qui avait fait placer les fils dans des lycées, n'avait pas dissimulé son dessein de réparer d'une éclatante manière envers leur aîné la trop longue et trop coupable indifférence de l'autorité. Comme tant d'autres, cette grande pensée n'a pu recevoir son exécution, et une pension très faible, que sa division rend plus insuffisante encore, est tout ce que la France accorde aujourd'hui à la mémoire de l'écrivain dont la vie entière fut consacrée à sa gloire (16).

Rouen, qui se montra toujours digne par son admiration d'être le berceau de ce grand homme, a vu proposer dans son sein son éloge quarante ans avant que l'Académie française ait songé à le mettre au concours. Ce fut le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, qui, en 1768, fit les fonds de ce prix, et Gaillard qui le remporta. Nous ne dirons rien de son discours, non plus que de celui du vertueux et infortuné Bailly, qui obtint l'accessit. On pouvait faire preuve de talent et d'esprit, et rester fort au dessous du sujet ; il n'est que trop certain que ni l'un ni l'autre concurrent ne s'éleva à sa hauteur.

En 1808, la classe de littérature de l'Institut, ayant proposé le même éloge pour prix d'éloquence, vit de nombreux rivaux se disputer la couronne (17) [1]. Son choix ne put être incertain. Un orateur se présenta, qui

1. Voir ci-après, dans la première partie de la *Bibliographie*, la liste des *Eloges* imprimés à cette époque.

a donné lieu au cardinal Maury de dire dans son *Essai sur la chaire:* « Un tel début ne promet pas seulement, il montre un écrivain qui saura soutenir dans cette carrière la gloire de notre nation. Il me semble que le grand Corneille n'avait pas encore été si bien loué. On ne pouvait ni l'apprécier avec plus d'esprit et de goût, ni le célébrer avec plus de raison et d'éloquence. Ce discours, qui se fait remarquer par des beautés du premier ordre, doit ranimer la vieille admiration des Français pour le créateur d'*Horace* et de *Cinna.* » Son auteur, M. Victorin Fabre, fut couronné.

Dès 1802, une simple société littéraire de Rouen, qui s'était placée sous le patronage de Corneille, avait exprimé le regret que, dans une ville où son souvenir était partout, sa statue ne fût nulle part. En 1805, elle avait répété son vœu pour l'érection d'un monument. Son appel fut sans écho; mais cette indifférence ingrate ne lassa pas sa persévérance, et à vingt-trois ans de là, en 1828, elle nomma une commission pour organiser une souscription à laquelle Rouen et la Normandie ne furent pas seules appelées, car il ne s'agissait pas là d'une renommée municipale ou provinciale, mais d'une des plus grandes illustrations françaises :

Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

Les nobles efforts de la Société d'émulation de Rouen cessèrent enfin d'être vains. Sa voix trouva de nombreux échos, son appel fut entendu, et, le 17 octobre 1834, s'inaugurait, sur le terre-plein du pont de cette ville, la statue du plus glorieux de ses enfants (18).

Le récit qu'on vient de lire, quelque étendue qu'il ait déjà, ne formerait qu'une bien faible partie de notre

ouvrage si nous voulions consigner ici et discuter l'un après l'autre les mille et un jugements qu'ont portés de Corneille les écrivains qui avaient le droit de l'admirer, ou ceux qui ont cru avoir mission pour faire de lui le sujet de leurs appréciations. Mais si la tâche serait pénible pour nous, l'exposé en serait pour nos lecteurs long et fastidieux. Que de considérants ridicules pour quelques arrêts bien rendus ! On en trouverait peu d'aussi vrais que l'image originale dont Molière se servait pour rendre l'intermittence du génie de son ami : « Il a un lutin qui vient de temps en temps lui souffler d'excellents vers, et qui ensuite le laisse là en disant : *Voyons comme il s'en tirera quand il sera seul*; et il ne fait rien qui vaille, et le lutin s'en amuse [1]. » On en trouverait peu d'aussi naïfs, comme d'aussi flatteurs, que l'étonnement de Chapelain, de ce que « un homme qui avait fait de si beaux vers ne savait pas l'art de la versification, et de ce que la nature agissait purement en lui [2]. »

Bornons-nous au rapide énoncé des divers plaidoyers échangés dans un procès depuis bien long-temps entamé, et que nous n'avons pas la prétention de croire terminer aujourd'hui : celui du rang à assigner à Corneille et à Racine. Nous avons vu que, du vivant de notre auteur, cette lutte avait été déjà plus d'une fois engagée ; sa mort, loin d'en diminuer la vivacité, sembla même l'accroître encore.

La Bruyère, dans ses *Caractères*, publiés en 1668, a dit, avec plus d'esprit que de justesse, que « Racine peint les hommes comme ils sont, et Corneille tels

1. *Eloge de Despréaux*, par d'Alembert, note 12.

2. *Segraisiana*, 1723, p. 136. Segrais disait la même chose pour son compte. *Ibid.*, p. 55.

qu'ils devraient être. » On a trouvé l'opposition jolie, et on a répété le mot sans trop se demander si toutes les femmes devraient être comme l'Emilie de *Cinna*, ou comme la Cléopâtre de *Rodogune*.

En 1691, Fontenelle, dans son discours de réception à l'Académie, se félicita de « tenir par le bonheur de sa naissance à un grand nom qui, dans la plus noble espèce des productions de l'esprit, *efface* tous les autres. » Le mot dut blesser Racine, et c'était surtout le but que se proposait le récipiendiaire, qui avait à se venger des efforts que Boileau et lui avaient tentés pour traverser son élection.

Cette injustice ne tarda pas à en provoquer d'autres du parti contraire. Bientôt la discussion prit un caractère d'aigreur, et des épigrammes furent lancées contre La Bruyère, qui, s'asseyant, en 1693, parmi les Quarante, dit, à son tour, en parlant de Racine : « Quelques uns ne souffrent pas que Corneille lui soit préféré, quelques autres même qu'il lui soit égalé. Ils en appellent à l'autre siècle ; ils attendent la fin de quelques vieillards qui, touchés indifféremment de tout ce qui rappelle leurs premières années, n'aiment peut-être dans *Œdipe* que le souvenir de leur jeunesse. »

Fontenelle ne resta pas en arrière; il fit, la même année, un *Parallèle de Corneille et de Racine*, dont les onze points tendent à prouver l'éminente supériorité de son oncle.

Boileau, aux yeux duquel Corneille n'était plus, comme aux yeux de son campagnard discoureur, *que joli quelquefois* [1]; Boileau, qui, assure-t-on, en voulait surtout

1. Satire du Festin.

à Perrault de ce que, dans son *Poème de Louis-le-Grand*, il avait fort loué Corneille, et n'avait rien dit de Racine[1]; Boileau, dans un quatrain-épigraphe pour le portrait de ce dernier, lui fit

Balancer Euripide et surpasser Corneille.

La crainte de causer trop de clameurs le détermina à transposer les deux verbes. « Mais, disait-il, assure Brossette, je ne serais point fâché que, dans la suite des temps, quelque critique se donne la licence de rétablir mon vers de la manière que je l'avais fait. »

Racine, au contraire, ne cessa pas de se montrer toujours juste envers la mémoire et le génie de Corneille. Jamais il ne démentit sa réponse au discours de Thomas[2], et il répéta même plus d'une fois à son fils ce que nous l'avons déjà entendu dire[3] : « Corneille fait des vers cent fois plus beaux que les miens. »

Malgré ce noble aveu d'un rival, les critiques modernes n'ont pas voulu, tout usée que fût la question, renoncer à ces vains parallèles. Il en est même qui, pour varier leurs plaisirs, ont comparé Fléchier à Racine et Bossuet à Corneille. On a répondu avec raison qu'on ne pouvait être plus différents que les deux premiers, et moins se ressembler que les deux autres[4].

Voltaire, auquel un mouvement généreux n'avait pas permis de calculer combien la tâche de commenter Corneille, fastidieuse et pénible pour tout autre, devait l'être surtout pour un esprit aussi mobile que le sien;

1. *Eloge de Perrault*, par d'Alembert.
2. Voir pages 263-5.
3. Voir page 259.
4. *Eloge de Fléchier*, par d'Alembert.

Voltaire, dans tous ces débats, se prononça, et toujours de bonne foi, de manière à satisfaire comme à mécontenter chaque parti. Lorsqu'il commença son travail, il écrivait à madame Du Deffand qu'il « aimait passionnément à commenter Corneille, car il a fait l'honneur de la France dans le seul art peut-être qui met la France au dessus des autres nations[1]. »

Dix-huit mois s'écoulent; le commentateur, que ne soutient plus la première ardeur d'une action vertueuse, se trouve tout entier sous l'influence de son caractère inconstant. Combien lui pèse alors ce qui naguère lui offrait tant d'attrait! « Corneille m'ennuie... Quel exécrable fatras que quinze ou seize pièces de ce grand homme! Pradon est un Sophocle en comparaison, et Danchet un Euripide. Comment a-t-on pu préférer à un homme tel que Racine un rabâcheur d'un si mauvais goût[2]! » Voltaire nous a dit son secret : il était ennuyé.

Vauvenargues ne nous a pas non plus caché le sien. Il maltraite fort Corneille; mais il avoue qu'il doit à Voltaire le peu de connaissance qu'il a de la poésie.

La Harpe, qui n'a pas autant de naïveté, et qui d'ailleurs n'avait en lui rien autre chose que son organisation qui s'opposât à ce qu'il sentît le grand, le sublime et parfois le naïf du génie de Corneille; La Harpe a déclaré que *l'admiration n'est jamais théâtrale*; qu'*on peut douter si Corneille était né avec un génie vraiment dramatique*, et qu'*il ne savait pas exciter ces touchantes émotions que nous allons tous chercher au théâtre.* Plaignons l'homme auquel il n'avait pas été donné de

1. Lettre du 18 novembre 1761.

2. Lettre à M. d'Argental, du 19 février 1763.

sentir que chez l'auteur d'*Horace* l'admiration n'est pas séparée de la pitié et de la terreur, qui n'a pas découvert le génie dramatique dans *Rodogune*, et qui a vainement demandé des émotions touchantes au *Cid*, à *Polyeucte*.

Arrêtons-nous ici : le génie de Corneille a été trop bien apprécié, sa prééminence sur les rivaux qu'il s'est créés a été trop bien établie par son panégyriste, pour que nous y revenions dans ce récit purement historique. Ce n'est pas son éloge littéraire que nous avons entrepris d'écrire, mais sa vie, qui est encore un éloge. Bornons-nous à répéter du successeur de Garnier et de Hardy : « Le génie est comme les immortels d'Homère : ils font trois pas, et touchent aux bornes du monde. »

FIN.

NOTES.



NOTES.

LIVRE PREMIER.

(1) « ..... Maintenant, me dit Eugène en m'entraînant » dans les détours sinueux de rues étroites, je vais » vous conduire devant le monument le plus honorable » et le plus glorieux pour la ville de Rouen. Regardez », continua-t-il en me plaçant devant une maison de fort médiocre apparence et dont le rez-de-chaussée est occupé par la boutique d'un serrurier. Je regardai, et je fus effectivement saisi d'un sentiment voisin de l'adoration en lisant sur un marbre placé au-dessus de la porte de ce modeste asile, ces seuls mots :

ICI
EST NÉ, LE 6 JUIN 1606,
PIERRE CORNEILLE[1].

» J'ai vu la chambre où retentirent les premiers vagissemens de cet homme qui devait faire entendre sur la scène française de si mâles et de si nobles accents. La cheminée, les croisées, les portes, tout a été religieusement conservé. Seulement on remarque çà et là quelques légères traces des enlèvements que des pèlerins

1. Nous donnons ici l'inscription rectifiée en 1828. Voir *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, par A.-G. Ballin, p. 5.

enthousiastes ont faits aux lieux qui ont vu naître Corneille. M. Lefoyer, qui occupe cette maison ou plutôt ce temple, se montre digne de veiller sur un aussi précieux héritage. Il a plusieurs fois résisté aux offres les plus séduisantes plutôt que de se laisser dépouiller de rien de ce qui pouvait rappeler Corneille. C'est à ses frais qu'a été placé sur la porte le buste *en plâtre* de l'auteur du Cid. A Rome, à Athènes, on lui eût élevé, aux frais de l'état, une statue de marbre de Paros: autre temps, autres peuples, autres statues.

» Il paraît que l'on a pensé à Rouen que la gloire de Corneille n'avait pas besoin d'être consacrée par des monuments plus périssables qu'elle ; aussi en chercherait-on vainement un seul dans son enceinte qui rappelât le père de la scène française. C'est une omission que j'engage les Rouennais à réparer, plutôt dans l'intérêt de leur propre gloire que de celle de leur immortel compatriote[1].

« Pour arrêter ou pour cacher les ravages du temps,
» poursuivit Eugène, il a fallu récrépir l'extérieur de
» cette maison, ce qui lui a donné une apparence mo-
» derne qui ôte quelque charme à mes yeux. Je l'ai
» vue telle qu'elle était du temps de Corneille, avec ses
» colombes en croix, et cet aspect de vétusté ajoutait
» encore quelque chose à ma vénération. »

» Heureusement qu'avant d'entreprendre ces indispensables réparations, on a eu soin d'en faire faire un

1. Nous lisons avec plaisir l'article suivant dans *l'Observateur des Beaux-Arts* du 26 avril 1829 : « La Société libre d'Emulation de Rouen a entendu récemment un rapport où une commission nommée *ad hoc* a proposé les moyens à employer pour parvenir à ériger un monument à Corneille dans le lieu de la naissance de ce grand homme. Ce projet trouvera, sans doute, beaucoup de partisans chez les Rouennais. » (*Note de la 1re édition.*)

Note ajoutée à cette seconde édition : Un académicien de Rouen, M. Hellis, dans une brochure publiée par lui en 1848 (*Découverte du portrait de P. Corneille peint par Ch. Lebrun*, p. 46), prend pour nôtres le récit et les reproches de M. de Jouy, et se demande s'il est bien possible que nous soyons jamais allé à Rouen. M. Hellis trouvera notre réponse dans la note 18 du livre IV.

dessin que M. Lefoyer nous a communiqué avec la plus complaisante prévenance... Quant à l'intérieur de la maison, surtout à la chambre où est né Corneille, qui est située au second étage, on y retrouve encore cette empreinte du vieux temps si propre à réveiller les souvenirs.

» On prétend que c'est dans la maison voisine qu'est né Thomas Corneille ; mais aucune inscription ne l'annonce, soit que l'on n'ait pas regardé ce fait comme suffisamment prouvé, soit, plus vraisemblablement, que l'on n'ait pas trouvé Thomas digne de cette distinction.

» Corneille est né *rue de la Pie* ; l'occasion de changer ce nom ridicule était belle ; on n'en a pas profité. Un marbre semblable à celui qui est placé sur la maison du père de la scène française décore celle où est né Fontenelle dans la *rue des Bons-Enfants*, n° 134. On y lit également le nom de l'auteur des *Mondes*, et la date de sa naissance. » (Extrait de *l'Hermite en Province*, par M. de Jouy, tome VII, pages 214 et suiv. ; Paris, Pillet, 1824.)

M. P.-A. Corneille a démontré d'une manière irrécusable dans son *Rapport sur le jour de la naissance de Pierre Corneille, et sur la maison où il est né* (Rouen, Baudry, 1829, in-8°), que Pierre Corneille était né dans cette maison, et son frère Thomas dans la maison contiguë. Cette dernière, qui est demeurée à peu près intacte, fut vendue par contrat passé le 30 octobre 1686, où figurait Le Bouyer de Fontenelle, comme mandataire de son beau-frère, moyennant 7750 livres [1].

(2) Une ordonnance de 1539 voulait que l'on énonçât sur les actes de baptême le jour précis de la naissance, en mettant : *né d'avant-hier*, *né d'hier*, *né d'aujourd'hui*. Mais elle n'était pas toujours observée ; il paraît même qu'à cette époque, à Rouen, elle ne l'était pres-

1. Ce dernier renseignement nous a été fourni par M. P.-A. Corneille.

que jamais. Voici l'acte de baptême de Corneille, inscrit sur les registres de la paroisse de Saint-Sauveur de Rouen, pour l'an 1606 :

« Le neuvième jour de juin 1606, *Pierre*, fils de » M. Pierre Corneille, a été baptisé ; le parrain, mon- » sieur Pierre Le Pesant, secrétaire du roi, et Barbe » Houel. »

Plusieurs écrivains ont donc pensé que Corneille avait vu le jour le 9 juin. Mais, quelque nombreux qu'ils soient, leur opinion ou plutôt leur conjecture ne saurait être opposée à l'autorité de la notice nécrologique qui lui est consacrée dans le *Mercure galant* d'octobre 1684, recueil à la rédaction duquel Thomas Corneille prenait part, et surtout au témoignage formel de celui-ci, qui avait plus d'une fois sans doute fêté l'anniversaire de son frère, et qui dit dans son *Dictionnaire universel, géographique et historique*, au mot Rouen : « La même ville a été la patrie du fameux Pierre Corneille, qu'on nomme ordinairement *le grand Corneille*, né le 6 juin 1606. Il mourut le dimanche 1er jour d'octobre 1684. »

La Société d'Emulation et l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, ont, l'une en 1826, l'autre en en 1827, nommé une commission pour résoudre cette question de date. M. P.-A. Corneille, membre de la première, en fut, par un sentiment qu'on appréciera, nommé rapporteur. M. Hoüel fut chargé par la seconde des mêmes fonctions. Après des investigations scrupuleuses, les deux commissions se sont prononcées pour la date du 6 juin. (*Dissertation sur la date de la naissance du grand Corneille*, signée P. Corneille, in-8°, Rouen, 1826, et *Rapport sur la date de la naissance de P. Corneille*, par M. Hoüel, Rouen, 1828, in-8°.)

Pierre Le Pesant, secrétaire du roi, parrain de Corneille, était son grand-père maternel.

Barbe Hoüel, sa marraine, était fille de Jean Hoüel, sieur de Vatteville (près de Caudebec), et avait épousé Pierre Corneille, conseiller référendaire à la chancel-

lerie de Normandie, qui vendit sa charge en 1587, et mourut vers 1588. De leur mariage étaient nés :

1° Jeanne, baptisée le 16 septembre 1571, religieuse.

2° Pierre, l'aîné, père de notre auteur, présumé né en 1572 ou 1574; anobli par lettre du mois de janvier 1637 (voir ci-après la note 1 du livre II), mort le 12 février 1639. Sa veuve, Marthe Le Pesant de Boisguilbert[1], mère du grand Corneille, vivait encore, d'après des actes de famille, en 1646, mais, selon la même autorité, elle était morte en 1658.

3° Antoine, présumé né en 1577, curé de Sainte-Marie-des-Champs, près d'Yvetot.

4° Barbe, baptisée le 16 mars 1578.

5° Richard, baptisé le 2 février 1580; mort jeune.

6° Guillaume, baptisé le 5 mars 1581.

7° Françoise, baptisée le 23 juillet 1583, morte le 6 novembre 1601.

8° François, baptisé le 19 janvier 1585. C'est de lui que descendait mademoiselle Corneille mariée par Voltaire.

Pierre Corneille l'aîné et Marthe Le Pesant de Boisguilbert, père et mère de Corneille, eurent de leur mariage :

1° Pierre Corneille (le grand), baptisé le 9 juin 1606.

2° Marie, baptisée le 4 novembre 1609; mariée en 1634 au sieur Ballain ou Ballam.

3° Antoine, baptisé le 10 juillet 1611.

4° Magdelaine, baptisée le 13 janvier 1618.

1. On trouve souvent le nom de cette famille écrit d'une manière peu uniforme. On voit tantôt *Le Pesant*, tantôt *Le Paysant;* tantôt *de Bois-Guilbert*, tantôt *de Bois Guillebert.*

Pierre Le Pesant de Bois-Guilbert, lieutenant-général au bailliage de Rouen, mort en 1714, est auteur de plusieurs ouvrages historiques.

Bois-Guilbert (Jean-Pierre-Adrien-Augustin Le Pesant de), qu'on regarde comme petit-neveu de la mère de Corneille, est auteur d'un *Poëme sur la sédition d'Antioche*, couronné par l'académie de l'Immaculée Conception de Rouen en 1769; imprimé en 1770, in-8.

5° Marthe, baptisée le 28 août 1623, mère de Fontenelle.

6° Thomas, baptisé le 24 août 1625, auteur d'*Ariane*.

7° Magdelaine, baptisée le 27 juin 1629; présumée morte en 1635.

Peut-être, mais ce point n'a pu être éclairci, les deux filles du nom de *Magdelaine* forment-elles un double emploi, qu'expliquerait, jusqu'à un certain point, l'inexactitude des registres; peut-être aussi, et cela est plus vraisemblable, la première étant morte avant la naissance de la seconde, aura-t-on donné son nom à celle-ci.

Nous devons ces renseignements à l'infatigable complaisance de M. P.-A. Corneille, qui est parvenu à découvrir sur les registres de l'état civil, ou, quand il y a eu lacune, dans des actes notariés, toutes les dates que nous venons de rapporter. Toutes les fois que nous nous sommes servi du mot *présumé*, c'est que l'acte et sa date ont échappé à ses recherches; mais alors ses conjectures sont fondées sur des renseignements de famille.

(3) Voici le procès-verbal de sa réception et de sa prestation de serment, découvert en 1830 par M. Floquet dans les archives du greffe de l'ancien parlement de Rouen :

« Du mardi XVIIIe jour de juin 1624, Me Pierre Cor-
» neille, licencié ès loix, après que par ordonnance de
» la Cour a été informé d'office, par les conseillers
» commissaires à ce députés, de sa vie, mœurs, ac-
» tions, comportements, religion catholique, aposto-
» lique et romaine ; oüi sur ce le procureur général du
» Roi, et de son consentement, a été reçu avocat en la-
» dite cour, et a fait et prêté le serment en tel cas re-
» quis et accoutumé. »

(4) Les lettres patentes du roi données à l'effet d'investir Corneille des deux charges qu'il avait acquises sont des 31 décembre 1628 et 10 janvier 1629. Ces

charges lui avaient été vendues par le sieur Pierre de Mogerès, qui en était titulaire. — C'étaient deux offices distincts, tous deux dépendants du ressort de la Table de Marbre, auxquels le chancelier eût pu faire nommer deux personnes, mais que Corneille cumula comme son prédécesseur. (*Note fournie par M. P.-A. Corneille*, après vérification aux archives de la Cour de Rouen.)

(5) Thomas Corneille, dans son *Dictionnaire universel, géographique et historique* (Paris, 1708), à l'article Rouen, répète l'aventure qui, selon Fontenelle, donna lieu à *Mélite*. Mais nous ferons encore observer que Thomas était né dix-neuf ans après son frère, et qu'il écrivait quatre-vingts ans environ après la représentation de cette pièce.

(6) Pour prouver que sur ces faits on doit beaucoup plus s'en rapporter à l'éditeur de 1738, Granet, qu'à Fontenelle, il nous suffira de nous appuyer de la propre autorité de ce dernier. « On a recueilli, dit-il, avec soin et avec goût, ces différentes pièces, dont on a fait un volume à la suite de son Théâtre, réimprimé en 1738, et je ne puis mieux faire que de renvoyer *sur toute cette matière* tant au volume qui contient les pièces... qu'à une preface judicieuse et bien écrite, *où l'on trouvera de plus des traits historiques que je ne savais pas*. L'auteur y doute d'un fait que j'avais avancé : j'avoue que son doute seul m'ébranle; c'est un fait que j'ai trouvé établi dans ma mémoire comme certain, quoique dépouillé de toutes ses preuves, que j'ai eu tout le loisir d'oublier parfaitement. » (*Vie de Corneille*, par Fontenelle, édit. de Belin, p. 348.)

Ceci démontre encore la vérité de ce que dit Fontenelle, qu'il est des traits historiques relatifs à son oncle qu'il ne savait pas, et beaucoup d'autres *qu'il savait mal*. Voici le fait dont il veut parler : Il avait dit : « M. Corneille estimait extrêmement ces deux poètes (La Rue et Santeuil). Lui-même faisait bien des vers latins, et il en fit sur la campagne de Flandre en 1667, qui parurent si beaux, que non seulement plusieurs personnes

les mirent en français, mais que les meilleurs poètes latins en prirent l'idée, et les mirent encore en latin. »

« Un fait aussi singulier, avait dit Granet, a réveillé » ma curiosité, et m'a fait chercher avec soin les vers » latins de M. Corneille, les imitations dans la même » langue, et les traductions françaises. Mes recherches » ont été inutiles, et je suis presque tenté de croire que » ces diverses pièces n'ont jamais existé. Ne peut-il pas » se faire que M. de Fontenelle ait confondu un fait un » peu différent et d'une date assez approchante? Le » voici : En 1668, M. Corneille fit des vers latins sur la » conquête de la Franche-Comté; mais ce n'est qu'une » traduction de ses vers français sur le même sujet, qui » parurent en même temps et furent bientôt traduits » par le P. de La Rue et M. Santeuil, les meilleurs » poètes latins du dernier siècle. Cette conjecture paraî- » tra fondée si l'on considère que, dans le recueil de » leurs poésies, les vers français de M. Corneille précè- » dent les vers latins. Il ne fit en 1667 qu'un poème » français sur le retour du Roi, de Flandre, dont nous » n'avons aucune traduction. »

(7) Rien n'égale la négligence de la plupart des éditeurs de Corneille. Il y a dans ces pièces diverses un sonnet *A Mélite :* plusieurs d'entre eux ont regardé ce sonnet comme une preuve nouvelle de la réalité de la prétendue aventure. Pas un ne s'est aperçu qu'il n'est autre que celui qui se trouve acte II, sc. 4, de la comédie de *Mélite*, et que, comme cette pièce était encore inédite quand Corneille publia *Clitandre* et les *Mélanges poétiques*, il crut pouvoir distraire le sonnet de la comédie où il était placé, pour le joindre à quelques autres poésies du même genre.

Palissot, qui ne regarde pas cette beauté comme imaginaire, met sur son compte tant l'aventure rapportée par Fontenelle que les liaisons d'enfance et les premières inspirations dont parle l'éditeur de 1738. Il y a là confusion entre événements qui impliquent contradiction.

(8) M. Floquet, qui avait sans doute mal lu dans notre première édition le passage auquel cette note se rapporte, dit que nous n'avons, pour la fixation de la date de *Mélite* à 1629, que le témoignage des frères Parfait, à l'habituelle exactitude desquels il ne rend pas justice. Il n'a pas vu, ou a mieux aimé ne pas voir celui de Mairet, que nous citions également : car M. Floquet convient qu'il ne veut pas discuter ce point, et qu'*il se sent porté* à admettre sans examen la date de 1625, « qui ne » peut qu'honorer Corneille, puisqu'elle serait une » preuve de la précocité de son génie. *J'aime à me* » *persuader*, ajoute-t-il, que Fontenelle, en fixant à » l'année 1625 la première représentation du premier » ouvrage de son oncle, *pourrait bien avoir eu rai-* » *son.* » (*Précis analytique de l'Académie de Rouen*, 1830, p. 418.) M. Floquet, on le voit, est le premier à reconnaître que c'est chez lui uniquement une affaire de sentiment. La critique historique a d'autres exigences.

Nous ne pouvons taire que nous avons rencontré encore un autre contradicteur : c'est M. Emm. Gaillard, qui a inséré dans le *Précis de l'Académie de Rouen*, 1834, un travail intitulé *Nouveaux détails sur P. Corneille, recueillis dans l'année où Rouen érige une statue à ce grand poète*, et débutant par celui-ci : « Corneille naquit un samedi et mourut un dimanche. » M. Gaillard nous reproche de n'avoir pas connu un manuscrit de la bibliothèque de Caen, le *Moréri des Normands*, qu'il ne fait pas davantage connaître ; de n'avoir pas compris que *Mélite* est l'anagramme de *Milet*, nom d'une demoiselle que Corneille aurait mise sur la scène sans plus de façon et de déguisement, ce qui a été attesté à M. Gaillard par un homme qui, s'il n'était pas mort, aurait eu cent vingt ans en 1834, et qui tenait cette histoire de demoiselles qui en auraient eu bien davantage. Nous convenons que nous n'avons pas une foi égale à celle que montre M. Gaillard pour les récits qu'il se laisse faire. Avons-nous tort? Le lecteur en sera juge encore par l'exemple que voici :

Dans le même travail, tout à côté du reproche que nous venons de citer, M. Gaillard nous en adresse un autre. Nous avons commis, selon lui, une erreur, en donnant au fils de Corneille la qualité de *gentilhomme ordinaire de la maison du roi.* En vain citions-nous dans notre première édition (page 246) l'autorité de Thomas Corneille, qui, dans son *Dictionnaire universel*, article *Rouen*, donne cette qualification à son neveu; en vain citions-nous encore (page 271) celle de Racine, qui, gentilhomme de la maison du roi, lui-même, lui donne également ce titre (voir précédemment page 251), M. Gaillard ne veut entendre ni notre faible voix, ni les voix retentissantes de Thomas Corneille et de Racine : un correspondant de l'Académie de Rouen lui a dit que Corneille fils était *secrétaire ordinaire du roi*, et la voix du correspondant couvre toutes les autres. Nous ne chercherons pas à convaincre M. Gaillard, mais nous ajouterons pour nos lecteurs que l'*Etat de la France* de 1692, qui, pas plus qu'aucun autre, n'enregistre de *secrétaires ordinaires du roi*, inscrit à la page 232, comme *gentilhomme ordinaire de la maison du roi*, pour le semestre de juillet : « M. Pierre Corneille, seigneur » d'Auville (d'Amville), ci-devant capitaine de cavale- » rie. » Est-ce clair[1]?

Nous le rendrons plus clair encore en rapportant l'acte de décès de ce Pierre Corneille dont M. Gaillard, toujours fort de l'autorité de cet homme que la mort seule a empêché d'être centenaire, de ces demoiselles sempiternelles et de son correspondant de l'Académie de Rouen, nie quand même le titre. C'est une communication que nous devons à l'amitié de M. Ravenel.

1. Cet *Etat* porte immédiatement à la suite : « M. Jean Racine, » trésorier de France en la généralité de Moulins. Il est de l'Académie française. » Nous n'avons trouvé dans aucune collection un *Etat de la France* pour 1690 et pour 1691. Celui de 1689 ne comprenait dans la liste des gentilshommes ni Corneille fils, ni Racine; leur nomination doit donc être placée de janvier 1689 à décembre 1691.

Registre des baptêmes, mariages et sépultures qui seront faits en la paroisse de Saint-Roch... pendant l'année 1698 (folio 20, recto).

« Dudit jour [11 janvier 1698]. — Pierre Corneille, » gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, décédé hier en » sa maison, rue Saint-Honoré, a été inhumé en cette » église. Y présents Me Benoît de Boislecomte Du Buat, » religieux théatin, son neveu ; Bernard de Fontenelle, » son cousin germain, demeurant rue des Bons-En- » fants, paroisse Saint-Eustache. — *Signé* Du Buat, » Fontenelle. »

(9) On a peu de détails sur la carrière dramatique de Mondory, auquel ses contemporains prodiguent à l'envi les éloges. On sait seulement que les efforts qu'il fit en jouant le rôle d'Hérode dans la *Mariamne* de Tristan lui causèrent une attaque de paralysie. Nous avons dit, page 57, sa vaine tentative pour occuper de nouveau la scène, et les actes de munificence et de vanité dont son échec fut l'occasion.

Bien que tout porte à croire que Mondory poussait fort loin l'emphase et la déclamation, il est certain du moins que sur quelques points il était fort en avant de son siècle. Ainsi, s'il n'eut pas le bonheur d'opérer la réforme du costume, il eut du moins l'honneur de l'avoir tentée. La mode des perruques énormes était établie : il ne voulut point la suivre, et, selon l'expression des auteurs contemporains, joua tous les rôles de héros *avec de petits cheveux coupés*.

Mondory faisait des vers qui n'étaient pas plus mauvais que ceux de Colletet et de Claveret. Il en a adressé plusieurs à Scudéry, à la louange de ses pièces.

(10) Hardy, successeur de Jodelle et de Garnier, serviles imitateurs des Grecs, eut le mérite de se montrer poète dramatique national. Sans renoncer aux lumières dont les anciens avaient pu éclairer la route, mais sans suivre leurs traces, il marcha librement. Sa dureté, son incorrection, ont quelque chose de plus vrai que l'obscurité pédantesque et le néologisme de l'école

de Ronsard. Il n'a manqué à Hardy que... du génie. Nous nous sommes plus d'une fois demandé ce que fût devenue notre littérature si Hardy avait reçu ce don si rare. A coup sûr elle eût pris une tout autre direction ; et, sans se prononcer ici sur les avantages ou les inconvénients qui eussent pu en résulter, il est permis de croire que, succédant à un Shakspeare français, Corneille eût adopté un système de composition différent de celui qu'il a fondé sur notre scène.

Hardy était pauvre; il reçut en compensation la fécondité, et, si l'on en croit les historiens du théâtre, la compensation fut large, car on fait monter jusqu'à huit cents le nombre de ses pièces, toutes en vers. Quelques unes furent composées, apprises et représentées en trois jours. On sentira que cette activité était de rigueur en se rappelant ce que nous avons déjà entendu dire à la comédienne Baupré : « M. Corneille nous a » fait un grand tort : nous avions ci-devant des pièces » de théâtre *pour trois écus*, que l'on nous faisait en » une nuit; on y était accoutumé, et nous gagnions » beaucoup. » De ces huit cents poèmes dramatiques il ne nous en reste que quarante-un, dont la lecture donnera à penser à quiconque aura le courage de l'entreprendre, après l'avoir fait précéder de celle des poètes *græco-français* que Hardy remplaça et fit complétement oublier, comme on le verra par la note suivante.

(11) L'*Art poétique* de Vauquelin la Fresnaye parut à Caen en 1605. Il est probable que Boileau se rappelait ces vers lorsqu'il dit :

Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

On lit dans le *Segraisiana :* « Ce fut M. Chapelain qui fut cause que l'on commença à observer la règle des vingt-quatre heures dans les pièces de théâtre; et, parcequ'il fallait premièrement le faire agréer aux comédiens, qui imposaient alors la loi aux auteurs, sachant que M. le comte de Fiesque, qui avait infiniment de

l'esprit, avait du crédit auprès d'eux, il le pria de leur en parler, comme il le fit. Il communiqua la chose à M. Mairet, qui fit sa *Sophonisbe* (1629), qui est la première pièce où cette règle est observée. M. Desmarets fit ensuite *les Visionnaires* sur la même règle, quoiqu'il introduise un acteur qui s'oppose au changement qui se fit alors. » (Edit. de 1723, pag. 116.)

Tout ceci n'est qu'une erreur, causée par l'oubli dans lequel la réputation de Hardy avait enseveli ses devanciers. Jodelle, Garnier et plusieurs autres s'étaient, bien avant cette époque, renfermés dans les règles des unités; mais il y avait si peu souvenir d'eux, que Segrais a dit: « Autrefois, c'est-à-dire dans le siècle passé, les gens de lettres ne faisaient pas de comédies ou pièces de théâtre. Il n'y eut que Jodelle, qui fit la *Médée.* » Et la *Médée* est de Jean de La Péruse.

(12) « *Disputer sur la pointe d'une aiguille*, c'est contester pour une bagatelle. Les Grecs disaient : *Disputer sur l'ombre d'un âne.* Ce proverbe était fondé sur une historiette que Démosthènes conta, dit-on, aux Athéniens, pour les rendre plus attentifs à ce qu'il leur disait. Un jeune homme avait loué un âne pour aller d'Athènes à Mégare. C'était dans l'été. Vers midi le soleil était brûlant, et il ne se trouvait pas un buisson où l'on pût se mettre à l'abri. Que fait notre voyageur ? Il descend de sa monture, s'assied près d'elle, et se rafraîchit à son ombre. L'ânier, qui était du voyage, prétend que cette place lui appartient, et le prouve en disant qu'il avait bien loué l'âne, mais non pas son ombre. La dispute s'échauffe; des paroles on en vint aux coups, et, ces deux moyens de persuasion n'ayant rien décidé, l'affaire fut portée en justice. » (*Dictionnaire des Proverbes français*, par M. de La Mésangère.)

(13) Quinault, dans ses *Rivales*, jouées en 1653 et imprimées en 1661, faisait dire à un des personnages :

Elise, comment donc! ils se font des caresses!
Mon maître assurément prend son nez pour ses f.....

Puisque nous avons occasion de parler des *Rivales*, nous croyons devoir rapporter l'article suivant qui y est relatif, et qui fait connaître l'époque à laquelle s'établit l'usage des droits d'auteur calculés sur les recettes :

« Les comédiens, depuis leur établissement, étaient dans l'usage d'acheter des auteurs les pièces de théâtre qu'on leur présentait ; au moyen de quoi le profit de la recette était en entier pour eux. Cet usage avait son inconvénient, car il arrivait assez souvent que la pièce ne faisait pas fortune dans le public. Aussi les comédiens mettaient-ils un prix assez modique à leurs emplettes. Quelquefois la réputation de l'auteur faisait acheter plus cher l'ouvrage. Tristan, pour rendre service à son élève Quinault, se chargea de lire aux comédiens la pièce des *Rivales*. Elle fut acceptée avec de grands éloges de la part des acteurs, qui convinrent d'en donner cent écus. Alors Tristan leur apprit que cette comédie n'était point de lui, mais d'un jeune homme appelé Quinault, qui avait beaucoup de talent. Cet aveu fit rétracter les comédiens. Ils dirent à Tristan que, l'ouvrage dont il avait fait la lecture n'étant pas de lui, ils ne pouvaient hasarder plus de cinquante écus sur sa réussite. Tristan insista en vain pour faire revenir les comédiens à leur première proposition. Enfin, il s'avisa d'un expédient pour concilier les intérêts de ces derniers et de Quinault : il proposa d'accorder à l'auteur de la comédie le neuvième de la recette de chaque représentation, pendant le temps que cette pièce serait représentée dans sa nouveauté, et qu'ensuite elle appartiendrait aux comédiens. Ce moyen fut accepté de part et d'autre, et parut si judicieux, que les comédiens et les auteurs ont toujours depuis suivi cette règle. » (*Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 135.)

Le registre de la troupe de Molière, tenu par La Grange, prouve que, postérieurement à l'époque fixée par les *Anecdotes dramatiques*, tantôt on donnait à l'auteur des droits proportionnels, tantôt aussi on traitait avec lui, comme par le passé, à forfait. Voici des exemples que

nous y trouvons encore de ce dernier et ancien mode, qui n'était pas complétement tombé en désuétude :

En décembre 1659 et janvier 1660, donné à Molière pour *les Précieuses ridicules*, en plusieurs paiements, mille livres.

Et en juin, août et septembre, pour *le Cocu imaginaire*, en trois paiements, quinze cents livres ; et au dernier paiement, le 7 septembre, on lit ces mots : « Achevé de payer M. de Molière pour *le Cocu*, en lui donnant pour la troisième fois 500 livres. »

A la date de février 1661, pour *Dom Garcie*, neuf cent soixante-huit livres. — Pour *les Fâcheux*, onze cents livres (100 louis), en décembre 1661.

A la date du 19 décembre 1662, on lit : « La troupe a donné à M. Boyer cent demi-louis dans une bourse brodée d'or et d'argent, pour sa pièce de *Tonnaxare*, ci : 550 livres. »

A la date du 4 mars 1667, on lit : *Attila*, pièce nouvelle de M. de Corneille l'aîné, pour laquelle on lui donna deux mille livres, prix fait. »

A la date du 28 novembre 1670 : « *Bérénice*, pièce nouvelle de M. de Corneille l'aîné, dont on lui a payé deux mille livres. »

A la date de Pâques 1677 : « La troupe a délibéré de payer à M. de Corneille (Thomas) et à mademoiselle Guérin (la veuve de Molière) la somme de deux cents louis d'or pour la pièce du *Festin de Pierre*. »

(14) Corneille dit à madame de Liancourt dans l'épître dédicatoire de *la Galerie du Palais*, imprimée en 1637 : « De six comédies qui me sont échappees, si celle-ci n'est pas la meilleure, c'est la plus heureuse. » Les six comédies que Corneille avait composées à la date où il imprimait cela, étaient : *Mélite*, *la Veuve*, *la Galerie du Palais*, *la Suivante*, *la Place-Royale* et *l'Illusion comique*. Le rédacteur du catalogue de la *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, tome 1, p. 247, croyant avoir lu dans l'avis au lecteur de *Clitandre* le passage de la dédicace de *la Galerie* que nous venons de transcrire,

suppose qu'il y a trois pièces inconnues de Corneille : car, dit-il, « Corneille parle de *six* pièces qui lui sont échappées dans l'avis au lecteur de *Clitandre*, sa troisième pièce. » *Clitandre* est la *seconde*, et non la *troisième* pièce de Corneille; mais c'est là, on le voit, la moindre des deux confusions.

(15) Quand Corneille fit imprimer *la Place-Royale*, en 1637, il lui donna un second titre : *ou l'Amoureux extravagant*. Il entrait probablement du calcul dans cette addition.

(16) Ce prélat, qui eut pour successeur Harlay de Champvalon, son neveu, ensuite archevêque de Paris, et persécuteur des restes de Molière, n'était pas, malgré son empressement à faire complimenter le cardinal, un de ses plus sincères admirateurs, témoin l'anecdote qu'on lit dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

« Une fois que Boisrobert lui louait fort la politique du cardinal de Richelieu, il lui répondit : « Vous connaissez de plus grands politiques que lui ; vous en voyez. » Boisrobert eut la malice de feindre toujours de ne pas entendre qu'il voulait qu'on lui dit : *Qui? vous?* et au lieu de cela il lui dit : « Mais que blâmez-vous à sa politi- » que? — Baillez-le moi mort, baillez-le moi mort, et je » vous le dirai. » Si cette anecdote prouve, ainsi que plusieurs autres, l'amour-propre de M. de Rouen, elle fait connaître aussi la terreur qu'inspirait le cardinal.

(17) Voici ce que rapporte l'abbé de Marolles (*Mémoires*, édit. in-12, tome 1, p. 235 et suiv.), au sujet de la représentation de *Mirame*, à laquelle il assistait : « Il y eut aussi cette même année force magnificences dans le Palais-Cardinal pour la grande comédie de *Mirame*, qui fut représentée devant le roi et la reine, avec des machines qui faisaient lever le soleil et la lune, et paraître la mer dans l'éloignement, chargée de vaisseaux. On n'y entrait que par billets, et ces billets n'étaient donnés qu'à ceux qui se trouvèrent marqués sur le mémoire de Son Eminence, chacun selon sa condition : car il y en avait pour les dames, pour les seigneurs, pour

les ambassadeurs, pour les *prélats*, pour les officiers de la justice et pour les gens de guerre. Je me trouvai du nombre entre les ecclésiastiques, et je la vis commodément; mais, pour en dire la vérité, je n'en trouvai pas l'action beaucoup meilleure pour toutes ces belles machines et grandes perspectives. Les yeux se lassent bientôt de cela, et l'esprit de ceux qui s'y connaissent n'est guère plus satisfait. Le principal des comédies, à mon avis, est le récit des bons acteurs, l'invention du poète et les beaux vers.... Si je ne me trompe, cette pièce ne réussit pas si bien que quelques autres de celui qui l'avait composée auxquelles on n'avait pas apporté tant d'appareil.

» M. de Valençai, alors évêque de Chartres, et qui fut bientôt après archevêque de Rheims, aidant à faire les honneurs de la maison, parut en habit court sur la fin de l'action, et descendit de dessus le théâtre pour présenter la collation à la reine, ayant à sa suite plusieurs officiers, qui portaient vingt bassins de vermeil doré, chargés de citrons doux et de confitures; ensuite de quoi les toiles du théâtre s'ouvrirent pour faire paraître une grande salle, où se tint le bal, quand la reine y eut pris place sous le haut dais. Son Eminence, un pas derrière elle, avait un manteau long de taffetas couleur de feu, sur une simarre de petite étoffe noire, ayant le collet et le rebord d'en bas fourré d'hermine; et le roi se retira aussitôt que la comédie fut finie.

» Je ne sais s'il m'échappa de dire quelque chose de l'emploi de M. de Chartres; mais quelque temps après, lorsqu'au même lieu on dansa le ballet de *la Prospérité des armes de la France....*, comme ce prélat, qui était capable de tout ce qu'il voulait, se donnant la peine, avec M. d'Auxerre, de faire les honneurs de la salle, m'eut dit que cette journée-là il ne présenterait pas la collation, je lui répondis qu'il ferait toujours bien toutes choses, et me fit civilité; de sorte que je vis encore ce ballet commodément, où il y avait des places pour les *évêques*, pour les *abbés*, et même pour les *confesseurs*

et pour les *aumôniers* de M. le cardinal. Les nôtres se trouvèrent à deux loges de celles qui furent occupées par Jean de Werth et Ekenfort, que l'on avait fait venir exprès du bois de Vincennes, où ils étaient prisonniers. » C'est sans doute cette représentation qui fit faire à Jean de Werth la réflexion que nous avons rapportée pages 136 et 137.

« J'ai ouï dire, dit Fontenelle, que les applaudissements que l'on donnait à cette pièce, ou plutôt à celui que l'on savait y prendre beaucoup d'intérêt, transportaient le cardinal hors de lui-même; que tantôt il se levait et se tirait à moitié du corps hors de sa loge pour se montrer à l'assemblée; tantôt il imposait silence pour faire entendre des endroits encore plus beaux. » (*Vie de Corneille*, p. 339.)

(18) Les frères Parfait, t. v, p. 426, de leur *Histoire du Théâtre français*, assignent la date de 1638 à *l'Aveugle de Smyrne*; mais on doit s'en rapporter à une note de la page 97 du même volume, où ils donnent la date précisée du 22 février 1637, que confirme d'ailleurs officiellement l'article de la *Gazette* du 28 février 1637, qu'on a lu précédemment page 57. Quant à *la Grande Pastorale*, qui est à peu près du même temps, on ignore la date précise de sa représentation.

(19) Boisrobert, né à Caen, vers 1592, fils d'un avocat, porta lui-même quelque temps ce titre; mais ayant reçu du pape Urbain VIII un prieuré en Bretagne, il prit la soutane, entra dans les ordres, et fut ensuite pourvu d'un canonicat à Rouen. Sa réputation de plaisant lui ayant fait avoir accès auprès de Richelieu, il sut si bien s'emparer de l'esprit du cardinal qu'il lui devint indispensable. Le médecin de l'Eminence lui disait : « Monseigneur, nous ferons tout ce que nous pourrons pour votre santé; mais toutes nos drogues seront inutiles, si vous n'y mêlez un ou deux dragmes de Boisrobert. » Quelques nuages suivis d'un exil vinrent interrompre l'union de l'abbé et de son cardinal; mais le premier sut bientôt rentrer en grâce. Il poussa son

protecteur à fonder l'Académie, et fut un de ses premiers membres, ce qui ne l'empêcha point de s'égayer aux dépens de cette compagnie sur la lenteur qu'elle mettait dans la rédaction du *Dictionnaire*. Il dit dans une de ses épîtres :

> Depuis six mois dessus l'F on travaille,
> Et le Destin m'aurait fort obligé
> S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G.

Richelieu étant mort, il fut une seconde fois exilé de la cour pour avoir souvent juré le nom de Dieu en perdant son argent contre les nièces du cardinal Mazarin. Cet ecclésiastique aimait avec fureur le jeu et la table ; nous voudrions, pour son honneur, pouvoir encore ajouter : et les femmes ; malheureusement il fut violemment soupçonné d'un goût contraire. Il déclamait fort bien, et était passionné pour la comédie, ce qui lui valut le sobriquet d'*Abbé Mondory*. Un jour qu'il revenait à pied du théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, parcequ'on lui avait pris sa voiture pendant qu'il y était, un de ses amis lui dit : « Quoi ! monsieur, à la porte de votre cathédrale ! ah ! l'affront n'est pas supportable ! » Boisrobert mourut le 30 mars 1662. (*Biographie universelle.*)

Colletet (Guillaume), père de François Colletet, auquel Boileau a si durement reproché de *mendier son pain de cuisine en cuisine*, né le 12 mars 1598, à l'exemple de Boisrobert, commença comme Corneille, mais ne finit pas comme lui ; c'est-à-dire qu'il se fit recevoir avocat, et devint ensuite détestable poète. C'est le cardinal de Richelieu qui le détermina à travailler pour le théâtre ; il le nomma académicien dès le principe. Colletet, enclin, comme dit Ménage dans son langage pédantesque, aux amours *ancillaires*, épousa successivement trois de ses servantes, et affectionna particulièrement la troisième, qui se nommait *Claudine*. Il ne tint pas à lui qu'elle ne passât pour un miracle de beauté et pour une dixième muse : il composait sous son nom des

vers qu'elle venait réciter à table avec assez d'agrément; et, voulant lui assurer la réputation de bel-esprit qu'il lui avait faite, il poussa la précaution au point de composer, peu avant de mourir, une pièce par laquelle elle était supposée faire ses adieux aux Muses. Claudine ayant tenu trop exactement parole, on se douta de la ruse; ceux qui l'avaient le plus admirée furent entièrement désabusés. La Fontaine, qui en avait été épris, ouvrit les yeux comme les autres, et, dans son dépit, composa contre elle des stances satiriques qui commencent ainsi :

Les oracles ont cessé,
Colletet est trépassé.
Dès qu'il eut la bouche close,
Sa femme ne dit plus rien.
Elle enterra vers et prose
Avec le pauvre chrétien.

Colletet mourut le 11 février 1659, dans un tel état de dénuement, que ses amis se cotisèrent pour subvenir aux frais de son service. (*Biographie universelle.* — *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, par M. de Walckenaer, 3e édition, p. 39 et suiv.)

L'Estoile (Claude de), né vers 1597, mort en 1651 ou 1652, fut également un des premiers membres de l'Académie. Mauvais poète et déplorable auteur dramatique, il eut du moins quelque chose de commun avec Malherbe et avec Molière : l'habitude de lire ses ouvrages à sa servante.

Quant à Rotrou, il est assez connu pour que nous ne croyions pas utile de donner ici sur lui des détails qui ne sont ignorés de personne. Plus jeune que Corneille de trois ans, il avait reçu de celui-ci le nom de *maître*, parcequ'il l'avait précédé à la scène, où il s'était déjà fait applaudir deux fois avant le succès de *Mélite*. *Venceslas* (1647), et plus sûrement encore sa mort héroïque (voir précédemment, page 145), ont immortalisé son nom.

(20) « J'ai déjà dit qu'il (Richelieu) n'aimait que les vers. Un jour qu'il était renfermé avec Desmarets, il lui demanda : « A quoi pensez-vous que je prenne le » plus de plaisir? — A faire le bonheur de la France, » lui répondit Desmarets. — Point du tout, répliqua-t-il; » c'est à faire des vers... » Il ne faisait que des tirades pour des pièces de théâtre; mais quand il travaillait il ne donnait audience à personne. D'ailleurs il ne voulait pas qu'on le reprît. « Une fois L'Estoile, moins com- » plaisant que les autres, lui dit le plus doucement qu'il » put qu'il y avait quelque chose à refaire à un vers » (ce vers n'avait seulement que trois syllabes de plus » qu'il ne lui fallait).—La, la! monsieur de L'Estoile, lui » dit-il, comme s'il eût été question d'un édit, nous le » ferons passer. » (*Historiettes* de Tallemant des Réaux.)

(21) Le *Segraisiana* (édit. de 1723, p. 37 et suiv.) contient sur l'abbé Brigalier les détails suivants, qui pourront donner une idée de la force des préjugés à cette époque :

« L'abbé Brigalier, aumônier de feu Mademoiselle, dépensa quarante mille écus pour devenir magicien, et ne put en venir à bout. Etant à Compiègne, où était la cour, une dame, qui avait acheté une pièce d'étoffe rouge pour une verte, s'adressa à lui, sur sa réputation de magicien, afin qu'il la changeât en la couleur qu'elle souhaitait. L'abbé Brigalier, qui ne voulait pas perdre cette réputation, acheta une pièce d'étoffe verte, et la donna à cette dame, qui lui avait mis la rouge entre les mains, en lui faisant accroire qu'il l'avait changée en cette couleur. Il a fait une infinité de tours qui ont surpris bien des gens; mais il n'y avait que beaucoup d'adresse.

» Mademoiselle de Montauban, qui prenait beaucoup de plaisir à tout ce que faisait cet abbé, en entretenait sérieusement le comte Des Chapelles, qui avait beaucoup d'esprit; et ce comte, qui avait de la peine à croire ce qu'elle lui disait, la priait de même de lui faire voir quelques uns de ces tours pour le tirer de son incrédu-

lité. Dans le même temps, l'abbé Brigalier entra, et, mademoiselle de Montauban lui ayant fait part de quoi elle entretenait le comte Des Chapelles, elle ajouta qu'il fît quelque chose pour l'amour d'elle, afin de satisfaire la curiosité qu'il avait de voir quelques unes des merveilles de la science qu'il possédait. L'abbé Brigalier répondit : « Vous savez bien, Mademoiselle, que je n'oserais plus me prévaloir des talents que j'ai, et que monseigneur l'archevêque de Paris m'a menacé de m'interdire si je continuais de faire ce que vous me demandez. » Cette excuse donna au comte Des Chapelles plus de curiosité de voir quelque chose qu'il n'en avait auparavant, et il dit à l'abbé Brigalier : « Vous voulez bien, Monsieur, que je joigne mes prières à celle de mademoiselle? Je n'ai pas moins de discrétion qu'elle en peut avoir. Faites quelque chose pour l'amour de moi; je vous promets que cela ne sera qu'entre nous et que personne n'en saura rien. »

» L'abbé Brigalier s'excusait toujours sur le grand danger auquel il s'exposerait, lorsque mademoiselle de Vermisson, qui était fort belle et bien faite, entra dans la chambre tout en pleurs. Mademoiselle de Montauban, faisant l'étonnée (car tout ceci était un jeu fait), lui demanda ce qui lui était arrivé pour être si affligée. Mademoiselle de Vermisson, qui faisait bien son personnage, répondit avec des sanglots : « Eh ! Mademoiselle, comment ne voulez-vous pas que je sois affligée? mon petit moineau vient de mourir. — Eh bien! répondit mademoiselle de Montauban, voilà de quoi pleurer! Ne voilà-t-il pas monsieur l'abbé qui le ressuscitera? Il a déjà fait des choses qui ne sont pas moins surprenantes, puisqu'il a changé un poulet en un coq d'Inde. »

» L'abbé Brigalier répliqua : « Je n'en ferai rien; et puis, est-ce qu'il est possible de ressusciter un oiseau qui est mort? — Vous n'y songez pas, monsieur l'abbé ! reprit mademoiselle de Montauban ; vous savez faire des choses bien plus surprenantes. Il n'y a pas tant de façon, il faut que vous le ressuscitiez. Vous ne voudriez pas

faire le déplaisir à mademoiselle de Vermisson, qui est de vos amies, de la laisser dans l'affliction où elle est de la perte qu'elle vient de faire. — Mademoiselle, dit l'abbé Brigalier, il faut donc tâcher de vous contenter. » Et, en s'adressant à mademoiselle de Vermisson, il lui demanda si elle avait une urne « Qu'est-ce qu'une urne? reprit mademoiselle de Vermisson. — Une urne, répondit gravement l'abbé Brigalier, est un vase dans lequel les anciens conservaient les cendres de leurs morts : il faut bien rendre les derniers devoirs à ce petit oiseau dans les formes avant que de le ressusciter. — Comment faire? reprit mademoiselle de Vermisson, nous n'avons point d'urne. — On y peut suppléer, repartit l'abbé Brigalier. N'avez-vous pas un vase de faïence avec un couvercle? — Nous n'avons pas non plus de vase de faïence tel que vous le demandez, répliqua mademoiselle de Vermisson. — Vous avez donc une boîte de confitures? reprit l'abbé Brigalier. — Pour une boîte de confitures, dit mademoiselle de Vermisson, nous en avons. — Apportez-la donc, reprit l'abbé Brigalier; cela suffira. » La boîte de confitures était toute prête, et, mademoiselle de Vermisson l'ayant apportée, le comte Des Chapelles examina bien la boîte, et, ayant observé qu'il y avait des taches d'encre dessus, il dit en lui-même : « On ne me trompera pas. » L'abbé Brigalier prit le petit moineau mort, et, l'ayant mis dans la boîte, il la ferma de son couvercle, et demanda un ruban noir vierge. Mademoiselle de Vermisson, qui était faite au badinage, dit qu'elle ne savait pas ce que c'était qu'un ruban vierge. L'abbé, sans s'émouvoir, dit que c'était un ruban qui n'auait pas encore servi. Le ruban fut apporté, et l'abbé lia la boîte, qu'il mit ensuite dans un tour qui répondait dans un couvent de religieuses avec lesquelles mademoiselle de Montauban avait communication par sa chambre. Tenant le ruban par un bout, il tourna l'ouverture du tour du côté des religieuses, qui étaient d'intelligence, et qui substituèrent promptement et adroitement une autre boîte sem-

blable où il y avait un petit moineau vivant, et renvoyèrent l'ouverture du tour du côté de la chambre de mademoiselle de Montauban. L'abbé Brigalier, qui cependant avait marmotté quelques paroles, prit la boîte, ôta le ruban, et, comme il l'ouvrit doucement, le moineau ne fit d abord paraître qu'un pied qu'il etendit. Mademoiselle de Montauban et mademoiselle de Vermisson crièrent aussitôt miracle. L'abbé Brigalier, avec un air sérieux, demanda du sel, qui était tout prêt. Il en frotta le bec du moineau, qui se mit à piailler d'abord qu'il en eut senti l'acrimonie. Ensuite il pria le comte Des Chapelles de garder le secret qu'il lui avait promis; mais le comte Des Chapelles ne put s'empêcher de dire au souper du roi que l'abbé Brigalier avait ressuscité un moineau, et qu'il l'avait vu de ses propres yeux.

« Pour ce qui est du poulet changé en coq d'Inde, voici en peu de mots comment cela arriva. M.**** soutenait à l'abbé Brigalier qu'il ne croyait rien des miracles qu'on disait qu'il faisait. L'abbé Brigalier, qui était préparé, lui dit : « Monsieur, vous seriez bien étonné si je vous faisais paraître un poulet au milieu de cette chambre. » M.**** continuant de le railler et lui disant qu'il n'était pas dupe, l'abbé ne fit que secouer sa soutane, et un poulet, qu'il tenait caché, étant aussitôt tombé à ses pieds, se mit à courir par la chambre. Ce qu'il y eut de plaisant fut que M.**** tira son épée d'abord qu'il vit le poulet. L'abbé Brigalier, se mettant d'abord sur son quant-à-moi, la main sur le côté, lui dit : — « Savez-vous, Monsieur, que ceci n'est point un jeu? » et M.**** rengaîna. Le poulet se sauva dans le couvent par un trou, et une demoiselle, regardant par une fenêtre, s'écria : « *Ah mon Dieu! voilà un poulet grand comme un coq d'Inde!* » Le bruit courut à la cour que l'abbé Brigalier avait changé un poulet en coq d'Inde. La reine le crut elle-même, et elle dit à Mademoiselle, avec un grand sérieux, en méchant français, car elle était nouvellement arrivée en France : « Savez-vous bien, ma cousine, que vous ne devriez point garder cet

aumônier que vous avez, qui change des poulets en coqs d'Inde? » Quatre ou cinq jours après, M. l'abbé de Cambray, qui vient d'entrer en quartier d'aumônier auprès de Mademoiselle, étant entré dans la chambre de la reine avec elle, la reine lui demanda si c'était l'aumônier au coq d'Inde. Cela ne fut pas agréable à l'abbé. Mademoiselle répondit à la reine que ce n'était pas lui, mais un autre de ses aumôniers, qui venait d'entrer en quartier.

» Tout le monde a cru à Lyon que l'abbé Brigalier avait fait voir le diable en bonne compagnie, et il y eut bien des bras et des jambes casses en cette rencontre. On ne peut pas mieux savoir cette histoire que je la sais : il me l'a racontée lui-même.

» L'abbé Brigalier avait donné jour à plusieurs dames et autres personnes de Lyon pour leur faire voir le diable. Le jour venu, il était fort embarrasse de quelle manière il s'acquitterait de sa promesse; et l heure du rendez-vous s'approchait, lorsqu'il rencontra dans les rues un petit gueux presque tout noir de l'ardeur du soleil. Il en eut de la joie, disant qu'il pourrait lui fournir le moyen de sortir de l'embarras où il était. Il lui demanda s'il voulait gagner un écu. Le petit gueux répondit qu'il ne demandait pas mieux, et ce qu'il fallait faire pour cela. L'abbé l'emmena chez lui, et le rendit encore plus noir en le faisant barbouiller de noir à noircir. Il y avait en sa chambre un tableau qui représentait le diable, lequel n'était pas trop élevé; il fit faire une niche derrière, qui fut achevée en deux heures de temps, presqu'à l'heure qu'il avait donnée; il y fit monter le petit gueux dans l'état qu'il l'avait fait ajuster, et lui dit d'y demeurer jusqu'à ce qu'il fît un certain signal. Ceux qui devaient être du spectacle vinrent, et, lorsqu'ils furent tous arrivés, l'abbé Brigalier se mit à faire quelques cérémonies et donna le signal. En même temps, le petit gueux poussa le cadre du tableau, se jeta en bas, courut au travers de la compagnie, et disparut à la faveur d'une tapisserie, en se jetant dans une porte qu'elle cachait. Ce fut alors qu'il y eut des bras et des

jambes cassés, car, tous les spectateurs étant épouvantés, comme on peut se l'imaginer, il y en eut qui se jetèrent par les fenêtres. Mais je ne finirais pas si je racontais une infinité d'autres tours de l'abbé Brigalier. Il est mort peu de temps après feu Mademoiselle. »

(22) Ce rôle était joué par un acteur qui en prit le nom. « Ce fut lui (Mondory), dit Tallemant, qui fit venir Bellemore, dit le *capitan Matamore*, bon acteur. Il quitta le théâtre parceque Desmarets lui donna, à la chaude, un coup de canne derrière le théâtre de l'hôtel Richelieu. Il se fit ensuite commissaire de l'artillerie, et y fut tué. Il n'osa se venger de Desmarets, à cause du cardinal, qui ne lui eût pas pardonné. » *Historiettes*, 2e édition, X, 46 et 47. — *Histoire du Théâtre-Français*, V, 350 et suiv.





LIVRE DEUXIÈME.

(1) Voici la teneur des lettres de noblesse accordées au père de Corneille, et que celui-ci n'hésita pas plus tard (Voir p. 200) à considérer comme obtenues par le succès du *Cid :*

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut :

» La noblesse, fille de la vertu, prend sa naissance, en tous états bien policés, des actes généreux de ceux qui témoignent, au péril et pertes de leurs biens et incommodités de leurs personnes, être utiles au service de leur prince et de la chose publique, ce qui a donné sujet aux rois nos prédécesseurs et à nous de faire choix de ceux qui, par leurs bons et louables effets, ont rendu preuve entière de leur fidélité, pour les élever et mettre au rang des nobles, et, par cette prérogative, rendre leur vie et actions remarquables à la postérité; ce qui doit servir d'émulation aux autres, à cet exemple, de s'acquérir de l'honneur et réputation en espérance de pareille récompense;

» Et d'autant que, par le témoignage de nos plus spéciaux serviteurs, nous sommes dûment informé que notre amé et féal Pierre Corneille, issu de bonne et honorable race et famille, a toujours eu en bonne et singulière recommandation le bien de cet état et le nôtre en divers emplois qu'il a eus par notre commandement et pour le bien de notre service et du public, et particulièrement en l'exercice de l'office de maître de nos

eaux et forêts en la vicomté de Rouen, durant plus de vingt ans, dont il s'est acquitte avec un extrême soin et fidélité pour la conservation de nosdites forêts, et en plusieurs autres occasions où il s'est porté avec tel zèle et affection, que ses services rendus et ceux que nous espérons de lui à l'avenir nous donnent sujet de reconnaître sa vertu et mérites, et les décorer de ce degré d'honneur pour marque et mémoire à sa postérité;

» Savoir faisons que nous, pour ces causes et autres bonnes et justes considérations à ce nous mouvant, voulant le gratifier et favorablement traiter, avons ledit Corneille, de nos grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, ses enfants et postérité, mâles et femelles, nés et à naître en loyal mariage, anoblis et annoblissons, et du titre et qualité de noblesse décorés et décorons par les présentes signées de notre main; voulons et nous plaît qu'en tous actes et endroits, tant en jugements que dehors, ils soient tenus et réputés pour nobles et puissent porter le titre d'écuyer, jouir et user de tous honneurs, priviléges et exemptions, franchises, prérogatives, prééminences, dont jouissent et ont accoutumé jouir les autres nobles de notre royaume extraits de noble et ancienne race, et, comme tels, ils puissent acquérir tous fiefs possessions nobles de quelque nature et qualité qu'ils soient, et d'iceux, ensemble de ceux qu'ils ont acquis et leur pourraient échoir à l'avenir, jouir et user tout ainsi que s'ils étaient nés et issus de noble et ancienne race, sans qu'ils soient ou puissent être contraints en vider leurs mains, ayant d'abondant audit Corneille et à sa postérité, de notre plus ample grâce, permis et octroyé, permettons et octroyons, qu'ils puissent dorénavant porter partout et en tous lieux que bon leur semblera, même faire élever par toutes et chacune leurs terres et seigneuries, leurs armoiries timbrées telles que nous leur donnons et sont ci-empreintes [1], tout ainsi et en la même forme et ma-

1. *Nota.* D'azur, à la face d'or, chargées de trois têtes de lion de

nière que font et ont accoutumé faire les autres nobles de notredit royaume.

» Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour des aides à Rouen et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, chacun en droit soi, que de nos présente grâce, don d'armes et de tout le contenu ci-dessus, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement, ledit Corneille, sesdits enfants et postérité, mâles et femelles, nés et à naître en loyal mariage, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire; car tel est notre plaisir, nonobstant quelconques édits, ordonnances, révocations et règlements à ce contraires, auxquels et à la dérogatoire des dérogatoires y contenue, nous avons dérogé et dérogeons par lesdites présentes. Et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel auxdites présentes, sauf, en autres choses, notre droit et l'autrui en toutes. Donné à Paris, au mois de janvier, l'an de grâce mil six cent trente-sept, et de notre règne le vingt-septième. Signé LOUIS. Et sur le repli: *Par le roi*, DE LOMÉNIE, un paraphe. Et à côté *visa*, et scellé et lacé de soie rouge et verte du grand sceau de cire verte.

» Et sur ledit repli est écrit : Registrées au registre de la cour des aides en Normandie, suivant l'arrêt d'icelle du vingt-quatrième jour de mars mil six cent trente-sept. Signé DE LESTOILLE, un paraphe. »

Ces lettres de noblesse furent enregistrées le 27 mars 1637 dans la chambre des comptes de Normandie, et renouvelées par Louis XIV, en mai 1669, en faveur de Pierre et Thomas Corneille.

(2) Mondory avait écrit, dans le but d'être désormais attaché au théâtre particulier du cardinal, une lettre à

gueule, et accompagnées de trois étoiles d'argent posées deux en chef et une en pointe. (*Armorial général de France*. Ville de Paris, folio 1066, Bibliothèque impériale.)

Boisrobert, dont la copie se trouve dans le recueil manuscrit de Conrart à la Bibliothèque de l'Arsenal, et qui a été reproduite dans un article de la *Revue de Paris* (décembre 1838, p. 347 et suiv.), article où les dates sont mal étudiées.

(3) Dans sa *Bibliothèque française* (Paris, 1664, p. 185), Sorel dit que « il y a des mémoires de ce temps-là qui ne sont pas imprimés, lesquels trouvent une cause plus fine de l'aversion que le cardinal concevait pour *le Cid*, et de l'inclination qu'il témoignait pour *l'Amour tyrannique* (de Scudéry). C'est que dans le premier il y avait quelques paroles qui choquaient les grands ministres, et dans l'autre il y en avait qui exaltaient le pouvoir absolu des rois, même sur leurs plus proches... » Mais comme *le Cid* est de 1636, et que *l'Amour tyrannique* n'est que de 1638, il suit de là que, quoi qu'en dise Sorel, le cardinal avait pris parti contre l'un bien avant de pouvoir lui préférer l'autre.

(4) Nous trouvons dans la correspondance inédite de Chapelain une lettre de lui à mademoiselle Paulet, du 15 février 1637, où on lit :

« ... Suivant donc vos ordres, je vis hier M. Desmarets, auquel j'eus à peine proposé de votre part le retranchement des vers dont M. Scudéry avait été choqué, qu'il me répondit en galant homme que non seulemant il les rayerait volontiers pour l'amour de ceux qui y prenaient intérêt, mais encore ôterait ceux du *Cid* qui avaient causé ce petit scandale, et, pour ne vous point faire valoir cette dernière courtoisie, il m'avoua que, par quelques autres bonnes considérations il avait déjà resolu de laisser toute cette liderie, en quoi il n'y croyait rien perdre, puisque la pensée n'en était pas venue de lui, et qu'il n'avait fait en cela que rimer l'imagination d'un autre. Ensuite il me dit en riant que, puisque ce qu'il avait mis dans la bouche d'une folle, comme le sens d'une folle, et non pas comme le sien, se pouvait interpréter au désavantage de deux personnes

qu'il estimait fort, il voulait l'ôter absolument, et pour leur considération et pour la sienne propre, puisqu'il était engagé dans la même offense, s'il y en avait; qu'en effet il se garderait bien en cette matière, de préférence du *Cid* à l'*Aspasie*[1], de donner un arrêt contre soi-même, qui serait d'autant plus valide, étant pris sérieusement, qu'il l'avait prononcé lui-même et s'était privé par là du droit d'en appeler. Enfin nous conclûmes, sans qu'il fût besoin de contester, que tout cet endroit de blâme prétendu, et l'autre encore de louange mal reçue, serait biffé et annulé, et qu'il n'en serait jamais fait mention sur le théâtre, ni dans l'imprimerie quand la pièce se mettra sous la presse. »

(5) Scudéry (Georges de), né vers 1601, au Havre, d'une famille provençale, suivit d'abord la carrière des armes, qui était celle de son père. Il dit à son lecteur, dans la préface de *Lygdamon* : « Dans la musique des sciences, je ne chante que par nature : je suis né d'un père qui, suivant l'exemple des siens, a passé tout son âge dans les charges militaires, et qui m'avait destiné dès ma naissance à une pareille forme de vivre... Ne pensant être que soldat, je me suis encore trouvé poète. Ce sont deux métiers qui n'ont jamais été soupçonnés de bailler de l'argent à usure... Or, ces neuf jeunes pucelles de trois ou quatre mille ans, qui ne donnent que de l'eau à boire à leurs nourrissons, les laissant dans la nécessité de chercher du pain ; ces filles, dis-je, qui n'ont pour biens meubles que des luths et des guitares, m'ont dicté ces vers, que je t'offre, sinon bien faits, au moins composés avec peu de peine... » C'était là, comme on sait, le moindre défaut de cet auteur à la *fertile plume*.

Dans la préface d'*Arminius*, Scudéry dit, en parlant d'une de ses tragi-comédies : « Nous voici arrivés à ce bienheureux *Prince déguisé*, qui fut si long-temps la passion et les délices de toute la cour ; jamais ouvrage de

1. *Aspasie* etait une pièce de Desmarels lui même.

cette sorte n'eut plus de bruit, et jamais chose violente n'eut plus de durée. Tous les hommes suivaient cette pièce partout où elle se représentait; toutes les dames en savaient les stances par cœur, et il se trouve encore aujourd'hui mille honnêtes gens qui soutiennent que je n'ai jamais rien fait de plus beau. » Tant de ridicule ne pouvait se soustraire à la satire de Boileau. *Bienheureux Scudéry !* s'écrie-t-il,

Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants,
Semblent être formés en dépit du bon sens;
Mais ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse dire,
Un marchand pour les vendre et des sots pour les lire;
Et quand la rime enfin se trouve au bout des vers,
Qu'importe que le reste y soit mis de travers?

Quoiqu'il n'eût pas encore chanté le *vainqueur des vainqueurs de la terre*, il fut élu à l'Académie, en 1650, à la place de Vaugelas. Poète-guerrier, il se vit pourvoir également du gouvernement du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, poste assez peu assujettissant, si l'on en croit Chapelle et Bachaumont, qui ont dit dans leur *Voyage :*

C'est Notre-Dame-de-la-Garde,
Gouvernement commode et beau,
A qui suffit, pour toute garde,
Un suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château.

Scudéry mourut à Paris le 14 mai 1667. Mademoiselle de Scudéry, sa sœur, à laquelle ses romans et sa *Carte de Tendre* donnèrent une si grande célébrité, survécut à son frère et à son siècle; elle ne mourut que le 2 juin 1701, âgée de quatre-vingt-quatorze ans.

(6) Voltaire et M. Guizot ont dit que la publication de l'*Excuse à Ariste* était antérieure au *Cid*. Le silence que Scudéry garde sur cette épître dans ses *Observations*, où il n'eût pas manqué de la tourner en ridicule, comme il le fait dans sa *Lettre à l'illustre Académie*, si elle n'eût pas été postérieure au premier de ces pam-

phlets, nous mettait déjà en garde contre cette assertion. La lecture des autres libelles du temps nous a donné la certitude que l'*Excuse à Ariste* a paru non seulement après *le Cid*, mais après les *Observations* de Scudéry (Voir *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant auteur du Cid*, 1637. p. 8).

(7) Cette *Défense du Cid*, à laquelle il est fait allusion dans plusieurs des pamphlets dont nous aurons bientôt occasion de parler, notamment dans la *Lettre apologétique du sieur Corneille* (1637), est mentionnée t. I, p. lxxix, du *Théâtre de Corneille*, édit. de 1747, et t. v, p. 256, de l'*Histoire du Théâtre-Français* (par les frères Parfait), et, avant cela, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres* (Voir t. xx, p. 88 et suiv.). Nous devons avouer qu'elle a échappé à toutes nos recherches, et nous ne l'avons même vu mentionner nulle part de manière à croire que ceux qui en ont parlé aient été plus heureux que nous. Ainsi Niceron, qui, en citant la plupart des pamphlets publiés à l'occasion du *Cid*, donne exactement le nombre de pages de chacun de ceux qu'il cite, ne le fait pas pour la *Défense du Cid*, et, s'il en indique le format, c'est qu'en indiquant celui dans lequel furent imprimées toutes les autres pièces de cette discussion, il aura cru pouvoir donner comme une certitude une conjecture assez vraisemblable.

(8) Ce rondeau fut d'abord imprimé sur un feuillet volant, format in-4°, avec cette épigraphe :

Omnibus invideas, livide, nemo tibi.

Postérieurement, Corneille le fit réimprimer à la suite de l'*Excuse à Ariste*, sur un feuillet double, quand cette dernière pièce fut devenue le texte des reproches de ses ennemis.

(9) L'éditeur des *Œuvres diverses de P. Corneille* (Paris, 1738), Granet, a dit que ce rondeau était dirigé contre Scudéry; Voltaire l'a répété d'après lui, et tous

les autres éditeurs d'après Voltaire. Ils n'avaient remarqué, ni les uns ni les autres, que ce *fou solennel*, *qui* RIMAIT *de rage une lourde imposture*, ne pouvait s'appliquer à l'auteur des *Observations*, diatribe NON RIMÉE. L'*Avertissement au Besançonnais Mairet* (p. 3) nous apprend que c'est à celui ci qu'on est redevable de ce chef-d'œuvre. « Il n'était nullement besoin, y est-il dit, de vous donner la gêne deux mois durant à fagoter une malheureuse lettre pour nous apprendre que vous êtes aussi savant en injures que votre ami Claveret et tous les crocheteurs de Paris. Cette belle poésie que vous nous aviez envoyée du Mans ne nous permettait pas d'en douter ; et, bien que vous y fissiez parler un auteur espagnol dont vous ne saviez pas le nom, la faiblesse de votre style vous découvrait assez. Ainsi, vous aviez beau vous cacher sous ce méchant masque, on ne laissait pas de vous connaître, et le rondeau qui vous répondit parlait de vous sans se contredire. Que si l'épithete de FOU SOLENNEL vous y déplaît, vous pouvez changer et mettre en sa place *Innocent le Bel*, qui est le nom de guerre que vous ont donné les comiques. »

L'auteur de la *Sophonisbe* est, sans contredit, et de beaucoup, celui qu'on a le plus de regret de voir figurer dans cette foule de bas envieux. Toute la vie de Mairet avait été jusque là brillante et honorable. Né en 1604, à Besançon, de parents originaires de la Westphalie, que son bisaïeul avait abandonnée par attachement pour sa religion, il devint orphelin fort jeune, et se rendit à Paris pour continuer ses études au collége des Grassins. A peine eut-il achevé sa philosophie, qu'il fit représenter, en 1620, *Chryséide et Arimand*. L'année suivante, sa *Sylvie* fut plus heureuse encore. Une fièvre épidémique qui désolait Paris ayant fait fermer les écoles, Mairet alla visiter la cour à Fontainebleau, et reçut un accueil distingué du duc de Montmorency, grand-amiral de France. Il accompagna ce seigneur dans son expédition contre les protestants qui s'étaient

emparés des îles de Ré et d'Oleron, et se signala dans deux combats qui furent livrés à peu de jours l'un de l'autre (1625) sur mer et sur terre. Le duc de Montmorency, admirant sa bravoure et ses talents, le retint au nombre de ses gentilshommes, et lui assigna une pension de 1,500 livres, somme considérable pour le temps. Mairet continua de travailler pour le théâtre, et fit représenter successivement plusieurs pièces, dont la plus célèbre est la *Sophonisbe*, qui fut jouée en 1629. Il y avait long temps que la règle des unités n'était plus observée au théâtre ; aussi les comédiens, craignant qu'une pièce dans ce système ne causât de l'ennui au parterre, ne se déterminèrent à jouer celle-ci qu'après des pourparlers sans nombre. Un succès d'enthousiasme vint dissiper leurs craintes.

La disgrace du duc de Montmorency n'entraîna point celle de son gentilhomme : le cardinal de Richelieu lui pardonna de rester fidèle à la mémoire d'un homme qui l'avait comblé de bienfaits ; il devint son protecteur. Ne revenons pas sur la querelle de Corneille et de Mairet. Celui-ci, fatigué du mouvement de Paris et de la Cour, s'était retiré dans le Maine, dans la terre d'un ami, chez lequel il passa plusieurs années et se maria. Revenu à Paris, il obtint, en 1649, un traité de neutralité pour la Franche-Comté, qu'il renouvela en 1651. Le parlement de Dôle, pour lui témoigner sa reconnaissance, le nomma son résident à Paris ; mais il n'occupa cette place que peu de temps. L'éloge qu'il fit de la conduite du roi d'Espagne, son souverain, déplut au cardinal Mazarin, qui le fit exiler à Besançon par l'ordre suivant de Louis XIV, que nous avons trouvé aux Archives impériales (E, 3346, folio 6, verso) :

« Monsieur Mairet, j'ai appris que depuis quelque temps vous teniez une conduite fort contraire au sentiment que vous aviez temoigné par le passé pour le bien et prospérité de mes affaires, et que vous semiez en divers endroits des discours qui pourraient faire de mauvaises impressions sur l'esprit de mes sujets. C'est

pourquoi je vous écris cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous ayez à vous retirer à la Franche-Comté, en Bourgogne, et que vous obéissiez si ponctuellement à cet ordre, quelque raison que vous puissiez avoir d'en différer l'exécution, que je n'aie pas sujet de vous en envoyer un plus précis. — Fait à Soissons, le... de septembre 1653. »

Mairet adressa un mémoire au cardinal pour se justifier; mais il ne put obtenir son rappel, et ce ne fut qu'après la signature de la paix des Pyrénées (1659) qu'il eut l'autorisation de revenir à Paris. Il fut reçu à la cour avec distinction; cependant il ne tarda pas à s'apercevoir que depuis son éloignement de Paris les choses avaient bien changé. Ses pièces, faisant place aux chefs-d'œuvre de Corneille, avaient disparu du théâtre ou ne s'y montraient plus que rarement. Il songea à la retraite, et revint en 1668 à Besançon, où il mourut deux ans après Corneille[1].

(10) Les biographies ne contiennent aucun détail sur la vie de Claveret, dont elles se bornent seulement à indiquer la mort, arrivée en 1666. Nous trouvons dans un des pamphlets de la querelle du *Cid* un renseignement sur lui qui n'est peut-être pas aussi exact que piquant. Il est dit dans la *Lettre pour M. de Corneille, contre ces mots de la Lettre sous le nom d'Ariste :* JE FIS DONC RÉSOLUTION DE GUÉRIR CES IDOLATRES, que Claveret était *sommelier dans une médiocre maison*, et qu'en cette qualité il avait plus d'une fois versé à boire à Corneille, dînant chez son maître. A la fin de ce pamphlet, on trouve une épigramme traduite de la 83e du livre IX de Martial, qui se trouve appliquée à cette position de Claveret; la voici :

Les vers de ce grand *Cid*, que tout le monde admire,
Charmants à les entendre et charmants à les lire,

1. Nous avons emprunté quelques uns de ces détails à la notice composée sur Mairet par un de ses compatriotes, M. Weiss, *Biographie universelle*, XXVI, 293.

Un poète seulement les trouve irréguliers.
Corneille, moque-toi de sa jalouse envie :
Quand le festin agrée à ceux que l'on convie,
Il importe fort peu qu'il plaise aux cuisiniers.

(11) Il nous semble évident que cet *Examen*[1], s'il est de Claveret, ne fut pas composé dans le but que les frères Parfait supposent à son auteur. Il parut, ainsi que le prouve une sorte de *post-scriptum*, long-temps après la pièce de vers dont nous venons de parler, et à une époque où Claveret avait déclaré une guerre ouverte à Corneille. D'ailleurs, nous le répétons, nous ne voyons rien qui eût pu reconquérir à l'auteur l'amitié de Corneille. Cet écrit est attribué à Mairet dans une ancienne *Vie de Corneille*, manuscrit dépendant de la bibliothèque de M. de Soleinne, et dans les *Mémoires* de Niceron, t. xx, p. 92 ; mais ce ne peut être également qu'une conjecture.

(12) Scudéry, dans sa préface de *Lygdamon*, se défend du titre d'auteur comme peu noble, se vante *d'avoir usé beaucoup plus de mèches en arquebuses qu'en chandelles* ; d'être sorti d'une maison où l'on *n'avait jamais eu de plume qu'au chapeau*, et dit qu'il veut apprendre à écrire de la main gauche, *afin d'employer la droite plus noblement*.

(13) Les frères Parfait disent dans leur *Histoire du Théâtre français*, t. v, p. 267, que Claveret fit suivre cette lettre d'une autre lettre non moins pleine d'injures ; mais ils n'en donnent pas même le titre, et nous sommes tenté de douter de son existence. D'après la manière dont ces historiens, en général très exacts, rendent compte de plusieurs de ces écrits, il nous paraît démontré que la plupart auront échappé à leurs recherches. Pour nous, nous sommes parvenu à nous procurer tous ceux qui ont été cités jusqu'ici, sauf la *Défense du Cid*.

(14) Les auteurs des nombreux écrits publiés contre *le Cid* de Corneille ne manquaient pas de lui attribuer

1. Cette brochure porte à la page 3, pour second titre : *Discours à Cliton sur les Observations du Cid.*

20

tous ceux qui paraissaient en faveur de cette pièce, et qui ne se font remarquer ni par beaucoup plus de critique, ni par beaucoup plus d'urbanité, que les autres. Niceron, qui a eu sous les yeux quelques uns de ces écrits, car il donne le nombre de pages de plusieurs, mais qui évidemment ne s'est pas donné la peine de les lire, comme nous le prouverons tout à l'heure ; Niceron, prenant inconsidérément l'assertion d'un ennemi pour une autorité, attribue à Corneille *l'Ami du Cid à Claveret*, et plusieurs autres pamphlets à l'occasion desquels nous avons renvoyé à cette note. C'est faire preuve d'une confiance bien aveugle. Pour nous, qui avons eu la patience de lire attentivement ces libelles, nous pouvons assurer qu'il ne s'y trouve rien qui puisse appuyer le moins du monde le dire des ennemis de Corneille et celui de Niceron, et nous le tenons pour complétement faux. Sa *Lettre apologétique*, son *Excuse à Ariste*, son *Sonnet contre Mairet*, voilà sa part dans ces débats, qu'il eut le tort de laisser envenimer encore en n'exigeant pas des amis qui prirent sa défense de n'en rien faire. C'était se rendre complice de cette prolongation de scandale.

Niceron attribue à Mairet la *Lettre à *** sous le nom d'Ariste*, et cela sans plus de preuves que précédemment; il lui donne aussi l'*Examen de ce qui s'est passé pour et contre le Cid*, que les frères Parfait croient être de Claveret. Rien, nous le répétons, ne pouvait motiver et ne peut justifier ces présomptions.

Niceron, voyant *l'Inconnu et véritable ami de MM. de Scudéry et Corneille* signé des lettres D. R., n'a pas hésité à le mettre sur le compte de De Rotrou. Il eût évité cette méprise, reproduite par la *Biographie universelle*, et ailleurs encore, en lisant cet écrit. Il lui eût été facile de reconnaître que l'écrivain qui préférait *l'Amant libéral* au *Cid* ne pouvait être l'ami de Corneille, celui qui lui écrivait

Juge de ton mérite, à qui rien n'est égal,
Par la confession de ton propre rival.

Enfin, pour remplir l'engagement que nous avons pris de prouver que Niceron n'avait pas lu ces pamphlets, nous dirons qu'il range au nombre de ceux qui furent publiés contre Corneille *le Souhait du Cid*, qui lui est au contraire tout favorable, comme on l'a vu par ce que nous en avons cité p. 76.

(15) Nous trouvons dans la correspondance manuscrite de Chapelain deux curieuses lettres de lui à Balzac. La premiere est du 1er avril 1637 :

« ..... Le sieur Corneille, auteur du *Cid*, c'est-à-dire de la pièce de théâtre qui a le plus eclaté et a eu le plus d'applaudissements en France, a eu passion d'être connu de vous pour votre serviteur, et m'a prié de me charger d'un des exemplaires de sa pièce pour vous la présenter avec une lettre de lui ; mais, ne sachant si vous vouliez être engagé à lui répondre, comme il ne me dissimula pas qu'il l'espérait pour s'en faire honneur en sa province, je reçus sa proposition avec une manière de civilité qui l'en pourrait bien avoir diverti, car il m'a vu depuis et il ne m'en a point reparlé. Je ne sais pas néanmoins ce qu'il en fera, et cependant je vous donne cet avis pour vous dire qu'à mesure qu'un homme s'élève dans la réputation et qu'il croit valoir quelque chose, il cherche à vous connaître et à tirer la confirmation de son mérite par votre approbation. »

La seconde est du 13 juin 1637 :

« ..... J'apprends aussi avec plaisir que *le Cid* ait fait en vous l'effet qu'en tout notre monde La matière, les beaux sentiments que l'Espagnol lui avait donnés, et les ornements qu'a ajoutés notre poète français, ont mérité l'applaudissement du peuple et de la cour, qui n'étaient point encore accoutumés à telles délicatesses. Il est bien vrai, entre nous, que *le Cid* se peut dire heureux d'avoir été traite par un Français et en France, où la finesse de la poésie du théâtre n'est point encore connue. En Italie, il eût passé pour barbare, et il n'y a point d'académie qui ne l'eût banni des confins de sa juridiction ; ce qui a donné beau jeu à M. de Scudéry, ce rival de

Corneille, de lui objecter les fautes que vous verrez remarquées dans le volume que je vous envoie, auquel le bon Corneille a mal répondu dans la lettre en forme d'apologie qui y est jointe, quoiqu'elle soit verte et que par endroits il y ait montré beaucoup d'esprit. Maintenant, ces chaleurs de poètes nous embarrassent, car Scudéry, *se tenant fort de la vérité*, a retenu pour juge du différend la noble Académie dont vous êtes un des principaux membres, et, en suite de la requête qu'il lui a présentée, et que vous trouverez encore ici, vous ne pouvez manquer au premier jour à souscrire l'arrêt que le corps doit prononcer là-dessus sitôt que Corneille nous aura fait la même soumission. Et ne croyez pas que je me moque : l'affaire est passée en procès ordinaire, et moi, qui vous parle, en ai été le rapporteur, et en dois encore parler à la première séance sur nouveaux (*sic*) et pièces nouvellement produites. Dieu veuille que nous en sortions plus à notre honneur que ceux qui nous ont rendus juges souverains et réguliers par leur déférence! et toute notre prudence ne peut remédier au hazard que nous courons, étant obligés par de trop puissantes considérations à ne nous pas récuser nous-mêmes en cette cause. »

(16) Pelisson dit à cet endroit : « M. de Boisrobert, *qui était de ses meilleurs amis.....* » Corneille aurait été à plaindre s'il n'avait pas eu de meilleurs amis que Boisrobert, comme on l'a vu par la lettre de celui-ci à Mairet (p. 73), par la parodie du *Cid* qu'il faisait jouer devant le cardinal (p. 59). Du reste, Corneille ne crut pas devoir lui refuser un madrigal, qu'il fit imprimer en tête de la première partie de ses *Epîtres*, 1647, in-4°, et qui a été recueilli dans les *Œuvres diverses* de notre auteur.

(17) Chapelain, de son côté, fit à Scudéry cette réponse, que nous empruntons à sa correspondance inédite :

« Monsieur, moins la compagnie que vous avez prise pour arbitre de votre différend a affecté la qualité de

juge, plus se doit-elle sentir obligée de la déférence que vous témoignez pour ses *Sentiments*. Je sais qu'en les donnant au public pour vous satisfaire, sa principale intention a été de tenir la balance droite, et de ne faire pas d'une chose sérieuse un compliment ni une civilité; mais je sais aussi qu'après cette intention elle n'a essayé de faire rien avec plus de soin que de s'exprimer avec modération et de dire ses raisons sans blesser personne. Je souhaite que vous soyez bien persuadé de cela, ou plutôt je me réjouis de ce que vous l'êtes, et qu'ayant reçu d'elle, en cette rencontre, le moins favorable traitement que vous en puissiez jamais attendre, vous ne laissez pas de lui faire justice en reconnaissant qu'elle est juste. A l'avenir, j'espère qu'elle se revanchera de votre équité, et qu'aux occasions où il lui sera permis d'être obligeante vous n'aurez rien à désirer d'elle, et reconnaîtrez qu'elle sait estimer votre mérite et votre vertu. De moi, je ne vous dis rien, pour ce que je crois vous dire en vous assurant que je suis, Monsieur, votre, etc.

» De Paris, ce 19 décembre 1637. »

Nous croyons devoir réunir ici tout ce qui se trouve de relatif au *Cid* dans la correspondance manuscrite de Chapelain, et qui n'a pas trouvé place dans notre récit ou dans les notes qui précèdent.

Il avait déjà écrit le 20 août 1637 au même Scudéry:

« Monsieur, je n'ai point vu les nouveaux libelles que vous me dites avoir été faits contre vous, et je suis marri que vous ayez ce nouveau sujet de plainte; mais nous n'avons nulle juridiction sur ces fâcheux écrivains qui barbouillent le papier et qui abusent de l'indulgence des magistrats et de la patience du peuple. Pour ce qui regarde le jugement que vous attendez de l'Académie, comme ce doit être un discours raisonné et sur plusieurs chefs du *Cid* et de votre ouvrage, de sorte qu'il pourra grossir jusqu'à faire un juste volume, vous ne devez point trouver étrange qu'il ne soit pas sitôt achevé, tant d'honnêtes gens ayant à y mettre la main. Je vous

demande pour eux la même justice que vous leur demandez, et de ne vouloir pas qu'ils précipitent ce qui peut ruiner ou établir leur réputation. Vous me pardonnerez bien cette franchise, ou plutôt la pardonnerez bien à tous ces Messieurs, qui vous parlent par ma bouche, et qui, ayant laissé toutes leurs occupations afin de travailler à cette affaire, tant pour l'amour de vous que pour satisfaire à des ordres qu'il ne leur est pas possible de négliger, seront bien aises de considérer mûrement une chose comme celle-ci, qui désormais ne leur importe pas moins qu'à vous. Assurez-vous seulement, Monsieur, qu'ils n'y perdront pas une minute de temps, et qu'ils ont plus d'envie que vous d'être hors de l'embarras où M. de Corneille les a mis quand il vous a obligé à rabattre sa vaine gloire. Au reste, il faudrait être bien injuste pour vous imputer les fautes de votre imprimeur, et même celles de votre mémoire aux citations de certains chapitres et auteurs pour d'autres, et vous devez croire que la compagnie n'examinera que votre doctrine et qu'elle ne vous chicanera point sur ces bévues de néant qui ne vous feront aucun tort auprès d'elle, parcequ'elle est raisonnable et qu'elle n'a rien du pédant. Sitôt que mes diverses et mauvaises affaires me permettront de vous aller rendre ce que je vous dois, je m'en irai acquitter chez vous, sans que ma qualité de juge, que vous me donnez et que je n'accepte point, m'en retienne, car je ne veux point que nulle raison me dispense de vous faire toujours paraître que je suis, Monsieur, votre, etc. »

Le 22 du même mois d'août 1637, il écrivait à Balzac :

« Monsieur, toutes ces choses que vous supposez être en moi pour bien traiter la matière du *Cid* me manquent, et ce travail ne pouvait être donné à un plus pauvre homme que moi ni moins capable de satisfaire à l'attente du public; mais ni ce défaut, ni le temps que cette courvée (*sic*) m'a emporté et m'emportera, ne sont pas les choses les plus fâcheuses que j'y trouve. Je ne crains pas d'être blâmé de mal écrire, ni ne suis pas

si chiche de mes heures que je ne les puisse volontiers employer sans autre utilité que de plaire à celui qui peut tout sur moi. Ce qui m'embarrasse, et avec beaucoup de fondement, est d'avoir à choquer et la cour et la ville, les grands et les petits, l'une et l'autre des parties contestantes, et en un mot tout le monde, en me choquant moi-même sur un sujet qui ne devait point être traité par nous; et, croyez-moi, Monsieur, qu'il n'y a rien de si odieux, et qu'un honnête homme doive éviter davantage, que de reprendre publiquement un ouvrage que la réputation de son auteur ou la bonne fortune de la pièce a fait approuver de chacun : car le moins qu'on en doive attendre est de se voir accueilli de Pasquins, de satires et de malédictions, et de défrayer la compagnie. Souvenez-vous de ce qui vous est arrivé à vous-même sur l'*Hérode* de Heinsius. Il n'y a point d'homme sage qui ne tombe d'accord de vos répréhensions; il n'y en a point de si délicat qui ne trouve un parfait contentement dans le style dont elles sont écrites, et, avec tout cela, il n'y a guère de gens qui vous plaignent du mauvais traitement que le poète repris vous fait dans sa mauvaise réponse. Une chose me console en ceci, c'est que notre protecteur, ayant vu mon examen, n'en a guère trouvé que les matières bonnes, et a désiré que l'Académie les embellît de fleurs, en sorte que j'aurai des compagnons par sa grâce à supporter la haine et le blâme qui nous en est assuré..... Celle (*la lettre*) que vous avez faite à Scudéry est une des meilleures choses que vous ayez jamais laissé voir, et où il reluit autant d'adresse et de jugement... »

« Vous aurez avec celle-ci ces benoîts *Sentiments de l'Académie* sur *le Cid*, qui m'ont tant de fois mis en colère et tant de fois fait desirer d'être aussi loin de Paris que vous. Peut-être les lirez-vous, et il y a apparence que la curiosité et l'opinion que vous avez du principal auteur vous fera aller jusqu'au bout; mais vous savez que j'y prends moins d'intérêt que le moindre de l'Aca-

démie, et que la louange et le blâme de cette piece me toucheront également.... »

(Lettre *à M. de Balzac* du 20 décembre 1637.)

« ...... Je ne suis pas marri que les *Sentiments de l'Académie* ne vous aient pas déplu, puisque je suis contraint de vous avouer que j'y ai la plus grande part, au grand détriment de mes plus grandes affaires; mais, afin de ne dérober pas l'honneur à qui il appartient, il est à propos que vous sachiez que MM. de Cerisy et de Gombaut ont contribué aussi aux fleurs et aux ornements de cette pièce, et, quand vous croirez que ce qui vous y a plu est d'eux, je ne croirai pas que vous me faites beaucoup de tort. Cela veut dire que, si vous m'avez débité pour auteur de ce jugement auprès de M. le duc de La Rochefoucauld, il vous faut aller dédire en partie, et faire droit à nos amis, en expliquant ce que vous avez prononcé en général. Au reste, si vous me demandez ce qui m'en semble, je vous confesserai que j'en tiens le biais de l'introduction adroit, ayant à choquer le jugement de la cour et du peuple; que j'en crois la doctrine solide, et qu'à mon avis la modération et l'équité y règnent partout. Avec tout cela, je vous protesterai que j'aimerais mieux avoir fait la lettre que vous avez faite sur cela que notre volume, continuant à vous dire que c'est un des ouvrages plus accomplis qu'on ait vus dans ces derniers temps. On l'a imprimée en papier volant, avec la mauvaise réponse de.... (*Scudéry*) et le remercîment du même à l'Académie. Je suis marri que Rocolet se soit laissé gagner de la main, ayant eu depuis si long-temps permission de vous de l'imprimer, sans que je l'eusse fait insérer dans le volume de vos lettres, qui en eussent reçu grand ornement.... »

(Lettre *à M. de Balzac* du 25 janvier 1638.)

« ..... Une partie de nos académiciens ont vu le jugement que vous faites de leurs *Sentiments* sur *le Cid*,

et se sont tenus obligés à votre courtoisie........ »

(Lettre *à M. Du Buisson*, en Hollande, à La Haye, du 27 février 1638.)

« .... Au reste, quand nous vous verrons en cette cour, nous vous apprendrons quels sont les véritables auteurs des *Sentiments de l'Académie*, et, si après cela vous continuez à les honorer de vos louanges, je crains que ce ne soit un seul pour le tout, et que celui que vous en avez soupçonné n'y ait la part la plus petite.... »

(Lettre *à M. Mainard*, en Auvergne, à Aurillac, du 10 mars 1638.)

« .... Pour M. Scudéry, je lui ai fait voir aussi tout l'endroit de votre lettre où vous répondez indirectement à la sienne, dont il s'est témoigné fort satisfait. Je ne lui en donnerai point de copie, de peur qu'il ne s'en prévale et que la canaille, qui n'entend point ces délicates civilités, ne la prenne pour une rétractation de la belle lettre que vous aviez écrite sur *le Cid* et sur les *Observations*... »

(Lettre *à M. de Balzac*, à Angoulême, du 15 mars 1638.)

« .... Quant aux *Sentiments de l'Académie*, c'est un ouvrage de toute la compagnie. Je vous avouerai bien que j'y ai une assez notable part, que je n'ai que faire de vous marquer, car vous la reconnaîtrez assez vous-même lorsque vous considérerez ce qu'il y a de pire, *sed de his coram*. Cependant je vous remercie, en vous grondant, du bien que vous en dites ainsi généralement, puisque vous avez cru me devoir faire auteur de toute la pièce et que vous avez eu dessein de m'obliger. Le peuple se réjouit aux dépens de l'Académie, et s'entretient d'une mauvaise comédie manuscrite où nous sommes la plupart introduits personnages, à ce qu'on dit, peu agréablement. Votre éloignement vous aura

sans doute fait oublier par ce mauvais comique, et nous défrayerons la compagnie sans vous. »

(Lettre *à M. Mainard*, du 28 avril 1638.)

« .... M. Bouchard m'a écrit comme à l'auteur du jugement du *Cid*, et m'en a fait de grands applaudissements; mais je ne crois pas en tout à l'Eglise romaine, sachant qu'en ce qui ne regarde point la foi, elle est sujette à tromperie et à dissimulation; et la cajolerie de ce seigneur italianisé m'est d'autant plus suspecte, qu'elle est suivie d une sollicitation vive et ardente que je le fasse recevoir dans l'Académie de Son Eminence. Vous savez ce que c'est des louanges intéressées... »

(Lettre *à M. de Grasse*, à Grasse, du 3 juin 1638.)

«.... Le *Scipion* de M. Desmarets a eu le même succès à Paris qu'en vos quartiers. c'est-à-dire médiocre et bien au dessous du *Cid*; cependant, comme il faut avouer que le point qui fait la tendresse lui manque, et que, partout où ce point joue dans *le Cid*, l'avantage est tout entier de son côté, il faut aussi tomber d'accord que, dans les autres parties, le *Scipion* a tous les avantages, soit pour la bienséance, soit pour la beauté des vers et des sentiments... »

(Lettre *à M. de Balzac*, à Balzac, du 7 mai 1639.)

(18) D'autres auteurs cherchèrent à exploiter la vogue du *Cid*. Chevreau fit jouer *la Suite et le Mariage du Cid*, et Desfontaines *la Vraie Suite du Cid*. Ces deux tragi-comédies furent représentées en 1637, mais, contre l'attente de leurs auteurs, avec fort peu de succès. En 1638, parut *l'Innocence et le véritable amour de Chimène*, sans nom d'auteur, et en 1639 *l'Ombre du comte de Gormas et la Mort du Cid*, par Chillac, juge des gabelles de Sa Majesté en la ville de Beaucaire, en Languedoc; non représentée.

(19) Les comédiens français ont depuis long-temps changé le titre de la tragédie d'*Horace* en celui des *Horaces*, variante que n'a pas sanctionnée Corneille. Du reste, nous venons de voir Chapelain se servir tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces titres.

(20) Fontenelle se trompe évidemment sur la date de cette anecdote, puisqu'il dit : « M. Corneille, encore *fort jeune*, se présenta, etc. » *Cinna* ne fut joué qu'en 1640. Or, dans une pièce de vers de Ménage, dont nous parlerons tout à l'heure, écrite à l'occasion de ce mariage, le poète nous apprend que le marié était déjà auteur de *Cinna*. Il était donc au moins dans sa trente-quatrième année.

(21) Ménage, en entendant annoncer la mort de Corneille composa sur cet événement une pièce de vers latins qu'il intitula *Epicedium Petri Cornelii poetæ tragici*. En l'imprimant dans ses *Miscellanea*, 1652, in-4°, p. 17, il la fit précéder d'une note dont voici la traduction : « J'ai composé ces vers lorsqu'on annonça que » Corneille était mort de péripneumonie le jour même » de son mariage ; nouvelle fausse, car Corneille est » plein de vie, et je souhaite fort qu'il vive. » Le passage suivant de cette pièce, qui est celle dont nous avons parlé dans la note précédente, peut servir à la dater :

Vita fugit, sed fama manet tua, maxime Vatum,
  Sæcla feres Clarii munere longa Dei.
Donec Apollineo gaudebit scena cothurno
  Ignes dicentur, pulchra Chimena, tui....
Nec tu, crudelis Medæa, taceberis unquam,
  Non Graiâ inferior, non minor Ausoniâ.
Vos quoque Tergemini, mavortia pectora, fratres,
  Et te, Cinna ferox, fama loquetur anus.

Ménage, dans la même croyance, composa encore le quatrain suivant : *In ejusdem obitum*, imprimé à la suite de la pièce dont nous venons de donner un extrait :

Occidit ille sui lumen Cornelius ævi,

Præcipuum Phœbi Castalidumque decus.
An major fuerit socco majorve cothurno
Ambiguum, certè magnus utroque fuit.

On a attribué aussi à Ménage le quatrain suivant, composé sur le retour de Corneille à la vie, quand le bruit de sa mort fut reconnu faux; mais nous devons dire qu'il ne se trouve ni dans les *Miscellanea* de 1652, ni dans les éditions ultérieures des poésies de Ménage; il est intitulé *Cornelius redivivus :*

Doctus ab infernis remeat Cornelius umbris
Et potuit rigidas flectere voce Deas.
Threïcium numeris vatem qui dulcibus æquat,
Debuit et numeris non potuisse minus.

(22) On a dit que le comédien de l'Hôtel de Bourgogne qui sut mieux juger *Polyeucte* que l'hôtel de Rambouillet était Hauteroche ; c'est une erreur. Hauteroche ne fit partie de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne que postérieurement à 1654, c'est-à-dire plus de quatorze ans après la première représentation de la tragédie de Corneille. Voir la *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français*, par M. Lemazurier, t. I, p. 285. M. Aimé Martin, qui, dans sa prétention d'être toujours en mesure de vous dire quel est l'acteur qui a créé tel ou tel rôle de Corneille ou de Molière, mais sans vous faire connaître sur quelles autorités il s'appuie, et à qui cette prétention a fait commettre les plus inconcevables erreurs ; M. Aimé Martin, ne voulant pas rester court sur ce point plus que sur tout autre, a dit : « Ce comédien » obscur à qui l'on doit *Polyeucte* mérite notre recon- » naissance ; il se nommait La Roque. Il était de la » troupe du Marais. » (ŒUVRES DE P. CORNEILLE, *avec les notes de tous les commentateurs*, Paris, Firmin Didot frères, 1854-55, t. I, p. xij, note 1.) Cette affirmation tranchante nous embarrasserait fort, si l'abbé d'Aubignac et les frères Parfait ne nous apprenaient que *Polyeucte* était à l'étude, et qu'il fut joué non pas

au Marais, mais à l'Hôtel de Bourgogne. *Histoire du Théâtre-Français*, t. VI, p. 124, note.

(23) Corneille, malgré la promesse que lui prête Chapelain, ne se rendit pas à ses conseils. L'abbé d'Aubignac, lui aussi, aurait voulu voir ce changement opéré. « La mort de Camille par la main d'Horace, son frère, n'a pas été approuvée au théâtre, bien que ce soit une aventure véritable; et j'avais été d'avis, pour sauver en quelque sorte l'histoire et tout ensemble la bienséance de la scène, que cette fille désespérée, voyant son frère l'épée à la main, se fût précipitée dessus. Ainsi elle fût morte de la main d'Horace, et lui eût été digne de compassion, comme un malheureux innocent : l'histoire et le théâtre auraient été d'accord. » *La Pratique du Théâtre*, 1657, in-4°, p. 82.

(24) M. Cousin, en donnant dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1843-44, comme une découverte, cette anecdote de Jacqueline Pascal et de Corneille, que M. Sainte-Beuve avait publiée dès 1842, sans en faire bruit (*Hist. de Port-Royal*, t. II, p. 463); M. Cousin a été trompé par le commencement du remercîment de Corneille :

Pour une jeune muse absente,
Prince, je prendrai soin de vous remercier.

M. Cousin en a conclu que ces vers étaient adressés *au prince de* ***, qui présidait ce jour-là l'assemblée. Il n'en est rien : ce jour-là l'assemblée était présidée par M. de Nonant, lieutenant du roi au duché d'Alençon. L'erreur de M. Cousin vient de ce qu'on donnait le titre de *prince* au président (*princeps*) de cette association. On appelait *principauté* la durée de ces fonctions, fixée à un an. Sous les quatre principautés précédentes, c'est-à-dire de 1636 à 1639, Antoine Corneille, chanoine régulier au Mont-aux-Malades, frère de Pierre Corneille, et plus jeune que lui de cinq ans (il était né en 1611), s'était distingué par des odes, des stances et des sonnets, la plupart couronnés. Sous la principauté de 1641, Thomas Corneille, qui n'avait que seize ans, fut couronné

pour une ode. Voir *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1834, p. 215, 243, 244 et 265.

(25) Huet se trompe en plaçant ce cadeau dans l'année 1633 ou 1634 : le manuscrit portait sur le titre la date de 1641. Voir la notice sur cette *Guirlande* par M. de Gaignières, dans le *Supplément* à la première partie du *Catalogue des livres rares et précieux de feu M. le duc de La Vallière*, et à la tête de l'édition de *la Guirlande de Julie* donnée par M. Nodier dans la *Collection des petits Classiques français*.

(26) Granet, éditeur des *Œuvres diverses de Pierre Corneille*, 1738, in-12, n'attribue à Corneille que *la Tulipe*, *la Fleur d'orange* et *l'Immortelle blanche*. S'il eût lu *la Guirlande de Julie* attentivement, il se serait aperçu que les trois autres pièces portent la même signature *C*, et il eût senti qu'il y avait les mêmes raisons pour les regarder comme sorties également de la plume de Corneille. Des éditeurs de *la Guirlande*, et notamment M. Nodier, sont plus conséquents dans leur erreur en les attribuant toutes six au même auteur, Conrart.

(27) *Domestique*, dans sa signification primitive, voulait dire *de la maison* (*domus*.) « La Rochepot, mon cousin germain et mon ami intime, dit le cardinal de Retz, était *domestique* de feu M. le duc d'Orléans, et extrêmement dans sa confidence. » *Mémoires de Retz*, liv. I.). » Mais ce qui vient plus encore à l'appui de ce que nous disions tout à l'heure, c'est que le même auteur nous apprend, peu de pages auparavant, que, n'étant encore qu'abbé de Gondi, il avait à sa suite, dans un voyage d'Italie, sept ou huit gentilshommes, dont quatre chevaliers de Malte.

(28) Bellerose (Pierre Le Meslier) entra à l'Hôtel de Bourgogne en 1629, année où Corneille débuta lui-même par *Mélite*. Le talent de l'un comme le génie de l'autre les avait bientôt placés au premier rang. Bellerose créa plusieurs premiers rôles de tragédies de Corneille. Outre des reproches d'afféterie adres-

sés par Scarron à cet acteur, le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires*, nous apprend encore que madame de Montbazon ne pouvait se résoudre à aimer M. de La Rochefoucauld parcequ'il ressemblait à Bellerose, qui avait, disait-elle, l'air trop fade. Bellerose mourut au mois de janvier 1670. (*Histoire du Théâtre-Français*, t. v, p. 25. — *Lettre sur Molière*, insérée au *Mercure de France*, mai 1740. — *Galerie historique du Théâtre-Français*, par M. Lemazurier, t. I, p. 149 et suiv.)

(29) « On sait bien peu de chose sur Beauchâteau. Il paraît qu'il etait gentilhomme, et qu'entraîné par un penchant irrésistible il débuta, en 1633, à l'Hôtel de Bourgogne, dans *la Comédie des Comédiens*, tragi-comédie de Gougenot, qui fut jouée en cette année. On le reçut pour les seconds rôles tragiques et comiques; mais il faut que par la suite il se soit élevé jusqu'aux premiers, ou bien que celui de Rodrigue dans le *Cid* fût alors regardé comme un second rôle. Il est certain que Beauchâteau le jouait, puisque, dans *l'Impromptu de Versailles*, Molière critique la manière ampoulée et peu naturelle dont il débitait les stances fameuses :

Percé jusques au fond du cœur, etc.

Peut-être ne le jouait-il que comme double de Floridor, ou pendant quelque indisposition de cet acteur célèbre. » (*Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français*, t. I, p. 128). — L'abbé d'Aubignac, dans sa *Pratique du Théâtre*, 1657, in-4°, p. 51 et 52, nous apprend que Floridor et Beauchâteau alternaient dans les rôles d'Horace et de Cinna.

(30) Voici la lettre de Sarrau à Corneille, imprimée page 65 du volume ayant pour titre *Claudii Sarravii senatoris parisiensis Epistolæ*, 1654, in-8° :

« Tantum debeo Menagio nostro quantum persolvere difficile est quod me impulerit ut ad te scriberem, dum fidei meæ epistolam suam et aliquot Balsacii carmina committeret quæ ad te allegarem. Is enim ego, præstantissime Corneli, qui cum amicitiam tuam auro

gemmisque contra caram habeam, tam bellam te compellandi occasionem, insuper habere non debuerim. Ut valeas tu cum tuis Musis scire imprimis desidero, et utrum tribus eximiis et divinis tuis dramatis quartum adjungere mediteris. Sed præsertim excitandæ sunt illæ tuæ Divæ ut aliquod carmen te seque dignum pangant super Magni Panis obitu. *Multis ille quidem flebilis occidit*; *nulli flebilior quam tibi*, Corneli. Ille tamen volens nolens Apollinari laurea caput tuum redimivisset si perennasset diutius. Operum saltem tuorum insignem laudatorem amisisti; sed non eget virtus tua ullius præconio : quippe quæ per universum terrarum orbem, *qua sol exoritur*, *quo sol se gurgite mergit*, latissime simul cum gloria tua diffusa, tot admiratores nacta est quot vivunt eruditi et candidi. In tanto igitur argumento silere te posse vix credam. Istud tamen omne fuerit tui arbitrii. *Invito non si va in Parnasso.* Inaudivi nescio quid de aliquo tuo poemate sacro : quod an affectum an perfectum sit, quæso, rescribe, meque meritorum tuorum assertorem, si ullo egeres fortem credo bonumque. Vale et me ut facere te scio, diligere perge. Lut. Par., prid. Id. decemb. 1642. »

(31) Ce sonnet, sur l'impression duquel on trouve précédemment des détails (p. 250), se trouve seul dans quelques exemplaires du feuillet volant dont il y est parlé. Nous en avons vu d'autres où il se trouve reproduit deux fois, dans deux versions différentes, et est suivi du placet que nous avons rapporté (p. 251). Voici les deux versions du sonnet :

SONNET SUR LA MORT DE LOUIS XIII.

Sous ce marbre repose un monarque françois
Que ne saurait l'envie accuser d'aucun vice :
Il fut et le plus juste et le meilleur des rois ;
Son règne fut pourtant celui de l'injustice.

L'ambition, l'orgueil, l'intérêt, l'avarice,
Revêtus de son nom, nous donnèrent des lois

Sage en tout, il ne fit jamais qu'un mauvais choix,
Dont long-temps nous et lui portâmes le supplice.

Vainqueur de toutes parts, esclave dans sa cour,
Son tyran et le nôtre à peine sort du jour
Que jusque dans la tombe il le force à le suivre.

Jamais pareils malheurs furent-ils entendus?
Après trente-trois ans sur le trône perdus,
Commençant à régner, il a cessé de vivre.

SONNET, ÉPITAPHE DE LOUIS XIII.

Sous ce tombeau repose un roi qui fut sans vice,
Dont la seule bonté fit tort aux bons François,
Et qui, pour tout péché, ne fit qu'un mauvais choix,
Dont il fut à la fois et victime et complice.

L'ambition, l'orgueil, la fraude et l'avarice,
Saisis de son pouvoir, nous donnèrent des lois,
Et, bien qu'il fût en soi le plus juste des rois,
Son règne fut pourtant celui de l'injustice.

Craint de tout l'univers, esclave dans sa cour
Son tyran et le nôtre à peine sort du jour
Que jusque dans la tombe il le force à le suivre.

Jamais de tels malheurs furent-ils entendus?
Après trente-trois ans sur le trône perdus,
Commençant à régner, il a cessé de vivre.

La version que nous en avons donnée dans notre texte est encore différente de ces deux-ci. Nous avons suivi celle de Voltaire dans ses notes sur l'épître dédicatoire d'*Horace*. Avait-il eu sous les yeux un feuillet contenant une troisième version, ou, ce qui n'est pas impossible, n'avait-il pas, comme cela lui arrive quelquefois en citant, fait subir des changements à la pièce citée?

La négligence des éditeurs des prétendues *Œuvres*

complètes de Corneille, publiées depuis Voltaire jusqu'à ce jour, est inexplicable. Ils ont tous omis ce sonnet curieux, bien qu'ils n'eussent qu'à le copier dans Voltaire.

(32) M. Guizot a dit : « Ce qu'il y a de singulier, c'est que dans plusieurs des éditions où se trouve cette épître les épithètes de *libéral*, *généreux*, adressées à M. de Montauron, sont écrites en caractères particuliers, apparemment comme on écrit en gros caractères le *Monseigneur* ou *Votre Altesse*, pour désigner le titre de M. de Montauron à cette espèce d'hommage. » Rien n'est plus facile à expliquer. Voltaire (nous pensons que cela ne remonte pas plus loin que lui), Voltaire, choqué des expressions de reconnaissance, les a soulignées pour en faire ressortir l'exagération. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les éditions données par Corneille ne présentent pas ces différences de caractères.

(33) Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. VIII, p. 123 et suiv. de la 2[e] édition) nous apprennent qu'après avoir servi dans le régiment des gardes, avoir été commis, puis intéressé dans la recette de Guienne, Montauron, s'etant mis bien avec M. d'Epernon, acheta la charge de receveur général de cette province..... « Voilà Montauron opulent. Il était si magnifique en toute chose, qu'on l'appelait *Son Eminence gasconne*, et tout s'appelait *à la Montauron*. Pour entrer laquais chez lui, on donnait dix pistoles au maître d'hôtel. Jamais je n'ai vu un homme si vain. Il donnait, mais c'était pour le dire. Sa plus grande joie était de tutoyer les grands seigneurs, qui lui souffraient toutes ces familiarités à cause qu'il leur faisait bonne chère et leur prêtait de l'argent. Il était ravi quand il leur disait : « *Çà, çà, mes enfants, réjouissons-nous.* » Mais c'était bien pis quand M. d'Orléans, car cela est arrivé quelquefois, ou M. le Prince d'aujourd'hui, y allaient : il était au comble de sa joie. Une fois M. de Chatillon lui dit : « Mordieu ! Monsieur, nous sommes tous des gre-» dins auprès de vous ; faites-moi le plaisir de me pren-» dre à vos gages, et je renonce à tout ce que je pré-

» tends de la cour. » Il disait insolemment : *Il est sur l'état de ma maison.* »

Le *Journal de Verdun*, juin 1707, p. 410, donne à Montauron la qualité de président à mortier du Parlement de Toulouse : c'est une confusion. Les mêmes *Mémoires* de Tallemant nous apprennent que le Montauron qui était revêtu de cette charge était un parent que le receveur général avait poussé par le crédit que lui donnait sa fortune. Quant à celui-ci, il n'était que financier ; mais, par ses dissipations, il perdit bientôt cette qualité précieuse.

(34) Andrieux a deux fois refait plutôt que retouché *la Suite du Menteur*. Sa première version, en quatre actes, fut représentée sur le théâtre de la rue de Louvois le 26 germinal an XI, et accueillie avec faveur. Cependant il ne se dissimula pas qu'il lui restait à faire encore pour rendre cette pièce irréprochable, et donna une nouvelle *Suite du Menteur*, qui fut jouée en 1810 sur le théâtre de l'Impératrice. Ni l'une ni l'autre de ces deux comédies, plus irréprochables sans doute que l'original, ne sont cependant demeurées au répertoire.

(35) Gilbert était résident en France de la reine de Suède Christine. Voltaire, dans ses notes sur la préface de *Rodogune*, révoque en doute le plagiat, et ne veut pas y croire, « parceque rarement, dit-il, un » homme revêtu d'un emploi public se déshonore et se » rend ridicule pour si peu de chose. » L'argument de Voltaire nous paraît très peu convaincant. La gloire littéraire est bien quelque chose, et l'exemple de Richelieu, qui était un autre homme public que ce Gilbert, et qui ne craignit pas de se déshonorer pour rabaisser le mérite du *Cid,* dément formellement le commentateur.

Chapelain dit de Gilbert, dans sa liste des gens de lettres, citée ci-après, note 17 du livre suivant : « C'est un esprit délicat, duquel on a des odes, des petits poèmes et des pièces de théâtre pleines de bons vers, ce qui l'avait fait retenir par la reine de Suède pour secré-

taire. Il n'a pas une petite opinion de lui. » (*Mémoire de littérature et d'histoire*, par le P. Desmolets, t. II p. 24.)

(36) Il s'en faut cependant que tous les vers de *Théodore* méritent cet éloge. On y trouve notamment ceux ci, acte III, sc. I :

> Je saurai conserver, d'une âme résolue,
> A l'époux sans macule une épouse impollue.

« M. de Fontenelle, à qui je récitais ces vers, fait-on dire à Boileau (*Bolæana*, 1742, p. 118), sans lui dire ni le nom de la pièce, ni celui de l'auteur, se récria : Qui est donc le Ronsard qui a pu écrire ainsi? — C'est, lui répliquai-je, votre cher oncle, le grand Corneille. »

« Du reste, dit encore Montchesnay d'après les entretiens de Boileau, il paraît que Corneille faisait des vers moins par goût que par inspiration : il en a souvent retranché d'excellents, et manqué à corriger de très médiocres. Cela paraîtra par ces deux vers supprimés dans *Théodore*. On vient menacer la sainte de la prostitution en lui disant :

> Comme dans les tourments vous trouvez des délices,
> On veut dans les plaisirs vous trouver des supplices.

(37) La lettre du roi à Corneille avait été sollicitée par Valdor pour déterminer le poète à lui venir en aide. Valdor fut chargé de la remettre à Corneille, comme on le verra par la lettre suivante, trouvée à la Bibliothèque impériale, et dont copie nous a été obligeamment remise par mademoiselle Dupont, l'éditeur de Comines :

« Du 5 octobre, à Fontainebleau.

» Monsieur, voici la copie de la lettre que vous avez désirée. J'adresse l'original à M. Valdor pour lui donner le moyen d'obliger doublement M. de Corneille. Comme elle est un effet de sa sollicitude, elle est une preuve de son estime, et il croit qu'avec l'approbation du roi ce fameux auteur se surmontera pour rendre son entre-

prise plus illustre. Je vous supplie de lui faire rendre mon paquet et de pardonner la peine que je vous donne. La maladie de Son Eminence nous tiendra en ce lieu plus long-temps qu'on ne voudrait. L'accident de la petite verole dont mademoiselle de La Vallette a été surprise dans le château suffirait pour nous en chasser; mais, jusques à ce que la fièvre ait fait son cours, nous n'en ferons point d'autre que dans les jardins de Fontainebleau. Monseigneur le cardinal a été saigné sept fois sans qu'elle ait quitté prise, et, à moins que d'être naturalisé, je trouve que c'est beaucoup hasarder que de souffrir la huitième. Il me semble que ceux d'Italie sont plus avares de leur sang que nous autres, et que c'est bien aimer la France que de se mettre en danger pour s'abandonner à ses maximes. Je prie Dieu qu'il le préserve et qu'il veuille benir le remède dont vous avez resolu d'user pour votre jambe. C'est, Monsieur, votre tres sincère et tres obéissant serviteur,

» THONIER. »

(38) La condition de résidence à Paris, qui, comme on le voit, n'était pas alors absolument indispensable, l'est devenue depuis. Corneille, de nos jours, ne serait pas des Quarante.

(39) On avait déjà représenté, dès 1640, *le Mariage d'Orphée et d'Eurydice, ou la Grande Journée des Machines*, qui fut repris en 1648, puis en 1662, sous le titre de *la Grande Journée des Machines, ou la Descente d'Orphée aux enfers, et sa mort par les Bacchantes.* (*Histoire du Théâtre-Français*, t. VI, p. 101.)

(40) Corneille disait du monarque enfant, dans son prologue d'*Andromède* :

Je lui montre Pompée, Alexandre, César,
Mais comme des héros attachés à son char;
Et tout ce haut éclat où je les fais paraître
Lui peint plus qu'ils n'étaient et moins qu'il ne doit être.

Répétons ici ce que nous disons page 175, que la flat-

terie outrée était, par l'usage, comme de rigueur dans ces sortes de compositions, toujours destinées aux fêtes de la cour.

(41) Si les prêtres fréquentaient le spectacle sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, il est à peu près certain qu'ils n'en avaient pas oublié tout à fait le chemin sous Louis XV. Laujon a laissé une sorte de notice sur les spectacles des Petits Cabinets du roi [1], et nous y voyons qu'un abbé de La Garde était souffleur de ces spectacles. Or, on sait que le *Théâtre des Petits Appartements* n'est pas la même chose que le *Théâtre d'éducation*.

(42) « Les grands applaudissements que reçut *Andromède* portèrent les comédiens du Marais à la reprendre après qu'on eut abattu le théâtre du Petit-Bourbon. Ils réussirent dans cette dépense, et elle fut encore renouvelée en 1682, par la grande troupe des comédiens, avec beaucoup de succès. Comme on renchérit toujours sur ce qui a été fait, on représenta le cheval Pégase par un véritable cheval, ce qui n'avait jamais été vu en France. Il jouait admirablement son rôle, et faisait en l'air tous les mouvements qu'il pourrait faire sur terre. Il est vrai que l'on voit souvent des chevaux vivants dans les opéras d'Italie ; mais ils y paraissent liés d'une manière qui, ne leur laissant aucune action, produit un effet peu agréable à la vue. On s'y prenait d'une façon singulière, dans la tragédie d'*Andromède*, pour faire marquer au cheval une ardeur guerrière. Un jeûne austère, auquel on le réduisait, lui donnait un grand appétit, et lorsqu'on le faisait paraître, un gagiste était dans la coulisse et vannait de l'avoine. L'animal, pressé par la faim, hennissait, trépignait, et répondait ainsi parfaitement au dessin qu'on s'était proposé. Ce jeu de théâtre de cheval contribua fort au succès qu'eut

1. Rapportée à la suite des *Mémoires de madame Du Hausset*, femme de chambre de madame de Pompadour; Baudouin, 1824, in-8°, p. 229.

alors cette tragédie. Tout le monde s'empressait de voir les mouvements singuliers de cet animal, qui jouait si parfaitement son rôle. » (*Anecdotes dramatiques*, tome I, page 78.)

(43) M. Floquet a trouvé en 1836, sur un registre du Parlement de Normandie et dans les archives de l'hôtel-de-ville de Rouen, les pièces officielles relatives au rôle politique qu'on voulut faire jouer à Corneille pendant la Fronde. Il fit sur cette découverte un article qu'il lut à l'Académie de Rouen dans sa séance du 18 novembre 1836, et qu'il eut l'obligeance de nous communiquer pour la *Revue rétrospective*, où il fut publié en décembre de la même année. (Seconde série, t. VIII, p. 325.) Le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1836 le reproduisit ensuite.

Voici la lettre de cachet adressée au Parlement:

« *De par le roi*,

» Nos amés et féaux ayant, pour des considérations importantes à notre service, destitué le sieur Baudry de la charge de procureur des Etats de Normandie, nous avons en même temps commis à icelle le sieur de Corneille, pour l'exercer et en faire les fonctions jusques à ce qu'aux premiers Etats il y soit pourvu; sur quoi, nons vous avons bien voulu faire cette lettre, de l'avis de la reine régente, notre très honorée dame et mère, pour vous en informer. Et n'étant la présente pour un autre sujet, nous ne vous la ferons plus longue.

» Donné à Rouen, le dix-septième jour de février 1650.

» LOUIS. »

Voici maintenant la lettre de cachet adressée à l'hôtel-de-ville de Rouen :

« Sa Majesté ayant, pour des considérations importantes à son service, destitué par son ordonnance d'aujourd'hui le sieur Baudry de la charge de procureur des Etats de Normandie, et étant nécessaire de la rem-

plir de quelque personne capable et dont la fidélité et affection soit connue, Sadite Majesté a fait choix du sieur de Corneille, lequel, par l'avis de la reine régente, elle a commis et commet à ladite charge, au lieu et place dudit sieur Baudry, pour dorénavant l'exercer et en faire les fonctions jusques à la tenue des Etats prochains, et jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sadite Majesté, laquelle mande et ordonne à tous qu'il appartiendra de reconnaître ledit sieur de Corneille en ladite qualité de procureur desdits Etats sans difficulté.

» Fait à Rouen, le quinzième jour de février 1650.

» LOUIS. »

(44) Les frères Parfait et beaucoup d'éditeurs de Corneille ont fixé à 1651 la première représentation de *Don Sanche d'Aragon*. Ils n'en avaient pas sans doute eu la première édition sous les yeux : elle porte la date de 1650; le privilége est du 11 avril, et l'achevé d'imprimer du 14 mai; et dans tout le théâtre de Corneille on ne trouve pas une seule pièce qui ait été imprimée avant d'être jouée. Nous croyons donc impossible de pouvoir adopter, pour la représentation, une autre date que celle de 1650. M. Walckenaer, dans ses *Mémoires sur madame de Sévigné*, t. II, p. 427, suppose, sans preuve aucune, que l'impression de cette pièce a précédé d'un an sa représentation. C'est là une hypothèse toute gratuite qu'il donne pour un fait, mais que M. Ch. Magnin, en se prononçant pour notre opinion, n'a pas voulu accepter à ce titre. *Revue des Deux-Mondes*, nº du 1er mars 1844, p. 895.

(45) M. François de Neufchâteau fixe à 1650 l'époque de la querelle des *Jobelins* et des *Uranins :* nous n'avions pas de raison pour en adopter une autre. Voiture était mort en 1648; mais cette discussion s'éleva après lui, quoique son sonnet n'eût pas dû lui survivre.

Nous rapportons ici les deux pièces du procès.

SONNET DE VOITURE.

Il faut finir mes jours en l'amour d'Uranie:
L'absence ni le temps ne m'en sauraient guérir,
Et je ne vois plus rien qui me pût secourir,
Ni qui sût rappeler ma liberté bannie.

Dès long-temps je connais sa rigueur infinie;
Mais, pensant aux beautés pour qui je dois périr,
Je bénis mon martyre, et, content de mourir,
Je n'ose murmurer contre sa tyrannie.

Quelquefois ma raison, par de faibles discours,
M'incite à la révolte et me promet secours;
Mais lorsqu'à mon besoin je me veux servir d'elle,

Après beaucoup de peine et d'efforts impuissants,
Elle dit qu'Uranie est seule aimable et belle,
Et m'y rengage plus que ne font tous mes sens.

SONNET DE BENSERADE.

Job, de mille tourments atteint,
Vous rendra sa douleur connue;
Mais raisonnablement il craint
Que vous n'en soyez pas émue.

Vous verrez sa misère nue,
Il s'est lui-même ici dépeint;
Accoutumez-vous à la vue
D'un homme qui souffre et se plaint.

Quoiqu'il eût d'extrêmes souffrances,
On voit aller des patiences
Plus loin que la sienne n'alla.

Il eut des peines incroyables,
Il s'en plaignit, il en parla:
J'en connais de plus misérables.

Au premier rang des pièces de vers composées

l'occasion de ce différend, on remarqua la glose adressée par Sarrazin à un Jobelin, Esprit. Sallengre dit, dans ses *Mémoires de littérature*, tome I, page 125, qu'il ne se fit rien de plus joli et de plus spirituel, et Mervesin, dans son *Histoire de la poésie française*, remarque que cette glose fut la première qu'on ait vue en France, et que cette espèce de paraphrase a été prise des Espagnols:

Monsieur Esprit, de l'Oratoire,
Vous agissez en homme saint,
De couronner avecque gloire
Job de mille tourments atteint.

L'ombre de Voiture en fait bruit,
Et, s'étant enfin résolue
De vous aller voir cette nuit,
Vous rendra sa douleur connue.

C'est une assez fâcheuse vue,
La nuit, qu'une ombre qui se plaint;
Votre esprit craint cette venue,
Et raisonnablement il craint.

Pour l'apaiser, d'un ton fort doux,
Dites : « J'ai fait une bévue,
Et je vous conjure à genoux,
Que vous n'en soyez point émue. »

« Mettez, mettez votre bonnet »,
Répondra l'ombre, « et, sans berlue,
Examinez ce beau sonnet,
Vous verrez sa misère nue.

» Diriez-vous, voyant Job malade,
Et Benserade en son beau teint :
Ces vers sont faits pour Benserade,
Il s'est lui même ici dépeint?

» Quoi! vous tremblez, monsieur Esprit?
Avez-vous peur que je vous tue?

De Voiture, qui vous chérit,
Accoutumez-vous à la vue.

» Qu'ai-je dit qui vous peut surprendre
Et faire pâlir votre teint?
Et que deviez-vous moins attendre
D'un homme qui souffre et se plaint?

» Un auteur qui, dans son écrit,
Comme moi reçoit une offense,
Souffre plus que Job ne souffrit,
Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances.

» Avec mes vers une autre fois
Ne mettez plus dans vos balances
Des vers où sur des palefrois
On voit aller des patiences.

» L'Herti, le roi des gens qu'on lie,
En son temps aurait dit cela :
Ne poussez pas votre folie
Plus loin que la sienne n'alla. »

Alors l'ombre vous quittera
Pour aller voir tous vos semblables,
Et puis chaque Job vous dira
S'il souffrit des maux incroyables.

Mais, à propos, hier au Parnasse
Du sonnet Phœbus se mêla,
Et l'on dit que de bonne grâce
Il s'en plaignit, il en parla.

« J'aime les vers des Uranins »,
Dit-il, « mais je me donne aux diables
Si, pour les vers des Jobelins,
J'en connais de plus misérables. »



LIVRE TROISIÈME.

(1) M. Deville, mis sur la voie par le renseignement que nous avait fourni M. P.-A. Corneille pour notre première édition, comme par les indications renfermées dans la note 27 du Livre III, s'est trouvé à même de faire part en 1840, à l'Académie de Rouen, des résultats de recherches faites par lui sur un registre de la paroisse Saint-Sauveur de Rouen. La découverte la plus intéressante, la plus directement relative à notre auteur, est celle de l'état des recettes et dépenses de cette paroisse pour l'année écoulée de Pâques 1651 à Pâques 1652, remplissant trente-trois pages entières, toutes de sa main, et précédant le compte rendu par lui à ses confrères de la fabrique, comme trésorier en charge. Voici le libellé dudit compte :

« Compte et état de la recette, mise et dépense que Pierre Corneille, écuyer, ci-devant avocat de Sa Majesté aux siéges généraux de la table de marbre du palais, à Rouen, trésorier en charge de la paroisse de Saint-Sauveur dudit Rouen, a faite des rentes, revenus et deniers appartenant à ladite église, et ce pour l'année commençant à Pâques mil six cent cinquante et deux, par lui présenté à messieurs le curé et trésoriers de ladite paroisse, à ce que pour sa décharge il soit procédé à l'examen dudit compte et clausion d'icelui. »

A la suite du compte rendu par Pierre Corneille est

inscrit au registre, sous la date du lundi 1er avril 1652, le quitus, qui lui est délivré par le curé et les trésoriers de la paroisse, et qui est signé par ceux-ci et par Corneille.

Vient après, sous la même date, la note suivante :

« Il a été donné par le sieur Corneille au trésor de ladite église un drap de veloux noir mortuaire, pour lequel madamoiselle sa mère a contribué de la somme de cent livres qu'elle a donnée audit trésor, parceque ledit sieur Corneille aura la faculté de s'en servir pour eux et sa famille et domestiques, sans pour ce payer aucune chose, la même faculté demeurant à messieurs les trésoriers, leurs veuves et enfants seulement ; et où ledit drap mortuaire serait baillé ou prêté à aucun, ce qui ne se fera que du consentement de monsieur le curé ou de monsieur le trésorier en charge, il sera payé et donné audit trésor par chaque fois soixante sols au moins, et ce pour ceux de ladite paroisse seulement, à réserve des parents dudit sieur Corneille qui l'a donné, et ce au troisième degré avec ceux qui portent le nom. »

M. Deville ajoute : « Ce don prouve que Corneille avait, à cette époque, l'intention de vivre et de mourir à Rouen. Il en fut autrement. Le drap mortuaire de veloux noir de l'église Saint-Sauveur ne couvrit pas les restes du grand poète ; Saint-Roch, à Paris, devait voir ses funérailles. » (*Précis analytique des travaux de l'académie de Rouen pendant l'année* 1840, p. 276 et suivantes.

Dans les lettres de Corneille placées à la fin de ses *Œuvres complètes*, dans cette même Collection, on en trouvera une au R. P. Boulard, portant pour date : « A Rouen, la veille de Pâques (30 mars) 1652, et commençant par ces lignes, relatives au compte financier rendu par Corneille :

« Mon révérend Père, je reçus votre paquet mercredi dernier et avais résolu de différer à vous en remercier après les fêtes, d'autant que les dévotions ordinaires de la Semaine-Sainte et les embarras où je suis maintenant comme marguillier de ma paroisse, qui dois rendre com-

pte de mon administration dans deux ou trois jours, ne me donnent point le loisir de lire aucune chose, etc. »

(2) Voici les noms des enfants qui naquirent du mariage de Corneille et de mademoiselle de Lampérière :

1° Marie Corneille, née le 10 janvier 1642, morte le.... ;

2° Pierre Corneille, capitaine de cavalerie, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, né le 7 septembre 1643, décédé à Paris le 30 janvier 1698;

3° .... Corneille, lieutenant de cavalerie, né le... ; tué au siége de Grave, en 1674;

4° (Charles) Corneille, né le... (1653), mort en... (1667)[1] : — c'est celui sur la mort duquel La Rue a fait une pièce de vers latins;

5° Thomas Corneille, abbé d'Aiguevive, né le..., mort en 1699 ;

6° Marguerite Corneille, religieuse dominicaine, née le..., morte le...

Les lacunes sans nombre qui interrompent les registres d'alors ont empêché M. P.-A. Corneille de réunir, malgré ses recherches, des renseignements plus complets.

Le *Mercure galant* d'octobre 1684, p. 78, dit seulement de Corneille : *Il a eu trois fils*. Puis il désigne ces trois fils, et omet Charles Corneille, le troisième, sans doute parcequ'il est mort encore enfant. Il omet également les deux filles du poète, Marie et Marguerite.

(3) L'Allemand Klotzius, dans son ouvrage *De libris auctoribus suis fatalibus*, Lipsiæ, 1768, cite Corneille comme auteur de *l'Occasion perdue et recouvrée*.

(4) « Lors de la publication des *Poésies* de Cantenac, M. le premier président de Lamoignon envoya chercher le libraire, Théodore Girard, et lui ordonna d'ôter cette pièce de tous les exemplaires qui lui restaient. Il

1. Tout ce qui se trouve entre parenthèses est présumé par M. P.-A. Corneille, d'après différents renseignements.

n'en avait vendu encore qu'un petit nombre. Ce recueil parut d'abord en 1662, c'est-à-dire *onze ans après les vingt premiers chapitres de* l'IMITATION. Il est divisé en trois parties. C'est à la fin de la première, entre les pages 102 et 103, qu'était placée *l'Occasion perdue et recouvrée*, formant un cahier postiche de quatorze pages, dont les chiffres ne se rapportent point au corps du recueil, ce qui pourrait donner à croire que le libraire n'avait pas inséré cette pièce dans tous les exemplaires, et qu'il ne la livrait qu'aux personnes auxquelles il croyait pouvoir se fier. Toutefois, elle est indiquée dans la table des matières. » (*Mélanges historiques et philologiques* de Michault, t. I, p. 47 et suiv.)

L'Occasion perdue et recouvrée commence le recueil intitulé l'*Elite des poésies héroïques et gaillardes de ce temps, augmentées de nouveau*, in-12 de 94 pages (sans nom de ville ni d'imprimeur). Cette pièce se trouve aussi en tête du *Recueil des pièces du temps, ou Divertissement curieux*, etc., La Haie, Jean Strik, 1685, in-12; dans les *Poésies gaillardes et héroïques de ce temps, imprimées cette année* (sans date, nom de ville ni d'imprimeur), petit in-12; et encore dans les *Œuvres diverses de M. de Grécourt*, 1780, t. III, p. 68.

Nous avons aussi vu cette pièce imprimée séparément, mais sans titre, et d'une impression qui nous paraissait toute moderne. Bien qu'elle se rattache étroitement à notre sujet, elle ne peut trouver place ici, attendu son extrême licence.

(5) Nicole, dans un traité *De la Comédie* (publié en 1659, puis réimprimé dans les *Essais de morale*, t. III), cite plusieurs exemples tirés des tragédies de Pierre Corneille, pour prouver que, malgré les efforts du poète à rendre ses pièces pures, elles sont contraires à la morale de l'Écriture, et propres à corrompre les cœurs en leur inspirant des sentiments profanes. C'est cette condamnation qui a fait dire à Boileau, dans son *Art poétique*, chant IV :

Je ne suis pas pourtant de ces tristes esprits

Qui, bannissant l'amour de tous chastes écrits,
D'un si riche ornement veulent priver la scène,
Traitent d'empoisonneurs et Rodrigue et Chimène.

(*Œuvres de Boileau*, avec un commentaire par M. de Saint-Surin, t. II, p. 290 et 291.)

(6) Le succès de la traduction de l'*Imitation* fut si grand, qu'il fit connaître le nom de Corneille de gens jusque auxquels *le Cid*, traduit cependant dans toutes les langues, ne l'avait pas fait arriver. Dans *le Nomenclateur littéraire*, catalogue chronologique des écrivains célèbres dans tous les temps et chez tous les peuples, ouvrage savant écrit en latin par un professeur d'Utrecht, Pierre Corneille est cité seulement sous l'année 1657. L'auteur regarde cette année comme l'époque de la première illustration de Corneille, parceque ce fut alors que l'on réimprima à Bruxelles la traduction de l'*Imitation*.

Voici les propres termes du *Nomenclateur littéraire :* « Circa hoc tempus jam inclarescere cœpit, quoniam Thomam Kempisium *de Imitatione Jesu Christi* iterum francicis versibus loqui hoc anno Bruxellis jussit. » (*Christophori Saxi Onomasticon litterarium*, pars quinta, 1785.)

(7) Il existe à la Bibliothèque Sainte-Geneviève une collection de lettres écrites et de brochures publiées à l'occasion du procès auquel donna lieu la question de savoir quel est l'auteur de l'*Imitation*. Elle forme un volume rangé dans les manuscrits, et ayant pour titre *Recueil de pièces pour prouver que Thomas a Kempis est l'auteur de l'Imitation*. (D. f. 11, in-fol.) C'est dans ce recueil que M. Célestin Port a trouvé quatre lettres autographes de Corneille, imprimées d'abord t. III de la 3e série de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, p. 349 et suivantes, et que nous réimprimerons dans ses *Œuvres complètes*.

(8) Cette élégie se trouve dans le recueil manuscrit de Conrart (feuillet 911 du t. IX); elle porte en titre : *Sur*

le départ d'Iris, et on lit en marge la note suivante de Conrart : « 1658. — C'est une jeune comédienne fort » belle nommée la Du Parc, autrement *la Marquise.* »

Sur le feuillet 915 du même volume on trouve une pièce qui y est signée du nom de Thomas Corneille, et qui a pour titre : « 1658. — *Déclaration d'amour à* » *Iris :*

Iris, je vais parler, c'est trop de violence.... »

En marge : « C'est la même comédienne pour qui Cor- » neille l'aîné a fait une autre élégie. »

Ces deux pièces furent imprimées en 1660 dans la cinquième partie des *Poésies choisies* connues sous le nom de *Recueil de Sercy*, pages 79 et 83. Toutes deux sont mises sous le nom de Corneille sans désignation d'*aîné* et de *jeune*. L'éditeur, prenant le titre de *Marquise* au sérieux, a intitulé la première : *Sur le départ de madame la Marquise de B. A. T.*

(9) Voici la liste des pièces représentées pendant les six années que Corneille demeura éloigné du théâtre, de 1653 à 1659 :

Années.	Titres des pièces.	Noms des auteurs.
1653	*Le Comte de Hollande.*	Pousset de Montauban.
—	*Indegonde.*	Le même.
1654	*La généreuse ingratitude.*	Quinault.
1655	*Anaxandre.*	Du Ryer.
1656	*Osman.*	Tristan et Quinault.
—	*Les Coups d'amour et de fortune, ou l'Heureux infortuné.*	Boisrobert.
—	*Les Coups de l'Amour et de la Fortune.*	Quinault.
—	*La Mort de Cyrus.*	Le même.
—	*Timocrate.*	Thomas Corneille.
—	*Damon et Pythias.*	Chappuzeau.
1657	*Le Mariage de Cambyse.*	Quinault.
—	*Amalazonte.*	Le même.
—	*Bérénice.*	Thomas Corneille.
1658	*La Mort de l'empereur Commode.*	Le même.
1659	*Le Fantôme amoureux.*	Quinault.

1659	*Le Festin de Pierre, ou le Fils criminel.*	De Villiers.
—	*Ostorius.*	L'abbé de Pure.

On voit par ce tableau combien l'auteur d'*Œdipe* et de *Sertorius*, s'il n'était plus celui du *Cid* et de *Cinna*, se trouvait encore au dessus des fournisseurs de la scène d'alors. Il n'est pas une des pièces que nous venons de citer dont le titre soit resté dans la mémoire publique.

(10) Loret, dans sa *Muse historique* du 25 janvier 1659, enregistre de la manière suivante le succès de la première représentation d'*Œdipe* :

Monsieur de Corneille l'aîné
Depuis peu de temps a donné
A ceux de l'Hôtel de Bourgogne
Son dernier ouvrage ou besogne,
Ouvrage grand et signalé
Qui l'*Œdipe* est intitulé,
Ouvrage, dis-je, dramatique,
Mais si tendre et si pathétique
Que, sans se sentir émouvoir,
On ne peut l'entendre ou le voir.
Jamais pièce de cette sorte
N'eut l'élocution si forte;
Jamais, dit-on, dans l'univers,
On n'entendit de six beaux vers.
Hier donc la Troupe royale,
Qui tels sujets point ne ravale,
Mais qui les met en leur beau jour,
Soit qu'ils soient de guerre ou d'amour,
En donna le premier spectacle,
Qui fit cent fois crier miracle.
Je n'y fus point, mais on m'a dit
Qu'incessamment on entendit
Exalter cette tragédie
Si merveilleuse et si hardie,
Et que les gens d'entendement
Lui donnaient, par un jugement
Fort sincère et fort équitable,
Le beau titre d'inimitable.
Mais cela ne me surprend pas

Qu'elle ait d'admirables appas,
Ni qu'elle soit rare et parfaite :
Le divin Corneille l'a faite.

(11) Loret, dans sa *Muse historique* du 8 février 1659, avait ainsi mentionné cette représentation d'*Œdipe* au moment même où elle était donnée :

Durant qu'auprès de mes tisons
Ma muse se fonde en raisons,
Etant le jour où je besogne,
On joue, à l'Hôtel de Bourgogne,
Ce poëme rare et nouveau
Que tout Paris trouve si beau
Et que tout bon esprit admire,
Devant le Roi, notre cher Sire,
Attiré par le bruit que fait
Cet ouvrage grand et parfait,
Et d'excellence sans pareille,
Le dernier de monsieur Corneille.

Dans son numéro suivant, celui du 15 février, il ajoute :

. . . . *Œdipe*,
Qui des Majestés fut trouvé
Si beau, si fort, si relevé,
Et si plein de grandes paroles
Qu'il en eut très bien des pistoles.

(12) Depuis huit jours les beaux esprits
Ne s'entretiennent dans Paris
Que de la dernière merveille
Qu'a produite le grand Corneille,
Qui, selon le commun récit,
A plus de beautés que son *Cid*,
A plus de forces et de grâces
Que *Pompée* et que *les Horaces*,
A plus de charmes que n'en a
Son inimitable *Cinna*,
Que l'*Œdipe*, ni *Rodogune*,
Dont la gloire est si peu commune,
Ni mêmement qu'*Héraclius*,

Savoir le grand *Sertorius*,
Qu'au Marais du Temple l'on joue,
Sujet que tout le monde avoue
Être divinиment traité.
(*Muse historique* de Loret du 4 mars 1662.)

(13) C'est encore à Loret (*Muse historique* du 20 janvier 1663) que nous empruntons le compte-rendu de la nouvelle pièce de Corneille, *Sophonisbe* :

Cette pièce de conséquence,
Qu'avec une extrême impatience
On attendait de jour en jour
Dans tout Paris et dans la cour,
Pièce qui peut être appelée
Sophonisbe renouvelée,
Maintenant se joue à l'Hôtel
Avec applaudissement tel
Et si grand concours de personnes,
De hautes dames, de mignonnes,
D'esprits beaux en perfection,
Et de gens de condition,
Que de long-temps pièce nouvelle
Ne reçut tant d'éloge qu'elle.
Je ne m'embarrasserai point
A déduire de point en point
Ses plus importantes matières
Ni ses plus brillantes lumières :
Pour dignement les concevoir
Il faut les ouïr et les voir.
Je veux pourtant dans notre histoire
Prouver son mérite et sa gloire
Par un invincible argument :
Car en disant tant seulement
Que cette pièce nompareille
Est l'ouvrage du grand Corneille,
C'est pousser sa louange à bout,
Et qui dit Corneille dit tout.

(14) On lit dans les *Nouvelles Nouvelles* de De Visé, troisième partie, page 166 : « Ah! vraiment j'oubliais de vous dire que le pauvre Mairet est malade, et que l'on dit que c'est le dépit qu'il a de ce qu'on a refait sa

Sophonisbe, qui lui cause cette maladie; celui qui l'a entrepris devait bien attendre qu'il fût mort, pour ne pas donner à des enfants, en présence d'un père âgé de quatre-vingt-quinze ans, la mort qu'il a prétendu leur donner; je crois toutefois qu'ils n'en auront que la peur. »

Les quatre-vingt-quinze ans ne sont là que pour exprimer combien la vogue de Mairet était usée : car, né en 1604, c'est-à-dire deux ans seulement avant Corneille, il n'avait que soixante-un ans lors de la représentation de la seconde *Sophonisbe*.

(15) « J'oubliais à vous dire, écrit Corneille à l'abbé de Pure dans sa lettre du 25 août 1660, que je ne prends d'exemples modernes que chez moi, et bien que je contredise quelquefois M. d'Aubignac et messieurs de l'Académie, je ne les nomme jamais, et ne parle non plus d'eux que s'ils n'avaient point parlé de moi. » Ce silence que Corneille gardait par ménagement n'atteint pas le but qu'il s'était proposé. D'Aubignac, calculant bien lui-même tout ce qu'on pourrait relever d'injustices dans ses critiques, prétendit, dans une note placée à la fin de sa *Dissertation*, que Corneille avait fait beaucoup d'améliorations à sa pièce entre la représentation et l'impression, et qu'il ne fallait pas s'étonner si l'on ne trouvait pas dans cette tragédie les fautes qu'il y signalait.

(16) « Ce poème (*Œdipe*) est celui que l'on peut nommer en vérité son poème d'or, non pas pour le mérite des vers, comme ceux qu'on attribue à Pythagore sont nommés *dorés*, mais pour le bon paiement qu'il en a reçu auparavant même d'y travailler...

» A l'exemple de cette statue de Memnon qui rendait ses oracles sitôt que le soleil la touchait de ses rayons, M. Corneille a repris ses esprits et sa voix à l'éclat de l'or qu'un grand ministre du temps a fait briller dans l'obscurité de sa retraite; la couleur et le son de ce beau métal l'ont réveillé et remis sur le théâtre..... L'*Œdipe* qu'un charme si grand et invincible fit naître

dans sa solitude a fort mal répondu au bruit de son nom et à l'attente du public, et si les Muses étaient de la juridiction de la Chambre de justice, on aurait droit de lui faire rapporter les grandes sommes de deniers qu'il a reçues du fonds de Sa Majesté, comme chose non due, ou du moins en modérer l'excès...

» M. de Corneille, n'êtes-vous point un peu trop vain et trop sensible à l'argent de faire un si grand bruit de la gratification que vous avez reçue du Roi (Voir page 185)? Les grâces d'un si grand prince, qui se sont faites dans le silence, doivent être ménagées avec plus de respect. Si vous étiez assez aveugle pour présumer que vous avez mérité ses bienfaits, ce serait en faire un paiement d'obligation, car ce qu'on mérite est dû, et vous rendriez par ce moyen le Roi redevable envers ceux qui véritablement le méritent mieux que vous. » (*Troisième et quatrième Dissertation*, pages 23-25 et 126.)

(17) Les pensions ou plutôt les gratifications furent accordées, par Louis XIV, aux hommes de lettres, pour le 1er janvier 1663. Le remercîment de Molière est de cette même année (voir l'édition de ses *Œuvres*, 1682), et Louis Racine, dans ses *Mémoires* sur la vie de son père, a commis, en assignant à cette mesure la date de 1664, une erreur qu'il eût reconnue facilement lui-même s'il eût réfléchi que son père, pour célébrer cette libéralité du roi, avait composé *la Renommée aux Muses*, qui est, comme le remercîment de Molière, de 1663.

Corneille ne tarda pas non plus à exprimer sa reconnaissance au souverain; mais, dans sa *Défense du grand Corneille*, Tournemine dit qu'il laissa passer un an sans demander le brevet de sa pension, et sans remercier le ministre. « Je le sais, ajouta-t-il, de l'abbé Gallois, à qui le ministre en avait fait des reproches, et qui conduisit Corneille à l'hôtel Colbert. » (*Œuvres diverses de P. Corneille*, 1738, in-12, page xxxiij.)

Voici quelques uns des articles des listes assez longues de Costar et de Chapelain :

LISTE DE COSTAR.

Ceux qui écrivent bien en français.

De Priensac. Il est fort savant, fort poli, fort aimé de M. le chancelier.

Mademoiselle de Scudéry. C'est elle qui a fait les romans de *Clélie* et de *Cyrus*. Vous pouvez juger d'elle par là.

Monsieur de Scudéry. Il a fait des romans admirables, et qui sont écrits merveilleusement. Il est à présent dans une haute dévotion.

Patru, avocat au parlement. Il écrit avec une grande politesse. Il est bien fait, et est fort honnête homme.

Pelisson. Il écrit fort bien en vers et en prose, et sait du grec et du latin, de l'italien, de l'espagnol. Il juge fort bien des ouvrages. Il est très galant homme dans sa conversation et dans ses écrits. Quoiqu'il soit extrêmement difforme, il ne laisse pas de se faire aimer des dames, et quelqu'un lui applique ces vers d'Ovide :

Non formosus erat, sed erat facundus Ulisses,
Et tamen æquoreas torsit amore deas.

Traducteurs.

D'Ablancourt. Il a fait de belles traductions, peu fidèles à la vérité, mais écrites fort élégamment. M. Ménage a dit de lui :

Le hardi d'Ablancourt, au style incomparable.

Il sait l'hébreu, le grec, le latin, l'italien et l'espagnol. Il est de la famille de MM. les Perrot, président et conseiller au parlement. Il est de la religion.

Poètes français.

Chapelain. Le premier poète du monde pour l'héroïque.

Corneille. Le premier poète du monde pour le théâtre.

De Racan. Le premier poète de France pour le satyrique[1]. Il a si peu de naturel pour le latin, qu'il n'a jamais pu apprendre son *Confiteor*, et il dit qu'il est obligé de le lire lorsqu'il va à confesse. Il est de la maison de Beuil; son père était chevalier des ordres du roi. Il a 40 ou 50,000 livres de rente.

De Gombaud n'en a pas autant : il n'a pas plus de 200 écus de revenu. Il est huguenot, homme de grande vertu, et qui mériterait bien quelques bienfaits de Son Excellence. Il est déjà fort vieux. C'est le poète de France qui fait mieux des sonnets et des épigrammes; il entend merveilleusement bien l'art poétique.

Furetière, procureur fiscal de Saint-Germain-des-Prés. Est présentement celui des poètes français qui fait le mieux des satires; il fait aussi fort bien des épigrammes.

De Benserade. Ses vers ne sont pas fort bien tournés; mais ils sont si pleins d'esprit et ont un air si galant, qu'ils l'emportent au-dessus de tous les autres, au jugement de la cour.

De Montplaisir, beau-frère de feu M. Du Plessis Bellière, lieutenant, comme je pense, dans Arras. Fait admirablement bien des vers amoureux, et il est estimé le premier poète de France en ce genre-là.

L'abbé de Boisrobert. Il est connu de tout le monde.

Godeau, évêque de Vence. Outre ses poésies, qui font paraître un merveilleux génie, surtout en facilité et en abondance, il a écrit force choses en prose, et fort joliment.

Desmarets. Le plus ingénieux des poètes français, l'Ovide de son temps. Il s'est mis depuis peu à écrire sur l'Apocalypse.

De Brébeuf, gentilhomme normand. Il fait admira-

1. C'est-à-dire pour le genre bucolique. Le mot *satyrique* est pris là dans son acception primitive.

blement des vers français, comme sa traduction de Lucain le témoigne... Il n'est pas ignorant de la théologie. Vous le connaissez mieux que moi. Il s'est donné à monseigneur l'évêque de Coutances.

SCARRON. Je ne vous dirai rien de lui; vous le connaissez pour son humeur. *Mais vous ne connaissez pas peut-être sa femme, qui est une des plus belles et des plus aimables personnes du monde*[1].

COLLETET. Il fait d'assez bons vers. Il a imprimé diverses poésies. Il a fait les *Vies des poètes français*, qui sont prêtes à imprimer. Il a besoin de bien. Il a épousé toutes ses servantes : il en a déjà usé trois ou quatre.

L'ABBÉ TESTU. Il fait assez bien des vers français; il a grande approbation dans les ruelles. Il prêche éloquemment, et est fort suivi.

Poètes latins.

MAGDELENET. C'est le premier poète de France pour les vers lyriques. Il a fait imprimer diverses odes.

DE BRIEUX MOISSANT, conseiller au parlement de Metz. Il fait fort bien des vers latins; il en a fait sur son coq qui sont excellents. Il demeure à Caen, où il tient académie de beaux-esprits.

Mathématiciens.

M. GASSENDI. Il a fait plusieurs excellents livres... Il a eu depuis peu une dangereuse maladie, dont je crains qu'il ne puisse se guérir entièrement, étant déjà fort vieux. J'oubliais qu'il est professeur du roi en mathématiques : on lui destine pour successeur,

ROBERVAL, natif de Roberval, village de Normandie, dont il a pris le nom, car il se nomme *Personne*. Il sait admirablement la géométrie, et joue merveilleusement aux échecs.

1. Demandée par Colbert, cette liste devait être mise par lui sous les yeux de celui qui depuis fut le successeur de Scarron, Louis XIV.

PASCAL, d'Auvergne, grand mathématicien. Il a inventé un instrument de son nom, appelé Paschalin, par le moyen duquel on divise, subdivise et multiplie en un moment toutes sortes de sommes. Il a l'esprit admirable pour les mécaniques [1].

LISTE DE CHAPELAIN.

HÉDELIN, ABBÉ D'AUBIGNAC. C'est un esprit de feu, qui se jette à tout, et qui se tire de tout, sinon à la perfection, au moins en sorte qu'il y a plus de lieu de le louer que de le blâmer. Il prêche, il traite de la poétique, il fait des romans profanes et allégoriques. On a vu des comédies de lui, et quelques sonnets assez approuvés. Il a pour cela une assez grande érudition, et son style n'est pas des pires. Il commença à se faire connaître par une contestation que Ménage et lui eurent ensemble sur une comédie de Térence, dont le procès a été publié.

MÉNAGE. Plus savant qu'Hédelin dans les deux langues anciennes, mais beaucoup moins habile dans les choses et dans le raisonnement. Faisant seulement profession de critique pour le langage, et non pour le savoir, ni historique, ni poétique, ni philosophique. Aussi n'a-t-il jamais rien fait de lui-même qui ne fût ou imité ou dérobé d'autrui, comme l'ont convaincu ceux avec qui il a eu affaire, et qu'il a provoqués par son procédé méprisant et mordant. Son ambition est de passer pour consommé dans le grec et dans le latin, dans le français et dans l'italien, dans lesquelles langues il a affecté de faire des vers qui sont bons, parce qu'ils sont composés de lambeaux d'auteurs, que son travail et sa mémoire, qui lui tiennent lieu d'esprit et de sens, lui fournissent. Sa hardiesse néanmoins, et l'assemblée

1. Il est assez remarquable que l'auteur des *Lettres provinciales* ne soit cité ici que comme mathématicien. Cette liste dut être préparée dans la première moitié de l'année 1662, car Pascal mourut le 19 août.

qu'il tient chez lui une fois la semaine, lui donnent quelque rang entre les lettrés, qu'il se conserve avec le soin le plus grand du monde ; toujours prêt de rompre avec ceux qui ne sont pas dans ses passions et dans ses sentiments. Il n'est capable d'aucune entreprise où il faille du dessein, de l'ordre, de l'haleine et de l'élévation, et tout son fait se réduit à une élégie, à une épître, à une épigramme. *La Vie de Mamurra* est une pure copie de celle de Diogène Laerce, et n'est bonne que par là.

L'abbé de Pure est un homme qui a de la facilité dans le style, mais qui n'est pas encore achevé.

Boyer est un poète de théâtre qui ne cède qu'au seul Corneille en cette profession, sans que les défauts qu'on remarque dans le dessein de ses pièces rabattent de son prix : car les autres n'étant pas plus réguliers que lui, en cette partie, cela ne lui fait point de tort à leur égard. Il pense fortement dans le détail, et s'exprime de même ; ses vers ne se sentent point du vice de son pays, quoiqu'il ne travaille guère en prose.

Quinault est un poète sans fond et sans art, mais d'un beau naturel, qui touche bien les tendresses amoureuses.

Le jeune Corneille. A force de vouloir surpasser son aîné, il tombe au-dessous de lui ; et son élévation le rend obscur, sans le rendre grave.

Molière. Il a connu le caractère du comique, et l'exécute naturellement. L'invention de ses meilleures pièces est inventée, mais judicieusement. Sa morale est bonne, et il n'a qu'à se garder de sa scurrilité.

Gilbert. (Voir précédemment, p. 323.)

Petit est un passable physicien entre les plus exercés ; et dans les mécaniques, observations célestes, expériences des choses naturelles, art de guerre et fortifications, on n'en voit pas de plus ardent et de meilleure foi que lui.

Benserade a peu de savoir, mais pour de l'esprit, on n'en saurait avoir davantage. Dans sa jeunesse il fit une *Cléopâtre* qui réussit assez bien. Depuis il s'est

tourné à la poésie enjouée, et il y excelle ; de sorte qu'aucun n'ose le suivre en ce genre-là.

L'abbé de Marolles. C'est un écrivain rapide, dont le style est ce qu'il y a de moins mauvais. Il n'est pas sans savoir, mais il est sans aucun jugement. Il traduit, et mal. Ce qu'il fait le mieux sont les généalogies.

Chevreau. Quoiqu'il ne soit pas de la première classe, entre les seconds il peut tenir le premier rang. Il a du génie[1], du feu, du savoir, et soutient bien une pensée, soit en prose, soit en vers français, comme ses ouvrages publiés des deux sortes le témoignent.

De Racan. Il n'a aucun fond, et ne sait que sa langue, qu'il parle bien en prose et en vers Il excelle principalement en ces derniers, mais en pièces courtes, et où il n'est pas nécessaire d'agir de tête. On ne l'engagerait pas facilement à travailler, vu son grand âge, ses infirmités, et ses procès, qui l'exercent depuis vingt ans.

Gombauld. Il est le plus ancien des écrivains français vivants. Il parle avec pureté, esprit, ornement, en vers et en prose, et n'est pas ignorant en la langue latine. Depuis plus de cinquante ans il a roulé dans la cour avec une pension, tantôt bien, tantôt mal payée. Son fort est dans les vers, où il paraît soutenu et élevé. A force de vouloir dire noblement les choses, il est parfois obscur. S'il était guéri d'une grande maladie qui l'a abattu, il pourrait faire quelque ode, quelque panégyrique, quelques sonnets fort beaux, mais avec lenteur, et en y mettant un grand prix.

Conrart. C'est un homme de singulière vertu, d'un jugement très net en tout. C'est ce qui le fait consulter par les plus excellents écrivains français, qui se trouvent bien de ses remarques... La goutte de vingt années l'a tellement estropié qu'il ne saurait plus tenir la plume ; et depuis dix-huit mois son mal s'est accru de telle

1. Avec du génie n'être encore qu'au second rang! Quelle opinion cela donnerait de ce siècle si l'éloge ne s'adressait à Chevreau, si le jugement n'était porté par Chapelain !

sorte, qu'il a plus de besoin de penser à mourir qu'à écrire, et qu'on ne peut prendre aucun fondement sur lui pour cela.

Chapelain[1]. C'est un homme qui fait profession exacte d'aimer la vertu sans intérêt. Il a été nourri jeune dans les langues; et la lecture, jointe à l'usage du monde, lui a donné assez de lumière des choses pour l'avoir fait regarder des cardinaux de Richelieu et Mazarin comme propre à servir dans les négociations étrangères. Mais son génie modéré s'est contenté de ce favorable jugement, et s'est renfermé dans le dessein du poème héroïque (*la Pucelle*) qui occupe sa vie et est tantôt à la fin. On le croit assez dans les matières de langue, et on passe volontiers par son avis pour la manière dont il se faut prendre à former le plan d'un ouvrage d'esprit, de quelque nature qu'il soit, ayant fait étude sur tous les genres, et son caractère étant plutôt de judicieux que de spirituel. Surtout il est candide; et comme il appuie toujours de son suffrage ce qui est véritablement bon, son courage et sa sincérité ne lui permettent jamais d'avoir de la complaisance pour ce qui ne l'est pas. S'il n'était point attaché à son poème, il ne ferait peut-être pas mal l'histoire, de laquelle il sait assez bien les conditions.

Boileau. Il a de l'esprit et du style en prose et en vers, et sait les deux langues anciennes aussi bien que la sienne. Il pourrait faire quelque chose de fort bon si la jeunesse et le feu trop enjoué n'empêchaient point qu'il s'y assujettît.

Furetière.... S'il se pouvait laisser conduire, il serait capable de grandes choses, mais sa liberté, et l'opinion qu'il a de lui, ne souffrent pas qu'on le puisse espérer.

Cotin.... Il a beaucoup publié d'ouvrages de galanterie et de piété avec une approbation égale; et si la

1. Il ne faut pas perdre de vue que c'est Chapelain qui se juge lui-même.

principale partie était de la force des autres, il pourrait passer entre les premiers de nos écrivains.

SCUDERY.... Son principal mérite est dans son *naturel*.... La preuve s'en voit dans ses comédies et dans son *Alaric*.

CORNEILLE (Pierre . Est un prodige d'esprit et l'ornement du théâtre français. Il a de la doctrine et du sens, lequel paraît néanmoins plus dans tout le détail de ses pièces que dans le gros, où tres souvent le dessein est à faux, à les faire tomber parmi les plus communes, si ce défaut d'art général n'était récompensé amplement par l'excellence du particulier, qui ne saurait être plus exquis dans l'exécution des parties. Hors du théâtre, on ne sait s'il réussirait en prose et en vers, agissant de son chef: car il a peu d'expérience du monde, et ne voit guère rien hors de son métier. Les paraphrases sur l'*Imitation de Jésus-Christ* sont très belles, mais c'est plus traduction qu'invention.

(18) Robinet rend ainsi compte de la représentation d'*Attila* dans sa *Lettre en vers à* MADAME, du 13 mars 1667:

Cette dernière des merveilles
De l'aîné des fameux Corneilles
Est un poème sérieux,
Où cet auteur si glorieux,
Avecque son style énergique
Des plus propres pour le tragique,
Nous peint, en peignant Attila,
Tout à fait bien ce règne-là,
Et de telle façon s'explique
En matière de politique
Qu'il semble avoir, en bonne foi,
Été grand ministre ou grand roi.
Tel enfin est ce rare ouvrage
Qu'il ne se sent point de son âge,
Et que d'un roi de plus mal nés,
D'un héros qui saigne au nez,
Il a fait, malgré les critiques,
Le plus beau de ses dramatiques.
Mais on peut dire aussi cela

Qu'après lui le même Attila
Est, par le sieur La Thorillière,
Représenté d'une manière
Qu'il donne l'âme à ce tableau
Qu'en a fait son parlant pinceau.
  Toute la compagnie, au reste,
Ses beaux talents y manifeste,
Et chacun, selon son emploi,
Se montre digne d'être au roi.
Bref, les acteurs et les actrices
De plus d'un sens font les délices
Par leurs attraits et leurs habits,
Qui ne sont pas d'un petit prix;
Et mêmes une confidente
N'y paraît pas la moins charmante,
Et maint, le cas est évident,
Voudrait en être confident.

Ce compliment final est à l'adresse de la femme de Molière.

(19) Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette reconnaissance fort naturelle de Corneille pour les Jésuites, qui le portait à traduire par galanterie les vers de leurs meilleurs poètes, a paru inexplicable à Huet, qui dit dans ses *Mémoires* : « Il avait acquis une réputation » considérable et méritée, et il régnait au théâtre, lors- » que, oublieux de sa dignité, il s'abaissa à de petites » compositions tout à fait indignes de son génie. S'il pa- » raissait quelque poème ayant du succès dans les éco- » les, il s'en faisait l'interprète, lui qui eût à peine dû » souffrir un interprète de ses propres œuvres. » *Mémoires de Daniel Huet*, trad. par Ch. Nisard, Paris, 1853, p. 193.) Quand l'évêque d'Avranches, qui n'avait pas d'éloignement pour les jésuites, puisqu'il leur légua sa belle bibliothèque, voit un *abaissement* dans cette courtoisie de Corneille pour eux, il y a beaucoup de modération à l'auteur de *la Promenade de Saint-Cloud*, l'avocat Guéret, à dire : « A vous parler fran- » chement, j'aime bien mieux qu'il fasse cela (la traduc- » tion de Stace) que de traduire les vers des jésuites

» ou ceux d'un certain moine de Saint-Victor (Sant
» et il me semble qu'une plume illustre comme la m
» ne doit s'occuper qu'à ce que l'antiquité rend vé
» ble. » (Voir tome II, p. 214, des *Mémoires histo*
de Bruys.)

Parmi les preuves de gratitude de ce genre que
neille donna aux Pères Jésuites, nous devons cite
ode qu'il fit pour le père Delidel, et qui fut imp
en tête du *Traité de la théologie des saints*, pub
1668, in-4°. Elle se termine par cette strophe :

Je suis ton disciple, et peut-être
Que l'heureux éclat de mes vers
Eblouit assez l'univers
Pour faire peu de honte au maître.
Par une plus sainte leçon
Tu m'apprends de quelle façon
Au vice on doit faire la guerre.
Puissè-je en user encor mieux,
Et, comme je te dois ma gloire sur la terre,
Puissè-je te devoir un jour celle des cieux !

(20) Les vers que La Rue adressa à Corneille
partie de ses *Symboles héroïques*. L'emblème de la
est un parhélie qui s'efface, avec cette devise : *Par s*
rasset. La pièce est touchante, et il n'est guère pos
de croire que l'enfant qui inspira ces regrets n'eût
eût vécu, justifié en quelque chose les espérances
avait fait concevoir.

PETRO CORNELIO

TRAGICORUM PRINCIPI

In obitu Caroli filii.

Nequicquam varios imitando fingere soles
Nitimur imprudens hominum genus, aurea quanqu
Pigmenta, et croceos operi miscemus honores.
Hic solem labor, hoc lucis decorisque parentem
Lucis opus petit ; humanæ nil indiget artis,
Et radios habet ipse, suos habet ipse colores.

ıspicis ut nitidam toto legit aēre nubem,
proprios credat transfuso lumine vultus?
: sinu levi, quem densius agmen opacat
ıborum, et cœca splendentem terminat umbra,
:ipit illapsos atque in se colligit ignes.
;et opus Titan : jamque æmula lumina vellet,
quos piugit adhuc pictos jam cernere vultus.
placet ille tamen, nec degener ardet imago,
perfecta licet : quippe hanc nova forma, decusque
:is inoffensæ, et radii jam mille coronant.
)um Phœbus sibi plaudit, et hæc miracula terris
entat, nimio flammarum ardore subactus
ı expactatos solvit se nimbus in imbres,
: finem egregio sinit imposuisse labori.
uitur in pluviam color omnis, et aurea sensim
ma simul volucres fugiens vanescit in auras.
Sic Phœbum tenuis, necdum perfecta reliquit,
æ Phœbo fuerat, *Par, si durasset*, imago.
e quoque, magnorum vates ter maxime vatum,
ia quem dudum atque immensus suspicit orbis,
uoque turba ingens nequicquam æquare canendo
editur, capitique pares imponere lauros.
que nefas animis mortalibus avia longe
di adyta, et sacros tecum penetrare recessus :
ka tibi atque tuæ debetur gloria genti.
si sæcla sibi similem ventura reservant,
e, erit ille tuus tandem; aut si fata recusant,
ıllus erit, Corneli : atque hæc tecum inclita fama
ıt in Elysium, et grandem comitabitur umbram.
Tu Carlum tanti gaudebas nominis olim
nturum in partem : doctas tam promptus in artes.
ım docilis, tanto Musarum ardebat amore.
:c minus et puero mens vivida, et inditus ignis,
firma in levibus jam tum constantia cœptis.
)n ego te, Corneli, alium florentibus annis
ediderim, aut de te plura expectasse parentes.
ıid tu autem, cum te spirantem in prole videbas
se auctor decorum? Quid, cum sensusque viriles
irabare, et nil puerile sonantia verba?
unc nempe assiduo cultu studioque fovebas
edulus, hunc Pindi juga nota viamque docebas,
eque ipsum ardebas dulci transfundere nato.
le audax animi duros insistere calles
entabat, sensimque augusto adrepere monti :

Et molles oculi, et formosæ gratia frontis,
Credo equidem, teneros Phœbi meruisset amores.
At tu venturos dum spe jam præcipis annos,
Magnarum admirans tam læta exordia laudum :
Non fuit ingenio par corpus, et ardua mentis
Haud incœpta tulit, majoraque viribus ausa.
Defecit sensim in vigor, et se tabida pestis
Infudit venis, lentoque ardore peredit.
Ecce jacet lecto moriens, nec lactea morum
Simplicitas; primæ nec forma decora juventæ,
Sed neque opes animi et caræ suspiria matris,
Proh dolor! immites possunt avertere Parcas.
Circum funereo gemitu domus omnis, et ipse
Spes intercisas ereptaque gaudia mœret
Infelix pater. Ah! flecti si numina possent,
Qui superant nato ipse volens impenderet annos.
Sed perit. Heu! periit magni jam patris imago :
Et patri fuerat *Par, si durasset*, imago.

(Car. Ruæi carmina, 1680, in-4, p. 191-3.)

(21) Nous trouvons dans la correspondance autographe et inédite de Chapelain une lettre de celui-ci, en date du 3 juillet 1667, adressée *A M. de La Chambre médecin ordinaire du roi, à Compiègne :*

« Monsieur, sans vous parler du mérite de M. Boursaut, porteur de cette lettre, qui ne vous est pas inconnu, j'ai été prié par lui et par M. Corneille d'obtenir de votre courtoisie de passer la vue sur un recueil de ses œuvres galantes qu'il désire publier, afin qu'après l'avoir lu, si vous trouvez qu'il n'y ait rien qui en puisse empêcher l'impression, vous lui fassiez la faveur de lui donner un mot de votre main pour en obtenir le privilége. Sa réputation et le témoignage de M. Corneille, qui a eu communication de l'ouvrage, m'en ont fait concevoir assez bonne opinion pour vouloir bien entrer en part de l'obligation qu'ils vous en auront, et je recevrai à grâce celle que vous leur ferez..... »

(22) On peut voir par les détails que nous avons donnés précédemment, note 13 du livre I, p. 283, que le prix de *deux mille francs* payé à Corneille pour s

lrénice était supérieur à celui que Molière demandait ła troupe pour la plupart de ses ouvrages.

Les vingt et une représentations de Bérénice produiient 15,376 livres 10 sous. La première avait donné ie recette de 1.913 livres 10 sous, chiffre considérale alors; la seconde de 1,669 livres; mais la vingtième i fit que 159 livres, et la vingt et unième et dernière :6 livres 10 sous.

Les vingt-quatre représentations du *Bourgeois gentiomme* produisirent ensemble 24,102 livres, et cependant cette pièce n'était pas une nouveauté pour la ur, qui l'avait déjà vu représenter à Chambord et à int-Germain.

(23) Lorsque nous disons que, dans la lutte entre rneille et Racine, jamais Boileau ne se montra prénu que contre le premier, et ne parla du second avec légèreté que semble lui prêter madame de Sévigné, us n'ignorons pas toutefois qu'il est une anecdote par quelle on a tâché d'accréditer l'opinion contraire. Plusieurs hommes de lettres encore vivants, dit d'Anbert (note 4 de l'*Éloge de Segrais*), ont entendu rater à feu Boindin qu'étant allé dans sa jeunesse avec Motte rendre hommage à Despréaux dans sa maison Auteuil, il prit la liberté de demander à ce grand ète quels avaient été les véritables *hommes de génie* siècle de Louis XIV. — *Je n'en connais que trois*, pondit brusquement et naïvement Despréaux : *Corille, Molière.... et moi.... — Vous ne comptez pas Rae*, lui objectèrent les jeunes littérateurs. — *Racine*, pondit Despréaux, *n'était qu'un très-bel esprit, à qui vais appris à faire des vers difficilement*. Des gens lettres qui ont connu La Motte, ajoute d'Alembert, surent lui avoir entendu raconter cette même convertion. » Mais elle se trouve en contradiction avec tant autres preuves que nous avons déjà eu occasion de pporter, que nous ne la croyons digne d'aucune con. nce.

(24) L'auteur de l'article CORNEILLE dans la *Biogra-*

phie universelle, auquel on doit aussi l'excellent *Elo* de ce grand homme, M. Victorin Fabre, dit qu'il a sous les yeux un mémoire relatif à la famille de Co neille dont il résulte que le mariage de Pierre Corneil l'aîné demeura secret, ce qui confirme encore la déf veur avec laquelle son père, à qui il n'avait pu le c cher, avait vu cette alliance.

L'obscurité des témoins qui figurèrent à l'acte de ba tème du fils né de son mariage, témoins appartenant la classe ouvrière, semblerait prouver qu'à un très lo temps de là il n'avait pas mis dans la confidence les pe sonnes avec lesquelles il avait des rapports de sociét On remarquera également dans cet acte de baptên qu'il n'y prend pas sa qualification de gentilhomme de maison du roi, mais celle de bourgeois de Paris, dés gnation fort vague. (Voir cet acte note 15 du livre su vant.)

Quant au nom de famille de sa femme, il est diffici de savoir comment il s'écrivait précisément : car da l'acte de baptême de Pierre-Alexis Corneille, du 29 ma 1694, on dit qu'il est fils de Pierre Corneille et de M rie *de Couchois*, sa femme ; puis on désigne pour ma raine la sœur de celle-ci, Marie-Anne *Cochois*, fille Philippe *Cochois*, marchand. Cela confirme ce que no avons déjà dit de la manière dont les registres étaie tenus alors. Il paraît probable toutefois que son nom éta *Couchois* ou plutôt *Cochois*, et que quant à la particu mise devant son nom, et non accordée à son père et sa sœur, ce n'était qu'une satifaction ou une consolatic que se donnait son mari.

(25) Deux lettres de Voltaire font connaître da quelle mesure il faut croire à ces honneurs rendus à vieillesse de Corneille. La première, adressée à Duclo est du 31 août 1761 :

« ..... Quant aux honneurs qu'on rendait à ce gran homme, je sais bien qu'on battait des mains quelquefo quand il reparaissait après une absence; mais on en fait autant à mademoiselle Camargo. Je peux vous as

ɪɔr que jamais il n'eut la considération qu'il devait ›ir. J'ai vu dans mon enfance beaucoup de vieillards avaient vécu avec lui ; mon père, dans sa jeunesse, ›it fréquenté tous les gens de lettres de ce temps. ›sieurs venaient encore chez lui. Le bon homme Mar-›sus, fils de l'auteur de l'*Histoire grecque*, avait été ›ni de Corneille ; il mourut chez mon père, à l'âge de ›tre-vingt-quatre ans. Je me souviens de tout ce qu'il ›ıs contait, comme si je l'avais entendu hier. Soyez que Corneille fut négligé de tout le monde dans les nières vingt années de sa vie. Il me semble que j'en-›ds encore ces bons vieillards Marcassus, Réminiac, ›ıvières, Régnier, gens aujourd'hui très inconnus, en ›ler avec indignation. Eh ! ne reconnaissez-vous pas messieurs, la nature humaine ? Le contraire serait prodige..... » (ŒUVRES DE VOLTAIRE, édition de ›ıchot, t. LIV, p. 586.)

La seconde lettre, adressée à l'abbé d'Olivet, est de ›tembre 1761 :

‹ Je vous jure, mon cher Cicéron, que le chanoine de ›ims a très mal vu. Les princes du sang se sont mis possession de venir prendre la première place sur bancs du théâtre, quand il y avait des bancs, et il ›lait bien qu'on se levât pour leur faire place ; mais ›urément Corneille ne venait pas déranger tout un ›nc et faire sortir la personne qui occupait la première ›ıce sur ce banc. S'il arrivait tard, il était debout ; s'il ›ivait de bonne heure, il était assis. Il peut se faire ›'ayant paru à la représentation de quelques unes de › bonnes pièces, on se soit levé pour le regarder, ›'on lui ait battu des mains. Hélas ! à qui cela n'arrive-›l pas ? Mais qu'il ait eu des distinctions réelles, qu'on ›i ait rendu des hommages marqués, que ces honneurs ›ent passé en usage pour lui, c'est ce qui n'est ni vrai, vraisemblable, ni même possible, attendu la tour-›ıre de nos esprits français.

Croyez-moi, le pauvre homme était négligé comme ›ıt grand homme doit l'être parmi nous. Il n'avait

nulle considération, on se moquait de lui ; il allait pied, il arrivait crotté de chez son libraire à la comdie; on siffla ses douze dernières pièces, à peine trouv t-il des comédiens qui daignassent les jouer. Oubliez vous que j'ai été élevé dans la cour du Palais, par d personnes qui avaient vu long-temps Corneille? (qu'on nous dit dans notre enfance nous fait une impre sion durable, et j'étais destiné à ne rien oublier de (qu'on me disait des pauvres poètes mes confrères.

Mon père avait bu avec Corneille : il me disait qu ce grand homme était le plus ennuyeux mortel qu'il ei jamais vu et l'homme qui avait la conversation la plu basse. L'histoire du lutin est fort connue, et malheureu sement son lutin l'a totalement abandonné dans plus d' vingt pièces de théâtre...... » (*Œuvres de Voltair* édition de Beuchot, T. LIX, p. 623.)

(26) Dans notre première édition de cet ouvrag (page 247) nous avions exprimé le regret que Corneille sur la fin de sa carrière, eût en quelque sorte enseve le nom qu'il avait rendu si grand sous la qualificatio nobiliaire de *sieur de Damville*. Nous expliquions c que nous considérions comme une faiblesse par ce qu' dit de lui Fontenelle : « Ses forces diminuèrent de plu » en plus, et, la dernière année de sa vie, son esprit s » ressentit beaucoup d'avoir tant produit et si long » temps. »

Nous avions tort, nous le reconnaissons : la fierté d Corneille survécut même à l'énergie de son esprit. Dan plus d'un ouvrage contemporain, dans des privilége accordés pour l'impression de ses Œuvres, on lui donné la particule nobiliaire, on l'a appelé M. *de* Corneille; nous n'avons jamais vu Corneille, dans aucun acte dans aucune lettre, dans aucune dédicace signés de lui se faire appeler ou s'appeler ainsi. Quant à la qualification de *sieur de Damville*, il ne l'a jamais prise; elle n lui a été donnée que dans un acte où il ne figurait pas par un beau-frère gentillâtre, le père de Fontenell

(oir p. 232), dans l'année d'épuisement final dont ce-l-ci nous parlait tout à l'heure.

Mais voilà que l'expression de ce regret nous a attiré (ois académiciens de Rouen sur les bras : M Floquet (*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1837,); M. Ballin (*Précis* pour 1834, p. 244, note, et M. Emmanuel Gaillard (*Précis* pour 1834, p. 169).

Le plus rude de tous ces champions, et de beaucoup, est le dernier. Il veut, selon son expression, *venger* entre nous Corneille et la noblesse; il trouve bon qu'on a travesti le grand Corneille en *sieur de Damville*, et l'explication de nos observations, il l'a découverte : c'est la *jalousie*.

Ah! Monsieur Gaillard! Je comprends qu'on soit très jaloux de s'appeler Corneille, et cette passion, ni vous ni nous ne saurions la satisfaire. Mais quant à des titres, un vilain, comme vous et nous, peut prendre celui qui lui fait plaisir; les exemples sont nombreux aujourd'hui, la loi n'y met obstacle, et, pour peu que le cœur vous en dise, vous pouvez vous faire appeler *le baron* Gaillard. Pourquoi donc nous supposer une envie rentrée?

(27) Malgré son peu de fortune, cette famille avait toujours tenu un état honorable. Ainsi Pierre Corneille, le référendaire, étant mort en 1588, sa veuve, Barbe Houel, et son fils aîné, le maître des eaux-et-forêts, père de Corneille, fondèrent en l'église de Saint Sauveur, par contrat du 20 février 1614, quatre obits pour leur mari et père, qui y était inhumé, et obtinrent la place d'une tombe pour leur famille. Pour l'acquit de cette fondation ils créèrent, au profit de ladite église, 10 livres de rente. C'est dans cette tombe qu'a été inhumé le maître des eaux-et-forêts, le 12 février 1639. Les deux Corneille avaient aussi une chapelle dans l'église des Andelys. (*Note fournie par M. P.-A. Corneille.*)

(28) Le père Tournemine, Jésuite, dans sa *Défense du grand Corneille* (à la tête des *Œuvres diverses de P. Corneille*, 1738, in-12), assure positivement que la pen-

sion ne fut point supprimée après la mort de Colbert, qu « M. l'abbé de Louvois, jaloux de la gloire de M. so père, tira du trésor royal des preuves qu'elle avait ét exactement payée. » La lettre de Corneille que nou avons rapportée prouve malheureusement que cette der nière assertion n'est pas fondée.

Le père Tournemine dit que, la maladie de Corneill ayant épuisé ses ressources, il se trouvait dans le dé nuement; et là encore il ne nous semble pas plus auto risé à contester la démarche attribuée à Boileau. « Le Jésuites, dit D'Alembert, nièrent cet acte de bienfaisanc du satirique, et l'attribuèrent au Père La Chaise, mai ils sont les seuls qui en aient fait honneur à leur con frère. Le témoignage de Boursault, qui rapporte le fai dans ses *Lettres*, et qui n'aimait pas Despréaux, suffi pour les réfuter. » (*Eloge de Despréaux*.)

(29) La *Gazette* du 7 octobre 1684 contient l'articl suivant : « Pierre Corneille, ci-devant avocat général à la table de marbre de Normandie, est mort à Paris le premier, dans sa soixante-dix-neuvième année. Il fut reçu à l'Académie Française en 1647, ayant déjà fai connaître par plusieurs ouvrages son génie extraordi naire pour la composition du poëme dramatique. Il s'es depuis rendu de plus en plus célèbre par le grand nombre de pièces qu'il a données, ayant été le premier qui ait mis le théâtre français dans le grand éclat où il est aujourd'hui. »

« Quand on connaît, dit François de Neufchâteau, le style sec et officiel qui caractérisait la *Gazette de France*, on sent le prix de cet article. Cette Gazette est remarquable par beaucoup de traits de ce genre, ou d'un genre tout opposé. Elle n'annonça pas la mort de La Fontaine; celle de Fénelon y fut indiquée sans éloge : en revanche il s'y trouve un panégyrique ampoulé du cardinal Dubois, à sa mort, arrivée en 1717. Voilà de beaux matériaux pour l'histoire. »

Corneille était âgé de soixante-dix-huit ans trois mois et vingt-quatre à vingt-cinq jours. Son acte de décès a

été inscrit sur les registres de Saint-Roch, le 2 octobre 1684. Il est signé de Thomas Corneille, son frère, *demeurant rue Clos-Georgeot.*

La maison où Corneille mourut, rue d'Argenteuil, est aujourd'hui numérotée 18. *L'Illustration*, plus généreuse envers Corneille que la fortune, l'a fait (T. XVI, p. 221 de sa collection) propriétaire de cette maison, dont il n'était que locataire. Nous espérions pouvoir trouver dans les titres de cette propriété soit un bail, soit une indication quelconque, qui nous fît connaître si Corneille l'habitait depuis qu'il était venu se fixer à Paris, en 1662, ou quelle était sa demeure avant celle-là. Mais malheureusement, cette propriété ayant été saisie comme bien d'émigré, et vendue par la Nation, le propriétaire actuel n'a pas de titres antérieurs à son procès-verbal d'adjudication.

En 1824, M. Legrand, avocat, qui en était propriétaire, mais qui l'a vendue depuis, a fait placer sur la façade un marbre noir, portant :

LE GRAND CORNEILLE
EST MORT DANS CETTE MAISON
le 1er octobre 1684.

Et dans la cour, en face de la porte cochère :

LE CID
1636.
(Buste de Corneille)
LE GRAND CORNEILLE EST MORT DANS CETTE MAISON
le 1er octobre 1684.

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.



LIVRE QUATRIÈME.

(1) Les portraits ressemblants de Corneille sont peu nombreux. Les portraits gravés par Michel Lasne et par Ficquet doivent être surtout recherchés. On doit consulter à ce sujet : *Découverte du portrait de P. Corneille peint par Ch. Lebrun*, par M. Hellis, Rouen, 1848, in-8.

(2) Voici le billet entier de Corneille à Pelisson ; il fut écrit sans doute peu de temps avant les *libéralités* par lesquelles Fouquet détermina Corneille à travailler de nouveau pour la scène, qu'il avait fait vœu d'abandonner après *Pertharite* :

« En matière d'amour je suis fort inégal,
J'en écris assez bien, et le fais assez mal.
J'ai la plume féconde et la bouche stérile,
Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville,
Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui
Que quand je me produis par la bouche d'autrui.

« Voilà, Monsieur, une petite peinture que je fis de moi-même, il y a près de vingt ans. Je ne vaux guère mieux à présent. Quoi qu'il en soit, M. le Surintendant a voulu savoir ces six vers, et je ne suis point fâché de lui avoir fait voir que j'ai toujours eu assez d'esprit pour connaître mes défauts, malgré l'amour-propre qui semble être attaché à notre métier. J'obéis donc sans

répugnance aux ordres qu'il lui a plu m'en donner, et vous supplie de me ménager un moment d'audience pour prendre congé de lui, puisqu'il a voulu que je l'importunasse encore une fois. Il me témoigna dimanche dernier assez de bonté pour me faire espérer qu'il ne dédaignera pas de prendre quelque soin de moi, et je ne doute point que tôt ou tard elle n'ait son effet, principalement quand vous prendrez la peine de l'en faire souvenir. Je me promets cela de la généreuse amitié dont vous m'honorez, et je suis à vous de tout mon cœur.

» Corneille. »

(3) En 1821, Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, fit placer dans l'église Saint-Roch, sur le pilier des orgues, à gauche en entrant par la grande porte de la rue Saint-Honoré, un marbre blanc sur lequel on a sculpté le buste du poète, et tracé l'inscription suivante :

Pierre Corneille,
né à Rouen le 6 juin 1606,
mort à Paris, rue d'Argenteuil, le 1er octobre 1684,
est inhumé dans cette église.

(4) Le chevalier de Cailly, plus connu sous le nom anagrammatique de d'Aceilly, nous a, par une petite pièce de son recueil, fait connaître la cause et la date de ce retard :

« *Aux poètes, en 1665, sur le reculement de leurs pensions assignées sur le même fonds que les bâtiments du Louvre.* »

Tant pour vous que pour ses maçons
Le Louvre n'a qu'un même fonds;
Mais ils ont le pas aux recettes.
N'en soyez pas tant effrayés :
On satisfera les poètes
Quand les maçons seront payés.

M. Edouard Fournier, dans son spirituel volume in-

titulé *Paris démoli* (p. 109 et suivantes), prétend qu'un *Edit* royal fut rendu pour reporter effectivement sur quinze mois la somme qui ne devait représenter qu'une annuité. M. Fournier a oublié de nous donner le texte de cet édit ou d'indiquer dans quelle collection de lois il se trouve, ou plutôt il a trop pris à la lettre le placet-épigramme de Corneille.

A propos encore de ce placet, l'auteur de *Paris démoli* croit l'avoir déterré dans un recueil intitulé : *Portefeuille de J.-B. Rousseau* ; il s'étonne que nul éditeur de Corneille ne l'ait recueilli, et, peu charitablement, il ajoute : « faute sans doute de le comprendre ». Tous les éditeurs de Corneille n'ont pas été si inintelligents et M. Fournier n'a pas été aussi heureux qu'il le suppose. Nous avons dit en effet que l'éditeur de 1738 avait recueilli ces vers, et, en 1829, dans la première édition de cette *Histoire*, nous les lui avions empruntés, vingt-cinq ans avant que les fouilles de l'auteur de *Paris démoli* l'amenassent à en faire la découverte dans le *Portefeuille de J.-B. Rousseau*, où il leur a trouvé trop généreusement « tout l'attrait de vers inédits ».

(5) Cubières-Palmezeaux a publié, en 1805, une tragédie de *Sylla*, en cinq actes et en vers, précédée d'une fort longue dissertation, dans laquelle il prétend établir que cet ouvrage est de Corneille. Si, parce que ce grand poète, au déclin de son génie et de ses jours, a fait *Tite et Bérénice*, on le doit regarder comme auteur de toutes les mauvaises pièces contemporaines enfans d'un père inconnu, il faut aussi le croire auteur de *Sylla*. Mais Cubières-Palmezeaux n'en donne vraiment pas d'autre preuve.

Cet éditeur fit des démarches auprès de mademoiselle Jeanne-Marie Corneille pour chercher à la convaincre de l'authenticité de cet ouvrage, lui proposant la moitié du produit des représentations. Mademoiselle Corneille, qui ne partageait pas sa conviction, vraie ou simulée, rejeta cette proposition, et, dans la position de fortune où se trouvait sa famille, ce refus est plus honorable encore.

(6) On a vu par le passage de la lettre de Racine cité page 251 que les généalogistes avaient eu tort de faire mourir M. et madame de Marsilly sans postérité. Il paraît même certain que madame de Marsilly, veuve avec deux enfans, épousa en secondes noces un M. de Martainville, et en eut une fille, qui fut instituée, avec sa sœur utérine, légataire universelle, pour moitié, de Fontenelle (voir page 252). Quant à madame de la Tour-du-Pin, elle eut également des enfants, et l'on en a vu un (page 256) figurer dans la ligue contre l'adoption de mademoiselle Corneille.

(7) L'action et la mort de Charlotte Corday font se poser de nouveau pour elle la question que Segrais adressait à son aïeul : « A l'occasion des beaux sentiments de M. Corneille, dignes de Rome, je lui demandais s'il n'y avait pas dans leur famille quelque mémoire ou quelque tradition qu'ils descendissent des Cornéliens, qui ont été les plus illustres et les plus vaillants des Romains : « car, lui disais-je, je suis persuadé que vous « en êtes échappé. » (*Segraisiana*, 1723, p. 58.)

L'abbé Trublet, p. 431 de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, dit, à l'occasion du testament de ce dernier, que madame de Corday, aïeule de Charlotte, ne descendait que du père du grand Corneille, et par conséquent n'était que collatérale de celui-ci. Ceci est d'abord contraire à la généalogie dressée sous les yeux de la famille, et qu'elle regarde comme exacte quant à la ligne directe. Puis Trublet ne tenait ces renseignements que de Dreux du Radier, avocat de Jean-François Corneille, qui, d'une part, possédait fort mal cette filiation, comme nous aurons occasion de le répéter dans une des notes suivantes, et de l'autre, s'identifiant avec son client, avait intérêt à reculer, pour le succès de sa prétention, le dégré de parenté des autres membres de la famille. Il ne négligeait rien non plus pour rapprocher celui de son client : ainsi il le faisait descendre de Pierre Corneille, confondant non sans dessein Pierre, fils du pro-

cureur en la cour de Rouen (voir page 184), avec Pierre le tragique, son cousin germain.

Charlotte Corday, dans la lettre qu'elle écrivit à son père la veille de sa mort, citait le vers de son arrière-grand-oncle Thomas Corneille,

> Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

(8) J.-F. Corneille et ses sœurs, madame Hébert et madame Alexandre (voir la lettre indiqnée dans la note suivante), avaient eu, suivant l'auteur de cette lettre [1], cinq cousins et cousines, enfants de Guillaume Corneille, receveur du chapitre d'Evreux, leur oncle. « On m'assure, dit Dreux du Radier, qu'il ne reste que des filles, établies aux environs d'Évreux. » C'est sans doute une d'elles, Marie-Angélique Corneille, qui était meunière au village de Tilly, près de Vernon (Eure), dont un portrait gravé, la représentant un volume de Corneille sous le bras, fut vendu à son profit sous le règne de Louis XVI. On lui donnait au bas le titre de *descendante du grand Corneille*. C'est une erreur qui, sans doute, n'était que volontaire, car elle était de nature à influer sur le débit de là gravure. Il sera encore question d'elle dans la note 12 ci-après.

(9) L'éditeur des *Œuvres de P. Corneille*, Paris, Lefèvre, 1824, a compris dans son douzième volume une lettre sur la famille Corneille, par Dreux du Radier, qui renferme les erreurs les plus grossières sur les ancêtres, les descendants et les collatéraux de Pierre Corneille [2]. L'éditeur, en ne la faisant accompagner d'aucune note rectificative, laisse à penser qu'il regarde ces renseigne-

1. M. Ballin, dans sa *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, semble, dans une note du second des tableaux qui la terminent, mettre en doute cette partie de la parenté de J.-F. Corneille telle que Dreux du Radier l'établit ici. Il a le tort de nous attribuer ce qui ne nous appartient pas, l'établissement de cette parenté. Il en dresse un de son côté qu'il n'appuie d'aucune preuve.

2. Lettre à M. L. T. (l'abbé Trublet), 1757, in-12; tirée à cent exemplaires, et réimprimée dans le *Conservateur* de novembre de la même année.

ments comme exacts. S'il a cherché à les vérifier, il y a bien peu réussi ; s'il les a reproduits sans examen, c'est beaucoup plus de confiance qu'ils n'en méritaient.

(10) Le Brun, à l'endroit cité, dit qu'on avait proposé à J.-F. Corneille, avant le jugement, une somme d'argent s'il consentait à renoncer a son nom, et qu'il eut la noblesse de repousser cette offre. Il est fort invraisemblable que les légataires aient eu assez peu de délicatesse pour lui faire faire cette proposition, à une telle condition, avant le jugement, elles qui, après avoir gagné le procès, eurent la générosité de lui remettre des secours sans aucune condition. (Voir *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, par M. l'abbé Trublet, seconde édition, p. 433.)

(11) Marie-Françoise Corneille, fille de Jean-François, était née le 22 avril 1742. Son père était employé, en 1757, par un mouleur en bois, à 24 livres par mois. Ensuite il fut commis au bois carré, à six cents livres. En 1760, M. Piarron de Chamousset, inspecteur général des hôpitaux militaires, lui procura une commission dans les hôpitaux de l'armée ; enfin en 1761, on lui obtint une place de facteur de la petite poste de Paris.

(12) Voici la lettre qu'on dicta à J.-F. Corneille pour les Comédiens Français :

« Messieurs, permettez que le neveu du grand Corneille réclame aujourd'hui en sa faveur le respect dont vous êtes pénétrés pour ce père de votre théâtre. J'ai eu le malheur de perdre mes parens en bas âge, et d'être privé de l'éducation qui convenait à ma naissance. Ils m'ont laissé un nom illustre, et n'ont pu me mettre en état de le soutenir. Je n'ai que le mérite de sentir toute la gloire attachée à ce nom. Il est gravé dans vos cœurs, Messieurs, avec de si grands caractères de vénération et de reconnaissance, que j'espère beaucoup de ces nobles sentiments qui vous animent. Chargé d'une femme et d'une fille, j'ai vécu pendant cinq ans d'un emploi de vingt-quatre francs par mois ; au commencement de cette année on m'en a donné un de quarante-huit livres par mois....

Il ne m'a pas été possible de subsister avec un revenu aussi modeste sans faire des dettes. Mes créanciers me persécutent, et je suis à la veille de succomber à leurs poursuites. Vous pourriez du moins, Messieurs, adoucir ma situation à cet égard, en me donnant le produit d'une représentation de telle pièce de mon oncle que vous jugerez à propos. Je vous prie, Messieurs, de m'accorder cette grâce, qui me procurera une aisance passagère, et à vous un honneur durable. Je serais fâché cependant de vous faire tort en vous demandant un des beaux jours de votre spectacle. Je m'estimerai trop heureux si vous voulez bien prendre un jeudi pour jouer la pièce que vous aurez choisie; et je vous prie de faire mettre sur l'affiche que c'est en faveur d'un petit-neveu du grand Corneille. Je veux que toute la terre soit informée et de l'obligation que je vous aurai et de ma reconnaisance....

» Vous donnez tous les jours, Messieurs, un nouvel éclat au génie de mon oncle, vous pouvez donner à son neveu une nouvelle vie; le grand Corneille doit à votre jeu noble et sublime une partie de sa gloire, je vous devrai tout mon bonheur, en me procurant l'avantage d'être connu, et d'exciter sans doute la générosité de quelque ministre, de quelque seigneur ou de quelque homme opulent, à me faire un état plus heureux et plus solide.

» J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

» CORNEILLE.[1] »

3 mars 1760.

Les Comédiens s'empressèrent de faire droit à cette demande, et arrêtèrent immédiatement, pour un des beaux jours de la semaine, le spectacle, qu'ils composèrent de *Rodogune*, puis des *Bourgeoises de qualité*, comédie à personnages nombreux, et plus propre par conséquent

1. Cette lettre a été jusqu'ici imprimée différemment. Nous la transcrivons sur l'original.

à satisfaire le désir qu'avait chaque acteur de paraître dans cette solennité. On placarda bientôt une affiche ainsi conçue :

« Les Comédiens ordinaires du roi, pénétrés de respect pour la mémoire du GRAND CORNEILLE, ont cru ne pouvoir en donner une preuve plus sensible qu'en accordant à son neveu, seul rejeton de ce grand homme, une représentation. Ils donneront lundi prochain, 10 mars 1760, à son profit, *Rodogune*, tragédie de Pierre Corneille, et *les Bourgeoises de qualité*. »

Ils adressèrent aussi la lettre suivante au bénéficiaire :

« Monsieur, il nous est difficile de vous peindre et notre surprise d'avoir ignoré jusqu'à présent qu'il existât un neveu du grand Corneille, et notre satisfaction en apprenant cette nouvelle. Les acclamations les plus touchantes ont été d'abord les seuls interprètes de notre sensibilité. Revenus de ce premier trouble d'une joie imprévue, nous n'avons pas hésité un instant à vous accorder la représentation que vous souhaitez, et qui vous est due à tant de titres. Mais permettez-nous, Monsieur, de n'avoir aucun égard à votre généreuse discrétion. Vous vous êtes restreint à nous demander un mardi, un jeudi ou un vendredi : nous nous croyons obligés de vous céder un de nos beaux jours. Il a été décidé d'une voix unanime dans notre assemblée que nous représenterions lundi prochain, 10 de ce mois, à votre profit, la tragédie de *Rodogune*, un des chefs-d'œuvre de Pierre Corneille. Nous vous prions aussi, Monsieur, d'accepter pour toujours vos entrées à notre spectacle, d'y choisir votre place, et de l'occuper le plus souvent qu'il vous sera possible. Nous devons au grand Corneille, à la nation, à nous-mêmes, ces témoignages, bien faibles sans doute, mais les seuls que nous puissions donner de notre respect, de notre vénération, de notre gratitude pour le fondateur de la scène française. Un descendant de ce grand homme est en droit de tout exiger de notre reconnaissance. Nous vous supplions, Monsieur, de la mettre à toute épreuve; vous ne l'affaiblirez ni ne l'épuiserez ja-

mais : elle est aussi forte, aussi vive et aussi durable que les écrits de votre oncle immortel.

» Nous avons l'honneur d'être, etc.,

» De Bellecour, Le Kain, Dubois, Brizard, Bernaut, Blainville, Gaussin, Drouin, Hus, de Bonneval, Durancy, etc.

» Paris, 3 mars 1759. »

Dix-huit ans plus tard, ce même neveu de Corneille renouvela ses sollicitations auprès de la Comédie-Française, qui renouvela le bienfait, et le 16 février 1778 une autre représentation fut donnée pour le même bénéficiaire. (*Mémoires secrets* [dits de Bachaumont], 15 février 1778, et *Correspondance littéraire* de La Harpe, t. II, p. 33, de l'édition Verdière.)

Mais, bien que les Comédiens Français eussent d'abord cru que le parent du grand Corneille auquel ils avaient affaire était le seul survivant, la famille était nombreuse; l'exemple et son succès étaient encourageants: aussi les archives de la Comédie-Française font-elles foi que bon nombre de parents vinrent successivement frapper à la porte du théâtre. Le 21 avril 1781, un abbé Corneille, écrivant au comité, après avoir reproduit en tête de sa lettre celle des Comédiens de 1760 que nous venons d'imprimer, ajoutait d'une façon assez dégagée:

« Je n'ai jamais pensé, Messieurs, que ces sentiments nobles et élevés fussent seulement ceux des Le Kain et des Bellecour, et qu'ils se fussent éteints avec ces deux célèbres acteurs; je crois fermement, au contraire, qu'ils appartiennent à tous les Comédiens Français rassemblés, et qu'ils se conserveront parmi eux autant que la gloire de leur théâtre.

» Ma mère (vous l'avez pu voir dans la généalogie que j'ai mise sous vos yeux) est nièce du grand Corneille au même degré que l'est celui pour lequel vous avez joué *Rodogune*. Comme lui elle est pauvre; elle est de plus fort âgée et mère de trois enfants. Comme

lui, elle espère que d'une voix unanime vous voudrez bien représenter *à son profit* telle tragédie de Corneille qu'il vous plaira de choisir. Comme lui, elle ne demande qu'un mardi, un jeudi ou un vendredi. La nièce des Corneilles, malgré vos offres généreuses, ne peut pas attendre de votre reconnaissance tout ce que vous avez accordé au neveu; elle n'a point oublié qu'en 1778 vous avez donné encore au profit de ce même neveu une représentation d'une des pièces de Pierre Corneille. Ces preuves annoncent assez que votre gratitude sera durable, comme vous l'avez écrit en 1760.

» Si je croyais que vous eussiez besoin du vœu de la littérature pour vous déterminer à faire pour ma mère ce que vous avez fait pour mon cousin, je vous dirais que toute l'Académie française a fait éclater son zèle à ce sujet auprès de M. le maréchal duc de Duras, vrai protecteur des lettres et des talents; je vous dirais encore qu'on offre à ma mère les moyens d'une protection éclatante pour faciliter, en cas d'obstacles, l'accomplissement des désirs qu'elle vous témoigne aujourd'hui; mais ce serait faire injure aux sentiments nobles qui vous animent : ma mère n'a besoin que de vous-mêmes auprès de vous.

» J'attends votre réponse pour donner à votre bienfait et à notre reconnaissance la publicité nécessaire. Une bonne action ne doit pas rester ignorée.

» J'ai l'honneur d'être, avec l'admiration de vos talents, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

» L'abbé Corneille,

» Chez M. Beudet, aux Tuileries, cour des Princes, pavillon de Flore. »

Le 24 octobre 1788, un M. Deudon écrivait encore aux artistes de la Comédie-Française :

« Messieurs et Mesdames, vous n'ignorez pas sans doute qu'il existe une petite-nièce du grand Corneille qui est meunière de Tilly, près Vernon, puisque son

portrait, qu'on a gravé il y a deux ans, est entre les mains de tout le monde. Je m'empresse de vous faire savoir que l'original de ce portrait est actuellement à Paris, et que j'ai eu le plaisir de voir chez moi hier la respectable meunière, nièce du grand Corneille.

» Comme elle vient de terminer les affaires qui l'avaient appelée dans la capitale, elle se disposait à partir aujourd'hui pour aller regagner son moulin ; mais je l'ai engagée à différer son voyage de quelques jours, persuadé du plaisir que je vous ferai, Messieurs, de vous faire connaître la plus proche descendante du beau génie qui a tant contribué à votre gloire et à vos succès...

» Si j'avais un avis à vous donner, Messieurs, ce serait celui d'engager cette bonne femme à assister à la représentation d'une tragédie de son oncle, et d'en prévenir le public par la voie du journal et de vos affiches ordinaires. Tous les admirateurs du grand Corneille s'empresseraient, j'en suis sûr, d'aller rendre hommage à la parente de celui dont les vers et les pensées les ont si souvent et si délicieusement émus, et vous donneriez la preuve la plus éclatante, en même temps que la plus délicate, de votre vénération et de votre reconnaissance envers la mémoire de l'homme de génie qui a tant honoré, tant ennobli, tant illustré le théâtre français.

» Je vous ai déjà dit que la nièce du grand Corneille est pauvre : je n'ajoute rien à ce mot ; trop de faits ne cessent de prouver à toute la France que, pour voir agir la sensibilité des Comédiens Français, il suffit qu'elle soit avertie. »

On voit que les avertissements ne manquèrent pas à la Comédie, qui se montra toujours empressée et généreuse. Après le facteur, après l'abbé, après la meunière, vinrent beaucoup d'autres descendants pauvres du grand Corneille, qui furent accueillis avec une gratitude bienfaisante. Nous aurons occasion de le faire voir de nouveau dans les notes 15 et 16 ci-après.

(13) Il a été publié en 1843 un volume intitulé : *Vie de Pierre Corneille*, par Gustave Levavasseur, Paris, Debécourt, in-18. On lit aux pages 236-237 de cette *Vie* : « Les beaux-esprits du temps jetèrent les yeux sur Voltaire, en qui ils avaient foi. *Un nommé* BRUN, dans une ode flatteuse, appela Voltaire le successeur de Corneille, et comme tel l'engagea à soutenir la famille de son prédécesseur. Voltaire se comporta en galant homme et prit la fille chez lui. Restait la dot à fournir : alors Voltaire mit à exécution une idée qu'avait eue *un certain* M. LE NOIR, de Beaugé, en Anjou, dans une lettre à l'abbé de la Porte, auteur de *l'Observateur littéraire*, revue, et « M. de Voltaire », dirent les littérateurs du temps, « qui saisit avec empressement l'occasion de se » signaler par quelque action glorieuse, ne s'est pas » contenté d'applaudir à cette idée : il a daigné l'exécu- » ter lui-même, et, lorsqu'il a été question de secourir » l'indigence, l'auteur de *la Henriade* n'a pas rougi de » descendre à la qualité de simple éditeur. » La fille de J.-F. Corneille fut donc dotée et devint madame Dupuits. C'est de cette affaire que nous avons eu l'édition de Corneille par Voltaire. »

M. Gustave Levavasseur ne nous paraît pas être assez au courant de l'affaire, comme il dit, pour que nous comptions sur lui pour nous dire si ce M. LE NOIR, dont l'abbé de La Porte imprimait les lettres dans son *Observateur littéraire* de 1761, t. II, p. 116, et t. V, p. 279, n'était pas un pseudonyme dont le nom imaginaire aurait été opposé à celui du poète LE BRUN, que M. Gustave Levavasseur appelle *un nommé Brun*.

(14) Les principales souscriptions à l'édition des *Œuvres de Corneille* furent celle de l'impératrice de Russie, pour 250 exemplaires; de l'empereur d'Autriche, pour 200 ; de Louis XV, pour 200 ; de Voltaire, pour 100 ; des fermiers généraux pour 60.

Cette impression valut à la protégée de Voltaire, comme on le voit dans la lettre de Voltaire à M. d'Argental du 14 mai 1764, 52,000 livres, dont 12,000

furent placées sur la tête du père de madame Dupuits, réversibles sur la sienne. Plusieurs des personnes qui avaient souscrit à un certain nombre d'exemplaires, tout en payant le prix de la totalité, n'en retirèrent qu'une faible partie, ou, en retirant le tout, firent don du plus grand nombre à J.-F. Corneille.

Il s'est trouvé un M. Nicolardot (nous n'inventons pas le nom), que les lauriers de Patouillet et de Nonotte empêchaient de dormir, et qui a fait contre Voltaire un volume de plus de 600 pages [1]. A la page 1, il traite Voltaire de *fripon*, et le ton s'élève jusqu'à la fin. Bien entendu, il trouve infâme la conduite de Voltaire à l'égard de la famille Corneille. Foi de Nicolardot, il n'en eût pas fait autant. Cet honnête Monsieur se trompe d'époque : c'est un hibou attardé.

(15) Mémoire de M. de Malesherbes, présenté au roi Louis XVI au quartier d'avril 1785 :

« Votre Majesté est suppliée d'accorder une pension de trois cents livres à la demoiselle Corneille, descendante du grand Corneille. M. de Malesherbes, qui a pris soin de cette infortunée depuis son enfance, demande pour elle. »

Et en marge est écrit de la main du roi : « 300 livres. »

Quand la royauté fut rendue impuissante à faire le bien, Collin d'Harleville s'adressa en faveur de mademoiselle Corneille à la Comédie-Française, qui prit la délibération suivante le 22 août 1791 : (*Voyez la suite à la page* 378.)

1. *Ménage et Finances de Voltaire*, par Louis Nicolardot. Paris, Dentu, 1854, in-8.

DESCENDANCE DIRECTE DE CORNEILLE.

PIERRE CORNEILLE.

I. Marie CORNEILLE, née le 10 janvier 1642,

mariée en 1res noces, le 13 septembre 1661 à Félix Guénébault de Boislecomte, sieur Du Buat, mort à Candie en 1668, eut de ce mariage :

Benoît de Boislecomte Du Buat, religieux théatin.

mariée en 2es noces à Jacques-Adrien de Farcy, président des trésoriers de France, eut de ce mariage :

Fr. de Farcy, née en 1684, mariée le 22 octobre 1701, à Adrien de Corday, eut d'elle :

Jacq.-Adr. de Corday, né 7 avril 1704, mort 21 janv. 1795, marié 22 août 1729 à Renée-Adél. de Belleau de La Motte née 27 oct. 1711, morte 21 janv. 1800; eut d'elle : (Voir sa descendance à la page 377).

Marie de Farcy; sa postérité s'est éteinte à la 2e génération.

II. Pierre CORNEILLE, capitaine de cavalerie, gentilhomme de la maison du roi, né le 7 septembre 1643, marié à Marie Cauchois.

(Voir sa descendance à la page suivante.

III. CORNEILLE lieutenant de cavalerie, tué devant Grave.

IV. Charles CORNEILLE, filleul du P. La Rue, mort en 1667, à 14 ans.

V. Thomas CORNEILLE, abbé d'Aiguevive.

VI. Marguerite CORNEILLE, religieuse dominicaine.

DESCENDANCE DE PIERRE CORNEILLE,

FILS DU GRAND CORNEILLE. (*Voir à la page précédente.*)

Pierre-Alexis CORNEILLE, né le 28 mars 1694, marié vers 1718 à Benigne Larmanat eut de ce mariage :

- I. Marie-Anne Corneille, née vers 1719, élevée au couvent à Nevers, protégée par M. de Malesherbes.
- II. Claude-Et. Corneille, né le 15 avril 1728, Reçu par Voltaire à Ferney le 9 mars 1763, marié à Marie Rose Bérenger; eut de ce mariage :
  - I. Louis Ambr. Corneille, né le 9 décembre 1756, marié à Catherine-Rose Fabre; eut de ce mariage :
    - I. Louise-Madeleine Corneille, née le 19 oct. 1786.
    - II. Marie-Thérèse Corneille, née le 7 sept. 1787.
    - III. Marie-Augustine Corneille, née le 4 sept. 1790.
    - IV. Pierre-Alexis Corneille, né le 24 janv. 1792, élevé au lycée de Marseille.
    - V. Catherine Corneille, née le 5 nov. 1793.
    - VI. Pierre Corneille, né le 6 sept. 1796, élevé au lycée de Versailles.
    - VII. Joseph-Augustin Corneille, né le 4 fév. 1798, élevé au lycée de Nîmes.
    - VIII. Joseph-Michel Corneille, élevé au lycée de Nîmes.
  - II. Jeanne-Marie Corneille, née le 21 juillet 1765, élevée au couvent de Nevers par sa tante, pupille de M. de Malesherbes, pensionnée sur la cassette de Louis XVI, en 1785, et par la Comédie-Française.
  - III. ... Corneille, née le 10 nov. 1771, mariée à M. Girard. Sans postérité.
  - IV. J.-B. Corneille, né le 17 janv. 1776, marié à Marie Chazel; eut de ce mariage :
    - I. Marie-Alexandr. Corneille, née le 2 messid. an VI.
    - II. Thérèse-Philippine Corneille, née le 2 pluviôse an X.
    - III. P.-Xavier Corneille, né le 1er août 1809, élevé au lycée de Caen.
    - IV. Marie-Anne Corneille, née le 27 juillet 1812.
    - V. Catherine-Julie Corneille, née le 17 juillet 1816.

DESCENDANCE DE JACQUES-ADRIEN DE CORDAY,

ARRIÈRE-PETIT-FILS DU GRAND CORNEILLE.

I. J.-B.-Jacques DE CORDAY, né le 7 mai 1731, mort en 1803, marié à Franç. Levaillant de Rebées des Bottereaux; eut de ce mariage :

II. Pierre Jacq. DE CORDAY, né le 19 février 1734, marié, mais mort sans postérité.

III. Jacq.-Franç. DE CORDAY d'Armans, lieutenant au régiment de La Fère, né le 2 sept. 1737, mort à Barcelonne le 30 juin 1798, marié le 1er fév. 1764 à Charlotte-Jacqueline de Gaulthier, morte en 1782; eut d'elle :

IV. Ch. Améd.-H. DE CORDAY, mort sans postérité.

V. Marthe DE CORDAY.

VI. Mad.-Franç. DE CORDAY.

VII. Marguerite DE CORDAY.

Toutes trois mortes filles.

VIII. Marie-Anne-Charlotte DE CORDAY, mariée, a eu un fils mort sans postérité.

Enfants de J.-B.-Jacques :

I. J.-J.-Marie de Corday, né le 27 juillet 1767, marié à . . . Le Cornu de Corboyer, eut de ce mariage 1 fils et 4 filles dont les noms ne nous ont pas été donnés. Branche survivante.

II. Marie-Françoise de Corday.

III. Marie de Corday.

IV. Marie-Charl.-Dorothée de Corday.

Toutes trois mortes filles.

Enfants de Jacq.-Franç. :

I. Jacq.-Adr.-Alexis de Corday d'Armans, né le 17 janvier 1765, marié le 1er juin 1803 à Marthe Du Hauvel; eut de ce mariage : en 1804, une fille morte en bas âge; en 1806, un fils mort à 21 ans sans postérité.

II. Marie-Charl.-Jacq. de Corday, née le 7 avril 1766, morte fille.

III. Marie-Anne Charlotte de Corday, née aux Ligueries, le 7 juillet 1768, morte le 17 juillet 1793.

IV. Jacq.-Eléonore de Corday, née le 14 avril 1770, morte fille.

V. Charles-Franç.-Jacques de Corday, né le 19 septemb. 1774, mort à Quiberon sans postérité.

« La Comédie-Française assemblée, instruite par M. Collin d'Harleville qu'il existe dans la maison qu'il habite une petite-fille de Pierre Corneille, dont la fortune est excessivement médiocre, a arrêté, à la majorité des voix, de supplier ladite Jeanne-Marie Corneille, descendante de cet illustre auteur, d'accepter de la société des Comédiens Français ordinaires du roi une pension viagère de trois cents livres, comme un faible hommage de reconnaissance et de respect rendu à la mémoire de ce grand homme. Ladite pension commencera à courir du 1er septembre de la présente année. »

La Comédie venait de prendre cette délibération, et Collin d'Harleville allait la transmettre à mademoiselle Corneille, quand un renseignement inexact vint lui donner des doutes sur la filiation de sa protegée, et le porter à croire qu'elle n'était que cousine très éloignée, et non descendante du grand Corneille. Par scrupule, il pensa devoir faire connaître cette circonstance aux Comédiens; et, bien que cette seconde version, démontrée fausse depuis, trouvât alors généralement créance, elle ne changea pas les dispositions de la Comédie-Française, et eut pour unique effet d'en constater la ferme bienveillance [1].

Dès que le plus fort de la tourmente révolutionnaire fut passé, sous le Directoire, Collin d'Harleville rédigea un mémoire pour que la pension de 300 livres, autrefois servie à mademoiselle J.-M. Corneille par la cassette du roi et depuis convertie en pension nationale, fut portée à un chiffre plus élevé. Barras écrivit en marge: « Le Directoire accorde cent cinquante livres en mandats, et charge le ministre de l'intérieur de faire un rapport sur la situation de l'intéressante descendante de l'auteur de *Cinna*, du grand Corneille. — P. Barras. »

1. Toute la correspondance à ce sujet de Collin d'Harleville et de la Comédie-Française, si honorable pour cette société, a été publiée par nous dans la *Revue rétrospective*, seconde série, t. VIII, p. 121 et suivantes.

Un arrêté conforme fut pris le 14 germinal an IV [1].

Déjà, dans la séance du 14 nivôse an III, la Convention nationale, sur la proposition de M.-J. Chénier, en distribuant 300,000 livres à des littérateurs, à des savants ou à leurs familles, avait compris dans la liste, pour une somme de 3,000 livres : « *Madame Corneille d'Angely*, PETITE-FILLE *du grand Corneille.* » Le nom et la qualité étaient usurpés : la personne secourue ne descendait pas du grand Corneille, mais d'un oncle de celui-ci, et, fille de madame Dupuits, dotée par Voltaire, et mariée elle-même en 1786 au baron d'Angely, elle ne pouvait prendre que les noms de son père et de son mari [2]. Les principaux théâtres de Paris rivalisèrent d'empressement pour lui venir également en aide.

Nous voyons en l'an V, dans *la Décade philosophique, littéraire et politique* (2e trimestre, p. 303), deux sœurs de madame Dupuits, tantes de madame d'Angely, retirées et végétant pauvrement dans le pays de Gex, obtenir également, à titre de *petites-filles du grand Corneille*, un secours du Résident de la République française près celle de Genève, Félix Desportes. L'auteur d'un second article de *la Décade* (p. 363) fit un appel en faveur de ces deux pauvres femmes, qu'il continuait à prendre pour des descendantes de Corneille, et il terminait son généreux plaidoyer par ces vers adressés à Le Brun :

Le Brun, que ta voix nous seconde ;
Saisis cette lyre féconde
Dont Voltaire éprouva les charmes tout-puissants.
Renouvelant chez nous les antiques merveilles,

1. *Revue rétrospective*, même volume, p. 128-130.

2. Il est même incertain que madame Dupuits, dotée par Voltaire, fût autorisée à s'appeler : *Mademoiselle Corneille*. Nous voyons dans une généalogie de la descendance du grand-père de notre auteur, dressée par les soins de l'Académie française, et publiée en 1851 par M. le baron de Stassart, que le père de madame Dupuits, qui se faisait appeler Jean-François Corneille, était fils, non pas d'un François Corneille, mais d'une Françoise Corneille, dont le mari et le nom qu'il portait ne sont pas connus.

Deux fois fais tressaillir les mânes des Corneilles :
Pindare, Eschyle encor te demande des chants.

La Décade, dans son 3e trimestre de la même année, p. 173, donne une lettre de remercîments au nom des deux sœurs, écrite par l'une d'elles au directeur de ce journal, et annonçant qu'elles venaient de recevoir du Directoire exécutif une somme suffisante pour leurs besoins actuels, par l'entremise du résident de France. « Il a été chargé, ajoutaient-elles, de prendre des informations plus authentiques encore sur notre filiation et parenté avec le grand Corneille. Nous allons nous occuper à lui présenter nos titres; il nous fait espérer que l'on daignera s'occuper ensuite d'assurer notre existence. Soyez auprès des Français l'organe de notre reconnaissance. »

Elles ne purent, bien entendu, arriver à faire les justifications demandées. Une d'elles et madame d'Angély, pour se consoler de cette impuissance, prétendirent en 1816 (Voir *le Constitutionnel* des 22, 26 et 28 juillet de cette année) que la descendance directe de mademoiselle Jeanne-Marie Corneille n'était pas établie, et qu'elles seules étaient véritablement parentes de Corneille. La pupille de M. de Malesherbes, qui était particulièrement attaquée, a répondu dans le même journal (numéro du 27 juillet), d'une manière péremptoire, en produisant les actes suivants :

Extrait des registres de baptême de l'église paroissiale de Saint-Eustache, à Paris.

« L'an mil six cent quatre-vingt-quatorze, le lundi vingt-neuf mars, fut baptisé Pierre-Alexis, né d'hier, fils de Pierre de Corneille, bourgeois de Paris, et de Marie de Couchois, sa femme, demeurant rue des Prouvaires. Le parrain, Pierre Dupont, marchand vannier ; la marraine, Marie-Anne Cochois, fille de Philippe Cochois, marchand ; le père absent.

Signé : « PIERRE DUPONT, MARIE-ANNE COCHOIS, DELAMER, prêtre. »

Pierre-Alexis fut père à son tour :

« Le quinze avril 1728, fut baptisé sieur Claude-Etienne Corneille, fils à sieur Pierre-Alexis Corneille, à demoiselle Benigne Larmanat, ses père et mère, du lieu Tardy. Son parrain a été sieur Claude-Etienne Larmanat, de la paroisse de Fleury-sur-Loire; sa marraine, demoiselle Marie-Anne Corneille, du lieu Tardy, en notre paroisse. Ledit Claude-Etienne Larmanat a signé à l'original. »

Extrait des registres des états civils de la ville de Pernes, arrondissement de Carpentras (Vaucluse).

« L'an 1765, et le 21e jour du mois de juillet, M. Seguin a baptisé un enfant, né aujourd'hui matin sur le minuit, de Claude-Etienne Corneille et de Marie-Rose Bérenger, mariés, auquel on a donné les prénoms de Jeanne-Marie. La marraine a été Catherine Bremont.

» DAVID, curé. »
Ainsi signé à l'original.

(16) Nous avons dit précédemment ce qu'avaient fait pour la famille Corneille Louis XVI, la Convention et le Directoire; voici ce qu'elle dut aux gouvernements suivants :

Le 14 germinal an XI, M. de Dompierre d'Hornoy adressa cette lettre à la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut:

« Messieurs, le nom de Corneille était oublié. M. de Voltaire, il y a plus de quarante ans, l'a tiré de l'obscurité : il a adopté, doté, marié Marie-Françoise Corneille, dernier rejeton de cette famille. Il lui a donné pour époux un de ses voisins qu'il aimait, et qui, par de longs services, est devenu officier général. Les bienfaits de M. de Voltaire ont été secondés par tous ceux qui aimaient et cultivaient les lettres. Ils l'ont été surtout par l'Académie française. Entr'autres marques d'intérêt, elle en a donné à madame Dupuits une, peut-être

unique, celle d'honorer son contrat de mariage de sa signature. La procuration de l'Académie est du 19 février 1763.

» Des événements qui tiennent uniquement aux circonstances, et aussi impossibles à prévoir qu'à prévenir, ont enlevé à M. et à Mme Dupuits la totalité de leur fortune. De tout ce que Dupuits a possédé, de tous les dons de M. de Voltaire à la femme, des fruits des services du mari, il ne leur reste rien. La misère et les souffrances sont la perspective de leur vieillesse.

» Messieurs, je suis le petit-neveu de M. de Voltaire, le seul de sa famille. C'est pour moi un devoir, et il m'est cher, de ne pas laisser détruire l'ouvrage de mon grand-oncle. J'implore les bontés du gouvernement pour ses enfants adoptifs. J'ose vous supplier d'appuyer ma demande auprès du premier Consul; il ne vous verra pas sans intérêt faire pour la descendante du père du théâtre français, âgée, infirme et pauvre, ce que vos prédécesseurs avaient fait pour elle dans sa jeunesse. C'est au corps qui préside à la littérature française à protéger un nom qui l'honore autant. Peut-être, Messieurs, vous penserez qu'il est digne de vous que les premiers moments de votre organisation nouvelle soient marqués par un acte de sollicitude pour la gloire des lettres.

» Messieurs, j'espère dans la bienfaisance, j'ose presque dire dans la justice du chef de l'Etat. Si vous daignez me seconder, j'espérerai davantage encore. Quoi qu'il arrive, pardonnez ma démarche au motif qui m'anime, et recevez avec indulgence l'hommage de mon respect.

» DE DOMPIERRE D'HORNOY. »

Le président de la classe fut chargé par elle de transmettre au premier consul le vœu qu'elle formait à l'unanimité pour que la pétition de M. d'Hornoy fût accueillie, déclarant qu'elle regarderait un acte de bienfaisance en faveur de la petite-fille du grand Corneille

comme honorable pour la nation et pour les lettres. M. Dupuits obtint le traitement d'officier général en retraite.

On lit au procès-verbal de la séance du 28 floreal an XI de la même classe de l'Institut :

« Le citoyen Andrieux fait hommage à la classe d'un exemplaire de la comédie de Pierre Corneille, *la Suite du Menteur*, qu'il a retouchée et réduite en quatre actes. Il annonce en même temps à la classe qu'il a rempli l'engagement qu'il avait pris dans son sein de partager les droits d'auteur sur les représentations de cette pièce, tant à Paris que dans les départements, avec la famille Corneille; qu'en conséquence, il en a offert un quart à Mlle Corneille, descendante en ligne directe du père de notre théâtre, et un autre quart à Mme Dupuits, née Corneille, sa petite-nièce, pour l'établissement de laquelle Voltaire composa son Commentaire. Il ajoute qu'il a eu la satisfaction de recevoir de ces deux dames des lettres contenant leurs remercîments et leur acceptation. La classe arrête que le fait sera mentionné en son procès-verbal. »

Nous avons dit que, sous l'Empire, les descendants mâles de Corneille avaient été placés, comme élèves du gouvernement, dans des lycées. Madame d'Angély, fille de madame Dupuits, obtint, en 1811, une pension de 300 fr. (*Constitutionnel* du 26 juillet 1816.)

Sous Charles X (à partir du 1er janvier 1825), et sous Louis-Philippe ensuite, 2,000 fr., prélevés sur les fonds de la liste civile, furent mis annuellement à la disposition de l'Académie française pour être distribués aux descendants directs de Pierre Corneille qu'elle jugerait en avoir le plus besoin. Ce bienfait, grâce à la sollicitude de l'Académie, ne fut pas interrompu par la révolution de 1848[1]. En 1851, cette somme de 2,000 fr. était divisée, par la décision de l'Académie, en cinq pensions de 400 fr. chacune, que touchaient les quatre

1. *Note sur les descendants de Corneille*, par M. le baron de Stassart; Bruxelles, 1851, in-8, pages 5 et suivantes.

filles de Louis-Ambroise Corneille, et avec elles Mlle Thérèse-Philippine Corneille, fille de Jean-Baptiste-Antoine Corneille, lesquelles figurent toutes au bas du tableau généalogique que nous avons imprimé précédemment, page 376.

(16 *bis*[1]) Les hommages rendus à la mémoire de Corneille furent jusque là si peu nombreux, que nous serions inexcusable d'omettre sa centenaire, fêtée au Théâtre-Français, le 1er octobre 1784, d'une manière bien indigne de lui. Onze pièces furent soumises au jugement du comité de réception, qui fit choix de *Corneille aux Champs-Elysées*, par M. Laurent. Il était difficile d'en faire un plus mauvais. L'auteur vit siffler son ouvrage, et dut savoir peu de gré aux Comédiens de la préférence qu'ils lui avaient accordée, car elle lui avait été peu favorable. Parmi ses concurrents étaient le marquis de Luchet, Artaud, auteur de *la Centenaire de Molière*, et Cubières, qui, d'après une correspondance de lui avec les comédiens dont nous avons copie sous les yeux, avait dans le même but composé trois pièces, l'une qu'il envoya au concours, l'autre qu'il adressa au théâtre de Rouen, et la troisième au théâtre de Bordeaux.

En 1816, Louis XVIII accorda à Mlle J.-M. Corneille une représentation à son profit sur le théâtre de l'Opéra. En 1829, la Comédie-Française a acquitté la même dette envers M. P. Corneille, né le 6 septembre 1796.

En 1817, M. Le Pan a publié une édition des *Chefs-d'œuvre de P. Corneille* avec commentaires, annoncée au profit de Mlle J.-M. Corneille. L'intention était bonne, mais le but ne fut pas atteint. Il l'eût été sans doute, et l'action n'eût pas été plus mauvaise, si M. Le Pan n'eût fait de son ouvrage une sorte de diatribe contre Voltaire.

(17) L'accessit fut décerné à M. Auger. Nous rapporterons la lettre que lui écrivit Ducis pour le remercier de l'hommage d'un exemplaire de son Discours. Il ne

1. Le renvoi de cette note (16 *bis*) aurait dû être indiqué p. 270 à la fin de la ligne 26.

faut, en partie, prendre les éloges qu'il lui donne que pour les compliments d'usage en pareil cas; mais la manière dont il parle de Corneille est touchante et vraie :

« Versailles, 17 avril 1808.

« Monsieur, c'est avec une âme forte que vous avez senti toute celle de Pierre Corneille, avec un style ferme que vous avez loué son style, et avec un juste enthousiasme que vous avez été ravi de ses beautés sublimes.

« On ne lui a pas rendu justice dans ces derniers temps, j'en ai été le témoin; mais on pouvait répondre comme lui à ses détracteurs : *Parlez, Messieurs, il n'en sera pas moins Pierre Corneille.*

» Ce qui m'a fait le plus de plaisir, Monsieur, dans votre Eloge, c'est cet accent de l'âme qui s'y fait entendre : on ne demande pas si vous aimez Corneille, on le sent. Vous n'avez pas séparé son caractère de son talent, qui en était inséparable; vous n'avez pas séparé votre affection pour lui de votre admiration; tout cela marche ensemble. Voilà justement comme j'ai été affecté sur ce vieux Romain, sur ce génie prodigieux, inventeur et fondateur de la tragédie française. Si, depuis que j'ai pu le lire, j'ai senti dans mon sein quelques étincelles de sa flamme, c'est en me tenant auprès de cette fournaise qu'il en a rejailli quelques unes dans mon âme. La sienne est antique, noble, franche et vigoureuse, comme celle des deux Horaces, père et fils. Quel modèle pour les hommes de bien, et pour les poètes dignes de Melpomène !

» Agréez, je vous prie, Monsieur, etc.

» Ducis. »

(18) Le vœu de l'érection d'une statue en l'honneur de Corneille avait été exprimé par Boissy-d'Anglas, à la Convention nationale, dans la séance du 16 fructidor an III.

Le compte-rendu des longs efforts faits par la Société libre d'émulation de Rouen depuis 1802 pour réa-

liser ce projet dans la patrie même du grand poète, la liste des souscripteurs qu'elle arriva à réunir, et enfin le procès-verbal de l'inauguration de la statue, œuvre de M. David (d'Angers), forment un volume grand in-8°, auquel nous sommes obligés de renvoyer. Il a pour titre : *Précis historique sur la statue de P. Corneille érigée à Rouen par souscription en* 1834, par A. Deville, publié par les soins de la Société libre d'émulation de Rouen; Rouen, 1838.

En 1829, quand parut la première édition du livre que nous réimprimons aujourd'hui, nous y insérâmes, en note, un extrait de *l'Hermite en Province*, de M. de Jouy, qui forme encore la note 1 du livre Ier de cette édition nouvelle. « A Rome, y est-il dit, à Athènes, on lui eût élevé une statue de marbre de Paros. Autre temps, autres peuples, autres statues. » A vingt ans de là, quand la dette fut enfin payée, un membre de l'Académie de Rouen, M. Hellis (*Decouverte du portrait de P. Corneille, par Ch. Lebrun*, Rouen, 1848, in-8°, p. 46), prend pour notre dire propre l'emprunt que nous avions fait à M. de Jouy, et s'écrie : « C'est bien à tort » que M. Taschereau reproche à la ville de Rouen » d'avoir eu peu de souci pour ce qui touche la gloire » de Pierre Corneille. On douterait qu'il soit jamais » venu à Rouen et qu'il eût été au théâtre, à l'Hôtel- » de-Ville, au Musée, à l'Académie, à la Société » d'émulation. Cette dernière Société a placé le jour » de sa séance publique le 6 juin, anniversaire de la » naissance du grand homme, et, chaque année, le » jour de la Saint Pierre, des acteurs de la capitale » viennent fidèlement représenter quelqu'un de ses » chefs-d'œuvre. »

Sans faire remarquer davantage que M. Hellis nous prend toujours pour M de Jouy, nous conviendrons que si nous n'étions jamais allé à Rouen nous n'aurions plus qu'à mourir de honte, et que, bien que nous y soyons allé, nous sommes encore fort à plaindre : car, ainsi qu'il l'a soupçonné, nous n'avons jamais assisté à au-

cune séance de l'Académie dont M. Hellis est un des quarante.

Mais la querelle que nous cherche M. Hellis est une querelle de...., d'autres disent Gascon. Il ne s'agissait pas de savoir si chaque année on était ou non exact à massacrer les vers de Corneille sur le théâtre de Rouen [1]; si cette cité possédait à l'Hôtel-de-Ville, dans le Musée, des tableaux, et dans une des salles du rez-de-chaussée deux statues dont on a eu raison de dire que « elles ne » pouvaient répondre *en aucune façon* à l'hommage é-» clatant et public que les concitoyens du grand Cor-» neille voulaient rendre à la mémoire de ce poète im-» mortel [2]. » Rouen n'était-il pas, comme il l'a senti lui-même, en retard pour rendre un solennel hommage à son grand poète? Voilà ce que M. de Jouy a dit (et non pas nous), voilà ce que nous lui avons emprunté, voilà ce qu'ont pensé tous les souscripteurs à la statue érigée en 1834.

Mais si M. Hellis aime la guerre, il a eu de nombreuses occasions de la faire chez lui : car nous n'avons que répété ce que bien des Rouennais avaient imprimé avant nous. Nous pourrions lui en fournir une foule d'exemples ; nous lui en citerons trois :

Le *Journal de Rouen* imprimait, le 1er juillet 1818 : « Un jour viendra peut-être où la ville de Rouen pourra » ériger un monument public en l'honneur du grand » homme qu'elle a vu naître ; un jour viendra où les » étrangers ne seront plus en droit de nous reprocher » notre indifférence, où nous aurons enfin payé au plus » étonnant génie littéraire de la France le tribut d'ad-» miration qu'il réclame. »

La même feuille disait de nouveau, le 1er juillet 1819 : « N'est-il pas étonnant que cette ville n'ait point

1. *L'Echo de Rouen* du 30 juin 1836 disait, à l'occasion de ces représentations annuelles : « Tout en cherchant l'enthousiasme, *on* est » presque assuré de n'y trouver que le ridicule. »

2. *Précis historique sur la statue de P. Corneille*, publié par les soins de la Société libre d'émulation de Rouen, p. 10.

» encore élevé de monument en l'honneur de ce grand » homme ?... Corneille ne brille ici que par son ab- » sence. »

Enfin, dans le rapport sur le prix de poésie à décerner en 1832, le rapporteur, M. Deville, n'a pas craint de citer avec éloge[1] le passage suivant d'une pièce envoyée au concours :

« C'est ici qu'il naquit ! Mais quoi ! sur cette rive
Ne voit-on plus errer son ombre fugitive ?
Et vous, vous, de son nom ne vous souvient-il pas ?
Vous, qui foulez le sol qu'il foula de ses pas !
Avez-vous, sur ces bords, taillé l'airain antique ?
Répondez, le voit-on, sur la place publique,
Montrant la majesté de quelque vieux Romain ?
Eh quoi ! rien..., encor rien ! En vain mon œil avide
Cherche partout....; partout le Forum, resté vide,
A l'amant des neuf Sœurs n'offre aucun souvenir ! »

M. Hellis n'aura pas là la ressource de répondre comme il croyait pouvoir le faire vis-à-vis de nous :

Tu vois bien qu'on ne peut rien dire
Aux gens qui n'ont pas vu... Rouen.

1. *Séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen, tenue le 6 juin* 1832 ; Rouen, Baudry, 1833, in-8°, p. 135.

BIBLIOGRAPHIE
DE CORNEILLE.

I. ÉCRITS
RELATIFS A CORNEILLE[1].

Deux Dissertations concernant le poëme dramatique, en forme de remarques sur deux tragédies de M. Corneille intitulées SOPHONISBE *et* SERTORIUS (par d'Aubignac); Paris, Du Breuil, 1663, in-16.

Si l'on en croyait un avis de d'Aubignac placé en tête de ces *Deux Dissertations*, les remarques sur *Sophonisbe* auraient été imprimées séparément d'abord; mais nous n'avons pu nous procurer un seul exemplaire de cette édition séparée, qui n'est mentionnée nulle part Nous croyons fort qu'elle n'a jamais existé, et que d'Aubignac n'avance le contraire que pour accuser Corneille d'avoir acheté cette édition tout entière et de l'avoir supprimée.

Troisième et quatrième Dissertations concernant le poëme dramatique, en forme de remarques sur la tragédie de M. Corneille intitulée ŒDIPE, *et de Réponse à ses calomnies* (par d'Aubignac); Paris, Du Breuil, 1663, in-12.

1. Nous n'avons pas cru devoir comprendre dans cette liste les pièces où Corneille a pu figurer seulement comme interlocuteur. Au surplus, nous n'en connaissons qu'une : *L'Inauguration du Théâtre-Français*, comédie en un acte, en vers, représentée le 9 avril 1782, par M. Imbert; Paris, Desenne, 1782, in-8.

On n'y trouvera pas non plus les nombreux articles renfermés dans les journaux et les recueils de Rouen, toutes les fois qu'ils n'ont pas été tirés à part.

Entretien sur les tragédies de ce temps (par l'abbé de Villiers); Paris, Estienne Michalet, 1675, in-12.

Relatif à Corneille et Racine. Réimprimé dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

Ad Santolium Victorinum de obitu Petri Cornelii, Gallorum omnium qui tragœdias scripserunt Principis, *Cal. Oct.* 1684 (s. l.); 1 page in-8.

On lit au bas : « Scripsit ex tempore Leonardus Matthæus », et un permis d'imprimer daté du 5 octobre 1684.

Vie de Corneille, par Fontenelle.

Imprimée d'abord, sous le titre d'*Éloge*, dans les *Nouvelles de la république des lettres* de janvier 1685 puis dans l'édition de l'*Histoire de l'Académie française* donnée en 1729 par d'Olivet, et enfin sous le titre de *Vie* dans les différentes éditions des *Œuvres complètes* ou *choisies de Fontenelle*, à partir de celle de 1742.

Eloge du grand Corneille. à M. l'abbé des Viviers, aumônier du roi, chanoine de Constance, protonotaire du Saint-Siége.

Par de La Fèvrerie. *Extraordinaire du Mercure*, avril 1685, p. 253-85.

Parallèle de Corneille et de Racine, par M. de Longepierre, 1686, dans les *Jugements des Savants* de Baillet.

Réimprimé dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

Parallèle de M. Corneille et de M. Racine, par M. Fontenelle.

Ce *Parallèle*, composé en 1693, fut imprimé, à cette époque, sur un feuillet volant. Le plus ancien recueil où nous l'ayons trouvé est le volume intitulé : *Voyage de MM. de Bachaumont et de La Chapelle, avec un mélange de pièces fugitives tirées du cabinet de M. de Saint-Evremont;* Utrecht, Galma, 1697, in 12.

Dissertation sur les caractères de Corneille et de Racine contre le jugement de La Bruyère, par M. Tafignon; Paris, 1705, in-12.

Réimprimé dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

Défense du grand Corneille contre le commentateur des Œuvres de M. Boileau-Despréaux (Brossette), par le Père Tournemine.

Imprimée dans les *Mémoires de Trévoux*, mai 1717; réimprimée sous le seul titre de *Défense du grand Corneille* dans les *Œuvres diverses* de P. Corneille, publiées en 1738, par Granet.

Dissertation sur les pièces de Corneille et de Racine.

Imprimée dans le *Mercure* d'octobre 1717, p. 35-59.

Dispute littéraire sur les Œuvres de Corneille et de Racine, à M de ***.

Dans les *Amusements du cœur et de l'esprit;* Paris, Didot, 1736, in-12, t. II, p. 291-314.

Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine, avec des réflexions pour et contre la critique des ouvrages d'esprit, et des jugements sur ces Dissertations (publié par l'abbé Granet); Paris, Gissey et Bordelet, 1740, 2 vol. in-12.

*Lettre à M**** (l'abbé Trublet), *contenant la généalogie de Corneille*, par M. Dreux du Radier, 1757, in-12.

A l'occasion du procès de J.-F. Corneille contre les légataires universels de Fontenelle. Avait paru d'abord dans *le Conservateur* de novembre 1757, dont ceci est un tirage à part.

Lettre sur Corneille et Racine, par M. l'abbé Simon, 1758, in-12.

Représentation de Rodogune au profit d'un neveu du grand Corneille.

L'Année littéraire, année 1760, lettre datée du 20 mars, t. II, p 198-216.

Ode et Lettres à M. de Voltaire en faveur de la famille du grand Corneille, par M. Le Brun, avec la réponse de M. de Voltaire; Genève (Paris), 1760, in-8.

Cette Ode a été réimprimée à la suite de *la Wasprie, ou l'Ami Wasp*, revu et corrigé (Berne, 1761, in-12), du même auteur, sous le titre de *l'Ombre du grand Corneille.*

La Petite-Nièce d'Eschyle, histoire athénienne, traduite d'un manuscrit grec, intitulé *Ἐκ τῆς τῶν Ἐπιστημόνων ἀνεκδότου ἱστορίας Ἐκλογαί* : fragments de l'histoire-anecdote des gens de lettres (par de Neuville), 1761, in-8.

Commentaires sur le Théâtre de Pierre Corneille, et autres morceaux intéressants, etc etc. (par Voltaire); 1764, 3 vol. in-12.

Ce sont les notes et commentaires de l'édition des *Œuvres de Corneille* donnée en 1764 par Voltaire, imprimés à part. Le commentateur paraît être étranger à cette publication séparée.

Dissertation sur quelques passages de Sénèque et de Corneille..., lue à la séance publique de la Société littéraire d'Arras, le 14 avril 1764, par M. Denis; Arras, 1764, in-12.

Parallèle de Corneille, Racine et Crébillon. Lettre sur l'état de nos spectacles; Paris, 1765, in-12.

Eloge de Pierre Corneille, qui, au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a remporté le prix d'éloquence donné, en 1768, par monseigneur le duc de Harcourt, gouverneur de Normandie et protecteur de l'Académie, par M. Gaillard, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres et censeur royal; Rouen, Machuel, et Paris, Saillant, 1768, in-8.

Réimprimé dans le t. I des *Mélanges académiques, poétiques littéraires, philologiques, critiques et historiques* de l'auteur; Paris, Agasse, 1806.

Eloge de P. Corneille, qui, au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a remporté l'accessit du prix d'éloquence donné, en 1768, par monseigneur le duc de Harcourt, gouverneur de Normandie et protecteur de l'Académie, par M. *** (P.-S. Bailly); Rouen, Machuel, et Paris, Saillant, 1768, in-8.

Réimprimé depuis, avec quelques changements, dans les *Eloges de Charles V, de Molière, de Corneille, de l'abbé de La Caille et de Leibnitz, avec des notes;* Berlin et Paris, Delalain, 1770 in-8, et dans les *Discours et Mémoires*, par l'auteur de l'HISTOIRE DE L'ASTRONOMIE; Paris, Debure l'aîné, 1790, 2 vol. in-8.

Eloge de Corneille. Pièce qui a concouru au prix de l'Académie de Rouen en 1768, par M. l'abbé de Langeac; Paris, Le Jay, 1768, in-8.

Eloge de Pierre Corneille, par M. l'abbé La Serre; 1768, in-8.

Eloge de P. Corneille, par M. L*** de L***; Nismes, Gaude, 1768, in-8.

Eloge de P. Corneille, qui a concouru à l'Académie de Rouen, en 1768, par M. Bitaubé; Berlin, G.-J. Decker, 1769, in-8.

Eloge de Corneille, avec des notes; Paris, Delalain, 1770, in-8

Esprit du grand Corneille, extrait de ses Œuvres dramatiques (par Charlier); Bouillon, 1773, 2 vol. in-8.

Dissertation sur Corneille et Racine, suivie d'une Epître en vers (par Durosoi); Londres et Paris, Lacombe, 1773, in-8.

Epître à Corneille, au sujet de sa statue qui doit être placée dans la nouvelle salle de spectacle de Rouen, présentée et lue à la séance de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de la

même ville, le 8 mars 1775 (par Duval-Sanadon, 1775); in-8.

Discours abrégé sur le grand Corneille.

Fait partie de : *Almanach littéraire, ou Etrennes d'Apollon* (pages 1-38); Paris, veuve Duchesne, 1777, in-12.

Epître à l'Ombre d'un ami, suivie de deux Odes et de quelques idees sur Corneille (par Dorat); Paris, Delalain, 1777, in-8.

Epître à Corneille.

Cette Épître, composée à l'occasion de la comédie des *Muses rivales* de La Harpe, se trouve dans le *Journal de Paris* du 5 février 1779.

Réponse de Corneille à l'Epître qu'on lui a adressée dans le JOURNAL DE PARIS.

Journal de Paris du 8 février 1779, signée par M. le chevalier de C*** (Cubières).

Lettre du chevalier de Laurès aux messieurs qui doivent concourir cette année pour le prix de poésie de l'Académie Française, suivie d'une reponse de Corneille (par le chevalier de Cubières); Paris, Valleyre, 1779, in-8.

Mes Récréations dramatiques (par Tronchin, de Genève); Genève, Bonnant, 1779-84, 5 vol. in-8.

Les quatre premiers volumes furent réimprimés en 1780, sous le titre développé de *Mes Récréations dramatiques, ou Choix des principales tragédies du grand Corneille*, auxquelles on s'est permis de faire des retranchements en supprimant ou raccourcissant quelques scènes, et substituant des expressions modernes à celles qui ont vieilli; précédé de quatre tragédies nouvelles de l'éditeur; Paris, Moutard, 1780, in-8.

Éloge de Pierre Corneille, par Lesuire, 1781.

Mentionné dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, t. V (1781 à 1793), p. 26.

La Centenaire du grand Corneille, par le comte Imbert de La Platière.

Offerte par l'auteur à l'Académie de Rouen dans la séance du 17 février 1784

Corneille aux Champs-Élysées, pièce épisodique pour la centenaire de Corneille, représentée le 4 octobre 1784 au Théâtre-Français.

Attribuée par Grimm à un très jeune homme nommé Laurent; non imprimée. Cette pièce fut préférée à *la Centenaire* de Cubières

et à deux autres comédies sur le même sujet présentées par Luchet et par Artaud, auteur de *la Centenaire de Molière* (*Correspondance secrète* de Mettra, lettre du 7 octobre 1784, t. XVII, p. 68). Sans doute *la Fête séculaire*, mentionnée ci-après, est d'un de ces derniers.

La Fête séculaire de Corneille, comédie en un acte, en vers; Paris, Hardouin et Gattey, 1785, in-8.

Non représentée.

Les deux Centenaires de Corneille, pièces en un acte et en vers, représentées à Rouen, Bordeaux, le Havre, Tours, Grenoble, etc., etc.; par M. le chevalier de Cubières, de l'Académie de Lyon; Paris, Cailleau et Bailli, 1785, in-8.

Contient : 1° *Réflexions sur le grand Corneille;* 2° *la Centenaire de Corneille, ou le Triomphe du génie*, pièce en un acte, en vers libres; représentée sur les théâtres publics de Rouen et de Bordeaux, le 1er octobre 1784; 3° *la Centenaire de Corneille, ou le Génie vengé*, pièce en un acte, en vers libres.

Idées sur Corneille, par M. Grimod de La Reynière.

Fait partie de *Peu de chose*, hommage à l'Académie de Lyon; Neufchâtel et Paris, 1788, in-8.

Mémoire de Malesherbes sur la descendance de Corneille.

Avec lettre d'envoi datée du 8 septembre 1792. Imprimé dans la *Revue rétrospective* (1836), seconde série, t. VIII, p. 113, où ce document est suivi d'une correspondance de Collin d'Harleville avec la Comédie-Française et le Directoire exécutif pour mademoiselle J.-M. Corneille.

Hommage aux mânes de Corneille et de Voltaire, présenté à l'Institut national, par Marie-Victoire-Hortense Frescarode; (Paris, 1798; Baudouin,) in-8.

La Fête de Corneille, comédie en un acte, en prose, par Picard, représentée à Rouen le 29 juin 1800.

Dans les *Œuvres* de l'auteur (Paris, Barba, 1821), t. VIII, p. 167. Le *Journal de Rouen* du 13 messidor an VIII nous apprend que cette pièce, jouée le 10 messidor sur le théâtre des Arts, portait alors le titre de *Pierre et Thomas Corneille.* C'est encore sous ce même titre qu'elle fut reprise sur le même théâtre le 29 juin 1812. Le *Journal de Rouen*, qui avait tu le nom de l'auteur en 1800, nomme Picard dans son n° du 30 juin 1812.

Hommage du grand Corneille, en vers, par Guilbert.

Lu au Lycée libre de Rouen dans la séance publique du 29 juin 1800. Imprimé à un petit nombre d'exemplaires.

Deuxième hommage au grand Corneille, en vers, par le même.

Sans date. Imprimé à un petit nombre d'exemplaires.

Pierre Corneille à Rouen, comédie en un acte, en prose et en vaudevilles, par M. Huilart, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 10 messidor an IX (29 juin 1801).

La Maison de campagne, ou Hommage rendu à Pierre Corneille, divertissement-vaudeville en un acte, par M. Belmont, représenté sur le théâtre de la République, à Rouen, le 10 messidor an IX (29 juin 1801).

Le Retour de Melpomène, petit hommage au grand Corneille, divertissement en vers libres, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 10 messidor an X (29 juin 1802).

Six Tragédies de P. Corneille, retouchées pour le théâtre (par de Lisle, ancien conseiller au parlement de Provence, et Audibert, de Marseille); Paris, 1802, in-8.

Réimprimées plus correctement la même année, avec une septième tragédie (*Heraclius*) dans quelques exemplaires.

Une Matinée des deux Corneille, comédie-vaudeville anecdotique, en un acte, en prose, représentée sur le théâtre de la Société olympique le 26 ventôse an XII; par A. Grétry, neveu; Paris, madame Masson, an XII (1804), in-8.

Sylla, tragédie en cinq actes et en vers, précédée d'une dissertation dans laquelle on cherche à prouver, par la tradition, par l'histoire, par des anecdotes particulières et par un examen du style et des caractères, que cette pièce est du grand Corneille; publiée d'après un manuscrit du dix-septième siècle, déposé chez M. Tion de la Chaume, notaire de Paris, par M. C. Palmézeaux; Paris, Charon, an XIII (1805), in-8.

Sur Corneille et Racine.

En prose dans *les Quatre Saisons du Parnasse*, publiées par Fayolle; Printemps, 1806, p. 229-34.

Epître à Corneille, par Ls F., membre de la Société des sciences et arts de Rennes; Paris et Rennes, juillet 1806, in-8.

Les Amours de P. Corneille, comédie en trois actes, en prose, par Laujon.

Comédie reçue au Théâtre-Français vers 1806; n'y fut pas représentée. Dans son *Esprit du grand Corneille*, p. 153, François de Neufchâteau dit de cette pièce : « La mort de l'auteur est cause « qu'elle n'a pas encore été représentée. » Si nous en croyons des

personnes en position d'être bien informées, il faudrait retourner cette phrase et dire : « L'auteur est mort parceque cette pièce ne « put pas être représentée. » Voici le fait tel qu'on nous l'a raconté : « Laujon, qui mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans, présenta cette pièce quelques années avant sa mort. Le comité la trouva très faible, mais la reçut attendu l'âge de l'auteur, pensant d'ailleurs que sa mort imminente dispenserait de la mettre à l'étude. On fit même mention, par une inconvenance fatale, de cette dernière considération sur le registre de la Comédie, qui n'est consulté ordinairement que par ses sociétaires. Un jour Laujon vient se plaindre de ce qu'on ne se dispose pas à jouer sa pièce ; on lui répond que beaucoup d'autres ouvrages sont reçus avant le sien, et, oubliant la note fatale, on lui donne le registre pour l'en convaincre. Le malheureux vieillard lit l'arrêt de mort porté, en quelque sorte, par les comédiens contre lui, et il ne survécut que peu de jours à ce coup cruel. »

Le *Journal de Rouen* du 1er juillet 1809 nous apprend que cette pièce fut jouée sur le théâtre des Arts de cette ville le 29 juin précédent.

Éloge de Pierre Corneille, discours qui a remporté le prix d'éloquence décerné par la classe de la langue et de la littérature françaises de l'Institut, dans sa séance du 6 avril 1808, par Marie-J.-J. Victorin Fabre; Paris, Baudouin, 1808, in-8.

Il en a paru la même année une *seconde édition, suivie de notes revues et augmentées*.

Eloge de Pierre Corneille, discours qui a obtenu l'accessit au jugement de la classe de la langue et de la littérature françaises, par L.-S. Auger; Paris, Xhrouet, 1808, in-8.

Eloge de Pierre Corneille, qui a obtenu la première mention honorable au jugement de la classe de la littérature et de la langue françaises, par René de Chazet; Paris, Le Normant, 1808, in-8.

Eloge de Pierre Corneille, discours qui a concouru pour le prix d'éloquence proposé à la classe de la langue et de la littérature françaises de l'Institut, par M. G. D. L. B***; Paris, Patris, 1808, in-8.

Eloge de Corneille, par M. A. J. (Jay); Paris, Léopold Collin, juillet 1808, in-8.

Eloge de Corneille (par de Montyon); Londres, de l'imprimerie de P. da Ponte (sans date, vers 1808), in-8.

Eloge de Pierre Corneille, par un jeune Français (Jules Porthmann); Paris, Martinet, 1808, in-8.

Le Prononcé, ou la Prééminence poétique du grand Corneille, par F. L. Darragon; Paris, Hénée, 1808, in-8.

Le Journal de l'Empire, l'Institut et l'Eloge de Corneille, traités tous trois comme ils le méritent, par J. de Rochelines; Paris, de l'imprimerie de Brasseur aîné, 1808, in-8.

On lit encore sur le titre : *Première lettre au public impartial*, ce qui semblait annoncer une suite. Il n'en parut cependant pas.

Le Mariage du grand Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Goujet, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1808.

Hommage à Corneille, scène lyrique, par M. Goujet, musique de M. Campenhaut, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1809.

Le Mariage de Corneille, comédie en un acte, en vers, représentée sur le théâtre de l'Impératrice, le 19 octobre 1809; par M. Hyacinthe.

Mémorial dramatique de 1810, p. 90; *Almanach des Muses*, année 1810, notice de la fin.

Les bonnes Femmes, ou le Ménage des deux Corneille, par Ducis.

Fait partie du *Recueil de poésies diverses, mélanges*, par le même (Paris, 1809, in-8, et de toutes les éditions des *Œuvres de Ducis*.

Corneille et Racine, par T. Deyeux; Paris, imprimerie de Duminil-Lesueur, 1809, in-8.

En vers.

La Maison de Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Goujet, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1810.

Cantate en l'honneur de Corneille, par M. Dutreik, mise en musique par M. Dubarrois, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1810.

Épître à M. Raynouard, de l'Académie française, sur Corneille et Racine, par M. Viennet, couronnée aux Jeux floraux, en 1810.

Fait partie de : *Epîtres et Poésies, suivies du poème de Parga*, par M. J.-P.-G. Viennet; Paris, Ladvocat, 1821, in-8.

Corneille au Capitole, scènes héroïques (en vers), à l'occasion du rétablissement de S. M. Marie-Louise, impératrice et reine, après la naissance du roi de Rome, représentée le 21 avril 1811 sur le théâtre de l'Odéon, par M. J. Aude; Paris, madame Masson, 1811, in-8.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles et musique de M. Cam-

penhaut, exécutée pour la première fois, dans la séance annuelle de la Société d'émulation de Rouen, le 22 juin 1811, et sur le théâtre des Arts de la même ville le 29 du même mois.

Les deux Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Goujet, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1811.

Discours en vers en l'honneur de Corneille, récité sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1811.

Le *Journal de Rouen* du 1er juillet 1811 dit que ce Discours est de l'auteur du *Parleur contrarié* (A.-J. De Launay-Vassary).

Hommage de la Neustrie au grand Corneille, poëme héroï-lyrique, présenté et lu à la séance du vendredi 9 août 1811, de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres et Arts de Rouen ; par D. (Duval) Sanadon, membre non résident de ladite Académie ; Paris, Béchet et Nepveu, 1811, in-8.

Vie de Pierre Corneille, par M. Guizot.

Dans les *Vies des Poëtes français du siècle de Louis XIV*, par M. F. Guizot (et feu madame Guizot, née de Meulan) ; Paris, Schœll, 1813, in-8, t. I (et unique). Ce volume a été réimprimé sous le titre de *Corneille et son temps, étude littéraire*, par M. Guizot ; Paris, Didier, 1852, in-8.

Discours qui a obtenu une médaille d'or de 300 fr. à la séance de la Société d'émulation de Rouen du 2 juin 1813, sur cette question : *Quelle a été l'influence du grand Corneille sur la littérature française et sur le caractère national ;* par M. A. Thorel de Saint-Martin ; Rouen, Baudry, 1813, in-8.

Dithyrambe sur Pierre Corneille, par M. Léon Thiessé.

Cité dans le *Bulletin de la Société d'émulation de Rouen*, année 1814, p. 21.

Hommage au grand Corneille, scène par MM. Désaugiers et Gentil, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1815.

La Nièce de Corneille chez Voltaire, comédie anecdotique en un acte et en vaudevilles, représentée sur le théâtre des Arts à Rouen, le 29 juin 1816.

La Fête de Saint-Pierre, scènes épisodiques mêlées de musique, par MM. ***, représentées sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1817.

Le *Journal de Rouen* nous apprend que cet à-propos avait été

précédé de la tragédie de *Polyeucte*, dans laquelle mademoiselle Caroline Corneille remplissait le rôle de Pauline. Elle avait déjà joué sans succès Chimène du *Cid* à la représentation donnée à l'Opéra au bénéfice de sa tante, le 6 juin 1816.

La Fête de Saint-Pierre, vaudeville en un acte, par M. ***, de Rouen, représenté sur le théâtre des Arts de cette ville le 29 juin 1819.

Malgré l'identité des titres, cette pièce n'est pas celle qui avait été représentée en 1817.

L'Esprit du grand Corneille, ou Extrait raisonné de ceux des ouvrages de P. Corneille qui ne font pas partie du recueil de ses chefs-d'œuvre dramatiques, pour servir de supplément à ce recueil et au commentaire de Voltaire, par M. le comte François de Neufchâteau, l'un des quarante de l'Académie française, etc.; Paris, Pierre Didot, 1819, in-8.

Le Songe du jeune Corneille, scène en vers, par M. Lepitre, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1820.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles de M. Boché, musique de M. Morin, chef d'orchestre, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1820.

Le Cardinal de Richelieu et le grand Corneille, dialogue des morts, par Vauvenargues.

Posthume. Dans le *Supplément aux OEuvres complètes de Vauvenargues*, Paris, Belin, 1820, in-8.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles de M. Verteuil, artiste du théâtre des Arts, à Rouen; musique de MM. Morin et Cassel; exécutée sur ce théâtre le 29 juin 1821.

Epître à Corneille, par M. ***, envoyée au concours de 1822 pour le prix de poésie proposé en 1821 par l'Académie de Rouen.

Mentionnée dans le *Précis analytique des travaux* de cette Académie pour 1822, p. 102.

Eloge de P. Corneille, proposé pour prix d'éloquence en 1808, par F.-A. Guinand; Paris, Le Normant, 1822, in-8.

La Nièce de Pierre Corneille, vaudeville, par M. ***, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1822.

Hommage au grand Corneille, par P.de B...tte.

En vers. Inséré dans le *Journal de Rouen* du 29 juin 1822.

Pierre et Thomas Corneille, à-propos en un acte, en prose, re-

présenté au second Théâtre-Français le 6 juin 1823, par MM. Romieu et Monnières; Paris, Baudouin frères, 1823, in-8.

Scène lyrique en l'honneur de Corneille, paroles de M. ***, musique de Méhul, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1823.

La Maison de Corneille, à-propos-vaudeville en un acte, par MM. Tiste et ***, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1824.

La Maison de Corneille, par M. de Jouy.

Fait partie de l'*Hermite en province*, t. VII, p. 214 et suiv.; Paris, Pillet, 1824.

Eloge de Pierre Corneille, discours en vers composé pour le théâtre du Havre, par Louvet, prononcé le mardi 29 juin 1824...; Havre, Chapelle, 1824, in-8.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles de ***, musique de M. Eugène Walkiers, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1825.

Racine chez Corneille, ou la Lecture de Psyché, comédie en un acte, en vers, par M. Bruleboeuf-Letournan, représentée pour la première fois, à Rouen sur le théâtre des Arts, le 29 juin 1825; Paris, De La Forest, 1825, in-8.

Dissertation sur la date de la naissance du grand Corneille, par P. (Pierre-Alexis) Corneille; Rouen, F. Baudry, 1826, in-8.

Rapport sur la date de la naissance de Pierre Corneille, lu à l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, par M. Houël; Rouen, Nicétas Périaux jeune, 1828, in-8.

La Jeunesse de Corneille, comédie en un acte, par M. ***, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 28 juin 1828.

Cantate en l'honneur de Corneille, par M. Charles, artiste du théâtre des Arts, à Rouen, exécutée sur ce théâtre le 28 juin 1828.

Rapport sur le jour de la naissance de Pierre Corneille et sur la maison où il est né, lu à la séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen, le 6 juin 1828, par M. Pierre-Alexis Corneille, professeur d'histoire au collége royal; Rouen, F. Baudry, avril 1829, in-8.

Rapport sur le monument à élever à Pierre Corneille, lu à la Société libre d'émulation de Rouen, le 15 avril 1829, par M. A. Deville; Rouen, Baudry, 1829, in-8.

Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille, par M. Jules Taschereau; Paris, Alexandre Mesnier, 1829, in-8.

Stances pour l'anniversaire de la naissance de P. Corneille, par M. Buzoni, lues au Théâtre-Français le 6 juin 1829; Paris, Barba, 1829, in-8.

Dans une représentation au bénéfice de M. Pierre Corneille, un des descendants de l'auteur.

Corneille, ode, par M. Belmontet.

Cette ode, présentée à la Comédie-Française pour y être lue le 6 juin 1829, jour anniversaire de la naissance de Corneille et de la représentation au bénéfice d'un de ses descendants, a été imprimée dans le numéro du *Voleur* du 10 juin 1829.

Corneille à Rouen, comédie en deux actes, en vers, par M. Muret, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1829.

Discours en l'honneur de Pierre Corneille, par M. Casimir Delavigne, de l'Académie française; Rouen, Baudry, 1829, in-8.

Prononcé le 19 septembre, jour de la représentation donnée par le théâtre des Arts de Rouen au profit de la souscription pour la statue de Corneille.

Notice sur la maison et la généalogie de Corneille, par A.-G. Ballin; Rouen, N. Périaux, mai 1833, in-8.

Extrait de la *Revue de Rouen* du 10 mai 1833, avec quelques additions.

Corneille, stances par M. Adolphe Dumas, récitées sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1833.

Elles furent imprimées, comme appel du premier jugement du public, avec le nom de l'auteur, qui n'avait pas été demandé à la scène, dans la *Revue de Rouen* de juillet 1833, pages 18 et suivantes.

Corneille, vers par M. Borssat, comédien, récités sur le théâtre des Arts le 29 juin 1833.

Imprimés dans la *Revue de Rouen* de juillet 1833, pages 23 et suivantes, à la suite de la pièce précédente.

Corneille, Racine et leur époque, par M. Auguste de Lavallery.

Tome I, pages 33-42 de *l'Essor, préludes philosophiques et littéraires*, 2e livraison; Paris, 20 septembre 1833, in-8.

Richelieu et les cinq auteurs, scènes historiques, par B. G.

Imprimées dans *la Gironde, Revue de Bordeaux*, t. I, p. 180 et suivantes, 1833, in-4.

Dithyrambe sur la statue de Pierre Corneille, par Thre Wains-Desfontaines, instituteur primaire à Alençon, pièce couronnée par la Société libre d'émulation de Rouen dans sa séance publique du 6 juin 1834; Rouen, F. Baudry, 1834, in-8.

Vers sur l'hommage qui va être rendu au grand Corneille, par l'érection d'une statue sur une des places publiques de Rouen, au moyen d'une souscription (par M. Deniéport). Cette pièce a obtenu la première mention honorable après le prix unique décerné par la Société d'émulation de Rouen, au concours de 1834; Rouen, imp. N. Périaux, 1834, in-8.

L'Inauguration de la statue de Corneille, pièce qui a obtenu la deuxième mention honorable à la Société d'émulation de Rouen, dans la séance du 6 juin 1834, par P. Legagneur; Coutances, imp. de Tanquerey, 1834, in-8.

Hommage à la mémoire de P. Corneille, sujet de poésie mis au concours par la Société libre d'émulation de Rouen, ville natale du poète, par M. L.-J. Dublar, de l'Académie de Douai; Paris, Delaunay, 1834, in-8.

Hommage au grand Corneille, par Théodore Lebreton, de Rouen, ouvrier imprimeur en indienne; Rouen, Baudry, 1834, in-8.

En vers.

Hommage à P. Corneille (à l'occasion de la statue qui doit lui être érigée à Rouen), par Paul James Duboc (de Rouen); Paris, Ledoyen, 1834, in-8.

L'Anniversaire de P. Corneille, intermède représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1834.

Sur l'inauguration de la statue de P. Corneille sur le pont d'Orleans, avec un mot sur la nouvelle école scénique, par Th. R....n (Ruffin); Rouen, N. Périaux, 1834, in-8.

En vers.

Le jour de l'inauguration de la statue de P. Corneille à Rouen, poème en 3 chants, par J.-C. Defosse, du Grand-Quevilly; Rouen, F. Baudry, 1834, in-8.

Inauguration de la statue du grand Corneille à Rouen, le 19 octobre 1834, par M. Dumersan.

En vers. *Revue du théâtre*, tome II, pages 40 et suivantes; 1834. Tiré également à part.

Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de la statue de Pierre Corneille à Rouen, le 19 octobre 1834, par M. Lafon, des Français; Paris, Paccard, 1834, in-8.

Statue de P. Corneille. Rouen, imp. de N. Périaux, in-fol. plano.

Au bas de la statue, qui occupe environ la moitié de la page, sont trois colonnes, dont la première contient la description de la statue, les deux autres des couplets.

Notice sur la statue de P. Corneille et liste des souscripteurs qui ont concouru à l'érection de ce monument, signée : A. Deville; Rouen, imp. de F. Baudry (1834), in-8.

L'Apothéose de Pierre Corneille à Rouen en 1834, poème qui a obtenu la première mention honorable dans la séance publique de l'Académie française, le 27 août 1835, par P.-A. Vieillard, de Rouen; Paris, Firmin Didot, frères 1835, in-8.

Rôle politique de Pierre Corneille pendant la Fronde. Document communiqué à l'Académie de Rouen par M. Floquet dans la séance du 18 novembre 1836 ; (Paris,) imp. de Fournier (1836), in-8.

Extrait de la *Revue rétrospective*, numéro de décembre 1836.

Précis historique sur la statue de P. Corneille érigée à Rouen par souscription en 1834, par A. Deville, publié par les soins de la Société libre d'émulation de Rouen; Rouen, Baudry, 1838, gr. in-8.

Corneille et Richelieu, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Boulé et Rimbaut, représentée pour la première fois à Paris sur le théâtre de l'Ambigu-Comique le 23 février 1839 ; Paris, E. Michaud, 1839, in-8.

138e livraison du *Musée dramatique*.

Corneille chez le Savetier, scène historique de la vie de P. Corneille, par MM. Beuzeville et Th. Lebreton, représentée sur le théâtre des Arts de Rouen le 29 juin 1841 ; Rouen, N. Périaux, 1841, gr. in-8.

Nous citons, d'après les *Renseignements relatifs à Pierre Corneille* de M. Ballin, cette pièce, qui ne figure pas dans la *Bibliographie de la France*, et n'est pas entrée à la Bibliothèque impériale, sans doute parcequ'elle n'a pas été déposée.

Corneille et ses amis, comédie en deux actes et en vers, par MM. Lucien-Elie et Lemaire aîné, représentée pour la première fois sur le théâtre des Arts de Rouen le août 1842 ; Rouen, imp. de Périaux (1842), in-8.

Corneille et ses voisins, comédie en deux actes et en vers, par MM. Lucien-Elie et Lemaire aîné, artiste du grand théâtre de Rouen, représentée pour la première fois sur le théâtre des Arts le 27 septembre 1842; Rouen, Edet jeune, 1842, in-8.

Autre édition de la pièce précédente, avec quelques changements, outre celui du titre.

Vie de Pierre Corneille, par Gustave Levavasseur; Paris, Debécourt, 1843, in-18.

La Jeunesse de Corneille, comédie historique en trois actes et en vers, par M. Emile Coquatrix (de Rouen); Paris, Masgana, 1844, in-12.

Représentée à l'Odéon le 6 juin 1844, anniversaire de la naissance de Corneille.

Corneille et Rotrou, comédie en un acte et en prose, par MM. de La Boullaye et Cormon, représentée pour la première fois à Paris sur le Théâtre-Français le 8 octobre 1845; Paris, Marchant (1845), in-8.

Fait partie du *Magasin théâtral.*

Epître à Corneille, en vers, par M Emile Coquatrix, lue à la séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen le 6 juin 1846; Rouen, imp. de A. Péron, 1846, gr. in-8.

Corneille chez Poussin, à-propos anecdotique en vers, suivi d'un épilogue, par M. Ferdinand de La Boullaye, représenté pour la première fois à Paris, sur le second Théâtre-Français, le 6 juin 1847, jour anniversaire de la naissance de P. Corneille; Paris, Tresse (1847), in-8.

Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, ou examen de quelques plagiats qui lui sont généralement imputés par ses divers commentateurs français, en particulier par Voltaire; par M. Viguier, inspecteur général de l'Université; Rouen, imp. de Péron (1846), gr. in-8.

Découverte du portrait de P. Corneille, peint par Ch. Le Brun. Recherches historiques et critiques à ce sujet, par M. Hellis; Rouen, Le Brument, et Paris, Hocdé, 1848, in-18.

Renseignements relatifs à Pierre Corneille, principalement en ce qui concerne l'Académie de Rouen, par M. A.-G. Ballin (1848), in-8.

Extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1848.

Notes relatives à Corneille, lues à l'Académie des sciences, belles-lettres et Arts de Rouen, par M. Ballin; Rouen, imp. de A. Péron (1850), in-8.

Extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1850.

Stances sur la découverte du portrait original de Pierre Corneille d'après Le Brun (signées : J.-C. Defosse); Rouen, imp. de Péron, 1850, in-8.

Eloge de Pierre Corneille, sa vie et ses ouvrages. Monologue historique en un acte, en vers, dédié à la ville de Rouen; suivi d'une apothéose et d'une marche triomphale, par Louis Crevel de Charlemagne (de Rouen); représenté pour la première fois sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 6 juin 1851; Paris, chez l'auteur, 1851, in-8.

Note sur les descendants de Corneille, par M. le baron de Stassart; Bruxelles, Hayez, 1851, in-8.

Fragment d'études sur la vieillesse de Pierre Corneille, lu à la Société des sciences morales de Seine-et-Oise (par Victor Lambinet); Versailles, imp. de Montalent-Bougleux (1851), in-8.

Corneille et son temps, étude littéraire, par M. Guizot; Paris, Didier, 1852, in-8.

Réimpression de la *Vie de Pierre Corneille*, 1810. Voir précédemment, page 398.

Essai sur les théories dramatiques de Corneille, d'après ses discours et ses examens, par J.-A. Lisle; Paris, A. Durand, 1852, in-8.

Lettres inédites de P. Corneille. 1652-1656. (Avec une introduction par M. Célestin Port.) Paris, imp. de F. Didot, 1852, in-8.

Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. III, p. 348.

II. ÉCRITS ET TRAVAUX
RELATIFS AUX OUVRAGES PARTICULIERS
DE CORNEILLE[1].

MÉDÉE.

Représentée en 1635, imprimée en 1639.

Parallèle des beautés de Corneille avec celles de plusieurs scènes de la Médée de Sénèque, par M. Guilbert.

Lu dans la séance de la Société libre d'Emulation de Rouen du 16 juin 1804.

LE CID.

Représenté en 1636, imprimé en 1637.

Observations sur le Cid, tragédie de Corneille (par de Scudéry); Paris, 1637, in-8 [1].

Il existe une autre édition de cet écrit, sous le titre de : *Les Fautes remarquées en la tragi-comédie du Cid; à Paris, aux dépens de*

1. On a attribué à Corneille un grand nombre des pièces et écrits auxquels la querelle causée par ces *Observations* donna lieu. Voici les trois seuls qui soient certainement de lui; il est à peu près certain que tout le reste ne l'a pas pour auteur :

1° *Lettre apologetique du sieur Corneille, contenant sa réponse aux Observations faites par le sieur Scudéry sur le Cid;* 1637, in-8.

Nous avons vu des exemplaires portant : *Lettre apologitique...*

2° RONDEAU. *Qu'il fasse mieux, ce jeune jouvencel, etc.* (par Corneille); (1637,) un feuillet grand in-4.

Voir page 64.

3° *Excuse à Ariste* (par Corneille, 1637), in-8.

Suivie du rondeau.

l'auteur, 1637, in-8. La page 3 porte en tête : *Observations sur le Cid.*

La Défense du Cid.

Voir précédemment note 7 du livre II.

L'auteur du vrai Cid espagnol à son traducteur français, sur une lettre en vers qu'il a fait imprimer, intitulée EXCUSE A ARISTE, *où, après cent traits de vanité, il dit de soi-même :*

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

(Paris, 1637,) in-8.

Attribué par Corneille à Mairet. Voir page 64.

Examen de ce qui s'est fait pour et contre le Cid, avec un *Traité de la disposition du poëme dramatique et de la prétendue règle de vingt-quatre heures;* Paris, imprimé aux dépens de l'auteur, 1637, in-8.

Cet écrit porte, à la page 3, pour second titre : *Discours à Cliton sur les Observations du Cid, avec un Traité de la disposition, etc.*

Les frères Parfait l'attribuent à Claveret. C'est à tort, selon nous. Voir précédemment, p. 65, et note 2 du livre II.

Lettre de M. de Scudéry à l'illustre Académie; Paris, Antoine de Sommaville, 1637, in-8.

La Preuve des passages allégués dans les Observations sur le Cid. A messieurs de l'Académie, par M. de Scudéry; Paris, Antoine de Sommaville, 1637, in-8.

Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soi-disant auteur du Cid; Paris, 1637, in-8.

La page 3 porte pour titre : *Lettre contre une invective du sieur Corneille, soi-disant auteur du Cid.*

Les frères Parfait, t. V, p. 267, de leur *Histoire du Théâtre-Français*, disent que Claveret fit paraître encore une seconde lettre. Nous avons lieu de croire que cet écrit, dont ils ne donnent pas le titre, n'existe pas. Il est évident d'ailleurs, par le compte qu'ils en rendent, que ces historiens n'ont pu se procurer qu'un très petit nombre de ces pamphlets.

L'Amy du Cid à Claveret; Paris, 1637, in-8.

Attribué à tort à Corneille par Niceron. Voir précédemment la note 14 du livre II.

*Lettre à *** sous le nom d'Ariste.*

Avec cette épigraphe :

Ce n'est donc pas assez, et, de la part des Muses,
Ariste, c'est en vers qu'il vous faut des excuses ;

Mais la mienne pour vous n'en plaint pas la façon :
Cent vers lui coûtent moins que deux mots de chanson.

(Paris, 1637,) in-8.

Attribuée par Niceron à Mairet. Voir la note 14 du livre II.

*Réponse de *** à ***, sous le nom d'Ariste;* Paris, 1637, in-8.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir la note 14 du livre II.

Lettre pour M. de Corneille contre les mots de la lettre sous le nom d'Ariste : « Je fis donc résolution de guérir ces idolâtres »; (Paris, 1637,) in-8.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir la note 14 du livre II.

Epître familière du sieur Mairet au sieur Corneille sur la tragi-comédie du Cid; Paris, Antoine de Sommaville, 1637, in-8.

A la suite de cette *Epître*, p. 30 à 48, se trouve une *Réponse à l'Amy du Cid sur ses invectives contre le sieur Claveret.*

Lettre du désintéressé au sieur Mairet; (Paris, 1637,) in-8.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir la note 14 du livre II.

Avertissement au Besançonnais Mairet; (Paris, 1637,) in-8.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir la note 14 du livre II.

Apologie pour Mairet contre les calomnies du sieur Corneille, en réponse à la pièce intitulée ADVERTISSEMENT AU BESANÇONNAIS MAIRET; 1637, in-8.

Épître aux poëtes du temps sur leur querelle du Cid; Paris, 1637, in-8.

Pour le sieur Corneille contre les ennemis du Cid; Paris, 1637, in-8.

Sonnet.

La voix publique à M. de Scudéry sur les Observations du Cid; Paris, 1637, in-8.

L'inconnu et véritable ami de messieurs de Scudéry et Corneille; 1637, in-8.

Signé D. R. Attribué à tort à Rotrou par Niceron et autres. Voir la note 14 du livre II.

Le Souhait du Cid en faveur de Scudéry : une paire de lunettes pour faire mieux ses Observations; 1637, in-8.

Le Jugement du Cid composé par un bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse; (Paris, 1637,) in-8.

Réimprimé dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine*, dans l'*Esprit du grand Corneille*, par François de Neufchâteau, et dans le *Tableau de la litterature française au seizième siècle*, par M. Sainte-Beuve. 2 vol. in-8.

Lettre de M. l'abbé de Boisrobert à M. Mairet (datée du 5 octobre 1637).

Sur la querelle du *Cid*, imprimée pour la première fois dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine* (publié par Granet), t. 1, p. 114 et suiv.

Recueil des bonnes pièces pour et contre le Cid; Paris, Nicolas Trabouillet, 1637, in-8.

Nous citons ce *Recueil* d'après une *Vie de Corneille*, manuscrit d'une date ancienne, qui faisait partie de la bibliothèque de M. de Soleinne. Etait-ce une réimpression d'un choix des écrits dont nous avons donné les titres? ou n'était-ce que la réunion d'exemplaires de ces mêmes écrits, pour laquelle un libraire se serait borné à faire imprimer des titres collectifs? C'est ce que nous n'avons pas été à même de vérifier.

Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid; Paris, Camusat, 1638, in-8.

Réimprimé en 1678, in-12.

Lettre de M. de Balzac à M. de Scudéry sur ses Observations du Cid, et la réponse de M. de Scudéry à M. de Balzac, avec la lettre de M. de Scudéry à messieurs de l'Académie française sur le jugement qu'ils ont fait du Cid et de ses Observations; Paris, Augustin Courbé, 1638, in-8.

La Suite et le Mariage du Cid, tragi-comédie en cinq actes, en vers (représentée en 1637, par Chevreau); Paris, Toussaint Quinet, 1638, in-4.

Réimprimé la même année sous le titre de: *le Mariage du Cid;* jouxte la copie imprimée à Paris, in-8.

La vraie Suite du Cid, tragi-comédie (en cinq actes et en vers, représentée en 1637, par Desfontaines); Paris, Antoine de Sommaville, 1638, in-4.

L'innocence et le véritable amour de Chymène. Dédiée aux dames; imprimée cette année, 1638, (sans lieu,) in-12.

Défense modérée du *Cid* et du rôle qu'y joue Chimène entre son amant et la mémoire de son père. Bibliothèque de l'Arsenal.

L'Ombre du comte de Gormas et la Mort du Cid, par Chillac,

juge des gabelles de S. M. en la ville de Beaucaire en Languedoc; Paris, Cardin Besongne, 1639, in-4.

Non représentée. Réimprimée sur l'imprimé à Paris, chez Cardin Besongne, 1645, in-12: — jouxte la copie imprimée à Paris, 1646, in-8; — et, sous le titre de: *la Mort du Cid et l'Ombre du comte de Gormas*, Caen, J.-J. Godes, 1683, in-8; — et 1696, in-12.

Chapelain décoiffé, *ou Parodie de quelques scènes du Cid* (par Furetière); 1665, in-12.

Se trouve aussi dans beaucoup d'éditions des *Œuvres de Boileau.*

Récit tiré des Mémoires de Michel Turretini, pasteur et professeur, de la discussion qui eut lieu entre le Conseil et la vénérable Compagnie, en 1681, *au sujet de la représentation du Cid.*

Fait partie des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 1, p. 80 et suiv. Genève, 1841, in-8.

Le Cid, tragédie de P. Corneille (arrangée par J.-B. Rousseau).

Représenté en 1728 et imprimé dans les *Pièces dramatiques choisies et restituées par M.* ***; Amsterdam, François Changuion, 1733, in-12.

C'est avec ces changemens que le *Cid* est joué depuis ce temps à la Comédie-Française.

Le Cid, tragédie en cinq actes, de Pierre Corneille, changée sur les observations de l'Académie française; Lausanne, 1780, in-8.

Chimène ou le Cid, tragédie en trois actes (paroles de Guillard, musique de Sacchini, ballet de Gardel), représentée devant Leurs Majestés à Fontainebleau; Paris, de l'imprimerie de Ballard, 1783, in-8.

Chimène et Rodrigue, ou le Cid, opéra en trois actes, par M. de Rochefort, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres; Paris, Lambert et Baudouin, 1783, in-8.

Non représenté.

Le Cid de Corneille, comédie anecdotique en un acte, en vers, par M. ***, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1823.

Le Triomphe du Cid, à-propos anecdotique en un acte, en vers, par M. Ruffin, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1827.

Le Cid, tragédie, par P. Corneille. Edition classique, avec no-

tice littéraire et remarques, par N.-A. Dubois, professeur de l'Université; Paris, Delalain, 1842, in-12.

Réimprimé en 1852. Le titre de la réimpression porte : *Avec introduction et notes.*

Commentaire sur le Cid, tragi-comédie de Pierre Corneille, par M. Walras; Caen, imp. d'Hardel, 1843, in-8.

Le Cid, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Geruzez; Paris, Hachette, 1848, in-18.

Le Cid, esquisse littéraire, par M. Walras, inspecteur de l'Académie du Nord; Douai, d'Aubers, 1853, in-8.

HORACE,

Représenté en 1640, imprimé en 1643.

Dissertation sur un vers de la tragédie des Horaces.

Mercure de France de juillet 1748, p. 55 et suiv.

Les Horaces, ballet tragique (en cinq parties), de la composition de M. Noverre, représenté à l'Académie royale de Musique le 21 janvier 1777; Paris, Delormel, 1777, in-8.

Les Horaces, tragédie-lyrique en trois actes, mêlée d'intermèdes, représentée devant Leurs Majestés, à Versailles, le 2 décembre 1786 et pour la première fois sur le théâtre de l'Académie royale de Musique le jeudi 7 décembre de la même année (poème de Guillard, musique de Salieri); Paris, Delormel, 1786, in-4 et in-8.

Remise au théâtre des Arts, à Paris, le 12 vendémiaire an IX (Paris, Ballard, an IX, in-8), avec une musique nouvelle de Porta et des changemens considérables dans le poëme qui firent dire à l'auteur, dans son Avertissement : « Cet ouvrage n'est plus, à proprement parler, le même qui fut donné au théâtre de l'Opéra en 1786. »

Lors de la reprise on donna au théâtre des Troubadours, le 23 vendémiaire an IX, une parodie de cet opéra, intitulée : *les Voraces et les Coriaces.*

Les Horaces tragédie-lyrique en trois actes (en vers libres), par H. Montol-Sérigny; Paris, Fages, an IX (1801), in-8.

Non représenté.

Gli Orazi et Curiazi, dramma per musica in tre atti.

La musique de cet opéra est de Cimarosa; le nom de l'auteur du livret nous est inconnu. Nous ignorons la date de la première représentation L'édition que nous avons sous les yeux est de Paris, 1815, in-8. L'ouvrage avait été représenté et sans doute aussi imprimé bien antérieurement en Italie.

Horace, tragédie, par P. Corneille. Édition classique, avec notice littéraire et remarques, par N.-A. Dubois ; Paris, Delalain, 1841, in-18.

Réimprimé en 1852. Le titre de la réimpression porte : *Avec introduction et notes.*

Horace, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Geruzez; Paris, Hachette, 1848, in-18.

Horace, tragédie en cinq actes, par P. Corneille, avec des notes et des commentaires; Paris, Lecoffre, 1853, in-18.

CINNA,

Représenté en 1640, imprimé en 1641.

Parodie de la scène de la délibération de *Cinna* (acte II, scène 1).

Dirigée contre le duc d'Aumont, cette espèce de satire, composée en 1759 par de Cury, fut attribuée à Marmontel, et le fit mettre à la Bastille. On la trouve en grande partie dans le *Journal historique* de Collé, au mois de décembre 1759.

Marmontel et Thomas, ou la Parodie de Cinna, vaudeville en un acte, représenté au théâtre du Vaudeville le 23 janvier 1813, par M. Dumolard.

Non imprimé.

Cinna, tragédie, par P. Corneille. Édition classique, avec notes et remarques, par A. Mottet; Paris, Delalain, 1841, in-18.

Réimprimé en 1852. Le titre de la réimpression porte : *Avec introduction et notes.*

Cinna, ou la Clémence d'Auguste, tragédie en cinq actes, par P. Corneille, avec des notes et des commentaires; Paris, Lecoffre, 1853, in-18.

POLYEUCTE,

Représenté en 1640, imprimé en 1643.

Polyeucte, martyr, tragédie de P. Corneille, avec des remarques par l'abbé Batteux.

Fait partie du *Traité de l'arrangement des mots*, traduit du grec de Denys d'Halicarnasse, avec des réflexions sur la langue française comparée avec la langue grecque, et la tragédie de *Polyeucte*, etc., pour servir de suite aux *Principes de littérature*; Paris, Nyon, 1788, in-12.

Changement proposé pour la tragédie de Polyeucte de P. Corneille, par M. Andrieux.

A la suite d'*Anaximandre, ou le Sacrifice aux Grâces*, comédie en un acte (par M. Andrieux); Paris, Léopold Collin, 1805, in-8.

Théâtre classique, ou Esther, Athalie, Polyeucte et le Misanthrope commentés, par F. Roger; Paris, Migneret, 1807, in-8.

Polyeucte, tragédie, par P. Corneille. Édition classique, avec notes par M. Naudin; Paris, Delalain, 1841, in-18.

Réimprimé en 1847, 1852 et 1855. Le titre de ces trois réimpressions porte : *Avec notice et remarques.*

Polyeucte, martyr, tragédie chrétienne, par P. Corneille, avec le commentaire de Voltaire, un choix de notes de divers auteurs, et un commentaire nouveau par M. Walras (acte I[er]). Caen, Hardel. 1847, in-8.

Polyeucte, martyr, tragédie chrétienne, par P. Corneille, avec des notes et des commentaires; Paris, Lecoffre, 1855, in-18.

LA MORT DE POMPÉE,

Représentée en 1642, imprimée en 1644.

Examen oratoire du rôle de Cornélie dans Pompée, par M. Lelièvre.

Lu à la Société des sciences, lettres et arts de Rouen, le 9 juin 1803.

LE MENTEUR,

Représenté en 1642, imprimé en 1644.

Il Bugiardo (le Menteur), commedia di tre atti, in prosa, rappresentata per la prima volta in Mantova la primavera dell anno 1750.

Cette pièce, imitée de Corneille, a été imprimée dans le Théâtre de Goldoni, son auteur, et traduite par M. Aignan dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*; Paris, Ladvocat, 25 vol. in-8.

Le Menteur, comédie en cinq actes, nouvellement mise en vers libres, par M. Collé; Paris, Gueffier, 1770, in-8.

Les Descendants du Menteur, comédie en trois actes, en vers, représentée au théâtre de l'Impératrice le 16 prairial an XIII (5 juin 1805), par Armand Charlemagne; Paris, madame Masson, an XIII (1805), in-8.

LA SUITE DU MENTEUR,

Représentée en 1643, imprimée en 1645.

La Suite du Menteur, comédie de Pierre Corneille, retouchée et réduite en quatre actes, avec un prologue, par Andrieux, de l'Institut national, représentée sur le théâtre de la rue de Louvois, pour la première fois, le 26 germinal de l'an XI; Paris, madame Masson, an XI (1803), in-8.

La Suite du Menteur, comédie en cinq actes, en vers, de P. Corneille, avec des changements et additions considérables, et un prologue, par G. S. Andrieux, représentée par les Comédiens français; Paris, Barba, 1810, in-8.

RODOGUNE,

Représentée en 1644, imprimée en 1647.

Rodogune, princesse des Parthes, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Geruzez; Paris, Hachette, 1849, in-18.

HÉRACLIUS,

Représenté en 1647, imprimé en 1647.

Les alarmes des évêques constitutionnels, imitation des deux premières scènes du premier acte de la tragédie d'*Héraclius* de P. Corneille. *Nota.* On s'est attaché à conserver, autant qu'il a été possible, les idées et les vues de Corneille. (S. l. n. d.,) in-8.

DON SANCHE D'ARAGON,

Représenté en 1650, imprimé en 1650.

Don Sanche d'Aragon, comédie héroïque de P. Corneille, mise en trois actes par Mégalbe; représentée, ainsi réduite, pour la première fois, au Théâtre-Français, le 15 avril 1833; Paris, Barba, 1833, in-8.

Une *seconde édition*, de 1844 (Paris, Tresse, in-8), donne le véritable nom du réducteur, M. P. Planat, déguisé d'abord sous un pseudonyme.

NICOMÈDE,

Représenté en 1650, imprimé en 1651.

Changements faits à la tragédie de Nicomède de P. Corneille, par M. Andrieux.

A la suite d'*Anaximandre, ou le Sacrifice aux Grâces*, comédie en un acte (par M. Andrieux); Paris, Léopold Collin, 1805, in 8.

Nicomède, tragédie, par P. Corneille. Nouvelle édition, avec le commentaire de Voltaire et un commentaire nouveau, par M. J. Naudet; Paris, Dezobry, 1845, in-18.

Nicomède, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1840, in-18.

ŒDIPE,

Représenté en 1659, imprimé en 1659[1].

Dissertation critique sur L'ŒDIPE *de Corneille.*

Par mademoiselle Barbier. *Nouveau Mercure* de février et mars 1709, p. 92 et suiv.

Lettre qui contient la critique de l'Œdipe de Corneille, par Voltaire.

Page 108 et suivantes d'*Œdipe*, tragédie, par Monsieur de Voltaire; Paris, P. Ribou, 1719, in-8.

Jocaste, tragédie en cinq actes et en vers, précédée d'une *Dissertation sur les Œdipes de Sophocle, de Corneille, de Voltaire, de La Motte, et sur Jocaste* (par le comte de Lauraguais, depuis duc de Brancas); Paris, Debure l'aîné, 1781, in-8.

SERTORIUS,

Représenté en 1662, imprimé en 1662.

Défense du Sertorius de M. de Corneille (par De Visé); Paris, Claude Barbin, 1663, in-12.

C'est uue réponse à la seconde *Dissertation* de d'Aubignac, mentionnée dans la première partie de cette bibliographie.

1. Nous devons rappeler ici la *Dissertation* de d'Aubignac qui a trait à cette pièce, et que nous avons mentionnée dans la première partie de cette bibliograpbie.

SOPHONISBE,

Représenté en 1663, imprimé en 1663.

Critique de la Sophonisbe.

Tirée de la troisième partie des *Nouvelles nouvelles* (par De Visé); Paris, Gabriel Quinet, 1663, in-12; réimprimée dans le *Recueil des Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

Défense de la Sophonisbe de M. de Corneille (par De Visé); Paris, 1663, in-12.

Réimprimée dans le *Recueil de Dissertations* précité. C'est une réponse à la première des *Dissertations* de d'Aubignac comprise dans la première partie de cette bibliographie.

Lettre sur les remarques qu'on a faites sur la SOPHONISBE *de M. Corneille;* Paris, 1663, in-12.

Réimprimée dans le *Recueil de Dissertations* précité.

Examen des Sophonisbes de Mairet, de Corneille et de Voltaire, par Clément.

Dans le *Tableau annuel de la littérature* (nº IV), p. 282, an IX (1801).

TITE ET BÉRÉNICE,

Représenté en 1670, imprimé en 1671.

La Critique de la BÉRÉNICE *de Corneille*, par l'abbé de Villars, 1671, in-12.

Tite et Titus, ou les Bérénices, comédie (en trois actes et en prose); Utrecht, Jean Ribbius, 1673, in-12.

TRADUCTION DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

Stances à Monsieur Corneille sur son IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, par Saint-Amant.

Imprimées dans le *Dernier recueil de diverses poésies du sieur de Saint-Amant;* Paris, A. de Sommaville, 1658, in-4, p. 137-160.

Corneille et Gerson dans L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, par Onésime Leroy; Paris, Le Clère, 1841, in-8.

La Morale des familles catholiques, par P. Corneille. Fragments offerts de sa traduction de L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, publié par M. Ch. de Chantal; Paris, Périsse, 1843, in-18.

III. ŒUVRES
COMPLÈTES OU CHOISIES
DE CORNEILLE,

AVEC NOTICES OU NOTES.

Le Théâtre de P. Corneille (publié par Fr Antoine Jolly, censeur royal); Paris, Martin. 1738, 6 vol. in-12.

Cette édition contient, à la tête du premier volume, un *Avertissement* étendu donnant des détails sur l'époque de la représentation et de l'impression de chaque pièce et des anecdotes y relatives.
Réimprimée en 1747; Paris, David père.

Œuvres diverses de P. Corneille; Paris, Gissey, 1738, in-12.

Publiées par Granet, qui a fait précéder ce recueil d'une *Préface* fort détaillée et de la *Defense du grand Corneille*, par le Père Tournemine, jésuite.

Les Chefs-d'Œuvre de P. Corneille, avec le jugement des savants à la suite de chaque pièce (par J.-G. Dupré); Oxford, Jacques Fletcher, 1746, in-8.

Réimprimé plusieurs fois depuis sous le titre de : *les Chefs-d'Œuvre dramatiques de MM. Corneille, etc.*, parcequ'on y joignit deux pièces de Thomas Corneille. En 1771, on augmenta encore ce recueil des notes et des commentaires de Voltaire.

Théâtre de P. Corneille, avec des commentaires, etc., etc. (par Voltaire); Genève, 1764, 12 vol. in-8.

Réimprimé sous le titre de : *Théâtre de P. Corneille*, avec des commentaires et autres morceaux intéressants. Nouvelle édition augmentée; Genève, 1774, 8 vol. in-4.
L'annonce de ce travail et sa double publication donnèrent lieu aux écrits suivants :

Lettre de M. de Voltaire, de l'Académie française, à M. l'abbé

d'Olivet, chancelier de la même Académie (datée du 20 août 1761); in-12 de 15 pages.

Réponse de M. de Voltaire à M. le duc de Bouillon, qui lui avait écrit une lettre en vers, au sujet de l'édition qu'il fait faire des OEuvres de Corneille, au profit de mademoiselle Corneille (1761); in-12 de 7 pages.

Lettre à M. de Voltaire sur une édition de Corneille.

ANNÉE LITTÉRAIRE, 1764, III, 97.

Lettre sur la nouvelle édition de Corneille, par M. de Voltaire; Amsterdam, 1764, in-8 de 22 pages.

Réflexions sur la nouvelle édition de Cornëille, par M. de Voltaire, ou Réponse à la lettre apologétique de cet ouvrage; Amsterdam, 1764, in-8.

Racine à M. de Voltaire, des Champs-Élysées (par Dorat).

Cette pièce fut imprimée, ou du moins lancée manuscrite dans le public en 1764, à l'occasion de l'édition des *Œuvres de Corneille*, avec commentaires donnée par Voltaire (voir les *Mémoires secrets*, 29 avril 1764). Depuis elle a été imprimée dans les *Pièces échappées aux seize premiers volumes de l'Almanach des Muses* recueillies par Sautreau); Paris (1781), in-12, et dans les *Œuvres de Dorat.*

Critique posthume d'un ouvrage de M. de Voltaire (par l'abbé Champion de Nilon); Londres, 1772, in-8 de 27 pages.

Sentiment d'un académicien de Lyon (par Voltaire).

MERCURE de décembre 1774, Réponse aux cinquième et sixième *Lettres à M. de Voltaire*, par Clément, publiées en 1774, et contenant la critique du *Commentaire* sur Corneille.

Chef-d'œuvres (sic) *de P. Corneille;* Paris, 1785, 4 vol. in-18.

Fait partie de la *Petite Bibliothèque des Théâtres*, augmentée d'un catalogue raisonné des pièces de Corneille et de jugements et anecdotes y relatifs.

Œuvres de P. Corneille, avec le commentaire de Voltaire sur les pièces de théâtre, et des observations critiques sur ce commentaire par le citoyen Palissot. Édition complète, dédiée au premier consul de la République française; Paris, de l'imprimerie de Didot aîné, an IX (1801), 12 vol. in-8.

Chefs-d'Œuvre de Pierre Corneille, avec les commentaires de Voltaire et des observations critiques sur ces commentaires par M. Le Pan; seule édition où l'on trouve le véritable texte de Corneille et les changements adoptés par la Comédie-Française, faite par souscription au profit de mademoiselle J.-M. Corneille; Paris, Cordier, 1817, 5 vol. in-8.

Œuvres choisies de P. Corneille; Paris, Lheureux, 1822, 4 vol. in-8.

On trouve en tête du premier volume la *Vie de Corneille*, par Fontenelle, et en tête de chaque pièce comprise dans ce recueil la préface de Voltaire sur cette pièce. Enfin, une très grande partie du t. IV de celle édition est consacrée à un *Examen analytique des pièces de Corneille non comprises dans ses Œuvres choisies.*

Œuvres de P. Corneille, avec les notes de tous les commentateurs (publiées par M. Parrelle); Paris, Lefèvre, 1824, 12 vol. gr. in-8.

Chefs-d'Œuvre de Corneille, suivis de notes et précédés d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par L. T. Ventouillac; Londres, S. Low, 1827, 2 vol. in-18.

Fait partie du *Choix des Classiques français*, publié par le même éditeur.

Chefs-d'Œuvre de P. Corneille, revus sur les dernières éditions originales, précédés de l'Eloge de P. Corneille, par Victorin Fabre, et augmentés de l'analyse et du choix des meilleurs passages des tragédies et comédies omises dans les œuvres choisies, et des meilleurs morceaux extraits des poésies, des psaumes et de la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par M. H. Le Corney; Paris, Pourrat frères, 1832, 5 vol. in-8.

Corneille. Œuvres choisies. Edition épurée; Paris, Lehuby, 1845, in-12.

Théâtre choisi de Corneille, avec une notice biographique littéraire et des notes par M. Geruzez; Paris, Hachette, 1848, in-12.

Œuvres des deux Corneille (Pierre et Thomas). Edition Variorum, collationnée sur les meilleurs textes; précédées de la vie de Pierre Corneille, rédigée d'après les documents anciens et nouveaux, avec les variantes et les corrections de Pierre Corneille, ses dédicaces, ses avertissements, ses trois discours sur la tragédie; accompagnées de notices historiques et littéraires sur chaque pièce des deux Corneille, ainsi que de notes historiques, philologiques et littéraires, formant le résumé des travaux de Voltaire, du Père Brumoy, de l'abbé Le Batteux, Palissot, Victorin Fabre, Ginguené, l'empereur Napoléon, Guizot, Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve, Nisard, Taschereau; par Charles Louandre; Paris, Charpentier, 1853, 2 vol. in-18.

Œuvres de P. Corneille, avec les notes de tous les commentateurs (édition donnée par M. Lefèvre); Paris, Firmin Didot frères, 1854 (et années suivantes), in-8.
En cours de publication. Annoncée en 12 volumes.





CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 15, ligne 11. Au lieu de : *dans l'édition de* 1663, lisez : *dans l'édition de* 1660.
— 56, — 2. Au lieu de : *n'était pas peut-être étrangère*, lisez : *était loin d'être étrangère.*
— 147, — 23. Au lieu de : *Montauzier*, lisez : *Montausier.*
— 148, — 17. Au lieu de : *écrit dix ans après*, lisez : *écrit sept ans après.*
— 154, note 2. Ajoutez à la fin de la note : *Voir aussi la note* 24 *du livre* II.
— 157, — 4. Au lieu de : *Epître de J.-B. Rousscau*, lisez : *Epître à J.-B. Rousseau.*
— 179, ligne 4. Au lieu de : *portait ombrage*, lisez : *portaient ombrage.*
— 192, note 2. Au lieu de : *par le P. Desmoles*, lisez : *par le P. Desmolets.*
— 229, ligne 21. Au lieu de : *sieur de Guénébault*, lisez : *sieur Du Buat.*
— 260, — 2. Au lieu de : *dont ses frères, pères l'un de huit enfants, l'autre de quatre, ont été accablés, a servi de seconde mère à ces douze orphelins*, lisez : *dont ses frères, pères l'un de huit enfants, l'autre de cinq, ont été accablés, a servi de seconde mère à ces treize orphelins.*
— 264, note 2. Au lieu de : *pages* 263-5, lisez : 245-6.
— 264, — 3. Au lieu de : *page* 259, lisez : 242.
— 320, ligne 24. Au lieu de : *page* 250, lisez : 248.
— 320, — 28. Au lieu de : *page* 251, lisez : 249.
— 342, — 10. Au lieu de : *page* 185, lisez : 170.
— 402. — Nous avons omis de placer, à la date de chacune d'elles, dans cette page, les trois pièces suivantes :

A Pierre Corneille, hommage en vers, par M. J.-A. Delérue, récité sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1838.

Stances en l'honneur de Corneille, par M. J.-A. Delérue, mises en musique et chantées sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1838.

Strophes en l'honneur de Corneille, par Th. Lebreton, de Rouen, récitées sur le théâtre des Arts le 29 juin 1842.

Page 405. — Nous avons également omis de placer dans cette autre page, à leurs dates, les trois pièces que voici :

Hommage à Corneille, en vers, par M. Beauvallet, récité par l'auteur sur le Théâtre-Français le 6 juin 1851.

On lit, à cette date, sur le registre du Théâtre-Français, la note suivante : « On avait annoncé un *Hommage à Corneille* par M. « Théophile Gautier ; mais la censure n'a pas permis ce morceau, « qui a été remplacé par celui de M. Beauvallet. »

La Muse héroïque, ode, par M. Théodore de Banville, récitée par Mlle Rachel, sur le Théâtre-Français, le 6 juin 1854.

Hommage à Corneille, par M. Philoxène Boyer, récité sur le Théâtre-Français le 6 juin 1855.

Page 406. — En tête de cette seconde série, nous aurions dû placer :

MÉLITE,

Représentée en 1629, imprimée en 1633.

Mélite, ou la première pièce de Corneille, nouvelle historique, par Dumersan.

Imprimée dans *le Monde dramatique* le 6 juin 1837, t. IV, p. 337 et suiv. de ce recueil périodique.

Mélite, ou la première pièce de Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Dumersan, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1837.

Non imprimée. C'est la mise à la scène de la nouvelle qui forme l'article précédent.



TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

NOTES DU LIVRE PREMIER.

NOTES DU LIVRE II.

NOTES DU LIVRE III.

Pages

NOTES DU LIVRE IV.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



